Universités Francophones

La Francophonie par les textes

Pierre Dumont

EDICEF/AUPELF

UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

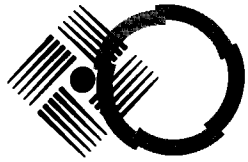

PROSPECTIVES FRANCOPHONES

LA FRANCOPHONIE PAR LES TEXTES

Pierre Dumont

EDICEF
58, rue Jean-Bleuzen
92178 VANVES Cedex

Dans la série LITTÉRATURES/LINGUISTIQUE

(EDICEF-AUPELF)

Bibliographie de la littérature maghrébine 1980-1990 (*C. Bonn, F. Kachoukh*)

Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (*Équipe IFA*)

Bibliographie des études littéraires haïtiennes 1804-1984 (*L.-F. Hoffmann*)

Littératures de l'océan Indien (*J.-L. Joubert*)

(JOHN LIBBEY EUROTEXT-AUPELF)

Visages du français : variétés lexicales de l'espace francophone (*A. Clas, B. Ouaba*)

Diffusion HACHETTE, EDICEF ou ELLIPSES selon pays

© EDICEF, 1992

ISBN 2-850-69789-3

ISSN 0993-3948

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (6 bis rue Gabriel Laumain - 75010 Paris).

Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Plan de l'ouvrage

Avant-Propos 8
Préface 9

Introduction 11

1. Les dichotomies saussuriennes 11
2. Le structuralisme 12
3. La linguistique générative 12
4. La sociolinguistique labovienne 13
5. La sociolinguistique interprétative 14

Première partie : De la linguistique à la sociolinguistique

TEXTE N° 1. LE LANGAGE PAR J. VENDRYES 19
Analyse 20
1. La modernité de J. Vendryes 20
2. Une conception trop étroite des registres de langue 21
3. Pour une sociolinguistique du contact et de la continuité 22

TEXTE N° 2. LA GRAMMAIRE DES FAUTES PAR H. FREI 24
Analyse 25
1. Le critère linguistique 26
2. Le critère sociolinguistique 27
3. Le critère historique 28

TEXTE N° 3. ÉLÉMENTS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE PAR A. MARTINET 30
Analyse 30
1. La linguistique traditionnelle 30
2. La linguistique structurale 31
3. Le temps des hypothèses 33

TEXTE N° 4. LE LANGAGE ET LA SOCIÉTÉ PAR H. LEFEBVRE 35
Analyse 35
1. Vers une langue idéale 36
2. Le retour au réel 37

TEXTE N° 5. FONDEMENTS EMPIRIQUES D'UNE THÉORIE DU CHANGEMENT LINGUISTIQUE PAR U. WEINREICH 39
Analyse 39
1. L'approche descriptive 40
2. Les usages sociaux 40
3. La construction du sens 41

TEXTE N° 6. LE LANGAGE ET SES FONCTIONS PAR F. FRANÇOIS 42
Analyse 43
1. La critique du schéma de Jakobson 44
2. Les apports de la sociolinguistique 45
3. Les prolongements d'une critique 45
4. Et la communication ? 46

TEXTE N° 7. LA SOCIOLINGUISTIQUE PAR J. GARMADI 47
Analyse 47
1. Structure linguistique et diversité des usages 47
2. Vers une sociolinguistique enrichie 48
2. a) Les variations intralinguistiques 48
2. b) Les variations interlinguistiques 49
2. c) Vers une sociolinguistique de la représentation 49

TEXTE N° 8. L'HOMME DE PAROLES PAR C. HAGÈGE 50
Analyse 50
1. La science de l'invariant 51
1. a) Le domaine de la phonologie 51
1. b) Le domaine de la morphologie 52
1. c) le domaine du lexique 52
2. De l'invariant à la variation 53

Deuxième partie : Points de vue sur la langue française

TEXTE N° 9. DISCOURS SUR L'UNIVERSALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE PAR RIVAROL 57
Analyse 58
1. Variation et diachronie 58
2. Variation et usage 59
3. La marque d'une époque 60

TEXTE N° 10. NOTRE LANGUE PAR R. DESMARCHAIS 62
Analyse 63
1. La peur du patois 63
2. La libération du français régional 64

TEXTE N° 11. DISCOURS DE RÉCEPTION À L'ACADÉMIE FRANÇAISE PAR M. DEBRÉ 67
Analyse 67
1. Le maintien de la qualité 68
2. La bonne qualité des rapports entre la langue et la culture 69
3. La diffusion du français 69

TEXTE N° 12. ENTRETIEN AVEC T. DE BEAUCÉ (LE POINT) 72
Analyse 81
1. Accepter la différence 84
2. Moderniser le français 84
3. Une certaine idée de la culture 85

TEXTE N° 13. LE FRANÇAIS DANS TOUS LES SENS PAR H. WALTER 87
Analyse 87
1. Le mythe 88
2. La réalité 88
3. Où le mythe et la réalité se rejoignent 89
4. La victoire du réalisme 90

TEXTE N° 14. LA FRANCOPHONIE S'ÉVEILLE PAR M. GUILLOU ET A. LITTARDI 92
Analyse 93
1. La stabilité du français 93
2. Usage et bon usage 95
3. Le français au futur 96

TEXTE N° 15. L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE DU QUÉBEC PAR J. C. CORBEIL 98
Analyse 98
1. La francophonie, un humanisme intégral 99
2. De l'humanisme au lyrisme 100
3. L'inflation des institutions 101
4. Des perspectives plus réalistes 101
5. Les nouveaux opérateurs de la francophonie 103

Troisième partie : la francophonie africaine

TEXTE N° 16. LE FRANÇAIS HORS DE FRANCE PAR G. MANESSY 107
Analyse 108
1. Développement et promotion des langues nationales 109
2. Émergence du français langue africaine 110

TEXTE N° 17. RÉFLEXIONS SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE À MADAGASCAR PAR M. RAMBELO 112
Analyse 114
1. Quelles sont les fonctions du français à Madagascar ? 114
2. Le français et l'organisation sociale à Madagascar 115
2. a) La réalité linguistique des milieux urbains 115
2. b) La vérité linguistique des classes prépondérantes 116
3. Les notions de FLE et de FLS 116

TEXTE N° 18. CE QUE JE CROIS PAR L.S. SENGHOR 118
Analyse 119
1. La conception senghorienne de la francophonie 120
2. La francophonie africaine 121

TEXTE N° 19. ÉCOLE ET CHOIX LINGUISTIQUE : LE CAS DU CAMEROUN PAR G. VIGNER 123
Analyse 124
A. Un volet sociolinguistique 124
1. Une approche traditionnelle 124
2. Une approche moderne 126
B. Un volet politique 128
C. Un volet linguistique 129
D. La spécificité de la situation africaine 130

TEXTE N° 20. FRANCOPHONIE ET CODÉVELOPPEMENT PAR J. TABI-MANGA 133
Analyse 134
1. Le recours à la langue maternelle 134
2. Le recours aux méthodes contrastives 136
3. Le recours à l'approche communicative 137

TEXTE N° 21. ENTRETIEN AVEC R. BOUDJEDRA (DIAGONALES) 139
Analyse 139
1. Francophonie, concept néo-colonialiste 140
2. L'abolition des conflits 142

TEXTE N° 22. ENTRETIEN AVEC A. KOUROUMA (DIAGONALES) 144
Analyse 146
1. L'appropriation du français par ses locuteurs africains 147
2. Le poids de la norme 149

TEXTE N° 23. LE FRANÇAIS LANGUE SECONDE PAR J.P. CUQ 151
Analyse 152
1. De la didactique à la sociolinguistique 152
2. Norme internationale francophone : le rêve impossible 154

TEXTE N° 24. L'INDISPENSABLE COEXISTENCE AVEC LES LANGUES AFRICAINES PAR M. NGALASSO 157
Analyse 159
1. Puissance fragile et prestige impopulaire 159
2. La recherche d'un équilibre 160
3. Français langue étrangère ou seconde ? 161
4. La troisième voie 162

Conclusion 165

1. Le mythe francophone 165
2. L'idéologie francophone 166
3. Les risques de la francophonie – tradition 167
4. Les croisés de la francophonie 168
5. Le français, langue multiple 170
6. Le droit à la différence 171
7. De la complémentarité à la convivialité 174
8. Français et développement 175

Bibliographie 179

Avant-propos

Langue(s), espaces, politiques de solidarité : la francophonie aujourd'hui

Si bien des volumes ont été publiés sur le sujet, on ne disposait pas encore d'un ouvrage qui compilât de façon ordonnée, didactique, commentée, des textes parmi les plus significatifs sur la langue, le français et la francophonie.

Voilà qui est fait avec *La francophonie par les textes*. Linguiste, enseignant, homme convaincu, Pierre Dumont nous fait cheminer habilement et méthodiquement dans les travaux de ceux qui, au cours des ans, ont éclairé les débats sur le rôle et le fonctionnement des langues dans la vie des sociétés, sur la diversité du français hors de France et son rôle dans le développement, sur la francophonie comme concept et comme philosophie de l'action politique[1].

Il faut souhaiter que cet ouvrage serve à l'enseignement, à la « vulgarisation », à l'appropriation par le plus grand nombre du projet et de l'idéal francophone.

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française et l'Université des réseaux d'expression française sont heureuses d'enrichir leur collection **Prospectives francophones** de ce troisième titre[2]. Puisse-t-il être largement diffusé partout et, pour tous - universités, lycées, écoles, centres culturels, alliances françaises, bibliothèques populaires, grand public - afin que les jeunes d'aujourd'hui développent un sentiment d'appartenance à ce grand espace de liberté, de solidarité, de développement, d'excellence scientique et technologique qu'est la Francophonie.

Professeur Michel Guillou
Directeur général de l'AUPELF
Recteur de l'UREF

1. Lire à ce propos dans « Universités », vol 13 n° 2, mai 1992, le dossier « langues et francophonie ».
2. Déjà parus dans la collection :
   - Francophonie scientifique - le tournant ; AUPELF/John Libbey Eurotext.
   - Démocratisation, économie et développement - la place de l'enseignement supérieur ; AUPELF/UREF.

Préface

La Francophonie par les textes est un ouvrage très ambitieux qui se propose, à partir d'un corpus très restreint (vingt-quatre textes au total, extraits d'ouvrages scientifiques ou de vulgarisation, d'articles, de discours ou d'entretiens oraux), de reconstruire les grandes étapes d'une discipline qui est en train de s'imposer dans le domaine des sciences humaines et même dans celui des sciences sociales, peut-être au détriment de la linguistique qui, après le succès qu'elle a connu dans les années soixante, s'essouffle et traverse la crise la plus grave de son existence, une crise d'ordre épistémologique.

Le choix des textes qui constituent ce recueil n'a pas été laissé au hasard. Ils couvrent, en effet, trois grands domaines de la sociolinguistique.

Le premier est celui de la sociolinguistique générale, née de la linguistique. Tous les textes de la première partie abordent, sous des angles différents mais complémentaires, la question des rapports entre langue et société, que ce soit à travers le prisme (déformant ?) du structuralisme, celui de la pragmatique ou, tout simplement, avec le regard du bon sens. La linguistique sera sociale ou elle ne sera bientôt plus qu'un souvenir, tel est, peut-être, le premier enseignement que nous livrent les réflexions de nos aînés, J. Vendryes ou H. Frei, relayés par certains de nos maîtres les plus brillants, comme C. Hagège.

Notre deuxième partie est constituée de textes qui, à un titre ou à un autre, concernent tous la francophonie. Se succèdent des points de vue sur la langue française aussi opposés que ceux de M. Debré et T. de Beaucé, J. C. Corbeil et R. Desmarchais, mais tous ont le mérite d'éclairer d'un jour nouveau, chaque fois différent, une notion (ou un concept ?) extraordinairement difficile à définir. Le lecteur fera peut-être le tri, pour se faire une idée personnelle, entre les considérations d'ordre idéologique ou politique des uns, historique ou même sentimental des autres. La francophonie n'a pas cessé de nous faire frémir et c'est heureux si l'on veut bien considérer ce frémissement comme une preuve de la vitalité de la langue française dans le monde.

C'est sur le champ africain que nous transporte notre troisième partie, faite d'extraits empruntés soit à des hommes politiques, soit à des écrivains - et certains, pour notre bonheur et leur gloire sont les deux à la fois comme L.S. Senghor - soit à des chercheurs de terrain, linguistes, méthodologues ou planificateurs. On entend dire souvent que c'est en Afrique que va se jouer définitivement le destin de la langue française. Pour ce qui nous concerne, nous n'en savons rien du tout et nous avons renoncé depuis longtemps à lire dans le marc de café. Même les

* borom-coquillages[1] que nous avons consultés sur ce sujet se refusent à prédire ce type d'avenir. En revanche, nous connaissons bien l'Afrique où nous travaillons depuis plus de vingt ans et nous savons la place qu'y tient le français. Pour combien de temps encore ? Dans quelles conditions parlera-t-on français à Dakar ou à Abidjan dans trente ans ? Nous n'en savons rien. Mais les textes que nous avons recueillis et analysés devraient nous fournir quelques éclaircissements de nature à nous aider à mieux comprendre une situation très compliquée. Ils nous ont déjà convaincus du fait qu'on peut aujourd'hui parler d'une sociolinguistique appliquée au domaine africain, sociolinguistique dont nous avions déjà salué l'avènement en 1987[2].

Ce livre s'adresse aussi aux étudiants qui préparent un DEUG[3], une licence, une maîtrise ou un DEA[4] de sciences du langage. Il leur fournira, non pas des modèles (qui aurait cette prétention ?), mais des exemples d'analyse de textes susceptibles d'être soumis à leur réflexion tout au long de leurs études universitaires. Il ne s'agit pas ici, bien évidemment, d'analyse de type littéraire bien que la qualité de certains des textes retenus eût mérité que l'on s'y exerçât. L'humanisme de L.S. Senghor, l'élégance de C. Hagège ou le don du verbe de A. Kourouma auraient suffi à justifier une telle approche. Mais tel n'était pas notre dessein. L'analyse, comme nous la concevons ici, doit nous amener à exercer notre sens critique, soit pour appuyer les idées d'un auteur, soit pour les nuancer, soit pour les combattre. C'est toujours à la source du texte proposé que doit naître et se développer la discussion sur le texte lui-même. La critique est aisée, l'art est difficile ; c'est donc avec beaucoup d'humilité que nous nous sommes permis de rectifier certaines prises de position qui peuvent paraître aujourd'hui erronées, en général parce qu'elles ont été démenties par les faits. Nous ne proposerons donc point de méthodologie à ceux de nos lecteurs qui poursuivent des études de linguistique. Qu'ils apprennent à lire et, surtout, à utiliser leurs connaissances, toutes leurs connaissances, sans en abuser. Le texte ne doit jamais devenir prétexte à restituer un cours, quel qu'il soit. Que chacun exerce sa faculté de jugement dans toute sa plénitude et le français fera peut-être le reste.

1. Au Sénégal, c'est de cette manière que l'on désigne les devins qui lisent l'avenir dans les cauris. L'astérisque signale un africanisme.
2. Cf. le n° 65 des *Études de Linguistique Appliquée* consacré aux politiques linguistiques, (Paris, Didier-Érudition, 1987).
3. Diplôme d'Études Universitaires Générales (1er cycle).
4. Diplôme d'Études Approfondies (3e cycle).

Introduction

« Les sciences langage - affirme H. Boyer[1] - sont aujourd'hui un ensemble complexe, traversé par de nombreux champs disciplinaires, habité par diverses options, parfois contradictoires et souvent complémentaires en matière d'étude du langage. » La variété des points de vue, la diversité des théories et des hypothèses, l'évolution des méthodologies font en effet de la linguistique une discipline apparemment ingrate, incapable de définir son propre objet : la langue ? ses fonctions ? ses locuteurs ? ou les trois à la fois ? Plus sociolinguistique que linguistique, l'approche proposée dans nos analyses, et plus particulièrement dans les huit premières d'entre elles, s'appuie néanmoins sur un certain nombre de notions sans lesquelles un lecteur non averti aurait beaucoup de mal à comprendre le sens de notre démarche. Il nous a donc semblé indispensable de faire précéder ces analyses d'une introduction développant toutes ces notions et donnant au lecteur des clés pour la compréhension des interprétations proposées.

1. Les dichotomies saussuriennes

Ferdinand de Saussure est considéré aujourd'hui, à juste titre, comme le fondateur de la linguistique moderne. Il est en effet le premier à avoir établi l'importance du système dans la langue, savoir social collectif, opposée à la parole, ensemble des productions individuelles, des réalisations linguistiques concrètes. Cette dichotomie langue/parole, véritable clé de voûte de la théorie saussurienne, a puissamment contribué à constituer la linguistique en science autonome, ayant « pour unique et véritable objet la langue considérée en elle-même et pour elle-même ». Pour Saussure, la langue, telle qu'elle existe à un moment donné, est un système où tout se tient, une structure dont les éléments sont interdépendants et se définissent réciproquement. Pour illustrer sa thèse et démontrer l'autonomie de la description synchronique, qu'il oppose à la description diachronique avec laquelle elle n'a rien de commun, la première étant un rapport entre éléments simultanés et la seconde une substitution d'un élément à un autre dans le temps, l'auteur du *Cours de linguistique générale* compare le système linguistique à un jeu d'échecs :
« Dans une partie d'échecs, n'importe quelle position donnée a pour caractère singulier d'être affranchie de ses antécédents ; pour décrire cette position, il est parfaitement inutile de se rappeler ce qui vient de se passer auparavant. »[2]

1. *Éléments de sociolinguistique.*
2. Cette citation est extraite du Chapitre III de la première partie du *Cours de linguistique générale.*

2. Le structuralisme

L'école structuraliste qui a régné sur la linguistique entre 1940 et 1950 a encore aggravé le caractère absolu des dichotomies saussuriennes (langue/parole et diachronie/synchronie) en faisant abstraction non seulement des fonctions réelles de la langue, c'est-à-dire de la nature des référents désignés par elle, mais aussi de la nature de ses locuteurs. Ce parti pris de théoricisme d'une part, et ce que d'aucuns ont appelé par la suite cette apesanteur sociale d'autre part, ont été accentués par la recherche de modèles mathématiques de plus en plus déconnectés du fonctionnement concret du langage. La linguistique s'est donc développée en isolant de tous les autres langages et/ou moyens de communication un objet censé être homogène, la langue ; en l'étudiant indépendamment de ses manifestations, y compris extralinguistiques, elle a mis en place un ensemble de concepts méthodologiques et descriptifs qui constituent les grands principes de la linguistique descriptive structurale synchronique directement héritée de F. de Saussure, accordant la primauté à la phonologie, à la morphologie, à la syntaxe fonctionnelle et/ou distributionnelle mais évacuant par ailleurs l'étude du sens dont les conditions de production ne semblaient pas correspondre à la démarche structurale.

Malgré la rigueur des concepts qui la sous-tendent, cette méthodologie s'est donc révélée inapte à rendre compte des fonctionnements sociaux des langues même si, grâce à la précision des instruments d'observation qu'elle fournit,elle permet une description très fine des faits linguistiques en eux-mêmes et pour eux-mêmes. En effet, deux attitudes apparemment contradictoires mais dues en réalité au même courant de pensée, s'affrontent et aboutissent à la même impasse : la première consiste à poser que les langues sont totalement indépendantes de la variation de leurs conditions de fonctionnement, ce qui revient purement et simplement à dénier tout droit de cité à une quelconque sociolinguistique, la seconde consiste à établir une typologie des variétés linguistiques calquées sur les variations sociales auxquelles elles correspondent, ce qui revient à affirmer que la langue se présente comme une suite de compartiments étanches en fonction des catégories sociales et des locuteurs et à refuser la notion de continuum linguistique aujourd'hui indiscutée et indiscutable.

3. La linguistique générative

Si la linguistique structurale ne permet pas de passer d'une approche descriptive, purement statique, à une conception dynamique du fonctionnement social de la langue, tant au niveau des pratiques de celle-ci que de son évolution dans le temps, la linguistique générative n'élucide pas mieux l'étude des rapports entre langue et société puisqu'on a même souvent reproché à N. Chomsky d'ériger sa norme personnelle en norme standard à partir de laquelle il bâtit ses démonstrations qui l'ont mené, au fil des ans, sur un terrain de plus en abstrait.

Ni le structuralisme, ni le générativisme ne peuvent donc rendre compte de l'hétérogénéité sociale ayant pour corollaire l'hétérogénéité linguistique puisque ces théories vont dans le sens contraire, celui de l'homogénéité, victimes qu'elles sont d'un rêve impossible, qui consiste à donner de la langue (système) une définition sociale et à ne la décrire qu'à partir d'échantillons limités (c'est la fameuse notion de corpus si importante en linguistique descriptive) parfois limités à un seul individu (c'est le reproche que l'on adresse à l'analyse chomskyenne jugée trop souvent « idiolectale »).

4. La sociolinguistique labovienne

Si F. de Saussure et ses héritiers directs, les structuralistes, ont milité pour l'autonomisation de la linguistique, c'est à une véritable désautonomisation de celle-ci que conduisent les recherches de W. Labov pour qui « la sociolinguistique n'est pas une des branches de la linguistique, et pas davantage une discipline interdisciplinaire : c'est d'abord la linguistique, toute la linguistique - mais la linguistique remise sur ses pieds »[1].

La recherche de W. Labov, c'est-à-dire tout ce qui est désigné dans nos analyses sous la dénomination générique de « sociolinguistique labovienne » l'amène à contester la « causalité structurale » (« interne ») qui pose la suprématie du linguistique sur le social, au profit de la « causalité sociale » (« externe ») qui a pour dessein avoué de retracer l'histoire sociale des changements linguistiques. Cette nouvelle dimension donnée à une discipline qui semblait s'enfoncer dans les domaines vaporeux de l'abstraction la plus désincarnée fait appel à un grand nombre de paramètres sociaux - âge des locuteurs, localisation géographique, profession, appartenance ethnique - constitutifs des sociolectes (variétés en usage dans tel ou tel groupe social) mis au jour par les nombreuses enquêtes menées dans l'île de Martha's Vineyard et à New York City[2].

La sociolinguistique apparaît alors comme une discipline nouvelle faisant de la langue, à travers ses variations, le reflet de la structuration sociale de ses locuteurs, révélée par des manières de parler, de se tenir, de vivre, etc. Les résultats de ces enquêtes démontrent l'importance de la pression sociale qui pèse sur tout locuteur (la norme légitime), de la fonction identitaire (conflictuelle ou non) jouée par les variantes en usage dans le parler de chaque groupe social ou même de chaque individu, et enfin des rapports sociaux qui s'expriment directement, non seulement au sein de chaque sociolecte mais aussi lors des contacts entre sociolectes contigus.

Mais le traitement de la variation, point essentiel du retour de la linguistique au réel selon W. Labov, ne se ramène pas à un rejet pur et simple des données

1. Citation extraite de la préface de *Sociolinguistique* (W. Labov) rédigée par P. Encrevé.
2. Lieux d'enquête bien connus de W. Labov.

saussuriennes. Comme l'auteur du *Cours de linguistique générale*, W. Labov reconnaît qu'il existe des règles spécifiques qui s'imposent à tous les locuteurs. Alors que F. de Saussure en reste là et que, pour lui, la parole n'est que la transgression des règles de la langue, W. Labov va analyser la nature de la distance entre la norme légitime, celle des règles unanimement reconnues, et les performances des locuteurs, d'où l'émergence de la notion de conflit social dans le jeu linguistique.

5. La sociolinguistique interprétative

Si les recherches laboviennes ont eu l'immense mérite de fournir une théorie et une méthodologie sociolinguistiques qui rendent compte des fonctions assurées par la variabilité linguistique (on parle également d'approche variationniste) dans le domaine de la communication sociale, elles ne résolvent pas pour autant tous les problèmes qui se posent à l'observateur sociolinguiste. C'est John J. Gumperz qui va proposer une autre approche, dite « interprétative » aux termes de laquelle il prône le recours à des méthodes empiriques pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques propres à tel ou tel groupe sociolinguistique sont réellement partagées par tous les locuteurs constituant le groupe en question, objet de l'observation. Celle-ci n'est alors rendue pertinente que par le recours à une démarche dite « ethnométhodologique » supposant que l'enquêteur est apte à pénétrer le réseau de communication clos de ses enquêtés avec qui il doit partager nécessairement non seulement une certaine compétence linguistique mais aussi des normes de convenance, un ensemble de traditions culturellement spécifiques et d'associations d'idées qui trouvent leurs racines dans la culture et l'histoire, autrement dit une compétence socioculturelle.

On ne doit pas manquer ici de souligner les difficultés soulevées par ce dernier type d'analyse sociolinguistique, fondée sur l'étude des aspects communicationnels des phénomènes linguistiques habituellement répertoriés - quelle que soit leur nature : phonétique, grammaticale, lexicale ou sémantique - jusque-là exclusivement envisagés d'un point de vue variationniste. En effet, et c'est sans doute là le point le plus avancé de la recherche sociolinguistique contemporaine, sans une connaissance préalable des valeurs culturelles et des facteurs sociaux affectant le langage de ceux à qui il s'adresse, l'analyste est réduit à l'impuissance.

A Marie-Pierre, Isabelle et Renaud

PREMIÈRE PARTIE

De la linguistique à la sociolinguistique

Le langage par J. Vendryes[1]

TEXTE N° 1

Une langue est la forme linguistique idéale qui s'impose à tous les individus d'un même groupe social et c'est de la nature et de l'extension du groupe que résulte le caractère de la langue.

En France, à côté de la langue littéraire qui s'écrit partout et que les gens cultivés ont la prétention de réaliser en parlant, il y a des dialectes, comme le franc-comtois ou le limousin, qui se subdivisent eux-mêmes en un grand nombre de parlers locaux. Ce sont là autant de langues correspondant à autant de groupements. D'autre part, à l'intérieur d'une seule ville, comme Paris, il y a un certain nombre de langues diverses qui se superposent : la langue des salons n'est pas celle des casernes, ni la langue des bourgeois celle des ouvriers ; il y a le jargon des tribunaux et l'argot des faubourgs. Ces langues diffèrent parfois tellement entre elles que l'on peut fort bien savoir l'une et ne rien comprendre à l'autre.

La variété de ces langues tient à la complexité des rapports sociaux. Et comme un individu vit rarement enfermé en un seul groupe social, il n'y a guère de langue qui ne s'étende à des groupements différents. Chaque individu en se déplaçant porte avec lui la langue de son groupe et agit par sa langue sur celle du groupe voisin où il s'introduit.

Deux familles voisines n'ont pas exactement la même langue ; mais la différence de langage qui les sépare, même si elle contenait en germe le principe d'une segmentation destinée à s'affirmer dans l'avenir, est pour le moment présent si peu sensible qu'on a le droit de n'en pas tenir compte. D'ailleurs, la langue qu'échangent ces deux familles s'unifie fatalement puisque les relations réciproques tendent dès le premier jour à atténuer les différences et à établir une norme commune. Imaginons deux frères qui vivraient en commun, sans exercer le même métier. Chacun d'eux, à l'atelier, serait en contact avec des groupes différents, dont il prendrait fatalement la langue avec les habitudes de pensée, les occupations et l'outillage. Mais la distinction qui s'établirait chaque journée entre les deux frères et qui ne tendrait à rien de moins, s'ils restaient un long temps sans se voir, qu'à leur faire constater, comme on dit, qu'ils ne parlent plus la même langue, est effacée chaque soir par le commerce qu'ils reprennent entre eux. Ainsi il se trouvent soumis tout à tour à quelques heures d'intervalle à deux

1. Texte extrait du chapitre premier, « Le langage et les langues » de la quatrième partie, « Constitution des langues ».

influences contraires, et la langue qu'ils parlent entre eux s'épure constamment des éléments de dissociation apportés du dehors.

Nous avons là un bon exemple de cette lutte pour l'équilibre qui est la loi de toute l'évolution des langues. Deux tendances contraires entraînent les langues en deux directions opposées. L'une est la tendance à la différenciation. Le développement du langage aboutit à une segmentation de plus en plus fragmentaire ; le résultat est un émiettement, qui s'augmente au fur et à mesure de l'emploi de la langue ; des groupes d'individus livrés à eux-mêmes, sans aucun contact entre eux, y seraient fatalement condamnés. Mais la différenciation n'est jamais achevée. Une raison majeure l'arrête en chemin ; c'est qu'en rendant de plus en plus étroits les groupes entre lesquels le langage sert de moyen d'échange, elle finirait par ôter au langage sa raison d'être ; le langage s'anéantirait lui-même, il deviendrait inapte aux communications entre les hommes. Aussi contre la tendance à la différenciation agit sans cesse une tendance à l'unification qui rétablit l'équilibre. C'est du jeu de ces deux tendances que résultent les diverses sortes de langues, dialectes, langues spéciales, langues communes.

ANALYSE

Publié en 1923 mais achevé dès 1914, le livre de J. Vendryes, *Le langage*, situe la science du langage au carrefour de la psychologie, de la sociologie et de l'histoire. Il jette ainsi les premiers fondements de la sociolinguistique contemporaine en proposant une définition de la langue qui est très moderne. Forme linguistique idéale qui s'impose à tous les individus d'un même groupe, la langue apparaît donc comme l'émanation de ce groupe, défini par la plus ou moins grande complexité des rapports sociaux qui le constituent.

1. La modernité de J. Vendryes

Ces idées sont celles qui caractérisent des approches sociolinguistiques contemporaines comme celle de B. Bernstein (*Langage et classes sociales*, 1975), selon qui ce sont les types de rapports sociaux qui conditionnent la compétence linguistique des sujets. C'est la différence que fait B. Bernstein entre le code restreint, démarche qui fait appel à l'implicite et ne favorise guère l'expression, et le code élaboré, totalement explicite, caractéristique des milieux favorisés qui attachent une importance capitale à la qualité du langage utilisé. Comme J. Vendryes, mais cinquante ans après lui, l'auteur de *Langage et classes sociales* démontre que le rapport au langage varie selon les familles, en particulier dans l'importance qui lui est attribuée dans l'éducation des enfants. Il ne s'agit donc pas d'affirmer simplement que chaque classe sociale possède sa langue spécifique distinctive mais bien que c'est de la plus ou moins grande complexité des rapports sociaux que dépend le type de variété de langue utilisée par le locuteur, entendue au sens de variété fonctionnelle : langue simple instrument de communication généralement imparfait, laissant au destinataire le soin de deviner tout ou partie du message (code restreint), ou expression plus ou moins élaborée de soi et des autres (code élaboré).

Mais outre cette variété interne, J. Vendryes définit les causes de l'évolution linguistique à partir de grandes tendances, conformément à l'esprit de l'époque (de la notion de tendance utilisée ici par J. Vendryes on rapprochera celle de besoin à laquelle a recours H. Frei dans *La grammaire des fautes* qu'il fait paraître en 1929) : différenciation et unification contrecarrées par la tendance à l'équilibre. Autrement dit, il s'agit bien là de ce qu'on appellera plus tard, à la suite de U. Weinreich et de W. Labov, « l'hétérogénéité contrôlée », née d'une variation que l'on peut observer en synchronie mais qui est déjà l'amorce d'un changement linguistique. On ne peut s'empêcher de penser à R. Jakobson[1] cité par C. Baylon[2] :
« Le début et l'issue de tout processus de mutation coexistent dans la synchronie et appartiennent à deux sous-codes différents d'une seule et même langue. Par conséquent, aucun des changements ne peut être compris ou interprété qu'en fonction du système qui les subit et du rôle qu'ils jouent à l'intérieur de ce système ; inversement, aucune langue ne peut être décrite entièrement et de manière satisfaisante sans qu'il soit tenu compte des changements qui sont en train de s'opérer [...] les changements apparaissent comme relevant d'une synchronie dynamique. »

C'est donc au cœur de la sociolinguistique la plus contemporaine que ce texte replace J. Vendryes et pourtant il appartient bien à son époque, c'est-à-dire au passé, par les imprécisions dont il fait preuve, en particulier dans son énumération des variétés ou des variations linguistiques. Les notions de langue spéciale, de dialecte, de jargon ou d'argot qu'il utilise paraissent aujourd'hui bien floues et ne correspondent plus à l'analyse des discours sociolectaux qui se pratique communément, par exemple à la lumière des travaux de W. Labov qui a su définitivement établir les principes de l'interaction entre structures sociales et structures linguistiques, préoccupation totalement absente de l'ouvrage de J. Vendryes.

2. Une conception trop étroite des registres de langue

Le premier défaut par lequel pèche son texte est l'assimilation implicite qu'il fait de la langue littéraire à la langue écrite, seule forme noble de la langue qu'il reconnaît. Ici, il s'agit en réalité de ce qu'on désignerait aujourd'hui sous l'appellation de registre soutenu, caractérisé sur le plan linguistique par le recours à des modèles classiques, littéraires de préférence – d'où la confusion très fréquente aujourd'hui encore entre la langue littéraire et ce type de registre – l'utilisation de mots rares, d'images et de métaphores originales ou recherchées qui seraient le fruit d'un travail savamment élaboré et non la marque d'une expression spontanée. Quant à la langue littéraire proprement dite, elle devrait être considérée comme un discours de référence, une langue spéciale qui n'est pas, contrairement à ce qu'avance J. Vendryes, la langue d'un groupe social déterminé mais celle d'une activité particulière, régie par des règles, quelle que soit la souplesse de celles-ci puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de littérature. On pourrait alors rapprocher cette acception de ce que l'auteur nomme le « jargon », celui des tribunaux par exemple, qui constitue une véritable langue de spécialité, caractéristique d'une activité socioprofessionnelle avec ses règles linguistiques propres, son vocabulaire, sa syntaxe (un peu désuète dans le cas particulier) mais aussi sa forme, sa rhétorique, c'est-à-dire un ensemble de contraintes propres à un type spécifique de stratégie argumentative. Ces règles sont différentes de celles qui constituent le discours littéraire mais fondamentalement de même nature puisqu'impo-

1. R. Jakobson, *Tendances principales de la recherche dans les sciences humaines et sociales.*
2. C. Baylon, *Sociolinguistique*, p. 101.

sées – et nous suivons là une catégorisation proposée par un autre ténor de la sociolinguistique contemporaine, D. Hymes – par un cadre, un genre, un thème, etc.

Le flou terminologique est encore plus grand chez J. Vendryes lorsqu'il subdivise la langue en langues diverses qu'il appelle tour à tour langue, jargon et argot. De quoi s'agit-il ? Si l'on veut bien ramener le « jargon des tribunaux » à une langue de spécialité, comme on vient de le proposer, il nous faudra également refuser l'emploi abusif que fait l'auteur du terme « argot ». En effet, il ne s'agit pas ici de la langue cryptologique du « milieu » parisien, ce qui serait le sens propre donné par la sociolinguistique au mot « argot » mais d'une désignation, aujourd'hui encore fort répandue en France dans l'usage courant, du registre populaire, voire vulgaire, caractéristique des faubourgs parisiens. La notion de faubourg ayant elle-même considérablement évolué, en particulier à Paris, il semblerait bien que l'approche géolinguistique de J. Vendryes soit également à renouveler.

Reste la langue des salons, celle des casernes, celle des bourgeois et, enfin, celle des ouvriers. Parler de langues différentes paraît là encore parfaitement abusif même s'il arrive aux locuteurs de ces différents groupes sociaux de ne pas se comprendre parfaitement. On pourrait, en revanche, utiliser une classification sociolectale et proposer la notion de registre soutenu qui correspondrait à la langue des salons, celle de registre courant qui désignerait la langue des bourgeois et, enfin, réserver le registre populaire ou familier aux casernes et aux ouvriers.

Faire de la langue un tel instrument de catégorisation sociale, tranchant comme un couperet, paraît extrêmement discutable pour deux raisons principales. La première, née des apports de la sociolinguistique labovienne, consiste à dire que les structures linguistiques correspondent à des structures sociales et que celles-ci ayant évolué, dans le sens d'une plus grande uniformisation de la population française (progrès de la scolarisation, développement des médias, etc.), les distinctions abruptes de J.Vendryes ne correspondent plus à la situation d'aujourd'hui. C'est là, on peut le signaler au passage, un des points faibles de l'approche variationniste, ses critères ne valant que pour une étude synchronique relativement étroite du point de vue chronologique et par conséquent vite démodée. Le texte de Vendryes en fournit encore un autre exemple à propos de la distinction qu'il fait entre dialectes et parlers locaux (pour ne pas dire patois). Ses exemples (franc-comtois et limousin) seraient sans doute classés aujourd'hui parmi les patois, ces dialectes ayant continué de régresser au cours des soixante-dix dernières années.

3. Pour une sociolinguistique du contact et de la continuité

La seconde raison que l'on peut avoir de remettre en question l'analyse de J. Vendryes procède d'une critique de son point de vue qui semble terriblement marqué par le côté le plus catégorique de la pensée linguistique de l'époque. Il ne faut pas oublier que J. Vendryes, élève et ami de A. Meillet, est également le contemporain de F. de Saussure et l'on se souvient des prises de position parfois peu nuancées de ce dernier sur tel ou tel sujet, à une époque où la linguistique devait se poser en s'opposant (on pense, en particulier à la dichotomie diachronie/synchronie). Peut-on vraiment envisager la superposition des « langues de Paris » en termes de discontinuité comme tente de le faire l'auteur ? Certainement pas. Que chaque individu représente la « langue » du groupe avec lequel il est solidaire et auquel il appartient, soit, mais faire de lui un stéréotype vivant, nier toute

influence idiolectale dans l'expression de chacun, c'est se faire de la langue une idée très mécanique et artificielle qui va à l'encontre de toutes les théories contemporaines mettant le sujet parlant au centre même de la langue, de sa langue. J. Vendryes ignore tout de la notion de continuum à laquelle adhère pourtant aujourd'hui pleinement la sociolinguistique contemporaine au point d'avoir fait de la linguistique elle-même une science sociale. A la notion de superposition il faut donc substituer celle de contact et jeter les bases d'une double sociolinguistique à la fois interne et externe. La sociolinguistique interne se fixe pour objet de recherche tous les phénomènes liés de plus ou moins loin à la dialectologie et à tout ce qui concerne le sentiment linguistique du locuteur face à sa langue. La sociolinguistique externe est le lieu d'analyse des phénomènes de contacts de langues, de bi ou multilinguisme, même à l'intérieur d'une communauté linguistique réputée unilingue comme la communauté française, des conflits linguistiques et de la politique des langues. (On peut remarquer notamment la totale absence de la notion de politique des langues alors que l'occasion s'en présentait dans un texte où il est fait allusion aux dialectes du français mais où pas un mot n'est dit des autres langues régionales : occitan, basque, catalan, etc.). Ce sont autant d'éléments qui se situent tout à fait hors du champ d'investigation de J. Vendryes.

La grammaire des fautes par H. Frei[1]

TEXTE N° 2

Nous avons constaté l'existence d'un certain nombre de besoins qui sont la raison d'être du langage, qui par leurs actions sur lui et par leurs réactions réciproques le créent et le recréent sans cesse et font de l'origine du langage une réalité pour ainsi dire permanente. Signaler l'existence de ces besoins, dresser leur liste, en faire le classement, examiner leur interaction (alliances et conflits), rechercher à l'aide de quels procédés ils se réalisent, telles sont les tâches de la linguistique fonctionnelle.

Aller plus avant et se demander d'où viennent ces besoins et dans quelles conditions et pour quelles causes ils peuvent, d'un idiome à l'autre ou d'une époque à l'autre de la même langue, varier dans leur dosage, c'est aborder les problèmes de la linguistique externe.

Avant de terminer, nous jetterons un coup d'œil sur les rapports de la linguistique fonctionnelle avec la sociologie. Si les besoins que nous avons appelés les constantes du langage varient néanmoins dans une certaine mesure d'une langue à l'autre ou d'une époque à l'autre du même idiome, cette variation a lieu en fonction de l'état social des collectivités qui emploient les langues.

« Le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social dont les variations du langage ne sont que les conséquences parfois immédiates et directes, et le plus souvent médiates et indirectes. » (Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*[2]). La société agit sur le langage principalement par la manière dont elle détermine le dosage des besoins linguistiques, d'une langue, d'une classe sociale ou d'une époque à l'autre.

Le facteur essentiel semble être la plus ou moins grande étendue spatiale (milieux étroits ou étendus) et sociale (milieux fermés ou ouverts). C'est en somme ce que F. de Saussure appelait l'opposition entre l'esprit de clocher et la force d'intercourse.

On remarquera, dans les langues de petite communication – civilisations anciennes (peuples de langue indo-européenne), sociétés inférieures (sauvages), milieux professionnels, sectes, etc. – le rôle énorme joué par le

1. Texte extrait de la conclusion.
2. *Linguistique historique et linguistique générale* par A. Meillet, 2 vol., T. 1, Paris, Champion, 1921, 2e éd. 1926 ; T. 2, Paris Klincksieck, 1938.

besoin de différenciation et le conformisme : pullulement des différences lexicales, rareté des termes génériques, surabondance et complication des catégories grammaticales, etc. Les langues de grande communication, employées par les civilisations que caractérise la force d'intercourse (Chinois, Européens modernes), manifestent au contraire une tendance très forte à l'économie (brièveté et invariabilité) : appauvrissement graduel du lexique et extension parallèle de l'emploi des signes, nombre plus restreint et simplification des catégories grammaticales, interchangeabilité des pièces du système, monosyllabisme, etc.

Rien n'est plus remarquable que le langage pour montrer cette opposition, que l'on constate également dans les autres institutions sociales.

ANALYSE

La grammaire des fautes, publié en 1929, est un ouvrage à considérer comme l'un des textes fondateurs de la sociolinguistique contemporaine. Il définit la nature des rapports entre la société et le langage, classé parmi les institutions sociales, idée que l'on retrouvera beaucoup plus tard chez A. Martinet, dans *Éléments de linguistique générale* :
« On est tenté de placer le langage parmi les institutions humaines, et cette façon de voir présente des avantages incontestables : les institutions humaines résultent de la vie en société ; c'est bien le cas du langage qui se conçoit essentiellement comme un instrument de communication. Les institutions humaines supposent l'exercice des facultés les plus diverses ; elles peuvent être très répandues et même, comme le langage, universelles, sans être identiques d'une communauté à une autre : la famille, par exemple, caractérise peut-être tous les groupements humains, mais elle se présente, ici et là, sous des formes diverses ; de même, le langage, identique dans ses fonctions, diffère d'une communauté à une autre de telle sorte qu'il ne saurait fonctionner qu'entre les sujets d'un groupe donné. Les institutions, n'étant point des données premières, mais des produits de la vie en société, ne sont pas immuables ; elles sont susceptibles de changer sous la pression de besoins divers et sous l'influence d'autres communautés. Or, nous verrons qu'il n'en va pas autrement pour ces différentes modalités du langage que sont les langues. »

H. Frei, comme A. Martinet, mais plus de trente ans avant lui, insiste sur la notion de besoin et distingue trois critères aptes à nous aider à mieux comprendre la variété et la variation des langues :
– un critère linguistique lié à la nature des langues elles-mêmes,
– un critère sociologique lié à la nature des rapports sociaux,
– un critère historique lié aux conditions dans lesquelles les langues évoluent ou ont évolué.

Se trouvent là définis les principaux domaines de la sociolinguistique qui, dans le premier paragraphe du texte soumis à notre analyse, a été dissociée par l'auteur de *La grammaire des fautes* en deux sous-disciplines complémentaires : une sociolinguistique interne qui aurait pour objet l'étude des phénomènes liés aux variations apparaissant à l'intérieur d'une même aire linguistique (dialectes, parlers régionaux) et prises en

compte par la conscience linguistique (ou langagière ?) des locuteurs, c'est ce que H. Frei appelle la linguistique fonctionnelle ; une sociolinguistique externe abordant les problèmes de contacts de langues, l'étude des conflits linguistiques, les phénomènes en rapport avec les situations de bilinguisme ou de multilinguisme et même, plus généralement, tout ce qui touche à la planification linguistique.

1. Le critère linguistique

Premier à être évoqué par H. Frei, il situe bien son analyse à l'aube du structuralisme érigeant la langue en un « système de valeurs » au sein duquel les éléments sont solidaires les uns des autres au point qu'une modification apportée à un seul d'entre eux « entraîne les autres valeurs et détermine un regroupement général. » Deux tendances différentes, contradictoires mais complémentaires, s'affrontent sous forme d'oppositions, c'est ce que H. Frei nomme le besoin d'assimilation et le besoin de différenciation, à la base du fonctionnement de « tout système de signes ».

Pour ce qui concerne le besoin d'assimilation, l'auteur de *La grammaire des fautes* cite le cas de l'analogie sémantique. C'est l'interprétation nouvelle donnée à un signe simple ou à un syntagme d'après le modèle d'un autre signe ou d'un autre syntagme prédominants dans la conscience linguistique (nous sommes bien là dans le domaine de la sociolinguistique interne), par suite de l'impossibilité, de l'ignorance ou de l'oubli de l'interprétation correcte. L'analogie sémantique touche de préférence les termes savants et techniques, moins familiers du locuteur moyen. Voici quelques exemples cités par H. Frei mais qui restent aujourd'hui parfaitement valables :
Ex. : Bénin > niais, par un rapporchement abusif avec bête et benêt.
Fruste > mal dégrossi, par confusion avec rustre et rustique.
Proche de l'analogie sémantique, l'analogie formelle peut être également citée, qui explique que l'on remplace « caillot » par « caillou » dans « Il a un caillou de sang » ou « taie » par « tête » dans « une tête d'oreiller ».

Le besoin de différenciation, que H. Frei nomme également besoin de clarté, se manifeste au niveau de la différenciation phonique qui affecte particulièrement la langue française dans laquelle la séparation des syllabes ne coïncide pas nécessairement avec la délimitation grammaticale. Se trouve posé ici, bien longtemps avant que A. Martinet ne le fasse[1], le problème de l'unité du mot, signe de langue fondamental à la base de l'analyse en taxinomies lexicales suggérée par B. Pottier[2] pour rendre compte des différentes visions du monde proposées par toutes les langues existant ou ayant existé. Un procédé noté « courant » par l'auteur et qui est devenu aujourd'hui extrêmement fréquent pour faire coïncider la syllabe avec la limite du mot est la non-liaison. Un syntagme comme « avoir honte » pourra se prononcer « syllabiquement » (a-vwa-R5̃t), ou au contraire « grammaticalement » (a-vwaR-5̃t). « Telle est la vraie raison d'être [ajoute H. Frei] de l'h dit aspiré, qui est en réalité un séparatif destiné à faire correspondre la coupe de syllabe avec la limite du mot. » Si, à l'époque de *La grammaire des fautes* (1929) il s'agis-

1. A. Martinet a consacré un article au mot dans le n° 51 de la revue *Diogène* (pages 39-53), juillet-septembre 1965, Paris, Gallimard.
2. « Le domaine de l'ethnolinguistique » par B. Pottier dans le n° 18 (pages 3 à 11) de la revue *Langages*, juin 1970, Paris, Larousse.

sait d'une caractéristique de la langue populaire, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui[1], ce qui confirme l'hypothèse de départ de l'auteur selon laquelle il est des critères purement linguistiques qui président à l'évolution des langues (en l'occurrence le français) et qui constituent sans doute ce que d'autres ont appelé ailleurs l'aspect « invariant »[2] de la science sociolinguistique.

2. Le critère sociolinguistique

Il appartient comme le précédent à la sociolinguistique interne et se trouve constitué par les types de rapports sociaux qui s'instaurent entre les membres d'une même communauté linguistique. On peut dire, à la suite de A. Meillet (cité par H. Frei), que le changement social est le moteur du changement linguistique. C'est même, à n'en pas douter, la principale caractéristique de l'évolution du français aujourd'hui, ce doit donc être la première préoccupation des sociolinguistes de terrain et, à ce titre, H. Frei, qui a eu accès à des productions spontanées (en particulier à la correspondance de beaucoup de familles privées), nous a laissé une œuvre aux vertus prémonitoires. N'est-ce-pas P. Guth, dans sa *Lettre ouverte aux futurs illettrés*[3], publiée en 1981, qui s'écriait :
« Notre langue de princes est devenue un idiome de clochards, un sabir de poubelles, où des loques de franglais s'accrochent à des débris de parler journalistico-radio-phonico-télévisuels. »

Nous voici donc face à une conception pour le moins négative des nouveaux rapports sociaux, tels que nous les imposent les médias (par exemple), et de leur impact sur la qualité de la langue d'aujourd'hui. Mais rien ne devrait nous faire oublier que le vrai français, le bon français, celui qu'apprécie P. Guth, est, par essence, celui que parle le peuple, ou qu'a parlé le peuple qui l'a engendré. La vérité se trouve, comme toujours, au centre de ces deux positions si éloignées l'une de l'autre. La langue française fait partie du patrimoine des Français qui sont tous, quel que soit leur niveau de langue, des usagers à part entière du français et ce sera donc toujours l'usage qui devra prévaloir. Lequel ? Celui du plus grand nombre dans la mesure où il convient à tous et où, sous la forme d'une norme « normale », il aura fait son entrée dans l'institution académique (celle de l'école avant tout). Il faut admettre une distinction capitale qui est implicite dans le texte de H. Frei et que dissimule le discours des idées reçues, c'est que le français n'existe pas. Ce qui existe, ce sont les langues françaises et les usages : le français conventionnel mais aussi le français non conventionnel et même le français branché qui est le digne héritier du français avancé dont parle H. Frei dans *La grammaire des fautes*. Mais il y a aussi le langage « intello », qui vieillit encore plus vite que les autres, les vocabulaires spécialisés des sciences et des techniques, qui sont autant de constellations évoluant à la périphérie de la langue commune (dont certains se demandent s'il faut vraiment la connaître pour avoir accès aux langues dites de spécialités !), les vocabulaires régionaux, voire même extra-hexagonaux, de Belgique, du Québec, de Suisse et d'Afrique, aux trésors insoupçonnés du boulevard Saint-Germain.

1. On peut dire par exemple que plus de 90 % des enseignants de la docte assemblée qui constitue le Conseil scientifique de l'Université Paul Valéry (Montpellier III) ne font plus la liaison entre « quatre-vingts » et « étudiants ». Besoin de différenciation ou ignorance de l'orthographe, le lecteur jugera.
2. Cf. en particulier C. Hagège dans le texte n° 8 du présent ouvrage.
3. Paris, Albin Michel, 1981.

Mais on voit mal, à dire vrai, comment l'on pourrait séparer le critère linguistique du critère sociologique pour parvenir à une analyse sociolinguistique pertinente quand on sait que, d'une façon générale, l'évolution grammaticale du français contemporain, en France ou hors de France, se fait dans le sens d'une simplication. Celle-ci est-elle due, comme l'affirme H. Frei dans la suite de son ouvrage, à un besoin d'économie ? Certainement. Le seul problème est que la tendance à l'économie est peut-être plus propre au sujet parlant qu'à la langue elle-même.

3. Le critère historique

C'est ce dernier point de vue que fait émerger le troisième critère, historique celui-là, envisagé par H. Frei dans *La grammaire des fautes*. Les variations, sinon les variétés, ne sont-elles pas dues aux conditions dans lesquelles se sont développées les diverses langues ? Nous entrons dans le domaine de la sociolinguistique externe, celle qui a pour objet les contacts de langue auxquels H. Frei consacre une partie de son ouvrage en adoptant un point de vue qui, aujourd'hui encore, n'a rien perdu de son originalité :
« L'emprunt de mot, et le calque ou emprunt de syntagme, ne sont pas autre chose que des transpositions de langue à langue. D'un point de vue large, on pourrait appeler soit l'emprunt une transposition interlingue, soit la transposition (sémantique ou syntagmatique) un emprunt intralingue. Car le besoin d'invariabilité tend non seulement à faciliter le passage des signes d'une catégorie à l'autre à l'intérieur d'une même langue, mais encore à permettre leur passage invariable d'une langue à l'autre : immense sujet, dont nous ne faisons qu'indiquer le principe, et la place dans l'ensemble. »

Lorsqu'il parle de transposition interlingue, H. Frei aborde le problème de la conceptualisation qui peut varier non seulement d'une langue à l'autre, selon le découpage de la réalité imposé à chaque communauté linguistique, mais aussi d'une communauté à l'autre lorsque deux ou plusieurs d'entre elles, fortement dissemblables, emploient la même langue, pour des raisons généralement historiques. C'est ici qu'intervient le dernier critère qui ressort du texte que nous devons analyser, à savoir les conditions historiques du développement des langues. Seule une étude systématique des situations de langage peut permettre une analyse rigoureuse de l'état et de l'évolution d'une langue : son statut, son ou ses modes d'acquisition, ses usages, ses fonctions, la ou les représentations qu'en ont ceux qui la parlent ou ne la parlent pas, sa situation face à d'autres langues (valorisation ou péjoration de son emploi ? Position de langue dominée ou de langue dominante ?), etc. Langue de la libération et même de la liberté au Québec, le français n'est-il pas, en Algérie, celle de l'ancien colonisateur et pourtant le véhicule d'une culture à laquelle restent attachés des millions de locuteurs de l'autre côté de la Méditerranée ? Tous ces questionnements ne font que confirmer le bien-fondé de l'approche sociolinguistique originale de H. Frei.

Celle-ci reste donc tout à fait d'actualité même si l'on ne peut manquer d'être surpris par la distinction qui est proposée à la fin du texte entre les langues de petite et de grande communication. Si les premières se qualifient par leur conformisme et les secondes par la « force d'intercourse » (la compréhension la plus large possible), ce n'est pas tant au nombre de leurs locuteurs qu'elles le doivent, bien évidemment, mais aux niveaux de langue qu'ils occupent au sein de chacune d'entre elles. H. Frei méconnaît ici la notion de registre linguistique, c'est-à-dire l'aptitude plus ou moins développée qu'a tout locuteur à

faire face à toutes sortes de situations de communication. Que ceux qui ont à leur disposition un registre soutenu, caractérisé par son conformisme, soient les moins nombreux, quelles que soient les langues et les sociétés dans lesquelles elles se parlent, c'est indéniable, et que les usagers des registres courants et familiers soient, partout, les plus nombreux, c'est tout aussi certain. Mais les uns et les autres participent de la même langue, quand bien même les observateurs sociolinguistes ne seraient pas tous d'accord sur la typologie et la classification des registres à retenir : cinq pour les uns, soutenu, courant, familier, vulgaire, populaire ; deux pour les autres, surveillé et non surveillé ; enfin, trois pour les derniers, soutenu, vulgaire et neutre. La vérité n'est sans doute nulle part, on la laissera donc à l'appréciation de chacun, en se rappelant néanmoins qu'il n'y pas plusieurs types de langues, selon le nombre de leurs locuteurs. Toutes méritent qu'on s'y intéresse.

Éléments de linguistique générale par A. Martinet[1]

TEXTE N° 3

> Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes ; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre.

ANALYSE

Cette définition de la langue, proposée par A. Martinet dans *Éléments de linguistique générale* (1960) a eu pendant longtemps l'ampleur, la force et la diffusion d'un texte sacré. Aujourd'hui encore, c'est à ce texte fondateur que doit se référer tout étudiant qui désire s'initier à la linguistique, cette étude « scientifique » du langage « humain ». A. Martinet fut l'un des premiers à introduire à l'Université française un enseignement de linguistique générale indépendant de celui de la grammaire et de la linguistique française et il a contribué, à ce titre, à former des générations de linguistes qui lui sont tous redevables de quelque chose bien qu'ils s'en défendent parfois.

On pourrait commencer par dire qu'il existe un curieux parallélisme entre l'histoire des théories scientifiques et celle des théories et des méthodes de la linguistique. On peut déceler dans l'évolution de la science et de l'étude du langage trois moments privilégiés :
- le mode magique,
- le mode objectif,
- le mode hypothétique.

1. La linguistique traditionnelle

Dans l'histoire de la science, et on pourrait dire la préhistoire, l'acte par lequel l'homme appréhende la connaissance est un acte essentiellement magique, c'est-à-dire un refus de l'objet extérieur à l'homme avec ses règles de causalité spécifiques. Le monde, dans l'acte magique, est conçu comme une projection des structures mentales de l'homme, incapable de conférer à l'objet son statut d'objet, incapable de pratiquer l'observation en l'absence d'instruments et de méthodes. L'homme projette donc sur le monde ses propres désirs, ses propres catégories spirituelles, il nie les phénomènes et les reconstruit à sa propre image, d'où le caractère essentiellement mentaliste de l'acte magique au cours duquel il se substitue au monde en lui imposant sa propre logique.

1. Cette définition de la langue est extraite du premier chapitre.

La linguistique, ou plus exactement la grammaire traditionnelle, présente les deux aspects de l'acte magique : elle est à la fois mentaliste et prescriptive. La linguistique traditionnelle ne définit pas son propre objet, par exemple le type de langue qu'elle veut décrire : c'est ainsi qu'on confondra longtemps langue écrite et langue parlée sans reconnaître la spécificité de chacun des deux codes. Pour la linguistique traditionnelle, la langue est prise pour un miroir de la pensée et le grammairien se rassure, comme dans l'acte magique, en reconnaissant dans la langue qu'il étudie ses propres structures mentales, d'où la présentation de règles et de définitions, le plus souvent à caractère logico-sémantique.
Ex. : Une phrase est l'expression, plus ou moins complexe, mais offrant un sens complet, d'une pensée, d'un sentiment, d'une volonté[1].

La grammaire traditionnelle comporte également un aspect normatif puisqu'un état de langue est considéré comme correct en vertu d'une norme établie par les théoriciens ou acceptée par l'usage. C'est en ce sens qu'on parle de règles ou de fautes de grammaire. Comme dans l'acte magique, le grammairien prescrit certaines règles sans rendre compte du fonctionnement du langage. On apprend ce qu'il faut éviter, jamais ce qu'il faut faire.

Enfin, la grammaire traditionnelle aboutit à une présentation essentiellement analytique qui pourra aider l'élève – ou l'apprenant en général – à saisir la structure d'une phrase déjà faite mais qui ne sera d'aucune utilité pour l'aider à construire une phrase nouvelle, d'où le caractère atomisé de cette grammaire dans laquelle on privilégie le mot sur la phrase et la morphologie sur la syntaxe.

2. La linguistique structurale

La deuxième époque de la connaissance est le moment où celle-ci accède au rang de science proprement dite. On peut alors parler de véritable révolution : être un savant c'est être capable de reconnaître à l'objet son statut d'objet, c'est-à-dire s'effacer devant lui pour le placer au centre de l'observation. C'est le positivisme d'A. Comte. Le travail de la science consiste donc à observer objectivement le plus grand nombre de faits ou de données, à grouper et à classer ces faits de manière à dégager de leur masse une certaine organisation, c'est ce qu'on appelle la conception taxinomique (ou taxonomique) de la science.

C'est de cette conception que procède la science du langage devenue telle le jour où la langue a été considérée comme un système à travers les travaux de F. de Saussure et de tous ceux qui sont devenus ses héritiers. A. Martinet en fait partie et il a puissamment contribué à vulgariser et à exploiter les idées du maître genevois. Pour qu'elle accède définitivement au rang de science, la linguistique a dû réunir les conditions suivantes :

- se libérer des éléments étrangers, extralinguistiques, pour s'en tenir aux caractères immanents du système, ceci concernant tous les rapports entre la pensée et la langue ;

- déterminer son propre objet, parfaitement circonscrit et délimité. C'est ainsi que la linguistique structurale propose :

1. Définition extraite de la *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui. Langue parlée, langue écrite* par G. Mauger, Paris, Hachette, 1968.

1. de décrire la langue parlée courante d'un groupe social donné à un moment donné, pour reconnaître le caractère spécifique de chaque langue, c'est-à-dire de chaque système ;
2. de limiter le champ de la description en mettant la signification entre parenthèses et en prenant la forme en considération ;
3. de décrire la langue selon une méthode rigoureuse.

Cette méthode passe par la définition d'un corpus achevé, c'est-à-dire l'ensemble des énoncés qui ont servi effectivement à la communication entre des locuteurs appartenant au même groupe linguistique : le corpus doit être représentatif et homogène. A partir de ce corpus, loin de faire une théorie de la langue en question ou d'édifier une hypothèse sur cette langue, on va en décrire les éléments en fonction de la position qu'ils occupent sur la chaîne parlée, la langue se réduisant donc à une étude de l'agencement de ces éléments :
1. segmentation des énoncés,
2. inventaire des formes,
3. classement des formes et des énoncés.

Il s'agit de classer des faits de langue : c'est la taxinomie (ou taxonomie). Cette méthode s'accompagne de la volonté de rejeter deux des caractères les plus nocifs de la méthodologie antérieure, à savoir le psychologisme et le mentalisme par :
– l'analyse exclusive des réalisations fournies par le corpus,
– l'importance accordée exclusivement aux critères formels et distributionnels,
– le rejet systématique d'une théorie du sujet et de la situation,
– l'évacuation du sens.

Les descriptions linguistiques des années 60-70 dans leur grande majorité se réfèrent aux théories structurales, tout comme la linguistique dite « appliquée » à l'enseignement des langues vivantes et ce célèbre texte de A. Martinet se présente donc comme la forme la plus achevée de cette approche nouvelle de la réalité linguistique, faisant de la langue un instrument relativement facile à décrire, pour peu que l'on respecte le principe de la double articulation – en monèmes et phonèmes – et dont la fonction première est la communication. La définition proposée par l'auteur des *Éléments de linguistique générale* est un raccourci de l'idéologie linguistique en cours dans les années soixante-dix. Son caractère systématique a quelque chose de sécurisant mais on ne peut s'empêcher, aujourd'hui, de constater un certain nombre de carences susceptibles de donner naissance à une image déformée, artificielle et même irréelle de la langue ainsi totalement coupée de son usage.

La première remarque à faire concerne l'absence, dans la définition proposée par A. Martinet, de tous les éléments constitutifs de la langue mais qui échappent à la double articulation. Il s'agit, évidemment, de tout ce qui a rapport avec la prosodie, c'est-à-dire la musique de la parole : l'intonation, l'accent et même les tons dont l'étude est si importante pour les langues africaines et asiatiques. Ces éléments ne sont pas segmentables au même titre que les monèmes ou les phonèmes et c'est pour cette raison que l'école linguistique américaine les a regroupés sous l'appellation d'éléments supra-segmentaux. Appartiennent-ils au domaine sémantique ou à l'expression phonique ? Sont-ils du ressort de la langue ou de la parole ? Tout dépend des langues. Certaines d'entre elles retiennent l'accent parmi leurs traits distinctifs ; ce sont les langues, comme l'espagnol, dans lesquelles la place de l'accent est libre si bien que le locuteur peut avoir le choix entre plusieurs solutions.

Ex. : ['termino] : le terme
['ter'mino] : je termine
[termi'no] : il termina

A. Martinet n'a pas ignoré les faits prosodiques auxquels il consacre par ailleurs une place importante dans *Éléments de linguistique générale* mais il aurait dû les mentionner dans sa définition de la langue beaucoup trop étroite, trop réduite à ce qui constitue exclusivement le linguistique proprement dit : principalement la phonologie et la morphologie. Pourtant la prosodie, on le sait aujourd'hui, est un domaine capital de la langue puisqu'elle se situe à la croisée de la compétence linguistique, au sens étroit du terme (tel que l'entend Martinet lui-même), et de la compétence de communication que l'on pourrait définir ici comme la pratique sociale de la langue. Tout le monde sait bien, par exemple, que même si la place de l'accent n'est pas distinctive en français, où elle est fixe, un locuteur qui appuiera sur la première syllabe du mot, comme le font de nombreux Africains, se fera remarquer. D'une façon générale, l'importance de l'extralinguistique n'échappe plus à personne aujourd'hui et l'on pourrait citer, outre les éléments prosodiques, la gestuelle, les mimiques, la proxémique qui sont des moyens langagiers spécifiques extrêmement importants.

3. Le temps des hypothèses

Mais il y a peut-être plus grave. En effet, la définition de la langue proposée par A. Martinet ne nous permet pas de rendre compte de la deuxième révolution scientifique qui a fait pénétrer la linguistique dans le domaine de la science contemporaine. Aujourd'hui, il s'agit beaucoup moins de collectionner et de classer les faits que de construire, à partir d'un nombre limité d'observations, des théories générales et des hypothèses destinées à expliquer les faits connus et à rendre compte des phénomènes inexpliqués. Sur le plan linguistique, cette révolution s'est articulée autour des théoriciens de la grammaire générative dont le chef de file a été N. Chomsky qui fut pendant très longtemps ignoré par l'auteur des *Éléments de linguistique générale*. Cette nouvelle linguistique est une synthèse des apports les plus intéressants de la grammaire traditionnelle et de la grammaire structurale. On ne se contente plus de découper les données d'un corpus, mais on essaie de reconstituer, sous la forme d'une hypothèse abstraite, le système des règles qui permettent à l'être humain de produire et de comprendre une infinité de phrases. Trois tâches se présentent ainsi au linguiste :

1. Découvrir la nature exacte de la compétence linguistique et tenter d'en donner un modèle ; on appelle « compétence » l'ensemble des aptitudes spécialisées acquises par un sujet dès sa plus tendre enfance et qui lui permettent d'énoncer et de comprendre un ensemble infini de phrases dans sa langue maternelle ;
2. Savoir comment les sujets parlants utilisent ces aptitudes, c'est-à-dire construire un autre modèle, celui de la performance ; on appelle « performance » la réalisation, dans l'acte de parole, de la compétence ;
3. Faire la lumière sur l'acquisition de ces aptitudes, ce qui revient à poser une théorie de l'apprentissage du langage.

Cette seconde révolution, au centre de laquelle se trouve la syntaxe, seconde grande absente, après la prosodie, de la définition de A. Martinet, a donc permis de passer du mode objectif au mode hypothétique, c'est-à-dire à celui des grandes hypothèses sans lesquelles la science ne peut exister. Elle n'a malheureusement pas résolu tous les pro-

blèmes, loin de là, parce qu'elle n'a pas été capable de se défaire d'un théoricisme excessif et d'un formalisme de plus en plus abstrait au fil des années. C'est pour cette raison que, depuis une quinzaine d'années, la linguistique traverse une période de crise qu'elle est seulement en train de surmonter en se faisant plus sociale que spéculative. Il ne s'agit évidemment pas de sacrifier la science linguistique sur l'autel de la sociolinguistique comme naguère la grammaire l'avait été sur celui de la linguistique, mais de prendre en compte ce qui fait le caractère spécifique du langage humain, c'est-à-dire l'homme lui-même toujours au centre de son discours. Cet aspect-là est totalement absent de la définition de A. Martinet qui a trop tendance, comme tous ceux de son école, à assimiler la langue à un pur et simple instrument que le locuteur utiliserait dans une espèce d'apesanteur sociale.

Le langage et la société par H. Lefebvre[1]

TEXTE N° 4

Il est évident que la langue parfaite de la science – la métalangue – ne correspond à aucune des langues effectivement parlées dans des sociétés réelles. La métalangue, parlée si l'on ose dire par les machines, ne serait qu'accidentellement utilisée par des hommes ; elle ne pourrait même pas se « parler » avec les lèvres, la bouche humaine, le souffle. Ce serait une construction « pure », plus proche d'une élaboration logique poussée jusqu'à son terme que de « l'expression » naturelle et spontanée des sentiments, émotions, passions, images. Il se pourrait par exemple (hypothèse dont nous verrons plus tard sur quoi elle se fonde) que cette langue parfaitement rationnelle se caractérise par le déplacement ou l'élimination des « stops », des « blancs », des coupures, des pauses, qui jalonnent le langage parlé ou écrit. Ce jalonnement segmente et découpe notre « expression » dans la langue ; il introduit des articulations mais aussi des arrêts, des incertitudes, sans doute des choix plus ou moins arbitraires (entre les mots, les tournures, les façons de composer le discours). Certaines de ces coupures, certains de ces arrêts, proviennent de la physiologie (nécessité pour la vue et l'ouïe de discerner, pour le « parleur » de reprendre souffle, etc.) plutôt que de l'intellect et des opérations mentales. Une démonstration mathématique n'est évidemment pas découpée et agencée comme un discours. L'enchaînement se poursuit sans lacunes, de façon continue, bien qu'il y ait reprise ou introduction d'éléments distincts (bien définis).

Ainsi la recherche du langage parfait, celui de la certitude (scientifique) ébranle la confiance dans le langage (courant, parlé).

ANALYSE

Écrit à une époque (1966) où l'on croyait encore que la linguistique était une science exacte, le texte de H. Lefebvre, lui-même homme de science, s'essaie à définir ce que pourrait être une langue parfaite, c'est-à-dire dégagée de toutes les contingences humaines qui la corrompent par ailleurs. Cette langue est appelée improprement métalangue par l'auteur, qui entend par là une construction pure, logique, et non un discours sur la langue, une langue de la langue.

1. Texte extrait du premier chapitre.

1. Vers une langue idéale

Quelles sont les caractéristiques de cette langue parfaite imaginée par H. Lefebvre ?

La première est son caractère asocial puisqu'elle se situe en dehors de tout usage social. Il s'agit là d'un rêve de savant, d'une utopie de chercheur complètement déconnecté de la réalité linguistique et sociolinguistique. Cette proposition de l'auteur fait penser aux conditions dans lesquelles on a tenté de développer l'espéranto, langue universelle mise au point par un savant français vers 1887. L'échec de l'espéranto ne tient pas tant à des problèmes d'ordre linguistique qu'à des difficultés socioculturelles. Une langue qui ne sert de véhicule normal et spontané à aucune civilisation, qui ne sert de vecteur à aucune échelle de valeurs morales, intellectuelles, artistiques ou philosophiques, qui ne traduit aucune vision du monde, bref qui se développe en parfaite apesanteur sociale n'a aucune chance de se répandre puisqu'aucun locuteur ne pourra vraisemblablement se l'approprier. Nier les rapports nécessairement très étroits qu'une langue, quelle qu'elle soit, entretient avec la culture au sein de laquelle elle a pris naissance, c'est s'exposer à un énorme contresens sur la nature même du langage et des langues particulières.

Construction pure, élaboration logique, c'est donc à une conception instrumentale de la langue que se rallie implicitement H. Lefebvre dès le début de son texte. Cette deuxième caractéristique appartient bien à son temps et on la retrouvera, largement exprimée, dans les écrits des linguistes structuralistes et fonctionnalistes les plus fameux, en France et à l'étranger (A. Martinet, R. Jakobson, etc.). Là encore, il s'agit d'une linguistique qui paraît aujourd'hui extrêmement marquée par une idéologie scientiste. Pourtant, dès cette époque, un véritable penseur comme E. Benveniste, a mis l'accent sur l'absurdité qui consiste à faire de la langue un instrument, un outil, un objet extérieur à l'homme comme tout ce qu'il fabrique ou tout ce qu'il invente pour maîtriser, peu à peu, l'univers qui l'entoure. La langue est tout autre chose qu'un instrument, elle ne prolonge pas le bras humain, elle est le bras, elle est la voix, elle est l'Homme. C'est à travers elle, par elle, contre elle parfois, qu'il se construit, qu'il se développe, qu'il affirme sa personnalité, qu'il revendique son identité sociale, politique, intellectuelle, affective, etc. Chaque locuteur s'implique dans son propre discours, se pose en tant que sujet dès qu'il prend la parole, et l'usage que fait le français du verbe « prendre » n'est certainement pas à mettre ici au compte du hasard. On fera, à partir de E. Benveniste, la distinction entre la linguistique de l'énoncé et celle de l'énonciation qui met en jeu le sujet parlant.

Se référer aux déclarations de E. Benveniste, comme on vient de le faire, c'est déjà condamner la troisième caractéristique de la langue parfaite telle que la conçoit H. Lefebvre, selon laquelle elle ne serait qu'accidentellement utilisée par des hommes. On sait les faux espoirs et les vraies difficultés nés des travaux menés depuis plusieurs décennies sur le traitement automatique des langues.

Mais l'auteur va encore plus loin dans sa description de la langue parfaite qu'il veut débarrassée de toutes les scories dues à l'usage. Sur le plan formel, et c'est là la quatrième caractéristique qu'il distingue, il imagine un discours parfait qui ne laisse aucune place aux hésitations, aux redites, aux imperfections en tous genres qui émaillent le parler ordinaire et quotidien de tous les locuteurs. Ce faisant, il gomme tout le champ de la sociolinguistique sur laquelle repose aujourd'hui la quasi totalité des études de langue. Ce qu'il dénomme « stops » puis « blancs » (et les guillemets sont ici utilisés par H. Lefebvre lui-même) ou « coupures » et « pauses » sont tous les éléments significatifs des fonctionne-

ments linguistiques regroupés dans la sociolinguistique contemporaine sous le terme de « ratages » et sur lesquels se fondent toutes les descriptions les plus sérieuses. Il y a donc là, chez H. Lefebvre, une lacune grave puisque se trouve complètement occulté et réduit à néant le domaine sociolinguistique. Son rêve d'une langue totalement désincarnée va même encore plus loin que cela puisqu'il place au rang des imperfections, du fait de leur caractère arbitraire, le choix des mots, des tournures et des façons de composer le discours. Autrement dit, sa conception de la perfection linguistique l'amène à refuser le droit de cité à tous les procédés de type rhétorique utilisables par le locuteur au moment de sa prise de parole. Il y a là, en fin de compte, une interprétation totalitaire, qui va jusqu'à l'absurde, de la dichotomie saussurienne langue / parole. Apparaît ici le vieux préjugé qui entache la pensée du maître genevois réduisant la parole à de simples et toujours regrettables écarts par rapport aux règles de la langue. Un structuralisme dévoyé, une pensée gauchie alliés à un mépris pur et simple pour tout ce qui constitue ce qu'on appellera plus tard les sciences molles sont autant d'éléments négatifs qui caractérisent la pensée linguistique de l'auteur de ce texte.

La cinquième et dernière caractéristique attribuée par H. Lefebvre à la langue parfaite, mais en quelque sorte par défaut (c'est le procédé bien connu de la démonstration en creux) apparaît dans la comparaison implicite qu'il fait entre la démonstration mathématique et le discours pour lequel apparaît un mépris avéré :
« Une démonstration mathématique n'est **évidemment** [c'est nous qui soulignons] pas découpée et agencée comme un discours ».
Selon lui, seul le langage mathématique peut atteindre à la perfection par la qualité de son enchaînement. Là encore, il faut souligner le caractère erroné de la comparaison. Parler de langage mathématique, en l'opposant à la langue, celle du locuteur ordinaire, c'est se situer à deux niveaux différents en jouant sur l'ambiguïté du mot langue en français.

2. Le retour au réel

Parce qu'il est nourri d'un scientisme faussement triomphant, fait de mépris pour tout ce qui n'appartient pas aux sciences dites dures (comment la langue pourrait-elle n'être que l'expression naturelle et spontanée des sentiments, des émotions, des passions, des images ?) et parce qu'il se sent fort d'une confiance absolue – il dit d'une certitude – en la Science, H. Lefebvre n'échappe pas aux vieux préjugés des grammairiens du XVII^e^ siècle prônant leur confiance en la logique universelle (celle du français évidemment) et défendant une attitude très rigoriste en matière d'usage, à la fois prescriptive et coercitive. Autrement dit, conscient de l'inaptitude de la langue à atteindre la perfection, l'auteur va se réfugier, comme beaucoup de ses semblables, généralement des scientifiques aux certitudes inébranlables, dans un purisme intransigeant.

Est-ce à dire que la notion de langue parfaite est elle-même inadéquate ? Sur le plan strictement linguistique certainement, tout autant que les notions de langue simple et de langue complexe toujours suspectes d'ethnocentrisme et peut-être encore plus de la part des linguistes occidentaux. En revanche, si l'on adopte un point de vue plus sociologique que linguistique, si l'on observe toutes les manifestations de l'usage social, on peut affirmer que certaines langues sont plus adaptées que d'autres aux situations de communication auxquelles tout locuteur peut se trouver confronté. On peut partir du principe que la langue la plus parfaite est celle dans laquelle le locuteur se sent bien, celle dans laquelle il a grandi – peut-être – celle qui lui permet de s'exprimer le mieux. Ce sera le wolof

pour un Wolof, le bamiléké pour un Bamiléké et le français pour un Québécois. Toutes parfaites pour leurs natifs, ces trois langues n'ont pourtant à peu près rien de commun du point de vue des structures linguistiques. Mais il est sûr aussi qu'en l'état actuel de leur développement terminologique, le wolof et le bamiléké sont moins aptes que le français à servir de vecteur à un cours d'informatique par exemple. Il ne s'agit pas là, bien évidemment, d'un jugement de valeur, mais de la prise en compte d'une réalité sociolinguistique qui n'est pas figée pour toujours mais susceptible d'évoluer au rythme d'une politique d'aménagement linguistique favorisant, au Sénégal par exemple, le développement terminologique du wolof. Lorsque cette langue, soit par le biais de ses ressources propres, soit par celui de l'emprunt ou du calque, aura acquis les instruments informatiques qui lui manquent encore aujourd'hui, il va de soi qu'elle sera la plus parfaite de toutes en ce domaine pour tous les Wolof concernés.

Toutes les langues sont donc parfaites, à condition qu'elles permettent à leurs locuteurs de s'exprimer et de se développer. Mais la notion de perfection, en elle-même, est à manier avec beaucoup de précautions parce qu'elle a des relents souvent nauséabonds : relent de colonialisme en Afrique où le français a longtemps été considéré comme la seule vraie langue face aux « dialectes » africains ; relent d'ethnocentrisme hexagonal à l'époque où la mission officielle de l'Académie française consistait à rendre la langue française la « plus parfaite des modernes » en travaillant « avec tout le soin et toute la diligence possible à lui donner des règles certaines, à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » ; relent de centralisme politique quand on oppose le « patois » occitan à la belle langue française.

Fondements empiriques d'une théorie du changement linguistique par U. Weinreich[1]

TEXTE N° 5

> Il y a eu jusqu'à présent un désaccord entre l'hétérogénéité constatée et l'approche structuraliste du langage, car plus les linguistes étaient frappés de l'existence de structures dans le langage, plus ils étayaient cette observation au moyen d'arguments déductifs quant aux avantages fonctionnels d'une structure, et plus le passage d'un état de langue à un autre leur devenait mystérieux. En effet, s'il est nécessaire qu'une langue soit structurée pour fonctionner efficacement, comment les gens peuvent-ils continuer à parler pendant qu'elle se transforme, c'est-à-dire pendant qu'elle traverse des périodes de moindre systématicité ? Nous soutenons que la solution de ce problème consiste à rompre l'identification entre structure et homogénéité. La clé d'une conception rationnelle du changement linguistique – et, en fait, du langage lui-même – est la possibilité de décrire une différenciation ordonnée au sein d'une langue utilisée par une communauté. Nous soutenons qu'une maîtrise quasi innée de structures hétérogènes n'a rien à voir avec la connaissance de plusieurs dialectes ni avec la simple performance mais fait partie de la compétence linguistique de l'individu unilingue. L'un des corollaires de ce point de vue est que, pour une langue utilisée par une communauté complexe (c'est-à-dire réelle), c'est l'absence d'une hétérogénéité structurée qui se révèlerait dysfonctionnelle.

ANALYSE

Ce texte de U. Weinrich (1968), qui fut le premier maître à penser de W. Labov, peut s'interpréter comme une remise en cause du structuralisme linguistique et, par conséquent, comme une définition en creux de la sociolinguistique qui sera présentée plus tard (en 1985) par C. Hagège, dans *L'homme de paroles*, comme « une science née de la prise de conscience des invariants [...] en train de devenir une science de la variation sur fond d'invariant ».

1. L'article complet d'où est extrait ce texte est dû à M. Herzog, W. Labov et U. Weinreich. Publié en 1968 dans l'ouvrage de W. P. Lehmann et Y. Malkiel (ed.), *Directions for Historical Linguistics*, Austin, University of Texas Press, il s'intitule « Empirical foundations for a theory of language change ». W. Labov le cite partiellement dans l'introduction de *Sociolinguistique*, estimant que le thème de son ouvrage « s'y trouve exposé mieux [qu'il] ne saurait le faire. » La partie de l'article analysée ici est due à U. Weinreich lui-même, comme le précise W. Labov dans son livre.

Entre 1968 et 1985 un long chemin a été parcouru : la remise en cause de l'impérialisme structuraliste qui se fonde sur l'homogénéité, la cohérence, la pertinence et l'unité linguistique aboutit, non pas à la mort d'une science mais à l'avènement d'une autre démarche scientifique prenant en compte la réalité sociale du langage beaucoup plus difficile à cerner que la simple réalité linguistique.

Ce propos peut éclairer d'un jour nouveau les études menées depuis plus de dix ans sur le français d'Afrique.

1. L'approche descriptive

Il y a eu, tout d'abord, une approche linguistique, traditionnelle, du phénomène de l'africanisme étudié en termes de pertinence par rapport à un état de langue donné, celui du français central, contenu dans des dictionnaires de référence représentant, en quelque sorte, le modèle linguistique (*Le Petit Robert* et le *Dictionnaire du Français Contemporain*). C'est également de cette façon qu'ont été décrits, par des linguistes, les québécismes, les belgicismes, etc. En France, cette tradition fut ouverte par les premiers spécialistes de dialectologie, descripteurs des usances régionales dont Tuaillon, en 1983, s'est fait le champion. On s'aperçoit donc que l'étude de la variation ne saurait plus être limitée à la seule visée diachronique mais qu'elle s'opère à travers les changements lexicaux.

2. Les usages sociaux

Mais se limiter à une approche purement linguistique des phénomènes qui constituent le régionalisme ou le particularisme tels que les emprunts, les néologismes (phoniques, grammaticaux, lexicaux, sémantiques, etc.), c'est peut-être passer à côté du véritable problème. La présence, en français d'Afrique, de termes inconnus du français de France, n'est peut-être pas due qu'à un problème d'innovation référentielle. Elle est certainement, également, à mettre au compte non pas de simples usances, mais d'un usage social différent. Reconnaître cela, c'est accepter l'idée d'une francophonie plurielle, éclatée, reflétant des réalités sociales différentes. Autrement dit, on doit passer, par le biais d'une étude véritablement sociolinguistique, de la description des mécanismes de l'intégration linguistique à celle de l'acceptabilité sociale de ces créations dont force est de constater qu'elles sont en train de changer la langue française.
Ex. : Le mot * dot, dans la plupart de ses emplois africains, désigne la compensation matrimoniale versée, selon la tradition, par le futur époux ou sa famille à la famille de la fiancée.

Le mot * frère désigne très souvent, par extension, tout individu mâle de la même famille, de la même génération que tel autre.

Au Zaïre, le mot * matabiche, d'origine portugaise, désigne indifféremment une gratification, un supplément ou un pot-de-vin, ce qui traduit une nouvelle organisation sémantique d'un champ conceptuel français.

Il n'est plus question de se poser le problème de l'acceptation ou du refus de cette hétérogénéité ; elle **est** et elle constitue l'essence de la langue française. On peut même aller plus loin et dire que cette hétérogénéité des usages langagiers s'inscrit dans la langue elle-même, que ce soit hors de France ou en France où l'on pourrait prendre en considération, à titre d'illustration, les différents usages sociaux non plus interprétés en termes de dévia-

tion par rapport à une norme très centralisée à laquelle nous a habitués notre société, régie sur le plan linguistique par la dictature de l'Académie française et le poids des représentations sociales de la langue, mais en termes de marché linguistique aux valeurs fluctuantes mais aux rapports somme toute relativement stables. Il semble qu'il y ait là une apparente contradiction entre le structuralisme fonctionnaliste et le fonctionnement réel du langage. L'hétérogène, la variation, le non-systématique ne peuvent-ils pas devenir à leur tour systématiques, c'est-à-dire distinctifs. On assisterait alors à un déplacement de la notion-même de distinctivité, qui a déjà été mis en lumière par Catherine Kerbrat-Orecchioni dans *La Connotation.*
Ex. : Le roulement du /R/, dans une perspective structuraliste, n'est jamais distinctif en français. Or c'est faux, car, dans une perspective connotative, c'est-à-dire sociale, ce roulement est distinctif puisqu'il a une valeur sociolinguistique que C. Kerbrat-Orecchioni qualifie de symptomatique. Autrement dit, l'opposition entre forme (phonologie) et substance (phonétique) qui se fonde sur le fonctionnement de la dénotation (en langue) ne peut s'appliquer telle quelle en connotation (parole) puisque, dans ce domaine, le fait phonétique (c'est-à-dire sociolinguistique) est pertinent. On peut donc affirmer que la connotation, initialement définie par certains comme une valeur surajoutée, par conséquent superflue, devient, lorsqu'elle est socialement codée, pertinente à son tour. Ceci milite en faveur de l'existence d'une double hétérogénéité : celle du locuteur (interne) et celle de la langue (externe), ce qui irait à l'encontre des idées de F. de Saussure pour qui l'hétérogénéité vient du système lui-même (qui lutte en même temps contre pour préserver sa cohésion) alors que pour W. Labov (et U. Weinrich) l'hétérogénéité est due à l'usage social : le social est uni mais aussi divisé, il est le champ de contradictions et d'affrontements et la langue comme système est partie prenante et partie prise dans ces divisions.

3. La construction du sens

On pourrait même aller un peu plus loin et dire que l'existence de cette hétérogénéité est la manifestation d'un phénomène capital, au centre de la linguistique contemporaine : la construction du sens. Les africanismes ne seraient-ils pas, tout simplement, le seul moyen à la disposition des locuteurs africains pour s'approprier véritablement la langue française et pour leur permettre un passage plus direct, plus rapide et plus conforme à leur identité, à leur moi profond et à leur être social, de la langue au discours ? Tronquer un mot français, déplacer sons sens, le mutiler même parfois, n'est-ce pas déjà faire preuve d'une très grande maturité linguistique : court-circuiter l'univers des dénominations et des descriptions proprement linguistiques pour acquérir une autonomie plus harmonieuse née d'une totale adéquation entre l'univers des réalités (pour aller vite, car ceci concerne non seulement les réalités mais aussi tout le comportement socioculturel) et celui des signes ?

Le langage et ses fonctions par F. François[1]

TEXTE N° 6

L'intérêt de la classification proposée par R. Jakobson vient de ce qu'il cherche à la fonder, non sur la liste des usages, mais sur l'inventaire des éléments nécessaires à toute communication. Il en distingue six : un émetteur, un récepteur, un contact entre eux, un code commun, un message, enfin un référent sur lequel porte ce message. Une fonction correspondrait à chacun de ces éléments :

1. émotive, centrée sur le sujet ;

2. conative ou d'action sur autrui ;

3. phatique ou de maintien de la communication, comme lorsqu'on dit : « allô » ou que l'on chante pour assurer à autrui que l'on est réveillé ;

4. métalinguistique, lorsqu'on parle sur le code lui-même, par exemple lorsqu'on donne une définition ;

5. poétique, lorsque c'est la structure du message lui-même qui est objet d'attention ;

6. référentielle enfin, lorsque l'analyse du discours se fait en fonction de ce qu'on a à dire.

Mais, en fait, une telle classification n'est pas aussi systématique qu'on pourrait le penser : sans parler de la séparation, déjà critiquée, entre expression et action sur autrui, rien ne permet d'affirmer qu'à chacune de ces fonctions correspond un maniement linguistique particulier : ainsi, une proposition organisée de la même façon pourra être référentielle ou métalinguistique. Il y a en fait un certain artifice dans la correspondance des deux tableaux des éléments de la communication et des fonctions : ainsi, la fonction poétique n'est pas tant centrée sur le message qu'elle ne correspond à l'utilisation de procédés signifiants (rythmes, sonorités, etc.) ordinairement écartés par la prose quotidienne. Surtout, cette classification ne tient pas assez compte du fait qu'une hiérarchie s'impose entre ces différentes fonctions : ainsi l'existence de signes discrets et combinables est un phénomène d'une autre importance que la possibilité d'utiliser les variations de la voix pour impressionner autrui.

1. Texte extrait de l'ouvrage collectif, *Le langage*, publié sous la direction d'A. Martinet, Paris, La Pléiade, 1968.

Il semble donc que d'un point de vue linguistique, on doive plutôt proposer une analyse de la communication en trois niveaux :

1. un niveau proprement linguistique, le fait massif étant ici que quelle que soit la nature de ce qu'on veut communiquer, le système des phonèmes comme celui des unités douées de sens reste le même avec ou sans émotion, qu'il s'agisse de demander le temps qu'il fait ou de parler de Dieu ;

2. un niveau qu'on peut appeler expressif, qu'il est peut-être plus clair d'appeler d'utilisation linguistique à des fins de mise en relief de traits laissés disponibles au niveau précédent ;

3. un niveau, enfin, d'élaboration linguistique où l'on utilise les moyens verbaux pour les faire signifier autrement qu'ils ne signifient d'ordinaire, qu'il s'agisse de poésie ou de jeux de mots.

Il est en somme remarquable que le langage ne soit pas une superstructure, c'est-à-dire qu'on retrouve les mêmes traits généraux et qu'on puisse appliquer les mêmes principes de description à toutes les langues, quelles que soient les civilisations dans lesquelles elles sont utilisées. La raison en est sans doute que les nécessités de la communication humaine sont plus constantes que la nature de ce qu'on a à communiquer. Corrélativement, c'est l'existence de ces nécessités qui explique que la linguistique puisse se développer comme une discipline autonome, sans avoir à se fonder sur une étude du besoin de communiquer, de l'objet à communiquer ou des groupes où l'on communique.

ANALYSE

Le langage peut être défini comme la faculté qu'ont tous les hommes de communiquer entre eux au moyen de signes vocaux. Il semble donc logique que l'une des principales préoccupations des linguistes consiste à définir leur propre conception de la communication. C'est ce que fait ici F. François, dans un texte extrait du chapitre intitulé « Le langage et ses fonctions » faisant partie de l'ouvrage collectif, *Le langage*, publié sous la direction d'A. Martinet en 1968.

C'est à partir d'une critique des six éléments qui constituent le schéma de la communication de R. Jakobson et des fonctions qui leur correspondent qu'il fonde sa propre conception de la communication. Quelle est-elle ? Est-elle encore acceptable aujourd'hui, compte tenu de son caractère peut-être un peu réducteur, c'est-à-dire trop linguistique, et surtout, des progrès enregistrés grâce aux travaux publiés au cours des vingt dernières années dans les domaines de l'ethnographie de la communication et de la sociolinguistique ?

1. La critique du schéma de Jakobson

F. François attaque R. Jakobson sur trois points. Il lui reproche tout d'abord de distinguer artificiellement l'expression linguistique de l'action directe ou indirecte, mais toujours très concrète, qu'on peut avoir sur autrui. Sur ce point-là, on ne peut que partager l'avis du collaborateur d'A. Martinet. Comme le déclare J. L. Austin, parler c'est agir. On sait désormais qu'il est en effet possible de raisonner en termes d'actes de langage : demander, ordonner, interdire, remercier, féliciter, etc.

« Parler, écrit C. Kerbrat-Orecchioni, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises (dont certaines seraient pour Habermas[1], universelles), qui prétend transformer la situation du récepteur, et modifier son système de croyance et/ou son attitude comportementale ; corrélativement, comprendre un énoncé, c'est identifier, outre son contenu informationnel, sa visée pragmatique, c'est-à-dire sa valeur et sa force illocutoires. »[2]

De même, à titre d'illustration de ce qu'avance J. L. Austin, on peut très bien interpréter le « Ah, ce qu'il fait chaud ! » de son voisin de compartiment comme une invitation polie mais ferme à ouvrir une fenêtre.

Le deuxième reproche que F. François adresse à l'auteur des *Essais de linguistique générale* concerne le caractère artificiel des liens qu'il établit entre les éléments du schéma de la communication qu'il propose et les fonctions du langage. Il fournit même un exemple pour étayer cette idée. C'est ainsi que la fonction poétique ne se fonderait pas uniquement sur la structure du message mais sur des éléments situés hors du champ de la double articulation, comme la sonorité et le rythme, l'intonation et le débit.

Enfin, la troisième critique qu'adresse F. François à R. Jakobson est l'absence de hiérarchisation entre les fonctions du langage qu'il a définies, celles-ci étant toutes présentées sur le même pied d'égalité dans les *Essais de linguistique générale*. Cette hiérarchisation est poussée à l'extrême puisque F. François va jusqu'à proposer une réduction à trois des six fonctions jakobsoniennes, si l'on considère que son « niveau proprement linguistique » correspond à la fonction référentielle, son « niveau d'utilisation linguistique » à la fonction expressive et son « niveau d'élaboration linguistique » à la fonction poétique. Bref, pour F. François, un acte de communication se ramène à une addition ou à une superposition de trois niveaux. Ce faisant il fait totalement abstraction d'un certain nombre d'éléments qui peuvent paraître aujourd'hui essentiels, pour se focaliser sur le code en lui-même et pour lui-même, sur l'énoncé et non sur l'énonciation. Le schéma de R. Jakobson ne mérite pas une telle simplification, à bien des égards caricaturale quoiqu'elle soit proche de la conception affirmée à maintes reprises par A. Martinet, selon laquelle la langue est un instrument de communication avec deux fonctions dominantes, la fonction communicative et la fonction expressive.

1. Habermas J. *Theorie des Kommunikativen Handeln*, 2 vol., Franfort, Suhrkamp, 1981 (traduction française : *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987).
2. Citation extraite de l'ouvrage de C. Kerbrat-Orecchioni, *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*, page 185, reproduite et commentée par R. Eluerd dans *La pragmatique linguistique*.

2. Les apports de la sociolinguistique

F. Flahault a, lui aussi, critiqué R. Jakobson à qui il reproche, comme F. François, de ne pas avoir su hiérarchiser les fonctions qu'il a isolées. Pour l'auteur de *La parole intermédiaire*[1], le message constitue la composante essentielle de la communication et avec lui la fonction poétique qui englobe toutes les autres. Or, F. François ne fait intervenir celle-ci qu'en troisième position. Mais F. Flahault va encore plus loin puisqu'il reproche aussi à R. Jakobson de ne pas avoir fait de distinction entre les différentes espèces de référents : situationnels, contextuels, vrais, faux, imaginaires, etc. Cette dernière critique est intéressante parce qu'elle amène à considérer sous un autre angle les propositions de R. Jakobson, un peu à la manière de ce que propose C. Kerbrat-Orecchioni dans *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*,[2] où elle fait remarquer que si R. Jakobson postule l'existence de locuteurs idéaux ayant en commun un code homogène, cette situation est extrêmement rare dans la réalité. C'est également chez P. Bourdieu que l'on trouvera la négation de tout « communisme linguistique » au profit de la notion de continuum linguistique le long duquel se déplacerait le locuteur en fonction de ses besoins de communication et des moyens dont il dispose pour les satisfaire. La détermination d'un niveau de langue, dépendant de l'âge, du sexe, du niveau social, du niveau d'instruction et du vécu linguistique, tout comme l'importance qu'il faut accorder à la notion de sécurité ou d'insécurité linguistique, démontrent à la fois l'aspect trop simpliste de la conception de F. François et celui, trop rigoureux, de la conception de R. Jakobson qui fait évoluer les partenaires de la communication dans une espèce d'apesanteur sociale aujourd'hui remise en cause par tous les observateurs de la chose linguistique.

3. Les prolongements d'une critique

Quels sont les éléments qui sont absents de la critique formulée par F. François et qui mériteraient pourtant d'être pris en compte pour élaborer une théorie globale de la communication ? Il y a, principalement, que l'auteur se contente de penser l'acte de communication en termes de code, c'est-à-dire d'instrument linguistique, et jamais en termes d'intercompréhension. Il oublie que le message ne peut demeurer indemne lorsqu'il passe de l'un à l'autre : il est toujours altéré, comme le démontre P. Bourdieu dans *Ce que parler veut dire*[3]. Les critères de production de l'émetteur peuvent ne pas correspondre aux critères d'interprétation du récepteur, d'où les nombreux malentendus, ratages et quiproquos qui émaillent la communication mais qui sont en même temps source de tant de renseignements pour le sociolinguiste à l'affût de tout ce qui peut rendre compte des mécanismes de production de sens en discours. M. Moscato et J. Wittwer[4] font aussi remarquer que le langage peut servir à tromper et ils ajoutent cette dernière fonction à la liste de ce qu'ils appellent les fonctions intercommunicantes. O. Ducrot[5] insiste aussi sur l'altération des messages et le rôle de l'implicite dans la communication, tout comme C. Kerbrat-Orecchioni qui s'intéresse aux interactions verbales[6] en reprenant à son compte l'idée de

1. Ouvrage publié par F. Flahault.
2. op. cit.
3. *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, par P. Bourdieu.
4. Dans leur ouvrage intitulé *La psychologie du langage*.
5. *Dire et ne pas dire* par O. Ducrot.
6. *Les interactions verbales*, Tome I, par C. Kerbrat-Orecchioni.

D. Hymes[1] selon laquelle la parole est un processus de communication qui doit être étudié dans son contexte social, à la manière des ethnographes. Les termes « parole » et « contexte social » sont absents chez F. François mais permettent à D. Hymes de définir les domaines de l'ethnographie de la communication, de déterminer les règles du fonctionnement du discours dans la vie sociale. Cette analyse se fonde sur la fameuse méthode définie par le moyen mnémotechnique SPEAKING. Dans son étude de la communication, D. Hymes prend en compte le cadre, les participants, les buts, les objectifs, les différents actes de parole que le locuteur doit maîtriser, le ton, les canaux empruntés pour l'établissement de la communication, la norme, tout ce qui va déterminer l'interprétation et le genre du discours. Il paraît aujourd'hui évident d'affirmer que la communication sera différente selon qu'elle se déroulera entre partenaires de langues différentes, ou dans un train entre deux personnes « écoutées » par une troisième, ou encore dans le cadre d'une émission télévisée, etc.

4. Et la communication ?

La prise en compte des processus parallèles mais pas toujours symétriques d'encodage et de décodage dans l'établissement de toute communication, déterminés par la compétence linguistique et paralinguistique des locuteurs en présence, leur compétence socioculturelle et idéologique et les contraintes de l'univers du discours telles que les envisage O. Ducrot, nous éloigne tout autant de la conception de F. François que de celle de R. Jakobson. La communication ne serait-elle, en définitive, qu'un jeu de conventions, un ensemble de lois réglant les débats entre les individus ?

Le texte de F. François est de 1968, date à laquelle la sociolinguistique a déjà fait ses premiers pas aux États-Unis mais pas en France où une vieille et solide tradition, celle de la centralisation politique et culturelle, favorise le développement d'une linguistique de la langue et non de la parole, de l'homogénéité et non de la variation.

1. Ces idées sont reprises de l'ouvrage de D. Hymes, *Vers la compétence de communication*, traduit par F. Mugler, Paris, Hatier-CREDIF, 1982.

La sociolinguistique par J. Garmadi[1]

TEXTE N° 7

> Lorsque Bloomfield écrivait qu'un groupe de gens qui utilisent le même système de signes linguistiques est une communauté linguistique, il ne retenait plus les notions d'homogénéité et d'autonomie du groupe comme traits définitoires de la communauté linguistique. Cependant, cette définition ne se prononçait pas sur la variété des usages que le groupe peut faire du système linguistique, ni sur les divergences de structures qui peuvent être liées à cette diversité des usages. Cette définition n'envisageait pas non plus le cas des groupes qui utilisent plus d'un système de signes linguistiques. La sociolinguistique a accordé depuis une importance particulière, pour ne pas dire la première importance, aux réalités que sont la variation et les variétés linguistiques. L'activité linguistique d'une communauté peut être caractérisée par la seule variation intralinguistique, celle qui se manifeste dans les usages et dans les structures d'un même système. Cette activité peut aussi être caractérisée par la variation interlinguistique, celle qui existe entre les systèmes eux-mêmes. Dans ce dernier cas, l'activité linguistique de la communauté est marquée, non seulement par l'utilisation de deux ou plus de deux systèmes, génétiquement apparentés ou non, mais également par le fait que chacun des systèmes en présence, tout en gardant ses propres possibilités de variation, les voit se nuancer du fait du contact de langues lui-même.

ANALYSE

Il n'est pas innocent que ce texte de J. Garmadi prenne comme point d'appui une déclaration de L. Bloomfield, le plus célèbre représentant du structuralisme américain, une théorie très éloignée des conceptions actuelles de la sociolinguistique ou, si l'on préfère, de la linguistique sociale.

1. Structure linguistique et diversité des usages

Le premier problème que soulève ce texte est celui des rapports qui peuvent exister entre la structure d'une langue et la diversité de ses usages. Y a-t-il convergence, parallélisme, divergence, influence réciproque ? C'est une question qui a été largement abordée par des pionniers de la sociolinguistique et de l'anthropologie linguistique comme E. Sapir et B. Whorf, et qui continue de passionner tous ceux qui s'intéressent à cette discipline.

1. Texte situé à la page 26.

C'est par des variations phoniques, lexicales, syntaxiques et sémantiques que se manifeste la diversité des usages. Les unes et les autres ne sont pas à mettre sur le même plan puisqu'elles ne portent pas atteinte de la même manière aux structures de la langue. Les premières d'entre elles constituent un facteur d'autonomisation relative mais portent rarement atteinte à l'intégrité des systèmes phonologiques. C'est ainsi que le français du Québec se caractérise par une légère centralisation des voyelles, une non moins légère palatalisation des consonnes occlusives alvéo-dentales sourdes et sonores, un roulement du [r], etc. Sur le plan lexical, les différentes variétés du français sont identifiables, en France et hors de France, par l'apparition de nombreux phénomènes bien connus des observateurs sociolinguistes : emprunts, interférences, calques, néologismes, hybridations, etc. qui ne portent généralement pas atteinte, encore une fois, au noyau dur des langues d'accueil. Toutes les études qui ont été faites sur les emprunts des langues africaines au français ont prouvé que ceux-ci ne constituaient, du point de vue structural, que des phénomènes périphériques et l'on pourrait en dire autant du français, quand il devient langue d'accueil, malgré les déclarations tonitruantes de tous ceux qui prédisent régulièrement la disparition de cette belle langue sous les coups de boutoir de l'anglo-américain. Le problème devient plus complexe lorsqu'il s'agit d'examiner les dégâts structuraux causés par les déviations d'ordre syntaxique ou sémantique qui affectent le français, pour continuer de prendre le même exemple, quand il est en contact avec d'autres langues, d'autres locuteurs que les natifs de l'hexagone et peut-être, aussi, d'autres visions du monde. Il faut dire que les études portant sur les mécanismes de déviation syntaxique sont très peu nombreuses à ce jour et que celles qui ont été publiées sont très souvent marquées par le courant contrastiviste qui, par sa rigidité structuraliste, a tant contribué au rejet, souvent injuste et toujours maladroit, de l'interférence. Pour ce qui concerne les déviations d'ordre sémantique qui affectent les usages différents d'une même langue, elles touchent sans doute beaucoup plus profondément à l'organisation de celle-ci au point que l'on puisse parler de modification de structure.

On pourrait donc distinguer, à la suite de l'auteur mais en précisant quelque peu l'expression de sa pensée, d'une part la variation des usages à travers le temps, telle que nous la livre la démarche diachronique, et d'autre part la variété des usages révélée par l'approche synchronique, la première appartenant plus au domaine de la parole à partir de l'analyse de pratiques individuelles récurrentes et la seconde à celui de la langue, c'est-à-dire à celui des usages collectifs. Accepter l'émergence de l'hétérogène, partie intégrante de l'homogène qui serait alors transcendant à la représentation que se construit chaque locuteur de sa langue et, surtout, de celle de l'autre, telle est la conception dynamique de la sociolinguistique contemporaine qui se dégage du texte de J. Garmadi. Et, dans cette perspective, il n'y a aucun inconvénient à considérer avec elle que les variations inter et intralinguistiques, bien qu'elles participent de processus très différents, sont des phénomènes de même nature, posant implicitement l'existence d'une norme minimale, d'un système minimum que pourraient illustrer par exemple les nombreuses tentatives connues de création de langues artificielles universelles comme l'espéranto.

2. Vers une sociolinguistique enrichie

a) Les variations intralinguistiques

Le texte qui est présenté ici pèche néanmoins par quelques lacunes parce qu'il présente une vue trop sommaire de la conception de la science sociolinguistique. Rien n'y est dit, en particulier, de la hiérarchie des usages constatés. Toutes les variations intralinguis-

tiques sont-elles à mettre sur le même plan ? Certes non, puisqu'on sait bien qu'il existe nombre de variétés de discours avec leurs règles propres modulables en fonction des situations de communication, qu'on appelle des registres de langue, très fortement hiérarchisés dans la plupart des sociétés. Il arrive également que même au sein de communautés unilingues, on entende parler de situations diglossiques, c'est-à-dire conflictuelles, lorsque se superposent, comme ce fut longtemps le cas au Québec[1], deux variétés (l'une dite « haute » et l'autre dite « basse ») d'un idiome unique.

b) Les variations interlinguistiques

Le problème est encore plus complexe lorsqu'il est question de la variation interlinguistique qui doit nécessairement englober l'étude de tous les phénomènes nés du contact des langues : emprunts, interférences, calques, alternance codique, etc. Le champ de la sociolinguistique déborde alors largement celui de la simple description des usages pour embrasser celui des rapports entre langues en présence. Au bilinguisme et au plurilinguisme s'opposeront la diglossie et peut-être même – pourquoi pas ? – la pluriglossie dans les cas, extrêmement fréquents en Afrique par exemple, où plusieurs langues et plusieurs variétés de la même langue entretiennent des relations conflictuelles sur une même aire géographique.

c) Vers une sociolinguistique de la représentation

Le troisième point faible du texte est le silence qu'il observe à propos d'une autre dimension, jugée aujourd'hui très importante, de la notion de communauté linguistique. Elle concerne la représentation de la langue elle-même et de la culture qu'elle véhicule, que se construisent les membres de toute communauté. Cet aspect socioculturel doit être présent désormais dans toute analyse socioculturelle : la division en dialectes, chronolectes, interlectes, sociolectes, etc. participe de cette nouvelle approche qui a tendance à renouveler totalement les méthodes et les domaines de l'analyse sociolinguistique.

Le texte de J. Garmadi a l'immense mérite de remettre en cause la notion de communauté linguistique due à L. Bloomfield. Il ne va peut-être pas assez loin mais ouvre la voie à une conception élargie qui accorde toute l'importance qu'il faut aux facteurs périphériques de l'analyse sociolinguistique : l'économie, l'idéologie et la politique.

1. On pense ici, en particulier, à l'article de P. Chantefort, « Diglossie au Québec, limites et tendances actuelles », paru dans le n° 31 de *Langue française* (septembre 1976), Larousse.

L'homme de paroles par C. Hagège[1]

TEXTE N° 8

> L'invention et la très large diffusion moderne des moyens de conserver la parole pourrait n'être pas sans pertinence pour la réflexion linguistique elle-même. C'est, il y a fort longtemps, l'invention de l'écriture alphabétique qui a sans doute donné une impulsion décisive à la recherche grammairienne. Car dès lors que l'on utilise un seul et même signe pour noter les innombrables variations régionales ou individuelles d'un /p/, d'un /a/, d'un /r/, on prend nécessairement conscience d'un surprenant phénomène : l'immensité des différences n'empêche pas les membres d'une même communauté linguistique de se comprendre. Il faut donc bien qu'il existe des invariants. Et qu'est-ce que la linguistique, sinon la recherche de ces invariants, dans le domaine des sons comme dans ceux du lexique et de la syntaxe ? Or, si un bouleversement n'est pas impossible dans les temps à venir, c'est du fait que les machines à enregistrer la parole font l'inverse de ce que le linguiste fait : elles ne retiennent que la variation. La linguistique ne saurait demeurer indifférente à une telle évolution des techniques. De fait, elle y a puisé elle-même l'occasion d'un renouvellement. Certes, on étudiait déjà la variation bien avant que des machines en reproduisent fidèlement les profils. Mais elles ont précipité le mouvement amorcé. Née de la prise de conscience des invariants, la linguistique est, pour une large part, en train de devenir une science de la variation sur fond d'invariant. Une science qui n'étudie plus le même comme un en-soi, mais le subsume sous les mille visages de l'autre. Autrement dit, une sociolinguistique.

ANALYSE

C'est en opposant l'oral à l'écrit que C. Hagège parvient, dans ce très beau texte, à définir de façon limpide ce que l'on pourrait être tenté d'appeler la nouvelle linguistique, celle des années quatre-vingts, qui cesse de privilégier le linguistique, sans en nier l'importance (ce qui serait absurde), pour accorder sa place à la variation, c'est-à-dire à la parole. C. Hagège parvient à dégager en quelques lignes deux champs d'études parfaitement complémentaires, celui de la linguistique et celui de la sociolinguistique, qui participent d'une seule et même discipline consacrée à l'étude de la langue. Partant d'un fait très ténu et apparemment très éloigné de l'objet de sa réflexion théorique – à savoir la très large diffusion moderne des moyens de conserver la parole – il remet en question

1. Texte extrait du chapitre IV, « Écriture et oralité ».

la nature même de la discipline linguistique qu'il réoriente plus vers une linguistique sociale que vers une simple linguistique. Par-delà l'opposition oral / écrit qui sert donc de point de départ à sa démonstration, c'est bien la dichotomie saussurienne langue / parole qui est ici remise en question comme nous aurons l'occasion de le montrer au fil de ce commentaire.

1. La science de l'invariant

a) Le domaine de la phonologie

La linguistique, c'est d'abord la science de l'invariant, c'est-à-dire de tout ce qui constitue la langue en tant que système, en tant que réseau d'oppositions solidaires relativement stables ; et en ce sens C. Hagège est l'héritier direct des structuralistes dont il a suivi les enseignements. Dans le domaine des sons – A. Martinet aurait parlé ici de deuxième articulation – c'est la notion de système phonologique qui permet le mieux de faire comprendre ce que veut dire l'auteur de *L'homme de paroles* lorsqu'il introduit la notion d'invariant. Quel que soit l'écart de prononciation qui peut exister entre les locuteurs d'une même langue, ceux-ci, pour se faire comprendre et pour se comprendre les uns les autres, se réfèrent tous à la même entité, au même signe ou, plus précisément, à la même représentation idéale du son, à laquelle on donne le nom de phonème. C'est ainsi que tous les locuteurs du français, qu'ils soient berrichons, occitans ou congolais, doivent respecter l'opposition voisé / non voisé pour distinguer le /p/ du /b/, le /s/ du /z/ ou le /t/ du /d/. Depuis qu'elle a été constituée en science autonome, sous l'impulsion de chercheurs comme F. de Saussure, la linguistique a privilégié cette approche-là de l'étude des langues, que C. Hagège désigne sous le terme générique et un peu vague, pour ne pas dire inexact, de recherche grammairienne. Si l'on se limite à la phonologie, on peut même comparer la science du langage à la science mathématique en démontrant qu'il existe dans la première comme dans la seconde de véritables théorèmes – et quoi de plus invariant qu'un théorème ? – permettant de procéder à l'identification des phonèmes, quelle que soit la langue objet d'étude. Nous pouvons distinguer au moins trois théorèmes d'identification phonologique :

Premier théorème

Si, dans une langue L, deux sons apparaissent dans des contextes identiques et peuvent commuter entre eux et, de ce fait, engendrer une opposition dans la signification des mots, ces deux sons sont à considérer comme des phonèmes distincts.

Mais si, dans cette même langue L, deux sons apparaissant dans des environnements phoniques identiques peuvent commuter sans opposition, ces deux sons sont à considérer comme deux variantes facultatives d'un phonème unique.

Deuxième théorème

Deux sons phonétiquement proches doivent être considérés comme des phonèmes distincts dans la mesure où il ne peut pas être prouvé que l'environnement phonique est responsable de la différence entre ces deux sons.

Troisième théorème

Deux sons sont mutuellement exclusifs lorsque l'un d'eux apparaît dans un contexte phonique déterminé alors que l'autre n'y apparaît jamais. Deux sons qui se présentent dans des environnements phoniques mutuellement exclusifs sont à considérer comme des

variantes d'un même phonème. Seuls des sons articulatoirement proches peuvent être considérés comme des variantes.

On peut regretter au passage que C. Hagège, dans un souci vraisemblablement pédagogique, ait eu recours à l'exemple du graphe (utilisation d'un seul et même signe pour noter les innombrables variations phonétiques d'un son) pour faire comprendre à son lecteur ce qu'il entend par invariant. En effet, on sait que si la lettre « s » correspond bien, en français, à toutes les prononciations possibles du son [s] qui ne sont pas très nombreuses (elles dépendent en réalité de la position plus ou moins avancée de la pointe de la langue par rapport aux incisives et aux alvéoles, la marge de manœuvre – si l'on nous permet cette métaphore guerrière – étant très étroite entre le [t] et le [s]), la graphie « s », en revanche, n'est pas la seule à correspondre à cette prononciation étant donné les bizarreries de l'orthographe française : « ç », « ss », « ti » se prononcent bien de la même manière.

b) Le domaine de la morphologie

Si l'on élargit la recherche des invariants au domaine de la morphosyntaxe et, plus particulièrement, au problème de l'identification des monèmes on peut de nouveau avoir recours à de véritables théorèmes, au nombre de cinq :

Premier théorème
Tout segment qui a toujours même signifiant et même signifié et qui, de plus, apparaît toujours dans des conditionnements morphologiques semblables est à considérer comme un monème unique.

Deuxième théorème
Deux segments ayant même signifié mais qui diffèrent par leur signifiant peuvent être considérés comme un même et unique monème dans la mesure où il est prouvé que les différences de signifiant, qui sont des différences formelles, sont imputables au contexte phonique.

Troisième théorème
Deux ou plusieurs segments qui ont même signifié et qui sont en distribution complémentaire, c'est-à-dire qui apparaissent dans des contextes morphologiques mutuellement exclusifs, sont à considérer comme des variantes d'un même monème.

Quatrième théorème
Deux ou plusieurs segments homophones sont à interpréter comme des monèmes distincts s'ils sont attestés comme possédant des signifiés distincts.

Cinquième théorème
Deux segments ayant même signifié mais qui diffèrent entre eux par leur signifiant sont à interpréter comme des variantes libres ou facultatives d'un même monème dans la mesure où il est prouvé que ces différences ne sont pas imputables au contexte avoisinant.

c) Le domaine du lexique

Il en sera de même pour l'exploration du lexique qui obéit à des règles très strictes, qu'on aborde son étude d'un point de vue statistique (fréquence, disponibilité, réparti-

tion, valence) ou que l'on se conforme aux principes de l'analyse componentielle (sème et sémème, trait distinctif de signification).

La linguistique a donc eu besoin de s'appuyer sur une définition scientifique des invariants qui constituent les grands domaines des langues. Pour pouvoir accéder définitivement au rang de science, elle a dû réunir les conditions suivantes :

• Se libérer des éléments étrangers, extralinguistiques, pour s'en tenir aux caractères immanents du système tels qu'ils apparaissent à travers les règles et les théorèmes qui viennent d'être cités en exemples : il s'agissait, en réalité, de mettre entre parenthèses la réflexion de type philosophique concernant les rapports entre la pensée et la langue dans laquelle se cantonnait les linguistes traditionnels ;

• Déterminer son propre objet, parfaitement circonscrit et délimité. C'est ainsi que la linguistique structurale a proposé :

– de décrire la langue parlée courante d'un groupe social donné à un moment donné, ce qui revient purement et simplement à éliminer le paramètre social de la recherche sur le langage et les langues pour reconnaître le caractère spécifique de chaque langue, c'est-à-dire de chaque système ;

– de limiter le champ de la description en mettant la signification entre parenthèses et en prenant la seule forme en considération ;

– de décrire la langue selon une méthode rigoureuse qui servit de modèle – il ne faut pas manquer de le rappeler au passage – aux autres sciences humaines (on pense, en particulier, à l'influence qu'a eue le structuralisme linguistique sur des chercheurs comme C. Lévi-Strauss).

2) De l'invariant à la variation

L'invariant pourrait donc être défini comme l'ensemble des traits communs à tous les systèmes linguistiques tels qu'ils ont pu être dégagés à travers l'étude des langues particulières. Tel est l'apport inestimable du structuralisme au développement d'une discipline qui a su se dégager, en quelques années, du psychologisme et du mentalisme qui l'ont caractérisée pendant des siècles.

Mais, depuis une quinzaine d'années, la linguistique traverse une période de crise qu'elle est en train de résoudre en se faisant plus sociale que spéculative. Les linguistes se sont penchés sur le problème de l'acquisition des langues, maternelles comme étrangères, et sur l'aptitude que doit posséder tout sujet à maîtriser l'outil linguistique de façon que son discours soit toujours en parfaite adéquation avec la situation de communication à laquelle il est confronté. Pour parvenir à une telle maîtrise, il est non seulement nécessaire de dominer les mécanismes de fonctionnement de l'outil employé (tout de qui constitue l'invariant chez C. Hagège : la phonologie, la grammaire, le lexique, etc.) mais il est peut-être encore plus important d'acquérir la maîtrise socioculturelle de la langue. Autrement dit, se pose le problème de l'acquisition d'une véritable compétence de communication à la fois linguistique et extralinguistique, ce qui a pu faire dire à certains, non sans raison, que la linguistique devait être sociale ou ne devait pas être. Ceci est de nature à remettre en question la suprématie d'une linguistique pure et dure totalement indépendante des autres sciences sociales et à poser, au contraire, l'existence d'une véritable sociolinguistique étudiant à la fois d'une part ce qui ne varie pas et qui est commun à toutes les langues et d'autre part les variations, que celles-ci soient régionales, sociales, individuelles, etc.

Ces variations, quel que soit le domaine qu'elles affectent (prononciation, vocabulaire, grammaire, organisation du discours, etc.), doivent cesser d'être interprétées comme des éléments secondaires ou périphériques dans l'étude et la description des langues, puisqu'il est de plus en plus évident qu'elles conditionnent l'usage langagier dans toutes ses manifestations. Rarement libres, elles pèsent sur le locuteur au même titre que les règles et les théorèmes précédemment dégagés et le poids de la contrainte sociale est souvent plus fort que celui de la simple contrainte grammaticale. Ce sont elles qui définissent le niveau de langue de chaque locuteur en fonction de leur degré de diversité, niveau qui règle à son tour les différents registres de langue auxquels le locuteur peut avoir recours pour faire face à toutes les situations de langage qui se présentent à lui, certaines de ces situations imposant enfin l'emploi de discours de référence stéréotypés, à l'écrit comme à l'oral et constituant une partie importante de ce qu'on pourrait appeler la rhétorique de la parole.

Prendre en compte la variation revient donc à faire éclater la dichotomie saussurienne langue / parole dans laquelle la linguistique était en train de s'engluer. C'est reconnaître que la parole n'est pas exclusivement le lieu de l'actualisation individuelle des règles de la langue mais le moteur du fonctionnement du langage et peut-être aussi de son évolution. Ce dernier aspect de la question n'a pas été du tout abordé par C. Hagège et pourtant il aurait mérité un traitement particulier. Peut-on parler d'invariant comme s'il existait une réalité linguistique intangible ? Certainement pas. Tous les systèmes évoluent en fonction de plusieurs paramètres : linguistiques, sociaux, politiques, historiques, économiques, etc, qui s'interpénètrent, s'imbriquent les uns dans les autres en maintenant leur cohérence essentielle ; la linguistique est bien une science de la variation sur fond d'invariant.

DEUXIÈME PARTIE

Points de vue sur la langue française

Discours sur l'universalité de la langue française par Rivarol[1]

TEXTE N° 9

S'il est vrai qu'il n'y eut jamais ni langage ni peuple sans mélange, il n'est pas moins évident qu'après une conquête, il faut du temps pour consolider le nouvel Etat et pour bien fondre ensemble les idiomes et les familles des vainqueurs et des vaincus. Mais on est étonné quand on voit qu'il a fallu plus de mille ans à la langue française pour arriver à sa maturité ; on ne l'est pas moins quand on songe à la prodigieuse quantité d'écrivains qui ont fourmillé dans cette langue depuis le V^e^ siècle jusqu'à la fin du XV^e^, sans compter ceux qui écrivaient en latin. Quelques monuments qui s'élèvent encore dans cette mer d'oubli nous offrent autant de français différents. Les changements et les révolutions de la langue étaient si brusques que le siècle où on vivait dispensait toujours de lire les ouvrages du siècle précédent. Les auteurs se traduisaient mutuellement de demi-siècle en demi-siècle, de patois en patois, de vers en prose ; et, dans cette longue galerie d'écrivains, il ne s'en trouve pas un qui n'ait cru fermement que la langue était arrivée pour lui à sa dernière perfection. Pasquier affirmait de son temps qu'il ne s'y connaissait pas, ou que Ronsard avait fixé la langue française.

A travers ces variations, on voit cependant combien le caractère de la nation influait sur elle : la construction de la phrase fut toujours directe et claire. La langue française n'eut donc que deux sortes de barbarie à combattre : celle des mots et celle du mauvais goût de chaque siècle. Les conquérants français, en adoptant les expressions celtes et latines, les avaient marquées chacune à son coin : on eut une langue pauvre et décousue, où tout fut arbitraire, et le désordre régna dans la disette. Mais quand la monarchie acquit plus de force et d'unité, il fallut refondre ces monnaies éparses et les réunir sous une empreinte générale, conforme d'un côté à leur origine et de l'autre au génie même de la nation, ce qui leur donna une physionomie double : on se fit une langue écrite et une langue parlée, et ce divorce de l'orthographe et de la prononciation dure encore. Enfin le bon goût ne se développa tout entier que dans la perfection même de la société, la maturité du langage et celle de la nation arrivèrent ensemble.

En effet, quand l'autorité publique est affermie, que les fortunes sont assurées, les privilèges confirmés, les droits éclaircis, les rangs assignés ; quand la nation, heureuse et respectée, jouit de la gloire au-dehors, de la

1. Texte situé à la page 53.

> paix et du commerce au-dedans ; lorsque dans la capitale un peuple immense se mêle toujours sans jamais se confondre, alors on commence à distinguer autant de nuances dans le langage que dans la société ; la délicatesse des procédés amène celle des propos ; les métaphores sont plus justes, les comparaisons plus nobles, les plaisanteries plus fines ; la parole étant le vêtement de la pensée, on veut des formes plus élégantes. C'est ce qui arriva aux premières années du règne de Louis XIV. Le poids de l'autorité royale fit rentrer chacun à sa place : on connut mieux ses droits et ses plaisirs ; l'oreille, plus exercée, exigea une prononciation plus douce ; une foule d'objets nouveaux demandèrent des expressions nouvelles : la langue française fournit à tout, et l'ordre s'établit dans l'abondance.

ANALYSE

Ce texte de Rivarol[1] , extrait du *Discours sur l'universalité de la langue française* (1783), est déjà, avant la lettre, une approche sociolinguistique du français. Il se présente comme une suite de considérations sur la notion de variation(s) qui, aujourd'hui encore, ne manquent pas d'intérêt, loin de là. Le lauréat de l'Académie de Berlin accorde, à juste titre, une grande importance à la politique linguistique telle qu'elle doit être définie, selon lui, par le législateur (on pourrait alors parler ici de planification ou d'aménagement linguistique) à qui il attribue une fonction déterminante dans ce domaine. Outre le rôle ainsi dévolu à l'État dans toutes les affaires qui concernent la langue, et l'on est bien là dans la pure tradition classique française, Rivarol accorde une place de choix, et c'est en cela que son texte a un caractère quasiment prémonitoire, aux rapports qui se tissent entre une langue, en l'occurrence le français, et ceux qui la parlent.

1. Variation et diachronie

Son étude s'appuie tout d'abord sur une vue très juste, diachroniquement parlant, et fort bien documentée, des variations susceptibles d'être imposées à une langue par le temps, et qui peuvent être douces, comme ce fut le cas lorsqu'on passa du latin au français mais aussi parfaitement brutales, comme à l'époque du moyen français. A ce propos, et à titre d'illustration, on peut rappeler que le moyen français n'est qu'une étape intermédiaire entre l'ancien français et le français moderne dont il est la forme archaïque. P. Guiraud, dans son ouvrage sur le moyen français[2] , montre que la langue de Joinville (*Histoire de Saint-Louis*, 1305-1309) et celle de Froissart (*Chroniques*, 1370-1400) n'ont à peu près rien de commun et qu'en revanche ce dernier écrit tout à fait comme Brantome (*Recueil des dames illustres*, 1600-1610). C'est dire que, dès le début de la guerre de Cent

1. En 1783, Rivarol participe au concours organisé par l'Académie de Berlin sur le sujet suivant :
– Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle ?
– Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ?
– Est-il à présumer qu'elle la conserve ?
Il remporte le prix, grâce à son beau *Discours*, ex-æquo avec la *Dissertation* allemande de Schwab.
2. *Le moyen français* par P. Guiraud, Paris, PUF, 1972.

Ans, la langue française a pris sa forme moderne. Si elle est encore un peu embarrassée et flottante, elle le restera jusqu'à la réforme classique du début du XVII[e] siècle. Il faut donc faire une différence entre le Moyen Age linguistique, qui se termine en 1340, et le Moyen Age culturel qui, en France, s'étend jusqu'au milieu du XVI[e] siècle.

Mais Rivarol n'en reste pas à cette approche exclusivement historique puisque c'est également en homme politique qu'il envisage les rapports entre la langue française et les régimes qui se sont succédé sur le territoire où celle-ci est parlée. Selon lui, seul un pouvoir fort et très centralisateur, comme le fut en France la monarchie dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, est apte à conférer deux qualités apparemment contradictoires : l'ordre et l'abondance. Son texte, parfaitement bâti, à la manière des écrivains contemporains de Louis XIV, s'articule autour de deux déclarations délibérément antinomiques caractérisant l'une la situation du français avant l'instauration de la monarchie absolue : « le désordre régna dans la disette », l'autre après l'accession au pouvoir du Roi Soleil : « l'ordre s'établit dans l'abondance ». En voulant jouer sur les deux tableaux, l'auteur du *Discours sur l'Universalité de la langue française* commet ici sa première erreur de sociolinguiste et même d'historien de la langue. En effet, si l'on peut, dans une certaine mesure, accepter de le suivre lorsqu'il affirme que l'ordre, même linguistique, est le propre d'un pouvoir fort (l'histoire de la langue française est là pour le montrer), il est impossible de lui donner raison lorsqu'il réduit la période qui a précédé le siècle classique à une époque de disette opposée à l'abondance des premières années du siècle de Louis XIV.

En effet, P. Guiraud a bien montré dans l'ouvrage précédemment cité que l'évolution du français, durant la période du moyen français (1340-1610), est conditionnée par les nouvelles fonctions qu'on exige de lui. Trois principaux facteurs sont à la base de cette évolution :

- La formation d'une langue technique qui, peu à peu, se substitua au latin comme véhicule des sciences ;
- La formation d'une langue littéraire stylisée, consciente des fonctions du langage et de ses moyens d'expression ;
- La naissance d'une grammaire et les balbutiements d'une normalisation qui sera diffusée par P. Fabri avec la publication, en 1521, d'un véritable best-seller (réédité cinq fois entre 1521 et 1544) : *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*. Malgré cette explosion de la langue, qui connut son apogée avec la *Défense et illustration de la langue française* due à Du Bellay en 1549, Rivarol prend le parti des latinisateurs non seulement dans ce texte-ci mais un peu plus loin dans son *Discours* lorsqu'il affirme : « ...il ne manquait donc plus à cette langue [le français] que d'être parlée dans un siècle plus heureux, et ce temps approchait. Mais, contre tout espoir, la renaissance des lettres la fit tout à coup rebrousser vers la barbarie. Une foule de poètes s'élevèrent dans son sein, tels que les Jodelle, les Baïf et les Ronsard. Épris d'Homère et de Pindare, et n'ayant pas digéré les beautés de ces grands modèles, ils s'imaginèrent que la nation s'était trompée jusque-là, et que la langue française aurait bientôt le charme du grec si on y transportait les mots composés, les diminutifs, les péjoratifs, et surtout la hardiesse des inversions, choses précisément opposées à son génie ».

2. Variation et usage

Mais à une conception d'abord historique de la variation succède, chez Rivarol, celle d'une variation due à l'usage quotidien de la langue que peuvent en faire ses locuteurs et il est, de ce point de vue-là, étonnamment moderne. Son analyse des « nuances » dans le

langage (on dirait aujourd'hui des variétés) recoupe précisément celle à laquelle se livre la sociolinguistique moderne lorsqu'elle distingue des niveaux et des registres de langue. Si l'on accepte de définir le niveau de langue en termes d'appartenance sociale, c'est-à-dire si l'on rattache cette notion à la sociologie, alors elle correspond parfaitement à la première partie de l'analyse de Rivarol quand il affirme que sa réflexion se situe au moment où l'autorité publique est affermie, les fortunes assurées, les privilèges confirmés, les droits éclaircis et, surtout, (c'est nous qui soulignons) **les rangs assignés**. En revanche, les registres, dont la richesse et la diversité dépendent étroitement du niveau de langue de chaque locuteur confronté à telle ou telle situation de langage à laquelle il doit faire face en faisant preuve de la plus grande sécurité linguistique possible, interviennent lorsque « dans la capitale un peuple immense se mêle toujours sans jamais se confondre ». Il y a bien là une définition intuitive de la notion de registre qui est réellement d'une finesse extraordinaire. Les différents registres linguistiques ne sont-ils pas les seuls procédés que possèdent aujourd'hui encore les locuteurs du français (et ceci est évidemment valable à propos de toutes les langues), afin de communiquer entre eux sans pour autant se confondre, c'est-à-dire sans perdre leur propre identité ? A l'intersection du niveau et du registre, Rivarol fait enfin une dernière distinction que personne ne songerait présentement à renier, c'est celle qui existe entre l'écrit et l'oral, physionomie double d'une langue une mais en même temps – et une nouvelle fois la modernité de l'auteur est à saluer – divorce de l'orthographe et de la prononciation constaté plus de deux cents ans avant que l'opinion publique française ne s'empare de la question.

3. La marque d'une époque

Cette justesse de l'analyse est malheureusement quelque peu pervertie, et en cela Rivarol n'échappe pas à son siècle (on pourrait même dire qu'il est sans doute plus conservateur que la plupart de ses contemporains, plus fidèle aux dogmes du XVII^e^ siècle qu'à ceux du XVIII^e^), par un respect sacro-saint du modèle normatif français défini par l'Académie. Sa visée de la langue est faussée par une conception trop étroite du bon goût, du respect des auteurs et, d'une façon plus générale, des convenances. Sa conception latente de la langue patrimoine l'amène d'abord à ne pas faire la distinction entre les auteurs qui écrivaient en latin entre le V^e^ et XV^e^ et les autres, ceux qui écrivaient en français. Le latin et le français ne sont-ils pas la même langue ? On sent ensuite chez lui, à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur (bien improbable), tout le mépris affiché à l'égard de tout ce qui n'est pas le français de Louis XIV, celui de la Cour et de l'élite, lorsqu'il ravale au rang de patois (« parler local employé par une population de civilisation inférieure à celle que représente la langue commune environnante »[1]) tout ce qui n'est pas parler ou écrit de l'Ile de France. Enfin, son conservatisme linguistique le pousse à combattre – et l'image guerrière n'est pas due au hasard – l'une des barbaries auxquelles se heurte le français : les mots. Mais qu'est-ce qu'une langue sans mots ? En quoi les mots pourraient-ils être les ennemis de la langue ? Cette peur des mots qui seraient peut-être capables de mettre les règles à mal est caractéristique d'un rigorisme linguistique qui menace toujours la bonne santé du français et dont sont atteints ceux qui se présentent comme ses plus ardents défenseurs. Et pourtant l'on sent chez Rivarol une passion retenue pour le mot, le mot nouveau qui répond à un besoin pressant du locuteur mais à condition que tout se fasse dans l'ordre. Ce maître mot l'amène à manier un autre concept

1. Définition empruntée au *Lexique de la terminologie linguistique* de J. Marouzeau, Paris, Geuthner, 1931, mais que Rivarol n'aurait certainement pas désavouée.

qu'aucun linguiste moderne n'accepterait de cautionner aujourd'hui, c'est celui de maturité linguistique. Une langue sera-t-elle jamais mûre ? Et, de mûre ne deviendrait-elle pas bientôt blette ? Et si l'on liait, comme il le fait, la maturité du langage à celle de la nation, c'est-à-dire à la fixité des institutions, au refus du changement et par conséquent du progrès, ne courrait-on point le risque de voir périr la langue ?

Accepter toutes les théories de Rivarol, c'est prendre une option susceptible de menacer l'équilibre linguistique fait de stabilité mais aussi de variation et d'évolution. Pour bien faire, il faudrait éviter de tomber dans le piège où s'est fourvoyé Pasquier et ne pas croire qu'un jour nous avons – ou même nous aurons – jamais atteint la perfection. Nous serons toujours en marche vers elle.

Notre langue par R. Desmarchais[1]

TEXTE N° 10

Un de mes amis, écrivain, me disait : « Pourquoi persistes-tu à écrire un français qui imite le plus possible la langue des écrivains de France et, surtout, des écrivains de Paris ? Quoi que tu fasses quels que soient les efforts et l'application que tu y mettes, tu sais bien que tu n'écriras jamais avec la même élégance et la même perfection que les écrivains français et parisiens. Espères-tu battre, avec leurs propres armes et sur leur propre terrain, Paul Valéry, André Gide, Georges Duhamel, Henry de Montherlant, Jacques de Lacretelle ? Ne vaudrait-il pas mieux pour toi (et pour nous tous, écrivains canadiens de langue française), d'essayer de nous exprimer à notre manière, de travailler à la transformation de la langue française selon l'esprit et les exigences de notre milieu ? Notre milieu est très éloigné et très différent du milieu français. Notre genre de vie, nos problèmes, nos besoins, nos divertissements ne sont pas du tout ceux des Français. Nous n'avons que peu d'intérêt pour tout ce qui les passionne ; ce qui les passionne ne nous intéresse guère. Pourquoi ne nous efforcerions-nous pas d'élaborer une langue spécifiquement canadienne, une langue qui correspondrait vraiment aux réalités et répondrait vraiment aux exigences de notre milieu du Québec et du Canada français ? Cela ne serait-il pas plus fécond pour nous et pour notre peuple que notre ridicule et stérile entêtement à singer les écrivains de France et de Paris ? » J'avoue que je ne fus pas persuadé par l'éloquence et les arguments de mon ami. Que pourrait être cette langue canadienne dont il préconisait l'élaboration ? Un mélange de français, d'anglais, d'anciens idiomes indiens et d'idiotismes. A ce mélange, on pourrait intégrer des mots de notre propre création et qui définissent des réalités canadiennes qui n'existent pas en France... Cette langue nouvelle exigerait un nouveau dictionnaire, une nouvelle grammaire... Mais cette langue serait-elle populaire ? Les Canadiens-français voudraient-ils, pourraient-ils l'apprendre, la parler couramment ? Ne s'agirait-il pas d'une invention purement littéraire, d'une artificielle fabrication de quelques écrivains en mal d'innovation et d'originalité ? Dans les villes comme dans les campagnes, nos gens parlent le français. Souvent, en raison des circonstances particulières, ils le parlent mal. Néanmoins, c'est un français authentique qu'ils parlent même s'il est pauvre et incorrect. Par négligence, ils déforment la prononciation ; par ignorance, par indigence de vocabulaire, ils emploient des tournures et des mots anglais, des tournures et des mots de leur cru. Mais, dans tous les cas, il s'agit de négligence

1. Article paru dans *Amérique française*.

et de laisser-aller, d'ignorance et d'indigence linguistique ; non pas d'un renoncement conscient à la langue française, d'une volonté délibérée de parler un autre langage que le français.

L'écrivain canadien de langue française doit-il prendre prétexte des fautes du parler populaire de nos gens (des villes ou de la campagne) pour mal écrire ? Doit-il élever aux honneurs de la littérature les faiblesses, les déficiences et les lacunes du parler populaire ? Si beaucoup de gens parlent mal, devra-t-il croire, lui qu'il fait de l'excellente littérature en reproduisant ce parler défectueux ? Je ne le crois pas. Tout au plus pourra-t-il plaire au plus grand nombre en flattant son penchant, son inclination au plus facile. C'est là basse démagogie.

ANALYSE

Cet article de Rex Desmarchais, écrivain et journaliste canadien né en 1908 (auteur de plusieurs romans comme *L'initiatrice*, 1932, *Le feu intérieur*, 1933, et *La chesnaie*, 1942) doit être replacé dans son contexte historique. Il se situe à la limite de ce que J.C. Corbeil nomme l'idéologie de conservation et l'idéologie de rattrapage[1] . Sur le plan linguistique, ces deux phases importantes dans l'évolution de la mentalité collective québécoise se caractérisent par une recrudescence de purisme, qui se légitimera par l'affirmation que le français du Québec (ou **au** Québec ?) doit être aussi proche que possible du français de France, circonscrit au registre soutenu de la bonne bourgeoisie parisienne.

1. La peur du patois

C'est une définition en creux du français régional, au sens élargi que les sociolinguistes prêtent à ce terme, que nous livre Rex Desmarchais à l'occasion de cet entretien vraisemblablement imaginaire avec l'un de ses amis, écrit dans la plus pure tradition des philosophes français du XVIII[e] siècle. Que serait, en effet, un français québécois ? Une langue qui serait apte à exprimer des réalités inconnues en France, c'est-à-dire une langue accessible à l'innovation référentielle et où « poudrerie » désigne la neige sèche et fine que le vent fait tourbillonner et « tuque » le bonnet de laine surmonté d'un pompon que l'on porte l'hiver. Mais ce serait en même temps une langue cosmopolite faite d'archaïsme issus des dialectes français de Normandie (« berlander » : flâner, « soue » : porcherie), de Saintonge (« endormitoire » : sommeil, « enfarger » : entraver) ou même d'Ile de France (« espérer » : attendre, « amain » : commode). A ces archaïsmes, il faudrait ajouter tous les emprunts aux langues amérindiennes, concernant le plus souvent des noms de lieux (« canada » : village, « québec » : détroit, « gaspé » : bout de terre) ou d'animaux et de plantes (« achigan », « caribou », « maskinongé », « atoca », etc.) ainsi qu'à l'anglais, soit présents tels quels dans la langue (« wrench » : clé anglaise, « safe » : coffre-fort, « fan » : ventilateur), soit francisés (« mouver » : déménager, « timer » : chronométrer, « watcher » : guetter, etc.).

1. « Essai sur l'origine historique de la situation linguistique du Québec » par J.C. Corbeil in *Le français hors de France*, Paris, Champion, 1979.

Le problème, donc, n'est pas tant de reconnaître l'existence de cette réalité linguistique québécoise faite d'un mélange de français, d'anglais, d'anciens idiomes indiens et de néologismes, mais plutôt de se résoudre à accepter cette déformation de la langue française. Produit d'une génération encore très fortement attachée au respect du français universel, celui des bons écrivains parisiens (le bon usage et le bel usage définis par la Cour de Louis XIV) Rex Desmarchais la refuse catégoriquement. Pourquoi ?

- Parce que cette langue ne serait pas comprise telle quelle par les Français au point qu'elle devrait se doter d'un dictionnaire et d'une grammaire spécifiques. Elle risquerait donc d'être ravalée par les Français au rang d'une langue nord-américaine.
- Parce que cette langue, issue d'un usage populaire nécessairement corrompu et défectueux perdrait toute légitimité institutionnelle. Langue de la campagne ou de la ville, le français québécois ne serait jamais une langue à part entière.
- Parce que le français de France constituera toujours pour Rex Desmarchais la norme idéale.

2. La libération du français régional

Il s'agit donc bien là d'une conception de type colonial : les usages locaux du français québécois y sont assimilés à une pratique inférieure, dévalorisante. Qu'en est-il aujourd'hui des usages régionaux ?

Il semblerait que l'histoire ait donné raison à l'ami inconnu de Rex Desmarchais, tant au Québec que dans le reste du monde francophone, y compris en France où les usages régionaux ont gagné droit de cité aussi bien en littérature que dans les dictionnaires généraux de la langue française. Nous n'en voulons pour preuve que le nombre de plus en plus important de québécismes, d'africanismes et autres régionalismes accueillis dans un ouvrage au pouvoir de légitimation aussi puissant que le *Petit Robert* précédé d'une présentation dans laquelle A. Rey déclare :

« Cependant, il est paradoxal que les dictionnaires consacrés au français moderne négligent totalement la réalité langagière de communautés francophones importantes et influentes. [...] Pour le Canada francophone, par exemple, il s'agissait essentiellement de décrire les termes désignant des réalités propres, institutions, coutumes, particularités géographiques, et d'expliquer au locuteur non québécois la valeur de termes qui pourraient être mal compris : « bleuet » au sens d'airelle, « habitant » au sens de cultivateur. [...] Le bilinguisme canadien donne à l'anglicisme une place particulièrement notable : nous n'avons pas signalé les emprunts contre lesquels une partie des Québécois responsables des questions linguistiques combattent. Au contraire, les équivalents français des anglicismes utilisés en France ont paru intéressants : « magasinage » (pour shopping), « traversier » (pour ferry-boat), etc. même si ces mots sont contestés, au Québec, par les partisans d'une norme à la française. »

On se trouve donc dans une situation inverse de celle que craignait Rex Desmarchais puisque c'est désormais l'usage québécois qui va servir de modèle à une politique linguistique hexagonale beaucoup plus vigilante, visant à préserver l'intégrité de la langue française. Ce type de phénomène est de nature à rendre confiance aux locuteurs canadiens francophones qui sont passés d'une idéologie de rattrapage à ce que J. C. Corbeil dénomme une idéologie de dépassement, inaugurée au début des années soixante et qui marque, sur le plan linguistique, une rupture très nette avec l'idée de français-héritage. L'élargissement du concept de norme, l'introduction du concept anthropologique de cul-

ture dans l'analyse des rapports entre le français québécois et le français de France amènent aujourd'hui la plupart des linguistes québécois, et un grand nombre d'intellectuels de ce pays, à affirmer que le français québécois est une variété du français qui ne sera et ne peut être identique aux autres variétés de cette langue, à contester l'hégémonie des institutions françaises en matière de langue, à définir une nouvelle conception de la francophonie plurielle, lieu de rencontre de partenaires différents mais égaux sur le plan linguistique.

Nous voici bel et bien au cœur du problème. Toutes les prises de position comparables à celle de Rex Desmarchais, en France ou hors de France, et qui procèdent en réalité d'un conservatisme linguistique et culturel inscrit dans la mentalité collective française, convergent vers un seul et même but : la sauvegarde frileuse de la langue française conduisant à une espèce de malthusianisme linguistique qui fut longtemps dominant. Ce point de vue paraît aujourd'hui extrêmement dangereux. En effet, pour que vive le français, il faut qu'il soit pour celui qui le parle l'expression possible de son identité, quelle que soit l'origine de ce locuteur. Réduire la norme du français à sa dimension hexagonale, c'est le rendre totalement inapte à l'expression identitaire de chacun, c'est donc le condamner à très court terme à n'être qu'une langue parlée par un relativement petit nombre de locuteurs (et la bataille de chiffres que se livrent actuellement à ce sujet les observateurs de la francophonie paraît aussi vaine que dérisoire), à n'être qu'une langue de culture, c'est-à-dire une langue morte et non une langue de communication.

Les travaux menés par les linguistes depuis plus de dix ans, tant en France que hors de France, sur les variétés régionales du français et ses particularismes lexicaux accréditent de plus en plus l'idée que le français est une langue multiple et ont balayé la vieille idée reçue selon laquelle ces particularismes ne seraient que du folklore.
« Quand nous disons kôras, balafongs, tam-tams, et non harpes, pianos et tambours, nous n'entendons pas faire pittoresque ; nous appelons un chat un chat. Nous écrivons d'abord, je ne dis pas seulement, pour les Africains et si les Français y trouvent du pittoresque, nous serons près de le regretter. Le message, l'image n'est pas là ; elle est dans la simple nomination des choses » s'écriait déjà L. S. Senghor dans la préface des *Éthiopiques*[1].

Reléguer la production littéraire francophone, québécoise ou autre, au rang d'une simple manifestation folklorique relevant d'un usage dialectal ou patoisant, comme le fait ici Rex Desmarchais, est aujourd'hui un combat d'arrière-garde. Mais constater l'existence d'une réalité linguistique spécifiquement québécoise (ou africaine, ou belge, ou suisse, etc.), a fortiori dans le domaine sacro-saint de la littérature et plus généralement du scriptural, n'est plus suffisant. Au stade de la description des usages particuliers faisant le départ entre la faute et le régionalisme, a succédé celui de l'analyse des fonctionnements rhétoriques et sémiotiques originaux, c'est-à-dire non conformes au modèle culturel français, à la source d'une véritable appropriation de la langue française par tous ses locuteurs, natifs ou non, français ou non.

En guise de conclusion, nous pourrions citer ce que déclare J. C. Blachère à propos de la francographie africaine dans le numéro 25 des *Travaux de Didactique du FLE* (pp. 75-88) en faisant remarquer le parallèle que l'on peut établir entre le néo-français, qui est celui des écrivains africains de la dernière génération, et celui des écrivains et des chan-

1. *Éthiopiques* par L. S. Senghor, Paris, Ed. du Seuil, 1956.

teurs (pour ne parler que de ces deux catégories de locuteurs privilégiés, c'est-à-dire destinés à se faire entendre ou à se faire lire par le plus grand nombre) québécois. Comme ces derniers, J. C. Blachère relègue en effet le point de vue de ceux qui pensent aujourd'hui encore comme Rex Desmarchais (mais lui écrivait il y a plus de quarante ans) au rang de « vieilleries critiques » :

« Un des enseignements majeurs, justement, est que la francographie, en se libérant de la situation de tutelle, libère la critique d'un problème irritant : celui de l'africanité de l'œuvre. La liberté dans le maniement du français écrit s'exprime d'abord par le refus d'être jugée sur ce maniement, d'être comparée à des usages extra-africains. Dès lors, l'écrivain nègre n'admet plus d'être interpellé sur l'écart que représenterait son œuvre par rapport à un *français central* (à la localisation et à l'existence largement mythiques elles aussi). Il considère que l'africanité de son œuvre n'est pas – n'est plus – le vrai problème, puisque l'africanité n'était posée que par rapport à une francité. Le néo-français ne se préoccupe plus de son image et de son statut ; il ne vise pas à traduire une négrité rangée au magasin des vieilleries critiques ; il n'a d'autre ambition que de faire entendre – au plus grand nombre de lecteurs – une voix singulière. »

Discours de réception à l'Académie française prononcé par M. Debré le 19 janvier 1989

TEXTE N° 11

Au XVII[e] siècle, de par la volonté de son fondateur, les travaux de l'Académie sur la langue française ont largement contribué à l'unité de notre pays. Au siècle suivant, le XVII[e], votre mission au service de la langue a permis d'étendre l'influence de la France. Au XIX[e], notre unité et notre influence étant acquises, notre langue, par un mouvement qui nous parut naturel, avait pris place parmi les langues universelles. Le siècle que nous venons de vivre a remis en cause notre influence ! Hélas, le siècle qui s'approche peut remettre en cause notre unité ! C'est dire la nouvelle nécessité de vos travaux.

La langue française est principalement attaquée par les langues étrangères dont la force vient moins de leur qualité intrinsèque que du nombre d'hommes qui les parlent. A l'intérieur de nous-mêmes, elle doit s'imposer à des langues dites « régionales » dont la promotion parfois artificielle exprime souvent une volonté de démembrement politique. La langue française se bat donc sur deux fronts. La tâche de l'Académie est de ce fait toute tracée : d'abord garantir sa qualité et rappeler les exigences de l'orthographe et de la syntaxe ; ensuite faire en sorte que l'unité de la langue serve la qualité de la culture ; enfin, encourager l'emploi de notre langue et soutenir ceux qui le font. Que notre confrère le président Léopold Sédar Senghor, que notre secrétaire perpétuel Maurice Druon, soient complimentés l'un et l'autre de leur opiniâtreté à affirmer la francophonie, désormais tâche capitale de tout gouvernement, comme le prouve, dans les jours que nous vivons, le ministère que dirige notre confrère Alain Decaux. Expression de notre unité, de notre influence, en un mot de notre souveraineté, elle nous appelle à un grand et nécessaire combat, cette langue que Clémenceau a qualifiée langue de clarté, langue d'équité, langue d'amitié, langue de liberté.

ANALYSE

Avec son discours de réception à l'Académie française, prononcé le jeudi 19 janvier 1989, Michel Debré vient grossir les rangs déjà très fournis des combattants de la foi francophone, la masse des croisés de la francophonie qui déferlent sur le monde depuis des générations.

Sans tomber dans le penchant naturel de tout universitaire pour l'explication littérale, on pourrait montrer que le texte de ce discours, par ailleurs parfaitement bien construit comme nous aurons l'occasion de le montrer, fait une place de choix au vocabulaire militaire. L'emploi des termes « mission, service, mouvement, attaquer, se battre, front, combat » et la citation empruntée à G. Clémenceau ne sont certainement pas dus au hasard, pas plus que la construction en zeugme de l'argumentation, qui fait irrésistiblement penser à la mise en place d'un plan de bataille imaginé par un fin stratège. En effet, pour Michel Debré, la langue française est à la fois un facteur d'unité (à l'intérieur du pays) et un instrument d'influence (à l'extérieur du pays), le premier étant menacé par les langues régionales, le second par les langues étrangères qui, réunies en un seul front, menacent la souveraineté de la France, l'universalité de sa langue et de sa culture. Voici le schéma en forme de zeugme selon lequel on peut représenter l'argumentation habilement développée par l'ancien Premier Ministre.

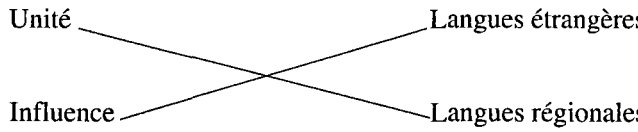

Si le texte de Michel Debré vaut par sa facture, et peut-être aussi par l'enthousiasme dont il fait montre, il pèche néanmoins par son contenu. Quels sont, en effet, les moyens proposés par l'auteur pour défendre l'unité et l'influence du français ? Il en voit trois.

1. Le maintien de la qualité

Il s'agit, une fois encore, de rendre les pleins pouvoirs (pourquoi ne pas imaginer une sorte d'article 16 grammatical que ne renierait certainement pas le père de la constitution actuelle de la France ?) aux grammairiens normatifs et prescriptifs, véritables gardiens du temple, qui continueraient de faire respecter l'ordre linguistique établi par les moyens de coercition que l'on connaît bien : alourdissement des programmes scolaires, rétablissement des notes éliminatoires en orthographe partout où elles ont disparu, remise à l'honneur de la grammaire traditionnelle fondée sur l'acquisition automatique des règles les plus importantes (concordance des temps, participe passé, pluriels irréguliers, etc.), affichage de listes de solécismes et de barbarismes à proscrire (on ne dit pas « se baser sur » mais « se fonder sur », « de façon à ce que » mais « de façon à » + infinitif ou « de façon que » + subjonctif, « un espèce de » mais « une espèce de », quel que soit le genre du mot ainsi présenté, etc.). Cette attitude conservatrice, et même rétrograde, est plus fréquente qu'on ne le croit en France et elle n'est pas le fait d'une seule classe sociale ou politique. La partagent aussi bien des locuteurs de droite que de gauche, quel que soit leur niveau d'instruction ; c'est une mentalité collective due à la présence morale extrêmement puissante d'un système éducatif qui marque profondément tous ceux qui sont passés par lui et dont, paradoxalement, l'influence se fait de plus en plus sentir sur l'individu au fil du temps. Il s'agit là d'un phénomène bien connu des sociolinguistes, celui de l'insécurité linguistique des locuteurs du français face à une langue qu'ils sentent confusément mal maîtriser, tout englués qu'ils sont de souvenirs cuisants : le zéro en dictée, les règles à copier cent fois et puis, et surtout, le discours sans cesse recommencé des détenteurs du bon usage qui prédisent, comme Michel Debré ici, la mort de la langue et de la culture. Les politiques scolaires successives auxquelles se sont ralliés les gouvernements français depuis près de quarante ans ont toujours oscillé entre cette attitude très

coercitive et son contraire, c'est-à-dire un laxisme généralisé souvent encouragé par l'insuffisante formation des maîtres, et plus particulièrement ceux de l'école primaire. Une politique moyenne existe bien pourtant, qui devrait consister à maintenir au sein de l'institution scolaire, comme en dehors de celle-ci, une certaine qualité de français à laquelle sont, à l'évidence, profondément attachés les Français, fondée non sur la répression mais sur l'explication et le savoir réel.

2. La bonne qualité des rapports entre la langue et la culture

Abordant cette question d'une manière très elliptique, l'ancien Premier Ministre réaffirme les liens très étroits qui doivent exister, et qui existent réellement, entre une culture et son expression, comme si la qualité de cette dernière garantissait à coup sûr la valeur de celle-là. Nous nous trouvons ici en présence d'une conception très élitiste de la culture coupée de ses racines populaires. Est-ce à dire qu'une langue non ou peu normée, ne garantissant pas, à l'évidence, l'unité de la culture française, puisqu'elle se situerait nécessairement à la périphérie de celle-ci, ne serait pas recevable aujourd'hui ? Cette position est insoutenable en cette fin de XX^{e} siècle traversée par un malaise culturel commun à tout l'Occident et auquel la France n'échappe pas. De plus, elle est dangereuse pour l'avenir et fausse, eu égard à ce que nous révèle l'histoire même de la langue et de la littérature françaises. La qualité littéraire des fabliaux du Moyen Age et leur valeur culturelle n'ont jamais été remises en question et pourtant ils révèlent une grande diversité linguistique, due à leurs origines régionales extrêmement variées. Penserait-on, de la même manière, reprocher à Emile Zola d'avoir « fait entrer le peuple en littérature » en truffant ses romans de mots d'origine populaire ? Le combat que mène Michel Debré est perdu d'avance, ce qui serait déjà une raison suffisante de ne pas le mener, mais il est également néfaste parce qu'il relève d'une conception passéiste de la langue et de la culture françaises. Qu'il y ait aujourd'hui une accélération des transformations subies par l'une et l'autre est indéniable, que la langue ait tendance à suivre de très près, sinon même à précéder, l'évolution des mœurs (au sens très large que l'on peut donner à ce terme qui équivaut ici à civilisation) est une constatation faite par l'ensemble des observateurs sociolinguistes qui n'ont cependant aucun intérêt à camper sur leurs positions. Ce qu'il faut, c'est être capable de maîtriser une situation très fluctuante sans refuser de s'ouvrir à l'innovation, que celle-ci soit linguistique, culturelle ou autre.

3. La diffusion du français

En souhaitant que soit encouragé l'emploi du français et soutenus ceux qui sont attelés à cette tâche, Michel Debré fixe à l'Académie sa troisième mission. Il reste malheureusement très vague sur les moyens qu'il imagine pour mener celle-ci à bien. C'est, manifestement, à la diffusion du français hors de France que pense l'ancien Premier Ministre. De quelle nature sont les mesures susceptibles d'inciter les partenaires de la France dans le monde à favoriser sur leur territoire l'emploi du français ? Elles dépendent des situations de langage dans chaque pays, du rôle et du statut qu'occupe la langue française ici ou là. Dans les États où le français est traditionnellement une langue étrangère il faut que l'image de la culture française se modernise pour devenir plus attractive. Le temps des stéréotypes (champagne, parfum et béret basque) est révolu et les étrangers cherchent autre chose au moment de consacrer beaucoup de temps et d'argent à l'apprentissage d'une langue étrangère, même quand il s'agit du français. C'est peut-être d'abord

par la qualité de sa politique étrangère que la France servira sa langue au sein de l'Europe puis hors de celle-ci. C'est lorsque le français aura une dimension européenne que les Américains auront vraiment envie de l'apprendre mais certainement pas pour goûter aux charmes du théâtre de Racine. Cette condition extralinguistique remplie, il faudra que les responsables de l'enseignement-apprentissage du FLE[1] aient les moyens d'une politique ambitieuse, c'est-à-dire qu'ils puissent bénéficier des progrès réalisés dans le domaine de la méthodologie et de la technologie de l'enseignement des langues vivantes étrangères : enseignement assisté par ordinateur et, surtout, mise en place de programmes d'auto-enseignement. L'enseignement du français enregistre déjà un retard considérable dans ce domaine, par rapport à celui de l'anglais par exemple, et il faut le combler. Comment ? En soutenant effectivement, comme le propose Michel Debré, les équipes chargées de cette politique linguistique tous azimuts qui se veut celle de la Direction du français, au ministère des Affaires Étrangères. S'impose toute une série de mesures à prendre très rapidement comme :

– le recrutement à plein temps de chercheurs de qualité capables de créer, par exemple, un CD ROM de FLE qui serait la version moderne du *Niveau Seuil* ou du *Français fondamental*[2] ;

– la participation permanente et non pas occasionnelle de la France à la rédaction de programmes internationaux d'apprentissage des langues étrangères par l'entremise de satellites européens comme Olympus (on se souvient qu'au sein de ce programme, une partie des documents relatifs à l'enseignement du français a été élaborée par les Anglais !) ;

– la mise au point d'instruments d'évaluation aussi performants que le célèbre TOEFL[3] anglais et qui mettraient un terme à la multiplication et à l'hétérogénéité des diplômes de français langue étrangère délivrés en France et hors de France (outre le Diplôme Élémentaire de Langue Française – le DELF – et le Diplôme Approfondi de Langue Française – le DALF – de création récente, il existe toujours la série des trois diplômes d'Études de Français Langue Étrangère – premier, deuxième et troisième degrés – sans compter le test national de préinscription dans les universités françaises) ;

– la modernisation de toutes les institutions chargées de la diffusion du français à l'étranger et, en premier lieu, celle de l'Alliance française ;

– la revalorisation du statut des personnels chargés d'enseigner le français hors de France, généralement bien qualifiés depuis la création, en 1983, des filières de FLE (licence, maîtrise, DEA, DESS et même magistère) mais le plus souvent sous-rémunérés et travaillant dans des conditions d'insécurité scandaleuses qui sont de nature à briser bien des vocations.

Ces mesures techniques et humaines, dont la liste n'est pas ici exhaustive, demandent à être complétées et adaptées en fonction des situations sociolinguistiques. Si l'on a évoqué en premier lieu le cas des États dans lesquels le français occupe traditionnellement une place de langue étrangère, ce qui est un phénomène très fréquent dans un certain nombre de pays européens par exemple, il faut faire un sort particulier à l'ensemble des États africains et plus particulièrement à ceux qui constituent l'Afrique noire francophone. Pour des raison historiques suffisamment connues pour qu'il ne faille pas y revenir ici, le français, dans cette région du monde, occupe une place non de langue étran-

1. Français Langue Étrangère.
2. *L'élaboration du français fondamental* (1er degré) par G. Gougenheim, P. Rivenc, R. Michéa et A. Sauvageot, Paris, Didier, 1959. *Un niveau-seuil*, conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, Paris, Hatier, 1976.
3. Test of English as a Foreign Language.

gère, dans la plupart des cas, mais de langue seconde ou, si l'on préfère, de langue étrangère à statut privilégié. Encourager l'emploi du français dans ces pays revient à aider à la mise en place de politiques linguistiques cohérentes de nature à gommer les conflits toujours possibles entre le français et les langues locales, dites souvent nationales. La diglossie, quand elle existe, n'est certainement pas de nature à favoriser la diffusion sereine et par conséquent efficace du français. Ce préalable exprimé, il faut encore définir la nature du français à enseigner. Il ne peut s'agir, à l'évidence, d'un français normé franco-français qui ne tiendrait aucun compte des réalités locales (que celles-ci soient d'ordre référentiel, culturel, social, sémiotique, symbolique, etc.) mais au contraire d'un français régional ou régionalisé auquel on reconnaîtrait un certain degré d'autonomie mais qui aurait sa place au sein d'une francophonie différentielle. Nous sommes donc encore une fois bien loin, pour ne pas dire aux antipodes, de la position adoptée par Michel Debré assimilant les langues régionales à une volonté de démembrement politique. Cette attitude intransigeante, parfaitement dans la ligne de la politique de centralisation linguistique qui fut celle de l'État français depuis l'ordonnance de Villers Cotterets (1539) jusqu'à l'école laïque de Jules Ferry en passant par les comités de salut public de la Révolution, est de nature à déstabiliser l'emploi de la langue française en Afrique. Il faut donc accepter, là comme ailleurs, l'idée que tout locuteur du français a le droit et le devoir de s'approprier la langue qu'il parle sans remettre en cause ni son unité ni l'influence que cette langue a et doit continuer d'avoir sur la diffusion des idées généreuses, en France et hors de France.

Là encore, ne cédons pas à la sensiblerie ni au discours trop facile. Dire du français que c'est une langue de clarté, d'équité, d'amitié et de liberté n'est certainement pas faux mais doit-on en faire un argument pour sa diffusion dans le monde ? Certainement pas. Que le peuple français ait largement contribué, à certaines époques, à répandre et parfois à appliquer ou à faire appliquer ces idées généreuses de par le monde est certainement vrai. C'est tout à sa gloire et à celle de sa terre. Sa langue en porte sans doute la trace puisqu'elle est le véhicule de ces idéaux mais elle n'en est certainement pas la force incitatrice. Ce n'est pas sur ce plan-là qu'il faut situer le combat de la francophonie, si l'on reprend à notre compte l'image de Michel Debré. Affirmer la francophonie est une expression au sens incertain c'est-à-dire qu'elle laisse la possibilité à tout un chacun de l'interpréter à sa manière. Pour nous, ce sera de ne jamais se bercer de mots, si nobles soient-ils, mais d'accepter dans notre pratique de locuteur et d'interlocuteur, d'émetteur et de récepteur, le droit à la différence, seul moyen d'accès à une véritable convivialité francophone.

Entretien avec T. de Beaucé (*Le Point*)[1]

TEXTE N° 12

La francophonie ne soulève pas les foules et, dirait-on, encore moins les Français que les autres francophones, dont les bruyants Québécois et les sages Suisses romands. Pourtant, il se passe des choses intéressantes, sinon importantes, dans ce regroupement culturel que constituent les « parlant français » dans le monde. Thierry de Beaucé, qui fut durant un an à la tête de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay, et qui a été démis de ses fonctions le 18 mars, a sur le sujet des idées et des opinions qui semblent aller à contre-courant. Pour lui, la langue française n'est ni menacée ni en recul. Et il se défend vigoureusement d'être un optimiste béat. (Le Point)

Le Point
Thierry de Beaucé, on peut imaginer qu'en lisant le mot « francophonie » beaucoup de lecteurs se disent : « Ah ! Ce doit être un entretien ennuyeux... » Pourquoi le mot provoque-t-il cette réaction ?

Thierry de Beaucé
Il est vrai que le mot est triste. Parce que chargé de connotations politiques, d'idées de combat, de défense. Au fond, on devrait inventer un nouveau concept, qui n'ait pas ce caractère négatif. Il faut trouver un mot pour définir cette réalité totalement positive et optimiste : de plus en plus de gens parlent le français. A la fois pour des raisons de naissance, d'histoire ou parce que des États ont adopté le français comme langue commune ou officielle. Et ce qui est encore plus passionnant, c'est que les gens sont plus nombreux que jamais à choisir le français comme langue de communication au nom de la culture.

Le Point
Étrange ! Contrairement à ce que vous dites, beaucoup affirment que le français est en recul, en danger.

Thierry de Beaucé
Là, je suis très ferme. Les statistiques contredisent cette opinion répandue. Jamais dans le monde autant de personnes n'ont parlé notre langue. A la

1. Le numéro 762 du journal *Le Point*, daté du 27 avril 1987, présente une interview de Monsieur Thierry de Beaucé, directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay, consacrée à la francophonie. La rédaction du *Point* a intitulé cette interview « Langue française : la fin du déclin ? »

fois pour des raisons démographiques et de scolarisation. Vous prenez un air dubitatif, mais c'est un fait. Je ne sais pas sur quoi l'on se fonde pour parler de recul. Il n'y a pas d'États qui ont renoncé au français. Il y a actuellement 145 millions de personnes scolarisées en français dans le monde, et 215 millions de « parlant français ». En Afrique francophone, il y avait, en 1960, 8 % de scolarisés en français. En 1981, il y en avait 33 %. Les prospections pour l'an 2000 prévoient une augmentation de 267 % de scolarisés, alors que l'augmentation de la population sera alors de l'ordre de 73 %. Dans le Maghreb, il y a huit ans, 20 % des enfants étaient scolarisés en français, alors que la proportion atteint 40 % en 1984.

Le Point
Conclure que plus de gens parlent le français parce que la population mondiale a augmenté est une chose. Mais il faut aussi se demander qui le parle. Au début du siècle, le français était la langue de la diplomatie. Aujourd'hui, quelle langue parle le pouvoir ? Dans quelle langue s'expriment les pouvoirs ?

Thierry de Beaucé
Il ne faut pas confondre une donnée historique – la fin de l'empire colonial – donc une baisse d'influence de la France, et la situation actuelle. Aujourd'hui, le français existe sur les cinq continents, qui ont une voix et une manière différente de s'exprimer. Le français monolithique, colonial – je fais exception du Québec – n'exprimait qu'une seule chose : une parole d'empire. Le français répandu dans le monde actuellement est nourri par une formation, une éducation, un multinationalisme, des références de civilisation complètement différents. Il possède une richesse qu'il n'a jamais eue.

Le Point
Si l'on voulait résumer votre pensée dans une formule, l'on pourrait dire qu'avant, lorsqu'on parlait français, on pensait français, et que maintenant ça n'est plus le cas.

Thierry de Beaucé
Exactement. Le français est aujourd'hui une langue universelle en ce sens qu'elle exprime une pluralité de passions, de religions, de cultures. Et la mélancolie de ce que j'appellerais les « francophones professionnels », c'est de ne pas se rendre compte que les gens qui parlent désormais français n'appartiennent plus à la France nostalgique, celle de l'Europe du XVIII^e^ siècle, de l'empire colonial, de la suprématie de l'État sur la culture.

Le Point
Mais ce sont tout de même ces « francophones professionnels » qui se retrouvent dans les organismes qui s'occupent de francophonie. Ils donnent un ton contraire à celui que vous souhaitez, que vous défendez.

Thierry de Beaucé
Écoutez, il a fallu créer ces organismes. Il s'agissait alors d'un réflexe de défense, d'une prise de conscience sans lesquels on n'aurait pas su répondre aux défis nouveaux de la décolonisation en termes linguistiques. Il fallait sauver les meubles, en quelque sorte. Et comme nous avons une tradition centralisatrice, étatique, nous avons créé des organisations sur ce modèle. On est alors face à une structure lourde, administrative, peut-être nécessaire et où il s'est fait un travail admirable. Nous entrons maintenant dans une ère nouvelle, donc il faut repenser ces encadrements.

Le Point
N'est-il pas difficile, pour la France, d'accepter votre conception de la francophonie ?

Thierry de Beaucé
Il est évident qu'il y a eu, disons, une vision académique de la langue. On a cru qu'il s'agissait d'un instrument de culture concédé par la France. Cette vision-là, qui eut sa grandeur, a eu pour effet que nous avons une langue bâtie et solide. Il ne faut pas craindre de le souligner. Mais, à l'avenir, la langue ne peut plus être uniquement académique et gérée par la France. Elle doit avoir des rejetons.

Le Point
Les Français ont beaucoup de difficultés à accepter ces autres façons de parler ou d'écrire le français. La littérature francophone non française se vend peu ou mal en France.

Thierry de Beaucé
Il y a de plus en plus d'exceptions. Évidemment, il s'agit d'un travail en profondeur, mais il y aura un moment où les Français comprendront. Ils comprendront, par exemple, ce que la littérature africaine apporte à notre langue et qui est un sens des mots prodigieux, chatoyant, qui a complètement coupé ses références avec l'écrit académique tel qu'il se pratique encore.

Le Point
D'où vient, selon vous, ce pessimisme au sujet du français ?

Thierry de Beaucé
Cela tient à la nostalgie d'un moment où les institutions régissaient le français de Jules Ferry à travers le monde. D'ailleurs, on le voit dans les relations culturelles extérieures de la France, où la diplomatie et les organismes administratifs ont encore un mot à dire sur la culture à l'étranger. Mot qu'ils n'ont plus à dire à l'intérieur du pays. L'image de la France à l'étranger et la manière dont on la gère est paradoxalement beaucoup plus vieille, sclérosée et traditionnelle qu'elle ne l'est en France. C'est ce pouvoir administratif qui croit que ça craque de partout. Faut-il s'étonner, alors, que les intellectuels, les créateurs, ceux qui font la vraie culture, ne se sentent pas

concernés par cette francophonie-là ? Il faut donc réintéresser les intellectuels français à cette évidence que la chance de leurs mots d'exister, leur chance de penser, c'est justement qu'ils aient ce rayonnement international grâce à la nouvelle francophonie. D'autre part, il faut sensibiliser à cette espèce – je n'aime pas le mot « combat » – de volonté de dépassement de l'ensemble des cultures francophones en dehors de la France. Afin qu'elles ne butent pas, elles aussi, sur ce complexe de l'Académie. Une chose m'a frappé, c'est le fait que le Canada ait offert un prix considérable – pour un prix francophone – à l'Académie française. Je suis ahuri de voir qu'au moment où le Canada – pas le Québec, le Canada – reconnaît son aspect bilingue et noue une relation privilégiée avec la France il passe par l'Académie, c'est-à-dire le schéma monarchique, tutélaire sur la langue, schéma lui-même contesté à l'intérieur du système français.

Le Point
Cette décision a été critiquée parmi les intellectuels québécois, qui auraient plutôt espéré que ce prix fût attribué par un jury international composé de personnalités francophones.

Thierry de Beaucé
C'eût été effectivement plus souhaitable. Cela dit, j'ai infiniment de respect pour l'Académie, mais ce n'est pas là que se passe la créativité. Je suis sûr qu'on connaîtra, en France, un événement culturel révolutionnaire : c'est le phénomène beur. Il y aura une littérature beur comme il y a un cinéma beur ou une musique beur.

Le Point
Mais vous êtes en train de me parler d'une autre France, d'une France en devenir, d'une France pluraliste, qui provoque dans cette société des débats très passionnels.

Thierry de Beaucé
Il n'y a pas que le phénomène beur. Il y a aussi la France jeune, qui intègre des mots anglais sans complexe.

Le Point
Et vous, ça ne vous gêne pas cette utilisation de l'anglais ?

Thierry de Beaucé
C'est affaire de degré.

Le Point
Comment réagissez-vous face à l'envahissement de la chanson anglaise à la radio et à la télévision ?

Thierry de Beaucé
Ah ! Ça c'est un autre problème. Les chansons en anglais, effectivement, je trouve ça lamentable. Ou bien les paroles n'ont pas d'importance, et il

faudrait alors chanter en espéranto, ou il vaut mieux comprendre, et alors qu'on chante donc en français ! Mais les hamburgers et les biftecks, ça ne me bouleverse pas. J'en ai toujours mangé sans être traumatisé. Vous savez, il me semble préférable de digérer rapidement un mot anglais et de coller dessus l'accent de Marseille que de créer artificiellement, savamment, un mot venu du latin...

Le Point
Vous parlez du peu d'intérêt des intellectuels pour la francophonie. On pourrait inclure les jeunes aussi. Est-ce qu'une des explications de leur désintérêt ne réside pas dans le fait qu'on considère que ce qui est moderne est anglais ?

Thierry de Beaucé
Je crois que c'est une vue dépassée. Que l'on est plutôt à un moment charnière, avec tous les risques que cela comporte. La fascination pour les États-Unis est en voie de disparition. La culture profonde n'est plus américaine. C'est la banalisation qui l'est, ce qui est différent. Les films américains ont perdu, pour une part, de leur mythologie. Maintenant, ce sont les séries télévisées américaines qui foisonnent. Donc, un phénomène qui est passé à un niveau inférieur.

Le Point
Mais à un niveau nécessairement plus large, puisque la télévision, c'est la culture populaire...

Thierry de Beaucé
D'accord. Mais les intellectuels sont moins fascinés par l'Amérique, que ce soit d'ailleurs en termes de rejet ou d'adhésion. On voit plutôt apparaître, chez nous, une curiosité complètement différente pour la chanson africaine, antillaise, etc. Et on assiste aussi à la naissance d'une prise de conscience européenne. On crée des groupes européens de télévision. Bon, dans un premier temps, on achète des séries américaines, ce sont les seules sur le marché ; mais on en fabriquera, et il y aura une concurrence. Aux États-Unis même, on commence à bouder ces séries, et l'on cherche autre chose. Pourquoi pas des séries européennes ?

Le Point
Ce que vous me dites, c'est que les Français se réfèrent toujours aux Américains, mais avec un moment de retard systématique.

Thierry de Beaucé
Oui, c'est ça. On souffre peut-être d'un moment de retard, mais on voit que c'est déjà la fin.

Le Point
Vous croyez cela, vraiment ?

Thierry de Beaucé
Tout à fait. Et, quitte à vous faire sursauter, et pour revenir à la chanson, je vous assure que la chanson française, elle, est en progrès.

Le Point
Comment cela ?

Thierry de Beaucé
Dans les chiffres, c'est incontestable. Il y a un an, dix des cinquante chansons du Top étaient françaises. Aujourd'hui, il y en a trente sur cinquante.

Le Point
Mais par rapport à une situation qui a été plutôt catastrophique ces dernières années...

Thierry de Beaucé
Oui, mais il y a un grand progrès. Sur les marchés internationaux, la chanson française existe. Ce qui n'était effectivement pas le cas depuis longtemps. Et la littérature française ? Savez-vous qu'elle est la première littérature traduite aux États-Unis ?

Le Point
Le marché est infime.

Thierry de Beaucé
Peut-être, mais les États-Unis sont un pays qui se mange lui-même. Les Français ne réalisent pas que ce sont eux qui suscitent la plus grande curiosité chez les Américains. L'enseignement du français y progresse également. Et ces gens ont envie d'apprendre notre langue parce qu'ils ont une certaine idée de notre culture. D'ailleurs, dans le monde entier, les gens qui apprennent une langue de culture apprennent le français.

Le Point
Mais les gens qui veulent être crédibles dans le domaine scientifique publient en anglais. Lorsqu'ils font des affaires c'est en anglais.

Thierry de Beaucé
L'anglais est une langue de communication, la langue du minimum opérationnel, selon l'expression du linguiste Claude Hagège. Ce qui signifie que parler anglais n'implique pas une connaissance de la culture anglaise.

Le Point
Ce n'est pas le cas de ceux qui parlent le français ? Ils posséderaient donc nécessairement une connaissance plus large de notre culture ?

Thierry de Beaucé
Absolument.

Le Point
C'est une manière rassurante de voir les choses.

Thierry de Beaucé
Cela correspond à la réalité.

Le Point
Nous venons de parler des avantages culturels de la francophonie. Mais peut-on espérer que cette coopération existe dans d'autres secteurs d'activité, qu'elle se traduise sur les plans économique et commercial, par exemple ?

Thierry de Beaucé
Il ne faut pas dénaturer des relations qui sont de l'ordre de la communication et de la culture. Il ne faut pas se leurrer, et croire que l'on va dénaturer les circuits économiques dans tous les secteurs.

Le Point
Il n'y a donc pas de raison que l'on achète dans un pays francophone plutôt que dans un pays anglophone où les conditions financières seraient meilleures ?

Thierry de Beaucé
Non. Il ne faut pas confondre les problèmes. Cela dit, une meilleure compréhension mutuelle peut favoriser des échanges plus larges. Regardez l'investissement québécois dans la télévision française. Il y a quelques années, il eût été impensable.

Le Point
Oui, mais cela reste dans la logique de la francophonie. Tandis que les usines à papier...

Thierry de Beaucé
Elles suivront. Et si elles ne suivent pas, ça n'est pas grave.

Le Point
Ah ! Bon ?

Thierry de Beaucé
Non.

Le Point
Tout de même n'avez-vous pas quelque inquiétude pour l'avenir de la francophonie ?

Thierry de Beaucé
Ne croyez pas que je sois un euphorique béat. Je suis habité par une inquiétude profonde qui mériterait d'ailleurs une longue réflexion : il s'agit de la possibilité d'adéquation du français aux systèmes modernes, aux logiciels et à l'ordinateur. Écoutez, je vous le dis très honnêtement, ce que je ne sais pas, c'est si l'on doit créer artificiellement des mots scientifiques français,

ou utiliser des mots anglais qui ont l'avantage d'être compris par la communauté scientifique internationale et n'auront pas d'influence destructrice sur la structure même du français. Je formule cela avec infiniment de prudence, car il s'agit d'une question de degré. Ne peut-on pas admettre qu'un certain nombre de concepts soient anglo-saxons ?

Le Point
Ce que recouvre cette difficulté de nommer en français, c'est l'échec de la créativité française. Ces concepts sont anglais parce que créés par des anglophones, n'est-ce pas ?

Thierry de Beaucé
Évidemment. Mais n'exagérons rien. Il y a une créativité française dans des secteurs de pointe : la biotechnologie, l'aérospatiale...

Le Point
Comment être rassuré lorsqu'on sait que 95 % des banques de données sont en anglais ?

Thierry de Beaucé
Le problème de la créativité doit s'analyser sur fond de puissance économique. La France n'est pas l'Amérique. Une partie de sa puissance future passe par l'Europe.

Le Point
Que voulez-vous dire ?

Thierry de Beaucé
La recherche, le développement industriel doivent se faire de plus en plus dans un contexte européen. On réalisera même que l'identité européenne tient aussi à des langues qui ne sont pas systématiquement l'anglais.

Le Point
Autrement dit, la défense de la langue française pourrait bien passer par l'Europe ?

Thierry de Beaucé
Exactement. Je ne dis pas : que l'Europe parle français ; mais que l'Europe ait le français en commun comme deuxième langue. D'ailleurs, cela s'organise. On a enrayé la déperdition du français dans certains pays comme l'Allemagne ou l'Italie, et il a même progressé en Europe du Nord, où il n'existait quasiment pas.

Le Point
Vous avez été démis de vos fonctions, récemment, en tant que directeur de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay. Durant l'année où vous étiez à la tête de cette direction, qu'avez-vous tenté de faire ?

Thierry de Beaucé
Je crois avoir imprimé beaucoup d'orientations, suscité des réflexions et des mises en question de notre façon traditionnelle d'administrer la culture à l'étranger. J'ai voulu élargir notre accueil aux autres francophonies. Et ce dont je suis le plus fier, c'est d'avoir vraiment soutenu les Libanais.

Le Point
Culturellement ?

Thierry de Beaucé
Culturellement et financièrement. Il y a eu un accroissement considérable des budgets à cet effet.

Le Point
Les Libanais se plaignent pourtant de ne pas être soutenus politiquement par la France.

Thierry de Beaucé
Ça, ça n'était pas de mon ressort...

Le Point
Pour que votre conception de la francophonie ait quelque chance de s'imposer, ne faut-il pas que la mentalité des Français change ?

Thierry de Beaucé
Très certainement. Cependant, ce qui me semble très important, c'est que des créateurs choisissent notre langue pour exprimer un certain nombre de choses. Je pense à Élie Wiesel, à Cioran, à Bianciotti. Ce choix est admirable et ne repose absolument pas sur une image nostalgique de la France. Ils n'ont rien à faire de la puissance française : ils estiment simplement que les mots les plus beaux, la forme la plus maîtrisable, la matière la plus belle, c'est la langue française ! Cela est très positif. Alors, qu'on cesse donc de faire du scientisme élémentaire en pleurnichant sur la recherche – ce qui est un problème complètement différent, qu'il faut résoudre et qui est un problème de puissance industrielle. Mais la langue, elle est là, elle triomphe ! La culture, elle, ne triomphe pas, mais elle existe encore. La curiosité culturelle se développe, tous les chiffres le prouvent.

Le Point
Au fond, l'avenir, selon vous, ne serait plus dans la culture française ; il réside plus exactement dans la culture francophone...

Thierry de Beaucé
Francophone... Francophone... Oui, mais il faut changer le mot...

(Propos recueillis par Denise Bombardier)

ANALYSE

L'entretien accordé par T. de Beaucé au journal *Le Point* permet à l'ancien directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay de préciser sa conception de la francophonie qu'il exposera beaucoup plus amplement en 1988 dans un ouvrage intitulé non sans malice *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*. Modernes et même avant-gardistes par certains de leurs aspects, traditionnelles sinon conservatrices par d'autres, les idées exprimées tout au long de cet entretien, dont on peut souligner au passage la qualité avec laquelle il a été mené par D. Bombardier, vont permettre au commentateur de poser presque toutes les vraies questions liées à la francophonie.

C'est, encore une fois, par une remise en cause du mot lui-même que s'ouvre puis se clôt le discours de T. de Beaucé. A l'instar de la plupart de ceux qui l'ont précédé sur cette voie, il lui reproche sa connotation politique à laquelle il attribue, sans doute à juste titre, une charge négative, et il est indéniable que le terme est dû à des hommes politiques (L.S. Senghor, H. Bourghiba et H. Diouri) et que c'est toujours en termes politiques qu'est posée l'existence de la francophonie. Cela étant dit, et redit, le mot existe et il n'est pas près de disparaître. Les précautions oratoires deviennent même superflues aujourd'hui. Mais l'ancien directeur général va plus loin puisqu'il assimile la francophonie à un combat qu'il voit plus défensif qu'offensif, plus réactionnaire que conservateur. C'est donc bien une certaine politique qui est condamnée d'emblée ici : celle des sempiternels croisés de la francophonie, des nostalgiques de la France coloniale prônant l'assimilation linguistique et culturelle, c'est-à-dire l'avènement d'un français monolithique, véritable moule à pensée, ce qu'il appelle non sans un certain bonheur la parole d'Empire. Mais exista-t-elle jamais cette parole impériale ? Si l'idéologie Troisième République de la France colonialiste est bien connue aujourd'hui, s'il est de bon ton et même s'il est juste de la fustiger (nous en sommes parfaitement convaincu) peut-on continuer à faire semblant de croire que cette politique assimilationniste a eu le moindre début de succès ? Peut-on vraiment parler de français monolithique lorsqu'on sait que pratiquement personne ne parlait français à l'époque coloniale ? L'enseignement était réservé à une élite, les classes étaient très peu chargées, les écoles très peu nombreuses et seuls les garçons étaient scolarisés. Le seul français qui a connu quelque succès populaire pendant presque toute la période coloniale, et au moins jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est le français des tirailleurs. Parole d'Empire ? Français monolithique ? Certes non, tout au plus argot de grognards, petit nègre voyageur, mais de pensée française pas la moindre trace. Il faut donc bien rétablir la vérité à partir d'une connaissance objective de la situation sociolinguistique de l'Afrique dite francophone coloniale et ne pas confondre une idéologie, et là nous sommes dans le domaine de la sociolinguistique de cabinet, souvent très parisien, avec une réalité sociale qui appartient, elle, à la sociolinguistique de terrain, la seule à prendre en compte ici.

Mais si l'on sort du contexte colonial que T. de Beaucé n'est pas censé connaître aussi bien que d'autres, on ne peut manquer d'être frappé par la justesse de ses vues quant à ce que fut pendant longtemps et que continue à être la politique linguistique de la France à travers le monde. Il s'agit d'une action décidée le plus souvent par une ou deux instances parisiennes, à partir de principes imposés aux techniciens dépêchés sur le terrain. Parler de culture d'État n'est pas un abus de terme. Il y a eu, tout d'abord, cette image stéréotypée de la culture française qui a été diffusée par des institutions aussi honorables que l'Alliance française, vieille de plus d'un siècle aujourd'hui et lieu de rencontre dans de

nombreux pays des élites sociales soucieuses de s'initier à la langue et à la culture françaises dans la meilleure tradition du XVIII[e] et du XIX[e] siècle en Europe. C'est à propos de cette conception de la diffusion de la culture et de l'enseignement de la langue française hors de France (et il y aurait beaucoup à dire sur les méthodes utilisées pendant des lustres) que l'on peut, sans polémique, évoquer à la suite de T. de Beaucé le complexe de l'Académie. Mais il y a plus grave. En effet, c'est toujours de Paris, et dans ce domaine on peut affirmer que la décentralisation est un leurre, que se décide la politique linguistique et culturelle de la France. Si celle-ci n'est plus aux mains des nostalgiques de l'Empire, elle est passée aujourd'hui entre celles des technocrates de la didactique du français et c'est peut-être encore pire ! La langue de Voltaire, jadis déifiée, est remplacée par le français dit « fonctionnel » ou encore de « spécialité ». Attentifs aux « besoins » de leurs interlocuteurs, les attachés linguistiques en poste à l'étranger, placés sous l'autorité des conseillers culturels mais n'ayant pas droit au statut diplomatique, sont chargés de vendre du « français de spécialité » : du français agricole aux ingénieurs chinois, du français de l'hôtellerie aux serveurs bulgares, du français commercial aux démarcheurs japonais, etc. Et le français dans tout cela, celui que parlent tout simplement un peu plus d'une cinquantaine de millions de Français, pour ne parler que de ces locuteurs-là, que devient-il ? Aurait-il plusieurs visages ou, pire encore, y aurait-il plusieurs français ? A trop vouloir systématiser son enseignement dans le cadre du français langue étrangère (FLE), expression-filière à la dénomination beaucoup plus pernicieuse que le pauvre mot de francophonie mais qu'il ne viendrait à l'idée de personne de condamner, à trop vouloir rationaliser une pédagogie vieillotte, trop longtemps pratiquée comme un art mais jugée aujourd'hui complètement obsolète, les spécialistes – didacticiens, méthodologues et autres didactologues – ont abouti à la production d'une méta-littérature parfaitement illisible à force d'abstraction alors qu'il n'est rien de plus concret au monde que l'enseignement-apprentissage d'une langue étrangère. Serait-elle réservée à la pâture de quelques cuistres universitaires, le mal ne serait pas très important et l'on pourrait se contenter d'en sourire mais, malheureusement, la situation est en train de s'aggraver. En effet, la plupart des auteurs de méthodes, en France mais surtout hors de France, ce qui est beaucoup plus dangereux pour l'avenir de la langue française, se nourrissent des démonstrations pseudo-scientifiques que leur livrent leurs maîtres au point que certains manuels de didactique lus et relus sans être compris ont valeur de loi suprême dans de nombreux instituts pédagogiques nationaux. On imagine sans mal la qualité des outils fabriqués sur de telles bases : « centration » sur « l'apprenant », intentions « énonciatives », opérations « discursives », actes « illocutoires » et contextualisation à partir de références théoriques « multi-variées » parviendront-ils réellement à améliorer la qualité du français hors de France et à ranimer l'élan de sa diffusion ?

Repousser l'ethnocentrisme franco-français comme le scientisme des Trissotins de la didactique ou – encore mieux – de la didactologie élevée au rang d'une discipline autonome, ne signifie pas que l'on doive refuser droit de cité à cette discipline de plus en plus exigeante que devient l'enseignement du français, langue maternelle, seconde ou même – pourquoi pas ? – étrangère. Liée d'abord historiquement à la linguistique et à la psychologie, elle est désormais indissociable de la sociolinguistique parce qu'un enseignement de langue vivante, quelle qu'elle soit et quel qu'il soit, ne peut se concevoir sans tenir compte du statut politique et culturel de la langue qu'on enseigne et surtout qu'on veut inciter à apprendre et à faire apprendre. C'est ce que n'ont jamais réussi à comprendre les défenseurs à tout crin de la francophonie pure et dure vitupérés ici par T. de Beaucé mais auxquels il faudrait aussi ajouter, pour faire bonne mesure, la cohorte des chercheurs qui font de la didactique un pur exercice d'intellection.

Mais comment inciter les gens à apprendre le français ? T. de Beaucé préconise plusieurs solutions que nous examinerons ultérieurement mais auparavant il nous faut faire un peu de démolinguistique et aborder le problème du nombre des locuteurs de la langue française puisque c'est le premier argument lancé implicitement par l'ancien directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Affaires étrangères pour souligner tout l'intérêt qu'il y a à apprendre une langue de grande communication. Qu'il y ait de plus en plus de gens qui parlent français semble aujourd'hui une évidence mais encore faut-il savoir ce qu'on appelle un francophone. Il y a, comme le déclare T. de Beaucé lui-même, les francophones de naissance (mais leur taux de croissance est-il supérieur aujourd'hui à celui qu'il atteignait en 1960 dans des pays comme la France ou le Québec ?) et puis les locuteurs potentiels qui appartiennent à des États où le français est langue officielle (mais tout le monde sait bien que la faiblesse des taux de scolarisation africains, par exemple, fausse totalement les approximations que l'on pourrait faire en se fondant sur les textes constitutionnels et les recensements officiels). A côté de la notion de langue officielle se développe de plus en plus celle de langue commune qui échappe à toutes les statistiques : c'est le cas des pays où, principalement pour des raisons politiques, le français joue le rôle de langue véhiculaire justement parce qu'il n'est pas une langue locale impliquée dans des relations interethniques plus ou moins conflictuelles. Enfin, il existe, toujours selon T. de Beaucé, les locuteurs du français « langue de communication au nom de la culture » principalement représentés par les francophones d'éducation en Afrique noire auxquels on peut ajouter les francophones de l'étranger traditionnel où le français conserve sa valeur de langue de prestige ou de langue utile (on pense à la Grande Bretagne où le français est la principale langue seconde enseignée).

Mais invoquer l'argument du très grand nombre des locuteurs pour défendre une langue n'est pas très habile (ou nous devrions tous nous mettre très vite à apprendre le chinois) et même dangereux, surtout lorsque les statistiques varient presque du simple au double comme c'est le cas des différents calculs qui ont été publiés pour établir le nombre des locuteurs francophones de par le monde (et en supposant résolu le problème posé par la définition du terme francophone). Quelques chiffres, cités par R. Chaudenson dans *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone* nous éclaireront vite :

– B. Cassen, journaliste du *Monde diplomatique* déclare, dans un numéro d'août 1987, que le français « est une langue maternelle parlée par plus de 100 millions de locuteurs, comprise ou utilisée de surcroît par autant d'autres. »

– J.-P. Péroncel-Hugoz dans le journal *le Monde* du 3 septembre 1987, déclare : « 125 millions de personnes étaient réputées en 1985 locuteurs réels selon une enquête menée à la demande du Haut Conseil de la Francophonie. »

– G. Dupuy de *Libération*, écrit le 2 septembre 1987 : « on dit que 300 millions de locuteurs peuvent pratiquer le français. »

– M. Druon, sans doute le plus optimiste d'entre tous ces statisticiens, déclare au journal *Le Point* le 7 août 1987 : « A ce rythme il y aura dans les premières décennies du XXI^{e} siècle quelque 500 millions de francophones. »

Cette question mise provisoirement de côté (car nous n'avons pas l'intention d'ajouter notre appréciation personnelle à celle de tous les grands spécialistes qui nous ont précédé), il nous faut maintenant examiner comment, et dans quelles conditions, T. de Beaucé envisage de façon résolument optimiste, le développement de la langue française dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

1. Accepter la différence

Le français d'aujourd'hui doit sa très grande richesse à la diversité de ses locuteurs et, par conséquent, à celle de leur pratique sociale et langagière. L'ensemble francophone, constitué par tous ceux qui ont en commun l'usage de la langue française à un titre ou à un autre, selon les situations de langage dont on pourrait faire par ailleurs l'inventaire, comprend des locuteurs de formation très différente, d'éducation très diverse et appartenant à des civilisations parfois très éloignées les unes des autres. Il s'agit donc d'un ensemble étonnamment pluriel qui n'est plus gérable par un seul pays, ce qui amène T. de Beaucé à parler très justement, à propos de la langue française, du multinationalisme linguistique comme d'une nécessité. C'est celle-ci sans doute qui a donné naissance à la plupart des grandes associations francophones internationales comme l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF) créée en 1961 à l'initiative de son premier Secrétaire général, Jean-Marc Léger, l'un des plus ardents et des plus intelligents défenseurs de la langue française en cette seconde moitié du XX^{e} siècle. Le préambule des statuts de l'AUPELF, reproduit par J.-M. Léger dans son ouvrage *La francophonie : grand dessein, grande ambiguité*, illumine la raison d'être d'une institution comme celle-ci, à savoir la rencontre fraternelle et le dialogue des cultures par l'intermédiaire de l'université et de la langue française :

« Persuadées que l'usage d'une même langue et la participation à la culture dont elle ouvre l'accès invitent les universités où le français est utilisé (au moins pour certaines disciplines) comme langue d'enseignement, et où la culture française est largement représentée, à entretenir et à resserrer les liens qui les rapprochent afin de se mieux connaître, de s'entraider, de mettre en commun leurs ressources et de se communiquer leur expérience, ayant pleine conscience que le progrès des connaissances, les moyens toujours plus grands qu'exigent l'enseignement et la recherche, l'étendue croissante de leur mission, ne leur permettent plus de s'ignorer ni de s'isoler, et leur commandent d'unir leurs efforts dans une solidarité amicale et confiante et de collaborer, non pas seulement dans leur intérêt propre, mais pour préserver et pour enrichir le patrimoine de l'humanité,

au moment où des États récemment parvenus à l'indépendance se préoccupent de développer leurs institutions d'enseignement supérieur et d'en créer de nouvelles qui doivent prendre place dans le vaste ensemble des universités de langue et de culture françaises,

les universités qui participent au congrès réuni à Montréal du 8 au 13 septembre 1961 décident de constituer une association. »

Mais qu'on ne s'y trompe pas, dès le jour de sa création, il fut souligné, dans les actes du colloque de Montréal, que l'AUPELF n'était ni un instrument de défense de la langue française ni une entreprise vouée au rayonnement de la culture française. Ce fut bien un organisme qui aida les États et les universités qui en faisaient partie à relever les défis de la décolonisation en termes linguistiques. Nous n'en voulons pour preuve que l'appui sans réserve apporté, entre autres, à la réalisation de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* qui devrait aboutir, dans les années à venir, à une rénovation totale de l'enseignement du français en Afrique noire francophone fondée sur l'émergence des français régionaux africains.

2. Moderniser le français

L'adaptation de la langue française aux différents contextes dans lesquels elle fonctionne ne se réduit pas à un problème d'ordre socio-politique comme celui que nous

venons d'aborder rapidement et qui se pose partout où le français est utilisé, en France comme ailleurs. Il faut en effet envisager, et nous suivons tout à fait en cela les déclarations de T. de Beaucé, la nécessité de procéder à une modernisation du français de façon qu'il devienne un instrument efficace de communication informatique. C'est par le biais de son adéquation aux systèmes modernes de transmission du savoir que le français s'imposera en Europe au même titre que l'anglais, comme le souhaite l'auteur du *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*. C'est peut-être là le véritable enjeu de la réforme de l'orthographe qu'il faudra bien un jour aborder de façon sereine. Moderniser le français, c'est en exploiter à fond les ressources propres, lexicales et grammaticales, mais c'est aussi accepter le principe du recours à l'emprunt linguistique comme le suggère également T. de Beaucé dans le texte de l'entretien qu'il a accordé à D. Bombardier. Ce n'est pas sur le terrain linguistique mais dans le domaine conceptuel, contrairement à ce qu'on lit trop souvent, qu'il faut placer le débat toujours passionné autour de la question de l'emprunt. Il y a des néologismes savants, c'est-à-dire d'origine latine ou grecque, qui sont capables de s'imposer sans problèmes, de la même façon qu'il y a des emprunts à la vie éphémère. Encore une fois, tout n'est pas simplement une question de degré mais de fonctionnement social. Affirmer soudain, à partir d'un certain pourcentage fixé arbitrairement, que la langue française a atteint le seuil d'intolérance en matière d'emprunt ne revêt pas un caractère scientifique. En effet, tant que l'emprunt correspondra à un besoin spécifique, il sera utilisé dans le discours quotidien, que ce soit celui du spécialiste (c'est le cas le plus fréquent) ou celui du locuteur ordinaire et dans ce domaine c'est toujours l'usager qui a le pouvoir face au législateur, sauf quand celui-ci prend des mesures coercitives qui peuvent aller jusqu'à la brutalité législative, comme ce fut le cas au Québec au moment de l'adoption de la loi sur la langue officielle du 31 juillet 1974. Qu'il y ait des domaines où l'impact de l'anglais, en France, soit particulièrement fort est indéniable. Qu'on soit près de le regretter, certes. C'est peut-être le cas de la chanson, cité à deux reprises par T. de Beaucé qui déclare la guerre à la chanson anglo-saxonne. Mais est-ce vraiment la chanson qui est en cause, c'est-à-dire le texte, c'est-à-dire la langue, ou plutôt la musique ? Le public français est attiré beaucoup plus par le rythme que par le texte américain et l'usage du texte anglo-saxon ne vient en rien concurrencer la langue française.

3. Une certaine idée de la culture

Accepter la pluralité des usages et fournir les moyens appropriés d'une nécessaire modernisation du français sont donc les deux premières incitations à son apprentissage que dégage T. de Beaucé. Son troisième argument est beaucoup plus contestable et, pour tout dire, semble relever d'une conception très passéiste de la langue française qui ne laisse pas de surprendre ici. Si les gens, dit-il, ont envie d'apprendre le français, c'est parce qu'ils ont une certaine idée de la culture française. Cette idée, nous la connaissons bien pour avoir fréquenté et pour continuer de fréquenter des milliers d'apprenants étrangers attachés à l'apprentissage de notre langue. Elle consiste, pour l'essentiel, à confondre la culture avec la littérature, ce qui est une catastrophe pour l'avenir de la langue française. En effet, on s'est toujours émerveillé des apports de la littérature à la langue et T. de Beaucé lui-même tombe dans ce piège lorsqu'il affirme à D. Bombardier que la littérature francophone apporte à la langue des mots « chatoyants » et « prodigieux » alors que c'est exactement l'inverse. La littérature se lit, la langue se parle et c'est la parole qui, le plus souvent, vient au secours de la littérature. D'autre part, faire de la culture française un monument intouchable, digne seulement d'être admiré par les autres,

ceux qui n'ont pas eu la chance d'être nés quelque part sur la terre hexagonale, représente un très grand danger. La plupart des nombreux étudiants américains qui viennent chaque année en France pour un an sont, en effet, les victimes d'un certain nombre de stéréotypes qui leur ont fait croire qu'ils avaient envie d'apprendre le français. Les premières semaines de leur séjour, ils vont de déceptions en déceptions, chagrinés qu'ils sont de retrouver dans la patrie de J.-J. Rousseau les même manifestations culturelles que celles qu'ils connaissent déjà dans leur pays : Mac Donald et Coca-cola. Et puis ils découvrent autre chose, ce qui fait le charme de la France d'aujourd'hui mais pas nécessairement son image de marque dans les agences de publicité : ni le vin de Champagne, ni les parfums, ni les collections des grands couturiers, mais un certain mode de vie, une conception du temps qui n'est pas la leur, une qualité humaine parfois difficile à apprécier de prime abord mais qu'ils finissent par découvrir en profondeur. Tout ceci constitue, de manière diffuse, la civilisation française d'aujourd'hui qui va d'une conception particulière du spot publicitaire, à l'appréciation d'un mode de vie différent du leur en passant peut-être – pourquoi pas ? – par la découverte d'un beau texte littéraire. Mais pas exclusivement. Faire du français la langue de la culture et de l'anglais celle de la communication, comme le déclare T. de Beaucé, c'est condamner notre langue à très court terme. C'est s'exposer à une réaction de rejet, que l'on sent de plus en plus violente, de la part des apprenants étrangers. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater les difficultés qu'éprouvent les enseignants de littérature française à faire admettre à leurs étudiants étrangers le schéma rhétorique de la dissertation littéraire traditionnelle : thèse, antithèse, synthèse. Assimilé exclusivement à ce mode de pensée et à ce type de culture, le français ne sera bientôt plus qu'une langue de référence, un sujet d'exercices logiques, d'une logique de plus en plus mise en question.

Nous ne croyons plus aux vertus d'une politique culturelle orchestrée par la France en matière de diffusion du français. C'est à chaque État utilisateur de cette langue d'inciter ses ressortissants à la pratiquer en utilisant tous les moyens lui paraissant adéquats. En Afrique cette incitation passe sans doute par une refonte des systèmes éducatifs et par une prise en compte des français régionaux qui sont la preuve d'une appropriation du français par ses locuteurs africains. En Europe, le diffusion de notre langue dépendra du rôle que jouera la France dans la construction et le développement de la communauté, du dynamisme dont sauront faire preuve non seulement les attachés linguistiques mais aussi les industriels, les commerciaux, les écrivains, les réalisateurs, etc. Mais de politique linguistique préconçue, il n'en faut plus : dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'heure est au pragmatisme ; la force et le dynamisme d'une langue étonnamment vivace feront le reste.

Le français dans tous les sens par H. Walter[1]

TEXTE N° 13

> Il semble qu'il existe dans l'esprit de tout francophone une dualité qui brouille le paysage. Il y a d'une part la conception de cette belle langue française transmise par la tradition à travers les œuvres des grands écrivains et qui prend figure de mythe : n'y touchons pas, on pourrait l'abîmer ! Et, à côté de cette langue idéale, pure, achevée, parfaite, nous avons tous un peu conscience que se développe une autre langue française, que chacun utilise tous les jours sans ménagements, une langue multiple et changeante, s'adaptant au monde moderne et aux situations familières. Il est difficile de l'accepter comme du français, comme « le français » – et pourtant elle s'intègre parfaitement dans la tradition de la langue classique tout en ayant sa propre dynamique : ce qui choque aujourd'hui ne choquera plus demain.
>
> Le mythe est parfaitement entretenu dans les grammaires et les dictionnaires qui enseignent le bon usage : ce sont des points fixes auxquels il est rassurant de se référer en cas de doute. On vérifie, après l'avoir entendue ou employée, si telle tournure ou telle expression est correcte, mais dans le feu de la conversation ou la hâte d'écrire, on se laisse porter par le génie propre de la langue et on crée les formes nouvelles que la langue autorise mais que l'usage n'a pas consacrées. On s'exprime plus complètement mais on garde mauvaise conscience. Et ces deux conceptions sont si imbriquées dans l'esprit de chacun que, lorsqu'on entend parler de la langue française, on ne sait jamais exactement de laquelle il s'agit.

ANALYSE

La première qualité du texte écrit par H. Walter est sans doute l'humour avec lequel elle présente les deux courants qui, de tout temps, ont divisé les Français à propos de leur langue. Il y a d'un côté les conservateurs, au XVI^e^ siècle on aurait dit les latinisateurs, au XVII^e^ les anciens et aujourd'hui les réactionnaires, et de l'autre les modernes, les progressistes, ceux qui vont de l'avant et proclament haut et fort leur foi en la langue française, celle du peuple qui finit toujours par l'emporter. Jamais une langue n'a autant passionné ses locuteurs que le français et cette passion est contagieuse ; elle atteint, d'abord, les Français et il suffit, pour s'en convaincre, d'observer le succès remporté par des compétitions aussi étranges que les championnats d'orthographe organisés par Bernard

1. Texte extrait du préambule.

Pivot ; on pourrait dire que l'amour de la langue, le désir de la conserver intacte face aux attaques des mauvais parleurs s'inscrit, en quelque sorte, dans la mentalité collective des Français. Mais ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que ce trait de société apparaît aussi, au bout d'un certain nombre d'années, chez les autres copropriétaires du français, sans doute pour des raisons à chaque fois différentes, peu importe, le fait est là ; les Québécois sont d'ardents défenseurs de la norme et l'Office de la langue française du Québec est encore plus tatillon que l'Académie française ; quant aux Africains francophones, ils ne se régalent jamais tant, entre intellectuels mais aussi entre gens plus simples, que lorsqu'un problème de grammaire, d'orthographe ou de prononciation se déclare à l'horizon de leur pratique.

Faisant du français le lieu privilégié d'une dialectique métalinguistique sans cesse renouvelée, H. Walter s'inscrit dans une tradition séculaire mais parvient à renouveler le genre. Comment ? En opposant le mythe à la réalité.

1. Le mythe

Le mythe se fonde sur des valeurs plus idéologiques et morales que linguistiques et communicationnelles, prêtées de tout temps à la langue française :
« Depuis les marches de l'empire Inca des « Fils du soleil » jusqu'aux rives tourmentées du Tonkin et de la Cochinchine, de la valeureuse Acadie à l'Antique Phénicie, mère d'un si courageux Liban, en passant par la Louisiane, fille de Cavelier de La Salle et de Louis XIV, et par la douce Oubangui-Chari, voisine du royaume de Tekrour aux portes de Saint-Louis du Sénégal, l'âme de la francophonie sera le lien indestructible d'un passé glorieux et d'un avenir dynamique. Tel est mon combat, tel est mon but ».
s'écriait Madame Lucette Michaux-Chevry, député de la Guadeloupe, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé de la francophonie en 1986, dans sa préface au *Florilège de la langue française et de la francophonie* publié par Xavier Deniau.

Le mythe est nourri par la récurrence de plusieurs notions nées au XVII[e] siècle et dont certaines sont présentes dans le texte de H. Walter. On peut citer :
– le bon usage, composante sociale de la norme classique, fruit d'une élite, la plus saine partie de la Cour du Roi Soleil ;
– le bel usage, composante esthétique de la même norme classique, fidèle à ses modèles eux-mêmes élevés au rang de divinités mythiques : c'est Racine et Boileau ;
– le respect de l'étymologie, le refus du sens figuré réservé aux gens du peuple ; le clin d'œil de ceux qui savent, les « happy fews » de la grammaire et de l'usage, ceux qui prononcent « aiguiser » et non « aiguïser » ;
– et, enfin, la certitude, grâce au respect des structures syntaxiques françaises, de ne jamais enfreindre la logique universelle.

Il n'en fallait pas plus pour que naisse le mythe de l'équilibre parfait, de la langue idéale, d'où le sentiment très répandu chez les locuteurs ordinaires du français qu'ils ne cessent de commettre des crimes de lèse langue française.

2. La réalité

Le second pôle de la dualité mythe/réalité est occupé, selon H. Walter, par la langue du discours quotidien qualifiée de multiple, changeante, tournée vers le monde moderne,

les situations familières et pourtant, au bout du compte, intégrable, sinon intégrée, à la tradition classique puisque ce qui choque aujourd'hui ne choquera pas demain.

L'histoire, cent fois peut-être, a donné raison à H. Walter et continuera sans doute de le faire longtemps. On se souvient encore que Vaugelas[1], au début du XVII[e] siècle, jugeait particulièrement vulgaire la prononciation [mwa] pour le pronom « moi » à la place de [mwe] ! Plus près de l'époque actuelle, les exemples de « fautes » ou de français avancé fournis par H. Frei dans la *Grammaire des fautes* ne semblent plus aujourd'hui « hors norme » puisqu'ils sont entrés dans l'usage courant comme, par exemple, l'emploi de « moustaches » ou de « roses » au pluriel dans les expressions « porter des moustaches » ou « découvrir le pot aux roses » qui se sont généralisées à la place des formes « correctes » normalement attendues : « porter la moustache » et « découvrir le pot au rose ». La récente polémique qui a opposé Étiemble, l'inventeur du franglais, à C. Hagège (*Le français et les siècles* a été publié en 1987) à propos de l'état de la langue française atteste de la sensibilité à fleur de peau qui caractérise la plupart de ceux qui s'intéressent de près à celle-ci. Que penser, par exemple, du français branché ? Est-il normal qu'on aille jusqu'à lui consacrer des dictionnaires, comme le *Dictionnaire du français branché* publié par P. Merle en 1986 ? Ce nouvel argot, véritable plaie d'Égypte, n'est-il pas en train de gangrener, de corrompre le bel édifice ? Les avis sont partagés et si les uns pensent, comme C. Hagège et beaucoup d'autres avec lui, que le français est encore en très bonne santé, les autres redoutent ce penchant pour l'éphémère qui risque de lui faire perdre son âme, autrement dit qui menace son noyau dur, c'est-à-dire sa sacro-sainte syntaxe.

3. Où le mythe et la réalité se rejoignent

Nier la diversité des usages serait absurde. Ignorer que c'est sous la poussée de ses locuteurs ordinaires qu'évolue le français serait une erreur : c'est de cette multiplicité-là qu'est née la richesse de la langue d'aujourd'hui. En revanche, mythe et réalité se rejoignent dans l'imaginaire des Français, premiers copropriétaires de leur langue, tous solidaires dans leur représentation quasi mythologique du français, langue de la République, de l'École laïque pour tous, de la Liberté mais aussi lieu privilégié du Respect de la chose écrite et par conséquent de la tradition : celle de l'orthographe, sorte de rite initiatique contre lequel tout le monde peste mais que personne, au fond, ne veut vraiment voir évoluer. Autrement dit, la parole sera toujours le théâtre du défoulement individuel et collectif dont la langue ne retiendra que ce qui aura franchi l'épreuve du temps. Le français apparaît alors comme la partie la plus noble mais peut-être aussi la plus menacée, parce que sans cesse en proie aux coups de boutoir des usagers sans scrupules, du patrimoine national. C'est un sentiment diffus d'insécurité qui prévaut lorsqu'on observe de plus près l'attitude des Français face à leur langue. Ils ont généralement peur de l'endommager et une toute petite partie d'entre eux, les plus prétentieux et les plus sûrs de leur aptitude et de leur droit à manier le bel instrument, craignent de voir les autres, ceux qui ne savent pas bien s'en servir parce qu'on ne leur a jamais appris ou parce qu'ils n'ont jamais voulu ou pu apprendre, le meurtrir à jamais. C'est ce sentiment général d'insécurité qui explique la mauvaise conscience à laquelle fait allusion H. Walter dans son texte. Le plus grave c'est qu'il n'a pas de fondements à proprement parler linguistiques. C'est un sentiment entretenu par un système éducatif extrêmement puissant qui privilégie singulièrement le linguistique, le formel et l'historique. Exporté, imposé à d'autres peuples, ce sys-

1. Auteur des *Remarques sur la langue française* publiées en 1647.

tème a eu les mêmes effets secondaires hors de France qu'à l'intérieur de l'hexagone. Il suffit, pour s'en convaincre, de mesurer le degré d'insécurité des locuteurs non natifs du français qui se sentent toujours sous la menace d'une excommunication lorsqu'ils s'expriment dans la langue de Voltaire. Par-delà la multiplicité des usages, se trouve ici posé le problème des détenteurs officiels du Bon Usage, ceux qui fixent les points de repère de la norme. Ces détenteurs de la loi linguistique, une et indivisible, universelle et catégorique, sont aisément localisables : ils appartiennent toujours à la bonne bourgeoisie parisienne cultivée, celle qui vit entre le VII^e^ et le XVI^e^ arrondissement et qui assimile tout usage régional à un simple folklore pour lequel elle fait montre d'une curiosité de condescendance.

4. La victoire du réalisme

Mais cette conception manichéiste de l'usage, confondu avec le Bon Usage cher aux grammairiens du XVII^e^ siècle, est aujourd'hui dépassée et H. Walter n'a pas le droit de ramener les grammaires et les dictionnaires à de simples outils d'apprentissage de cet usage de classe. Les nouvelles grammaires, qu'elles s'adressent à un public de natifs ou à des apprenants étrangers, ont depuis longtemps renoncé à toute approche exclusivement prescriptive et coercitive des problèmes de langue pour rendre compte, différemment selon les théories linguistiques auxquelles elles se réfèrent, des règles de fonctionnement de l'outil linguistique. Les plus modernes d'entre elles, destinées à un public étranger, prennent en compte les difficultés d'ordre psycholinguistique qui se posent à tout apprenant étranger. Dans l'ouvrage qu'il a consacré à *L'enseignement de la grammaire française aux étrangers*, A. Coianiz souligne la nécessité de renouveler les procédures d'acquisition :
« La voie qui se dessine, dit-il, est celle d'une analyse des processus d'acquisition de la langue étrangère, avec ses ratés, ses fautes, qui indexeront les domaines qu'il s'agit de décrire, afin de tenter de rendre compte des difficultés d'acquisition. C'est en ce sens qu'une grammaire à fonction pédagogique aurait quelques chances de trouver une fonction en proposant des descriptions répondant aux difficultés de l'acquisition. Là n'est pas, bien évidemment, l'entièreté de la solution, mais c'est du moins, pour la question qui nous occupe, l'enseignement de la grammaire, une des assises qui paraît actuellement la plus fructueuse. »

Le numéro 74 des *Études de Linguistique Appliquée*[1] publie d'autre part un entretien avec A. Monnerie dans lequel l'auteur de la grammaire intitulée *Le français au présent* précise la conception générale qui l'a guidée dans l'élaboration de cet ouvrage. Elle insiste tout d'abord sur la nécessité qu'il y a à se faire des phénomènes de la langue une idée synthétique parce que, dit-elle, « qu'il s'agisse de l'emploi de l'article ou de l'emploi des temps, on se trouve face à des phénomènes qui relèvent d'une certaine logique et qui méritent une explication. On ne peut pas expliquer l'article sans montrer comment il reflète une certaine perception du monde et de sa logique. »

A côté de cette approche renouvelée de l'enseignement-apprentissage de la grammaire doivent continuer de subsister non seulement la prescription mais aussi la description qui, seule, peut rendre compte, par le biais d'une typologie par exemple, de domaines aussi

1. *Études de Linguistique Appliquée*, n° 74, avril-juin 1989, « Entretien avec A. Monnerie », page 101, entretien recueilli par Amr Helmy Ibrahim.

particuliers que celui des constructions verbales donnant lieu, dans *Le français au présent*, à la rédaction d'un mini-dictionnaire essentiellement fondé non sur des critères de fréquence mais sur les données de l'intuition, du sentiment linguistique de l'auteur. Ceci n'exclut pas, pour finir, le recours à l'étude contrastive, complètement occultée par H. Walter, mais qui est utilisée par A. Monnerie dans la présentation qu'elle fait des locutions adverbiales figées. La liste proposée n'est pas exhaustive (le pourrait-elle ?) mais elle est destinée à révéler à l'apprenant étranger, à partir d'exemples précis qui feront nécessairement appel à son expérience linguistique personnelle, comment une même notion, une même idée, peuvent être rendues complètement différemment ou au contraire de façon complètement semblable dans deux langues.

Il en est de même pour les dictionnaires qui changent de nature et dans lesquels la didactique moderne du FLE désigne désormais deux aspects : un aspect onomasiologique, traitant du contenu, du signifié, du sens, de la matière conceptuelle et un aspect sémiasologique qui est la mise en forme de ce contenu, l'étude de la dénomination. Certains lexicographes ont tenté de résoudre la difficulté posée par cette double approche contradictoire onomasémiologique en se cantonnant, généralement, à des champs conceptuels pré-établis, stables, cohérents. Autrement dit, en supprimant, ou tout au moins en nivelant l'hétérogénéité des usages en discours, surtout lorsqu'ils s'adressent à un public étranger. Comment ? En rendant aux normes locales leur droit à l'existence et en refusant de pratiquer la hiérarchie des usages.

Rendre aux locuteurs la fierté de leur propre parler, tel doit être le véritable dessein de tous ceux qui s'intéressent à la vie et à la survie du français pour les siècles à venir. C'est le jour où il s'est mis à dévaloriser son propre usage linguistique que le paysan occitan a tué sa langue ravalée au rang d'un vulgaire patois. Revendiquer un usage, c'est tout mettre en œuvre pour qu'il perdure sinon dans la pureté de ses formes qui ne sont jamais intangibles mais dans l'intégrité de sa nature profonde. La variation bien conduite, bien maîtrisée, n'est pas nécessairement contraire à la permanence d'un certain usage.

La francophonie s'éveille par M. Guillou et A. Littardi[1]

TEXTE N° 14

Et si les Français se décidaient à apprendre vraiment l'anglais ? Peut-être seraient-ils moins tentés de mélanger les deux langues et au moins ne commettraient-ils pas de barbarismes contre l'une et l'autre. Les Anglo-saxons cultivés sont les premiers à regretter l'usage qui est fait de leur langue à l'étranger. Et il y a de quoi : le mimétisme prétentieux et pédant des Trissotins anglomanes ne retient de la culture américaine que sa frange la plus commerciale. Mais combien de Français ont-ils accès à la production culturelle américaine de qualité ? Il faut pour cela posséder plus qu'un vernis linguistique et connaître en profondeur la langue anglaise.

Oui, vraiment, ce serait excellent pour la francophonie que les Français apprennent bien l'anglais. Ils ne se contenteraient pas aussi facilement des sous-produits de mauvaise qualité qui seuls menacent d'uniformisation culturelle le monde de demain. Car ce n'est pas l'influence d'Hemingway, de Faulkner ou de Dos Passos qui met en danger la francophonie !

En outre, une meilleure connaissance des ressources respectives du français et de l'anglais permettrait peut-être une plus juste appréciation des prétendues supériorités de ce dernier.

Il apparaît notamment que, tout compte fait, le français résiste assez bien aux déformations grâce à une tradition séculaire de grammairiens sourcilleux et normatifs.

En revanche, l'anglais souffre sans doute davantage du galimatias. Les Américains ne vont-ils pas jusqu'à s'inquiéter de la façon dont ils sont en train de traiter la langue de Shakespeare ? En anglais, la norme n'a jamais été au premier rang des préoccupations. On entend aujourd'hui un peu partout dans le monde des parlers qui ont l'apparence de l'anglais, mais qui ne sont plus tout à fait de l'anglais. Les sociolinguistes leur ont déjà donné un nom générique : les N.N.V.E. (Non Native Varieties of English). Si ces variétés d'anglais qui ne sont pas parlées par les Anglo-saxons de souche continuent à s'éloigner les unes des autres, les anglophones se comprendront-ils encore dans un siècle ? Ou bien, de déformation en déformation, les langues anglo-saxonnes vont-elles se diversifier selon un processus ana-

1. Texte extrait du chapitre 1, « Une langue présente dans l'ensemble du monde », de la première partie, « Le fait francophone ».

logue à celui qui, à partir du latin, a donné le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain ? Déjà le dictionnaire des américanismes, à l'usage des Britanniques, a les dimensions du *Petit Robert* et, aux antipodes, on a cru nécessaire d'éditer un lexique australien-anglais.

Envisager cette question n'est pas sans intérêt pour la francophonie. Elle fait apparaître en effet que la rigueur et la complexité grammaticales du français ne constituent pas un obstacle à son enseignement, à sa diffusion et à son utilisation dans le monde.

Le français est une langue stable. Ceux qui l'ont appris dans les Caraïbes, en Afrique ou en Polynésie sont sûrs de se comprendre. A l'inverse, lorsque les conventions linguistiques ne sont plus respectées et qu'à force d'utilisation et d'échanges, elles se perdent en route, comme c'est le cas pour l'anglo-américain, les particularismes finissent par l'emporter sur l'universalité.

Le bon usage est donc la condition d'une bonne utilisation. Ce critère devrait être un argument de poids dans le sempiternel débat entre les puristes et les laxistes. Les premiers soutiennent une thèse impraticable parce qu'elle va contre l'usage du français ; le point de vue des seconds est indéfendable parce qu'il s'oppose à son utilisation internationale.

L'avenir du français dans le monde passe donc par la réconciliation de sa qualité et de sa vitalité, deux notions qu'on a voulu, à tort, opposer.

ANALYSE

M. Guillou, délégué général, recteur de l'UREF, et A. Littardi, ancien attaché culturel à Québec, ont bien raison de partir en guerre contre une conception manichéiste de la francophonie qui opposerait les puristes aux laxistes pour adopter, au contraire, une position qui place l'usage au centre du bon usage.

1. La stabilité du français

C'est d'abord en l'opposant à l'anglais que les auteurs de *La francophonie s'éveille* défendent le français. Comment ? En mettant en valeur ses facultés de résistance face aux coups de boutoir de l'anglomanie. Le français est apte à absorber un grand nombre d'emprunts sans que le noyau dur de sa morphosyntaxe soit désintégré. Cette position, qui a le mérite d'être réaliste, est tout à fait justifiée. Malgré les cris d'alarme des pessimistes, la vague du franglais, jadis dénoncé par Étiemble[1], n'a pas déferlé sur tout le territoire hexagonal. Cette résistance face à l'envahisseur d'outre-Manche puis d'outre-Atlantique est sans doute due à plusieurs facteurs, et plus particulièrement à la capacité

1. *Parlez-vous franglais ?* par Étiemble, Paris, Gallimard, 1964.

d'intégration de la langue française qui naturalise les emprunts et réduit leur champ d'influence à des domaines très spécialisés, scientifiques, techniques et technologiques. Il s'agit là, évidemment, de tendances très générales qui n'excluent pas la diffusion, souvent éphémère, d'emprunts liés à la mode comme ceux qui accompagnent le succès populaire de la chanson et de la musique anglo-américaines par exemple.

Mais attribuer les capacités de résistance de la langue française à la tradition normative qui remonte au XVII[e] siècle et, d'une façon plus générale, à la stabilité de son système, paraît excessif et, pour tout dire, en contradiction avec ce que nous apprennent les développements les plus récents de l'analyse sociolinguistique. En effet, la norme normative, que l'on doit distinguer soigneusement de la norme normale dite aussi objective se caractérise par une conception très élitiste du bon usage, élevant au rang de dogme la prescription et la proscription. Or, l'histoire de l'évolution du français nous a appris que c'est toujours sous la pression de l'usage, celui du plus grand nombre, que la langue a évolué. Les barrières institutionnelles mises en place au nom de la norme officielle n'ont souvent provoqué qu'une accélération des phénomènes évolutifs constatés. En matière de langue, la résistance et l'inertie de l'usager érodent inexorablement le pouvoir que se donne le législateur et c'est heureux car c'est toujours à l'aune de la distorsion entre le statut et l'usage que s'évalue la santé d'une situation sociolinguistique : plus l'écart entre l'un et l'autre sera faible mieux ce sera. Au contraire, la norme sociale, celle qui est librement consentie par les usagers et qui se règle d'elle-même par la nature des rapports sociaux qui s'instaurent entre les membres du groupe, pèse très fortement sur le locuteur au point de lui interdire, pour ainsi dire naturellement, tout manquement à l'usage. Mais, à la différence de la norme normative, scolaire ou académique, elle ne s'exprime pas sous forme de règles mais se vit et s'apprécie en fonction du niveau de langue de chaque partenaire de l'échange verbal qui occupe une place originale sur le marché linguistique. Les positions qui sont exprimées par M. Guillou et A. Littardi dans *La francophonie s'éveille* et celle qui est défendue ici à propos de la norme ne sont pas aussi éloignées qu'il n'y paraît à première vue. En effet, la norme prescriptive ne constitue pas plus un système que la norme objective bien qu'elle se donne parfois comme tel en s'affirmant, par exemple, le seul français. En réalité, il s'agit d'une sélection d'usages appartenant aux classes privilégiées et il n'y a pas de différence de nature entre les deux normes puisque toutes les deux sont affaires d'acceptabilité sociale, la seconde sélectionnant certains traits de la première. Le danger vient souvent des linguistes qui, à toutes les époques, ont eu tendance à élever leur propre norme (prescriptive) au rang d'une norme générale. Ce fut le cas, par exemple, des générativistes qui fondèrent leur étude de la compétence sur la définition de leur seul idiolecte ou de celui de leur entourage immédiat.

Cette conception élargie, mais non laxiste, de la norme ne remet pas du tout en cause la stabilité du français constatée et saluée à juste titre par les auteurs de *La francophonie s'éveille* mais l'éclaire d'un jour nouveau. C'est, en effet, dans un rapport de nature conflictuelle avec la norme prescriptive que s'inscrit l'évolution de la langue combattue par la grammaire traditionnelle tandis que c'est en termes de cohésion et de continuité que doit être interprétée l'économie des changements linguistiques dus à l'ensemble des phénomènes sociaux qui les provoquent : évolution de la société, complexification et enrichissement de la culture, développement des sciences et techniques, contacts de langues, etc. Si l'opposition entre les deux /A/ (antérieur, celui de « patte », et postérieur, celui de « pâte ») disparaît en français, c'est bien parce que l'usage du second est tombé en désuétude sociale au point qu'il est senti aujourd'hui comme une marque de snobisme sans que cette simplification provoque nécessairement le déséquilibre annoncé par cer-

tains puisqu'est apparu un /a:/ antérieur occupant la place du défunt ! C'est en réagissant de la sorte, non pas de déformation en déformation mais de transformation en transformation que la langue a su conserver son intégrité, sa qualité, sa vitalité.

Cette dernière se manifeste par d'autres changements qui sont dénoncés par M. Guillou et A. Littardi, toujours au nom de la stabilité linguistique. Il s'agit, en particulier, des particularismes qui, selon eux, menacent l'universalité de la langue. Il est vrai que dans ce domaine les politiques linguistiques française et anglo-saxonne diffèrent diamétralement, tout comme l'attitude des locuteurs, natifs ou non, face à l'une ou l'autre de ces langues. La pidginisation de l'anglais aboutirait, selon nos deux auteurs, à la naissance d'une multitude de parlers composites plus ou moins apparentés, résultant des contacts de l'anglais avec de multiples vernaculaires et répondant à des besoins limités réduits à une simple fonction de contact pour certains types d'échanges, généralement commerciaux mais pas exclusivement. La particularisation de ces besoins serait à l'origine d'une véritable désintégration de l'anglais ainsi éclaté en une quasi infinité de véhiculaires occasionnels à la grammaire rudimentaire et au lexique peu développé. Sans prendre parti à propos de cette vue plutôt pessimiste de l'évolution qui semble ici réservée à l'anglais et que la réalité linguistique internationale n'a pas encore confirmé (l'anglais est un véhiculaire qui n'a encore rien perdu de son efficacité), on est en droit de se poser la question de l'influence des particularismes sur les chances d'avenir de la langue française, objet de la préoccupation de M. Guillou et A. Littardi.

Il faut faire une différence entre les gens qui ont appris le français et qui, en effet, sont à peu près sûrs de se comprendre quelle que soit leur origine géographique, et ceux qui le savent. Il n'est pas certain, par exemple, que tous les Français de France comprennent sans un délai minimum d'adaptation le chauffeur de bus québécois qui les conduira de l'aéroport de Québec au centre de la vieille ville. En revanche, les normes de l'enseignement du français mises en place par les Français, en France ou hors de France, sont si contraignantes qu'elles garantissent les conventions linguistiques auxquelles semblent si attachés, et ils n'ont pas tort puisqu'ils situent leur réflexion dans un contexte institutionnel scolaire ou universitaire, les auteurs de *La francophonie s'éveille*. C'est donc sur un autre terrain que va se développer la nécessité de remettre en question cette conception de l'enseignement et, partant, de la diffusion du français. Tout d'abord, il y a le fait que dans nombre de pays au monde le français est en train de se répandre par l'intermédiaire de locuteurs qui ne l'ont pas appris à l'école, c'est-à-dire qui ont échappé aux règles des systèmes éducatifs de type français mis en place à l'époque de la colonisation et qui font maintenant partie du paysage socio-économique d'États ayant pourtant accédé à l'indépendance politique depuis plus de trente années. Quelques observateurs sont même allés jusqu'à parler de vernacularisation du français pour qualifier un usage propre à certains groupes sociaux. C'est un processus encore relativement rare mais que l'on a relevé dans plusieurs quartiers d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, où le mode d'acquisition du français n'est pas institutionnel. Dans ce contexte, d'autres spécialistes de sociolinguistique africaine parlent de véhicularisation lorsque le français est utilisé par des locuteurs de langue maternelle différente dans des situations de communication qui n'imposent pas, statutairement, son usage.

2. Usage et bon usage

Ces nouvelles conditions d'utilisation du français étant posées, on peut ensuite s'interroger sur ce que M. Guillou et A. Littardi appellent le « bon usage », c'est-à-dire « la

condition d'une bonne utilisation ». C'est ainsi qu'au moment où émerge en Afrique noire francophone une norme d'ores et déjà qualifiée d'endogène, on est en droit de se demander si l'appréciation de la « bonne » utilisation du français n'appartient pas au domaine incertain et discutable de la subjectivité. La forme de français qui doit faire l'objet de notre attention de sociolinguiste est celle que les Africains utilisent pour communiquer entre eux. Elle fait référence à un univers socioculturel qui n'est plus celui de la tradition mais qui en conserve l'empreinte. On doit donc s'attendre à ce que soient conservés des usages langagiers, des schémas communicationnels, des modes d'élaboration du discours fondés sur la compétence communicative acquise dans la pratique de la langue première de l'apprenant. On peut donc affirmer que le français se trouve coulé dans un moule énonciatif nouveau qui est à décrire précisément. S'agissant du contenu et non plus de la forme du discours, on peut parler d'une véritable subversion du français qui va très au-delà d'un renouvellement partiel du vocabulaire, ce que M. Guillou et A. Littardi nomment ici des particularismes, comme auraient pu le faire croire les premières enquêtes menées sur les particularités lexicales du français en Afrique noire. Ce qui est modifié dans le lexique du français par ses usagers africains reflète une réorganisation profonde des champs sémantiques et du réseau des relations interlexématiques. Il ne s'agit pas de simples phénomènes d'interférence qui rendraient impossibles l'utilisation internationale du français mais de la manifestation de quelque chose de plus profond qui met en jeu d'une part la catégorisation de l'expérience et d'autre part les modes d'expression de la substance sémantique ainsi conformée.

Ce français endogène identifié, il reste à localiser les espaces où son emploi a le plus de chances d'être constaté. Il s'agit le plus souvent d'un usage auquel les locuteurs trouvent normal d'avoir recours, dans des circonstances où la pression de la norme exogène est, sinon supprimée, du moins suspendue et où la vigilance métalinguistique se trouve en quelque sorte mise en veilleuse au point que l'on est en droit de parler d'un usage vernaculaire comme certains l'ont déjà fait. Ce qui est désigné ici sous le terme de norme endogène n'est donc pas un ensemble de règles ou de conventions explicitables mais une normalité fondée sur le désir réciproque de communiquer, sur l'accord implicite quant à l'adéquation des modes d'expression et sur un savoir culturel partagé. Ainsi défini, le français africain devient une des composantes du répertoire dont disposent les membres d'une même communauté de langage, ce qui signifie pratiquement que des enquêtes sociolinguistiques doivent porter dans un proche avenir sur les activités sociales où l'usage vernaculaire du français peut être constaté plutôt que sur le comportement d'une catégorie de locuteurs préétablie.

3. Le français au futur

Si l'avenir du français passe, comme le déclarent justement M. Guillou et A. Littardi, « par la réconciliation de sa qualité et de sa vitalité », quels sont les problèmes à résoudre et les directions vers lesquelles engager les recherches futures ?

Il faut tout d'abord faire en sorte que les décideurs pédagogiques acceptent les propositions que ne manqueront pas de leur faire (ils ont déjà commencé !) les linguistes, relatives à l'émergence d'une norme endogène. Il s'agit surtout de sensibiliser les responsables de l'Éducation à cette nouvelle approche de l'enseignement du français qui prendrait en compte les réalités linguistiques, le vécu de l'apprenant et prônerait une attitude faite de tolérance plus que d'impératifs, ce qui suppose que l'enseignant lui-même soit informé sur la norme.

Il faut ensuite prendre conscience que l'émergence de la norme endogène correspond à une nouvelle mission du français en Afrique qui consiste à permettre l'engagement du locuteur africain dans sa parole. Cette conception nouvelle renvoie à l'organisation de rapports sociaux nouveaux et, en particulier, à une conception nouvelle de l'insertion de l'école dans le milieu social africain. Ce qui est dit ici de l'Afrique, dont on dit souvent aujourd'hui qu'elle est le continent où se jouera définitivement l'avenir du français, est valable pour le reste du monde. Apprendre une langue comme le français, et surtout la savoir, n'est pas une opération exclusivement linguistique. Elle consiste aussi et peut-être surtout à acquérir des usages sociaux, ce que les spécialistes appellent une compétence de communication qui se définit en fonction de plusieurs facteurs : le statut social des partenaires de la communication (on ne dit pas n'importe quoi à n'importe qui), le sujet qu'on aborde, les conditions de l'échange, l'intention de celui qui parle et qui a envie de parler dans une langue qui n'est pas la sienne mais qui peut le devenir parce qu'il s'y sent bien. La maîtrise linguistique devient alors une affaire de culture, non pas de culture savante mais partagée avec d'autres, grâce à laquelle chacun d'entre nous se sent bien dans sa langue. Et pourquoi le français ne deviendrait-il pas, dans l'avenir, une langue d'accueil pour des millions de locuteurs supplémentaires, non seulement en Afrique mais en Asie, en Amérique latine et au Moyen Orient ?

Il faut enfin éviter de tomber dans le travers qui consisterait à hiérarchiser les normes mais, au contraire, donner accès à la diversité des usages tout en préservant la qualité d'un système linguistique qui justifie son universalité malgré les contradictions dans lesquelles l'étouffe encore trop aujourd'hui le « sempiternel débat entre les puristes et les laxistes » dont M. Guillou et A. Littardi se font ici l'écho et qu'ils ont bien raison de renvoyer dos à dos.

L'aménagement linguistique du Québec par J.C. Corbeil[1]

TEXTE N° 15

La francophonie ne saurait se développer sans l'observance de certaines règles de conduite de la part des pays membres. Il nous semble indispensable, au départ, que les pays membres de la francophonie se mettent d'accord sur des objectifs définis, objectifs linguistiques, politiques et économiques, le premier et le plus important étant, selon nous, la création d'un réseau préférentiel de relations économiques. Il existe actuellement un fossé qu'il est urgent de combler entre la francophonie culturelle et la francophonie politique et économique. L'essentiel n'est pas la francophonie culturelle, car elle ne peut subsister sans la francophonie politique et économique qui nous offre malheureusement l'image d'une réalité fragile, sujette à de constants tiraillements.

Une fois ce premier principe admis, la concertation de tous les pays membres s'impose sur la formulation des programmes de coopération ; il importe en somme de passer de la conception bilatérale de la coopération à la conception multilatérale. Il est déplorable, en effet, de constater le degré d'incohérence qui existe au sein de la francophonie.

Il faudrait enfin mettre fin au verbalisme et cesser de se faire des illusions au sujet de l'importance des institutions. En effet, ce ne sont pas les longs discours, les grandes déclarations, les colloques, les congrès, les biennales qui font la francophonie et ce n'est pas non plus parce qu'on se donne des institutions que la francophonie existe. En réalité, la francophonie se meut dans l'abstrait ; elle n'a pas encore fait la preuve de sa raison d'être. Les francophones ont-ils véritablement la volonté de faire quelque chose ensemble, au-delà des mots ? C'est la question que nous nous posons au terme de cette réflexion.

ANALYSE

C'est un véritable cri d'alarme que pousse J.-C. Corbeil, sociolinguiste québécois de renommée internationale, spécialiste de la politique linguistique, en refusant la conception traditionnelle de la francophonie qui, paradoxalement, fut celle de la plupart de ses fondateurs.

1. Texte extrait de la conclusion.

1. La francophonie, un humanisme intégral

Voulue initialement comme une entité politique par les nouveaux ténors de la scène internationale que furent, au lendemain des indépendances, des hommes comme L.S. Senghor ou H. Bourghiba, la francophonie fut trop rapidement confondue, chez ces purs produits du système colonial dans ce qu'il avait de meilleur, avec le sentiment qu'éprouvaient ces hommes pour le français. C'étaient des sentiments d'attachement profond et d'émerveillement. Ils vivaient en français, ou avec le français, comme avec une maîtresse qu'ils n'auraient pas méritée et qui les aurait grandis, en quelque sorte. Posséder le français comme ils le possédaient, c'est-à-dire parfaitement, de toutes les fibres de leur être, c'était appartenir viscéralement à une espèce d'élite universelle. C'est ce sentiment qu'éprouve le député sénégalais Christian Valantin, chargé récemment de présider les travaux du comité de suivi du troisième sommet francophone, celui de Dakar, lorsqu'il s'étonne de la facilité avec laquelle « l'élite sénégalaise assimila, sans être assimilée, les finesses et les subtilités de la langue française, pour les utiliser avec talent en des œuvres littéraires reconnues. » (Discours prononcé lors de la VIII[e] Assemblée générale de l'AIPLF[1] qui s'est tenue à Paris du 7 au 14 juillet 1977). Émerge de cette prise de position, pour le moins discutable, au regard des nombreuses études critiques publiées sur la littérature négro-africaine d'expression française, la volonté, chez cet intellectuel africain, mais il n'est pas le seul dans ce cas, d'affirmer sa fierté d'appartenir à un club très fermé, celui de la francophonie.

Cette conception élitiste et culturelle de la francophonie, reflet d'une culture occidentale encore plus latine que française, est indissociable d'un attachement aux formes classiques, ou pseudo-classiques, de la langue française, héritée principalement de la pratique scolaire.

C'est également de cette conception-là, essentiellement culturelle, de la francophonie que procède la définition suivante, modelée par L. S. Senghor dans le célèbre article de 1962 publié dans la revue *Esprit* sous le titre « Le français, langue de culture » :
« La francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre ! Cette symbiose des *énergies dormantes* de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire. »

J. C. Corbeil aurait tort de mettre au compte du seul verbalisme ces véritables cris d'amour. Toujours suspects lorsqu'ils sont poussés par des Français taxés, parfois à juste titre, de néo-colonialisme ou d'impérialisme culturel parce que beaucoup d'entre eux s'estiment à jamais propriétaires de leur langue, ils touchent intensément lorsqu'ils émanent de personnalités étrangères, poètes, écrivains ou hommes politiques pour qui le français demeure la langue de la liberté ou, mieux encore, celle de la libération. Que dire de ce poème en prose jeté par Malika Mokeddem, écrivain algérien auteur d'un roman sans doute promis à un bel avenir, *Les hommes qui marchent*[2], à la face des autorités politiques algériennes prêtes à reléguer le français au rang d'une langue étrangère comme les autres ?

" Langue, ô ma langue !

1. Association Internationale des Parlementaires de Langue Française.
2. Publié aux éditions Ramsay, Paris, 1990, ce roman a été suivi d'un second, *Le siècle des sauterelles*, Paris, Ramsay, 1992.

Elle est fulgurance rutilante quand elle écume et culmine aux cimes de l'intelligence ; quand avec pugnacité, elle se rengorge et brandit le cimeterre étincelant d'une rhétorique affûtée. Reine des débats, elle devient le premier éclat, la première arme du combat des rebelles, leur dernier refuge quand toutes les autres libertés ont été enchaînées.

Comme j'aurais aimé les connaître toutes, les langues, et de leurs riches libations m'enivrer le gosier et l'esprit, et du piédestal de leur savoir étreindre et embrasser les enchantements du monde ! Et qu'importe l'origine de celle qui habite ma voix et insuffle mes écrits. Elle ne m'est pas étrangère puisqu'elle vibre dans ma chair et que ses mots familiers fouillent incessamment mes pensées, affinent ma sensibilité. Elle n'est pas mon immigrée puisqu'elle frémit de mes frissons, s'allume de mes joies et tonne de mes colères. Et je ne suis pas son otage, non, car elle ne consomme mes oublis et consume mes silences que pour s'abreuver de la sève de mes racines et en nourrir ma mémoire. Elle est moi, du plus capiteux de mots, aux paroles les plus enflammées, aux constats les plus amers.

Elle m'a cueillie et recueillie enfant démunie. Avec générosité, elle m'a offert ses résonances aux miroitements inconnus. Alors, subjuguée, j'ai marché vers ses envoûtements, comme aimantaient souvent mes pas candides les mirages de mon désert. Mais avec elle, point de désillusion, aucune aridité. Chaque page de livre parcourue m'était fortune thésaurisée. Et si des tyrans, des esprits rétrogrades la redoutent tant et veulent la frapper d'interdit, c'est qu'ils la savent nimbée de lumière et toujours en gésine de liberté. »

2. De l'humanisme au lyrisme

On refusera donc le terme « verbalisme » employé par J. C. Corbeil quand il s'agira de ce genre de manifestation mais on sera tenté de le retenir, au contraire, pour parler des bavardes manifestations qui ont plus desservi la francophonie qu'autre chose depuis plus d'une trentaine d'années. Que dire, par exemple, des Biennales de la langue française, celle de Namur, de Québec, de Liège, de Menton, de Dakar et tant d'autres, émanation de la fédération du français universel ? Les allocutions d'ouverture de la cinquième Biennale, celle de 1973, prononcées par A. Guillermou, M. Druon, J. Chastenet, L.S. Senghor, A. Viatte, A. Reboullet et R. Cornevin représentent 22 785 mots et la tradition ne semble malheureusement pas perdue. En effet, le compte rendu fait par J.P. Péroncel-Hugoz, dans *Le Monde* du 22/11/91, de la séance d'ouverture du IV^e^ sommet de la francophonie commence ainsi :

« Méandres obscurs du protocole, ou exigence de tel ou tel dirigeant, on ne sait trop ce qui a conduit les organisateurs de la séance d'ouverture, la seule sinon publique du moins télévisée, à donner la parole – outre la nécessaire allocution d'accueil française – à sept chefs de délégation (Cameroun, Canada, Bénin, Côte d'Ivoire, Laos, Sénégal, Tunisie), dont les interminables propos de convenance ont fait somnoler plusieurs de leurs collègues. »

Le journaliste du *Monde* parle « d'occasion ratée » pour une francophonie qui souffre d'être méconnue en France et l'on pourrait ajouter de plus en plus mal comprise hors de France.

Cette tentation du verbe facile est sans doute un mal propre à la francophonie répandu chez ceux qui continuent de confondre sentiment et réalité. « L'utopie et le lyrisme furent longtemps les deux mamelles les plus sollicitées de la francophonie » s'écrie G. de Broglie dans *Le français pour qu'il vive*, ouvrage très documenté qu'il fit paraître en 1986. La seule critique que l'on pourrait formuler à l'encontre de son jugement est l'emploi qu'il fait du passé simple pour parler d'un phénomène encore étonnamment présent.

3. L'inflation des institutions

Au verbalisme grandiloquent, J.C. Corbeil ajoute, dans ce qu'il conviendrait d'appeler son réquisitoire contre une certaine conception de la francophonie, la tendance qu'ont les pouvoirs politiques, et particulièrement les autorités françaises, à multiplier le nombre des institutions « francophones » ayant en charge des problèmes liés à la diffusion et à la sauvegarde de la langue française. En effet, on ne peut qu'être surpris par le nombre de créations institutionnelles – ou de type institutionnel – qui ont fleuri depuis quelques décennies. En voici les principales :

1926 : création de l'Association des Écrivains de Langue Française

1950 : fondation de l'UIJPLF (Union Internationale des Journalistes et de la Presse de Langue Française (1 500 membres de 50 pays en 1991)

1961 : création de l'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française)

1966 : création du Haut Comité (national) de Langue Française, devenu aujourd'hui la Délégation Générale à la Langue Française

1967 : première réunion, à Luxembourg, de l'Assemblée Internationale des Parlementaires de Langue Française (AIPLF) : 25 parlements membres en 1991

1970 : création de l'A.C.C.T. (Agence de Coopération Culturelle et Technique) : 21 membres en 1970, 42 en 1991)

1984 : création du Haut Conseil (international et consultatif) de la francophonie

1987 : création de l'UREF (Université des Réseaux d'Expression Francophone)

Cette liste déjà trop longue pourrait être complétée par l'organisation des sommets francophones (Paris 1986, Québec 1987, Dakar 1989 et Paris 1991) qui viennent d'être doublés par un conseil ministériel annuel, conseil permanent dont la création a été annoncée par F. Mitterrand dans son discours d'ouverture du IV^e^ sommet francophone et par la création en France, en 1986, d'un secrétariat d'État à la francophonie remarquable tant par l'ambition de sa politique que par la faiblesse de ses moyens. Le budget annuel du ministère de la francophonie est, en effet, de l'ordre de... 50 millions de francs pour l'année 1992, ce chiffre se passant de tout commentaire même lorsque Madame Catherine Tasca, ministre actuellement en charge de ce Département, y ajoute les subventions accordées par le ministère des Affaires étrangères, celui de la Coopération et du Développement et, enfin, ceux de l'Éducation nationale et de la Culture.

4. Des perspectives plus réalistes

Serait-ce que la francophonie, malgré la faiblesse de ses moyens actuels, deviendrait enfin une priorité de la politique gouvernementale française ? On peut l'espérer et, si tel était le cas, l'infléchissement donné à cette politique, notamment par le IV^e^ sommet francophone, serait de nature à rassurer J. C. Corbeil en faisant de la francophonie une véritable volonté d'action et pas simplement un « principe d'action » comme le déclarait L.S. Senghor il y a une vingtaine d'années, dans l'*Exposé des motifs* qu'il rédigea en guise de préface au décret du mois d'avril 1972 sur la transcription des langues nationales sénégalaises.

Le premier indice de ce changement de cap est l'importance prise par le politique lors du IV^e^ sommet francophone de Paris. Elle se manifeste tout d'abord par un élargissement du mouvement francophone qui semble maintenant avoir fait le plein à la notable exception des Algériens, avec l'adhésion des Cambodgiens, des Roumains, des Bulgares et la participation plus active des Laotiens et des Vietnamiens, ces derniers étant même candidats pour accueillir à Hanoï en 1995 le VI^e^ sommet des « parlant-français », pour reprendre une expression déjà employée en 1962 par L.S. Senghor et N. Sihanouk lorsqu'ils plaidaient pour l'organisation d'états généraux de la francophonie.

La volonté politique de lier le sort de la francophonie à celui de la démocratie dans les États qui se prévalent de la qualité de francophones, à des degrés divers il est vrai, est apparue très nettement dans la déclaration finale des quelques cinquante représentants des pays ou entités ayant participé au IV^e^ sommet des pays « ayant en commun l'usage du français » :
« Nous chefs d'États, de gouvernement et de délégation des pays ayant en commun l'usage du français, [...] nous félicitons des progrès de la démocratie constatés dans le monde entier, saluons tout particulièrement la contribution déterminante des peuples à cette évolution, et sommes convaincus qu'il appartient à chaque peuple de déterminer les voies les plus appropriées à l'affermissement de ses institutions démocratiques.
Réitérons notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de la personne, des minorités et des libertés fondamentales.
Croyons fermement qu'une plus grande participation des peuples à leur développement passe par le libre exercice des libertés fondamentales et l'avènement de l'état de droit. »

Mais, encore une fois, il ne s'agit pas seulement d'une question de principe puisque certains États, comme le Canada, second bailleur de fonds, après la France, des innombrables institutions francophones ont décidé de subordonner leur aide au développement aux progrès de la démocratie et au respect des droits de la personne par les pays bénéficiaires. On peut regretter que la France ne se soit pas engagée aussi nettement dans la direction canadienne tout en comprenant que, étant donné son passé colonial, l'ancienne métropole ne veuille pas « observer les pays africains avec une règle à la main pour leur taper sur les doigts », pour reprendre une image amusante de F. Mitterrand. En attendant, on peut saluer, parce que c'est une mesure concrète, la création d'une unité des droits de la personne chargée de fournir de l'information et des observateurs à l'occasion de scrutins électoraux et des programmes de formation, ce dernier volet étant pris en charge par le Québec. M. Mulroney, Premier Ministre du Canada, a, déjà, cité en exemple des pays comme le Bénin, le Congo et le Mali « dirigés par de jeunes leaders sérieux » et a annoncé que son pays canalisera les fonds vers les pays qui décident d'organiser des élections démocratiques en acceptant des observateurs internationaux et en mettant sur pied des programmes en faveur des droits de la personne, des femmes et des enfants.

De telles mesures sont donc de nature, comme le souhaitait J.C. Corbeil dans la conclusion de son ouvrage consacré à *L'aménagement linguistique du Québec*, à accélérer la prise en compte des facteurs économiques dans le développement de la francophonie. Le terme « économie » est, en effet, le second mot qui revient dans la déclaration finale de Paris qui pose le principe de l'avènement d'un véritable partenariat économique fondé sur l'établissement d'un dialogue renouvelé entre les pays ayant participé au IV^e^ sommet.

5. Les nouveaux opérateurs de la francophonie

Quels sont, dans ces conditions nouvelles et pleines de promesses d'avenir, les meilleurs opérateurs de la francophonie de demain ? Les observateurs sont unanimes à en citer trois : l'A.C.C.T., TV5 et l'UREF.

L'A.C.C.T. s'est vu confier, depuis les assises de Dakar (1989) 80 % des programmes pour la francophonie avalisés par les sommets, soit, en 1991, 326 millions de francs, dont 53 millions de francs pour le fonctionnement de l'Agence. Le reste a été utilisé en faveur d'une unité de formation à distance pour vingt pays, de l'aide juridique et judiciaire à l'Afrique, de centres agronomiques, de l'Institut de formation aux métiers du livre de Tunis, d'un réseau de recherche en biotechnologie au Maghreb, d'un programme d'économies d'énergie pour les entreprises, etc. Une activité de plus en plus importante de l'A.C.C.T. est sa branche consacrée aux livres : en dix-huit mois, 600 000 ouvrages ont été offerts aux bibliothèques, cabinets de lecture, cours de justice, etc.

TV5, la chaîne internationale câblée, financée par la France, le Canada, la Belgique et la Suisse est née en 1984. Déjà accessible à 35 millions de foyers sur la planète, elle devrait être captable en Afrique noire dès 1992, date à laquelle seront réalisés des programmes en français en direction de ce continent qui ne peut actuellement recevoir que des émissions internationales non francophones. Les crédits supplémentaires débloqués par le IV^e^ sommet francophone vont peut-être enfin permettre de mettre sur pied la chaîne mondiale en français tant souhaitée par M. Alain Decaux lorsqu'il était ministre de la francophonie.

L'UREF est le dernier-né de ces trois opérateurs. Il est sans doute celui qui a connu le succès le plus rapide : 3 000 enseignants ou chercheurs et des milliers d'étudiants bénéficiaires, à travers les 250 universités membres de l'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française), de bourses ou de missions et distributions ou ventes d'ouvrages à un tiers de leur prix : 130 000 volumes universitaires édités, si l'on y ajoute ceux émis sous le label AUPELF ; cours vidéodisques (médecine) ; banques de données sur disques optiques compacts (agronomie) ou banques de données en lignes (sciences et techniques). Sur le plan linguistique, le travail de l'AUPELF, couronné par la publication en 1983 de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* a été poursuivi par l'UREF, d'abord sous la forme d'une réédition de l'*Inventaire*, désormais beaucoup mieux distribué, ensuite par l'extension des programmes de recherche portant sur la description du français hors de France et plus particulièrement en Afrique, aussi bien au Maghreb qu'en Afrique noire. La qualité des travaux entrepris et publiés, tous de nature universitaire comme il se doit puisque l'UREF est une véritable Université, constitue le premier pas vers cette « université audiovisuelle francophone » dont F. Mitterrand a parlé lors de l'ouverture du IV^e^ sommet de Chaillot.

Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Jamais en Afrique, ni ailleurs, la langue française ne sera le moteur du développement économique. Pourquoi ? D'abord parce que nous ne sommes pas encore à l'abri des « turbulences infantiles », pour reprendre une expression de J.P. Péroncel-Hugoz (*Le Monde* du 23 novembre 1991, « La francophonie élargie est rassérénée ») que peuvent susciter les derniers remaniements institutionnels survenus dans la restructuration des instances de la francophonie, vieux démons dénoncés à juste titre par

J.C. Corbeil et qui menacent toujours l'ensemble de l'édifice. C'est ainsi que le conseil permanent de la francophonie, fort de 16 membres, risque d'être encore le théâtre d'affrontements franco-canadiens qui n'ont pas toujours facilité l'action d'institutions pourtant richement dotées comme l'A.C.C.T.

Ensuite parce qu'il faut se débarrasser d'un préjugé ethnocentriste selon lequel les modèles de développement occidentaux, parce qu'ils sont exprimés en français, seraient de nature à être transposés tels quels entre Cancer et Capricorne. Le français ne doit pas jouer le rôle d'un miroir aux illusions, ce qui réduirait à néant tous les espoirs mis dans la nouvelle définition de la francophonie et donnerait, pour finir, raison à J. C. Corbeil.

C'est peut-être aux Africains, les mieux placés pour parler de développement, qu'il faut laisser le dernier mot. Selon la Camerounaise Axelle Kabou, l'Afrique ne veut peut-être pas du développement dans sa version occidentale. C'est la thèse qu'elle défend dans *Et si l'Afrique refusait le développement ?*[1] De son côté, l'artiste zaïrois Bolya, cité par Éric Fottoprino dans « L'Afrique et son économie mystère » (*Le Monde* du 22 novembre 1991), plaide pour un autre modèle, *L'Afrique en kimono*[2], donnant rendez-vous à Tokyo, « La Mecque du développement ». D'après lui, « il est temps de sortir de ce piano à deux touches, Noirs et Blancs », de suivre le filon économique et culturel nippon « qui ne pose pas en postulat pour entrer dans la modernité l'abandon de l'originalité de la civilisation africaine. »

1. A. Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L. Harmattan, 1991.
2. B. Bolya, *L'Afrique en kimono*, Paris, Éditions nouvelles du Sud, 1991.

TROISIÈME PARTIE

La francophonie africaine

Le français hors de France par G. Manessy[1]

TEXTE N° 16

La position des gouvernements africains, pressés de toute part de définir une politique linguistique, est fort incommode. Ils supportent le poids d'une tradition coloniale qui leur a légué un appareil juridique, administratif, politique et militaire dont la langue de fonctionnement est le français, desservi par un personnel qui, pour une bonne part, « pense en français »[2]. Responsables d'États mal armés pour mener isolément une action internationale efficace, et trop différents pour pouvoir se donner une même doctrine sociale et économique, ils sont conduits à fonder leur union sur le patrimoine commun de la francophonie. Ils doivent enfin tenir compte à la fois des revendications d'intellectuels qui dénoncent, à bon droit, l'aliénation culturelle qu'implique l'usage du français, et de la pression des masses qui exigent l'accès à un savoir qui, selon la logique même du système, se dévalue à mesure qu'il s'étend. La suppression du français n'étant nulle part envisagée, la seule solution concevable est l'instauration d'un « bilinguisme harmonieux »[3] où le français conserverait ses fonctions de langue technique et, connu de tous, deviendrait une sorte de véhiculaire à l'échelle de l'État, tandis que les langues africaines, valorisées, normalisées et enseignées, seraient employées dans tous les actes de la vie quotidienne, publique et privée. C'est apparemment vers un équilibre de cette sorte que tendent des pays comme la Côte d'Ivoire et le Gabon où le plurilinguisme traditionnel (langues vernaculaires, langues véhiculaires, français) pourrait céder progressivement la place à un bilinguisme langue maternelle/français. Une telle complémentarité est plus facile à prôner qu'à réaliser, compte tenu de la variété et de la complexité des situation sociolinguistiques. En ce qui concerne le français lui-même, elle risque de poser un problème nouveau : pour qu'il soit assimilé aux valeurs nationales, il faudra lui permettre d'acquérir, au sein de chaque État, un certain degré d'originalité. « Il ne faut pas - écrit J.P. Makouta-Mboukou - que les Négro-africains subissent simplement une langue qui leur est totalement étrangère, il faut qu'ils ne soient plus de simples et mauvais consommateurs de la langue française, mais qu'ils la recréent pour la rendre accessible à leur

1. Texte extrait de l'introduction, rédigée par G. Manessy, à la partie de l'ouvrage collectif coordonné par A. Valdman, intitulée « Le français en Afrique noire ».
2. L.S. Senghor dans « Le français langue de culture », article publié dans la revue *Esprit* (pages 837-844).
3. Expression utilisée par P. Dumont dans « La situation du français au Sénégal » dans *Le français hors de France* (pages 363-377).

mode de vie et à leur manière de penser. »[1]. Ce souci de « recréation » répond effectivement à une revendication qui commence à se faire jour en Côte d'Ivoire comme au Cameroun et probablement aussi ailleurs : celle d'un français local « à l'africaine ». Il se heurte à l'intolérance des tenants du français universel ou plus simplement au légitime souci de ne pas perdre les avantages que procure à tous l'usage d'une langue internationale. Peut-être cette dernière inquiétude est-elle vaine. L'exemple du « français populaire » de Côte d'Ivoire montre combien il est difficile à un parler véhiculaire de se constituer en pidgin lorsqu'il est exposé à la pression des modèles offerts par l'école et par la radio. La mobilité des personnes, la circulation des écrits et la puissance des émetteurs radiophoniques permettent de penser que les mécanismes qui garantissent normalement la cohésion d'une communauté linguistique joueraient aussi en faveur de l'unité de la langue française, même dépouillée tout à fait du « vieil oripeau de l'abstraction universalisante »[2].

ANALYSE

Publié en 1979, le texte de G. Manessy[3] porte la marque de son temps par sa manière de poser le problème des relations entre le français et les langues africaines. A l'époque, c'est bien en termes de bilinguisme harmonieux et de complémentarité que la plupart des hommes politiques abordaient les questions de politique linguistique en Afrique noire francophone en se laissant prendre eux-mêmes au piège de leurs propres discours lénifiants sans doute largement justifiés à une époque où le spectre de la renaissance des tribalismes était de nature à remettre en cause le bien-fondé de la décolonisation. Pourtant, au lendemain des indépendances, les langues africaines restaient encore méconnues et par conséquent méprisées. Méconnues, certes, car très peu d'études sérieuses leur avaient été consacrées et méprisées parce qu'on les jugeait généralement inaptes à assumer des fonctions autres que celles habituellement dévolues aux parlers vernaculaires. D'autre part, l'appartenance à la francophonie de tous les États africains nouvellement indépendants avait pris, dès 1960, une résonance éminemment politique. Seule la Guinée sortit de la mouvance francophone et s'exclut par là-même des circuits de la coopération française, refusant la tutelle de l'ancien colonisateur. La question n'est pas de savoir si, dans cette affaire, le politique eut l'initiative sur le linguistique ou l'inverse, l'essentiel est de constater le résultat, à savoir qu'en dehors de la francophonie (culturelle ou prétendue telle) il ne pouvait y avoir de salut (économique et/ou politique) pour les anciennes colonies françaises d'Afrique. Prisonnier de ce dilemme, un fin politique comme L.S. Senghor, par ailleurs singulièrement attaché, de par son éducation, aux valeurs fondamentales de la culture française la plus traditionnelle, opta pour la défense de l'harmo-

1. Citation extraite de l'ouvrage de J. P. Makouta-Mboukou, *Le français en Afrique noire*.
2. Expression utilisée par E. Glissant dans un article intitulé « Langue et multilinguisme dans l'expression des nations modernes » publié en 1972 dans *La revue de l'AUPELF*, pages 33-38.
3. Professeur émérite à l'Université de Nice, G. Manessy est un linguiste et un sociolinguiste spécialiste du domaine africain.

nieux bilinguisme africano-français qu'il fut un des plus fervents à prôner. Celle-ci, pendant une vingtaine d'années (entre 1960 et 1980), fut conçue en termes d'équilibre. Il s'agit, d'un côté, de renforcer la connaissance du français c'est-à-dire d'augmenter considérablement le nombre des locuteurs africains du français grâce à la scolarisation de masse et de l'autre, de revaloriser les langues africaines jusque-là cantonnées dans le ghetto de leur oralité anarchisante.

Ce fut donc effectivement en termes de scolarisation, c'est-à-dire en termes institutionnels, que l'on s'attaqua, dans la plupart des pays, au problème du français. Enseigné presque partout selon la méthodologie propre aux langues étrangères, même s'il conservait une place privilégiée, celui d'une langue seconde et, surtout, d'une langue officielle, le français devait conserver ses fonctions de langue technique pour devenir, comme le souligne bien G. Manessy dans son texte, un véhiculaire à l'échelle de l'État. On sait le succès mitigé, pour ne pas parler d'échec, que connut cette politique pourtant généreuse mais complètement utopique. En effet, pour des raisons multiples mais convergentes, d'ordre économique, politique, culturel et pédagogique, les systèmes éducatifs africains ne purent faire face aux exigences de la scolarisation de masse qu'ils avaient définie lors de la Charge d'Addis-Abeba signée en 1961, au lendemain des indépendances.

1. Développement et promotion des langues nationales

Pour ce qui est des langues africaines, ou encore nationales, certains États ne ménagèrent pas leurs efforts pour parvenir à les normaliser de façon à rendre possible leur introduction dans les programmes scolaires officiels, seule voie possible - c'est, du moins, ce que l'on pensait à l'époque - pour leur valorisation et, par conséquent, pour l'instauration de ce fameux bilinguisme supposant que les unes (les langues africaines) et l'autre (le français) seraient enfin bientôt sur le même pied d'égalité. Cette normalisation passa, dans un premier temps, par la création d'alphabets et l'adoption de décrets officiels fixant le découpage des mots, c'est-à-dire l'orthographe.

Ces mesures techniques étaient-elles de nature à véritablement promouvoir un harmonieux bilinguisme ? C'était compter sans plusieurs éléments qui apparaissent aujourd'hui très clairement à l'observateur sociolinguiste. Le premier d'entre eux est la difficulté qu'il y a à parler de bilinguisme dans des situations où les langues en présence ne sont manifestement pas sur le même plan et ne sont pas près de l'être. La première manifestation du malaise qui caractérise la plupart des situations de langage en Afrique fut l'affirmation, par les intellectuels africains, de leur aliénation culturelle dont ils rendaient le français responsable. Dans ces conditions, parler de bilinguisme relèverait aujourd'hui de l'irréalisme le plus fou ou de la pure et simple malhonnêteté intellectuelle. Le beau rêve caressé par les linguistes des années soixante-dix s'est bel et bien écroulé mais y croyaient-ils vraiment à cette époque ou se contentaient-ils d'emboucher prudemment, et sans doute trop frileusement, les trompettes des pouvoirs politiques en place ? Il ne faut donc plus parler de bilinguisme mais de diglossie, d'harmonie mais de conflit, d'équilibre mais de rupture.

Celle-ci fut encore plus profonde lorsqu'on commença à percevoir le décalage entre les efforts, en particulier financiers, déployés pour la diffusion du français en Afrique et le peu de moyens que l'on continua d'accorder aux recherches sur les langues africaines. Non seulement les centres de recherche universitaires ne furent très vite pratiquement

plus financés (c'est la pénurie la plus complète depuis une dizaine d'années au moins) mais la plupart des expériences menées sur le terrain pour évaluer tous les problèmes posés par l'enseignement des langues nationales furent abandonnées (on pense en particulier aux efforts déployés au Sénégal par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique - A.C.C.T. - pour l'ouverture de dix classes wolof dans la banlieue de Dakar, qui furent réduits à néant lorsque le ministère de l'information de ce pays récupéra purement et simplement le matériel de diffusion qui avait été offert au ministère de l'Éducation nationale par l'A.C.C.T. !).

Mais les problèmes techniques posés par la normalisation des langues africaines et leur insertion dans les programmes scolaires n'expliquent pas à eux seuls les difficultés rencontrées par les États dans la mise en place de leur politique de revalorisation de ces langues. Il y a que toute campagne d'aménagement linguistique doit s'accompagner de mesures très précises de nature à réellement promouvoir l'usage et la connaissance de telle ou telle langue. Comment inciter un enfant à apprendre à lire en fon (langue parlée au Bénin), s'il n'y a aucune littérature publiée dans cette langue, aucun journal, aucun roman, rien ? Comment convaincre un père d'élève d'envoyer son fils à l'école diola (langue parlée en Casamance) s'il n'a pas la certitude que cette langue lui ouvrira des portes que ne lui ouvre pas le français ?

2. Émergence du français langue africaine

Parler d'harmonieux bilinguisme, c'est également supposer que le français, comme les autres langues parlées en Afrique, participe de la construction et du développement de l'identité collective africaine. On parlera plus ici d'identité collective que d'identité culturelle pour bien insister sur le fait que l'on ne dissocie pas la langue de la culture qu'elle est toujours chargée de véhiculer. Mais comment un français purement institutionnel, c'est-à-dire exclusivement scolaire, assujetti à une norme totalement extérieure à ses locuteurs, pourrait-il remplir cette fonction ? Il y a là un hiatus que l'école africaine n'a pas encore su résoudre mais que le texte de G. Manessy a le grand mérite de mettre en lumière. C'est plus particulièrement à un linguiste africain cité par G. Manessy, J.P. Makouta-Mboukou, que nous devons l'idée de voir les locuteurs africains du français promus, du rang de simple consommateurs, à celui de « recréateurs ». Autrement dit, bien avant que ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le français d'Afrique ne devienne une réalité sociolinguistique objet d'étude, l'auteur de l'ouvrage intitulé *Le français en Afrique noire* envisageait déjà l'émergence d'un processus d'appropriation du français par ses locuteurs du sud du Sahara.

Ce français à « l'africaine », pour reprendre l'expression de J. P. Makouta-Mboukou, n'est pas un français au rabais pour Africains. Il s'agit d'une langue qui se veut de plus en plus adaptée aux besoins de ceux qui la parlent et qui l'écrivent, sans pour autant devenir une énième langue africaine destinée à remplacer les autres, ultime sous-marin d'un néo-colonialisme en voie de perdition. Ni sabir, ni créole, ni pidgin mais un français régional, avec ses registres de langues, ses formes écrites et orales, mais aussi ses néologismes, ses emprunts, enfin tout ce qu'il lui faut pour être l'instrument adéquat à la disposition de celui qui s'en sert. Cette conception élargie de la norme franco-française encore prônée par certains nostalgiques du siècle de Louis XIV (en France même le Vieil Homme n'est pas mort) a l'immense avantage de libérer le français du ghetto de l'école dans lequel il est en train de périr dans la plupart des pays africains. Il faut accepter l'idée

qu'il existe un français populaire africain en passe de devenir dans de nombreux endroits une véritable langue véhiculaire. Bien sûr, ne manquera pas de se poser, dans des délais très brefs, le problème de la norme scolaire à retenir. Des spécialistes y travaillent mais l'essentiel est de savoir qu'il existe un français bien vivant qui ne demande qu'à se développer en Afrique. Il a, pour l'instant, toutes les caractéristiques d'une langue populaire et certaines des usances relevées ici ou là ne sont pas loin de l'anarchie. Mais est-ce une raison suffisante pour l'empêcher de vivre ? Et les nostalgiques de l'époque coloniale auraient-ils oublié que le français académique, objet de leur vénération d'aujourd'hui, n'est pas né jadis quai Conti mais dans les mauvais lieux de la Gaule romaine ?

On assiste donc à la fois à un dépassement des conflits linguistiques qui faisaient rage en Afrique au lendemain des indépendances, et en ce sens le rêve de l'harmonieux bilinguisme est peut-être en train de se réaliser, et à un déplacement de la guerre des langues. Celle-ci n'aura pas lieu entre le français et les langues africaines et on le doit sans doute à tous ceux qui ont prôné la symbiose et la complémentarité dans les années soixante-dix mais peut-être entre les tenants d'une francophonie pure et dure et ceux d'une francophonie accordant ses droits à la différence : celle des usages linguistiques. Ceux-ci ont raison mais il faut qu'ils sachent aussi que rien, en Afrique comme dans le reste du monde, n'empêchera un jour personne d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle.

Réflexions sur la situation linguistique à Madagascar par M. Rambelo[1]

TEXTE N° 17

Une première remarque s'impose ici. L'expression « langue étrangère » (teny vahiny) que l'on emploie dans les textes officiels pour qualifier le français à Madagascar est donc assez mal choisie dans la mesure où cette langue, héritée de la colonisation française, reste une composante essentielle de la réalité linguistique du pays.

En effet, qu'est-ce qu'une langue étrangère ? C'est une langue dont l'acquisition se fait le plus souvent dans le cadre d'un apprentissage scolaire, qui est parlée sur une autre aire géographique et par une autre communauté, différentes de celles auxquelles appartient l'apprenant. C'est par exemple la situation du russe, de l'allemand ou de l'espagnol à Madagascar.

La langue seconde est différente de la langue étrangère en ce sens que c'est une langue qui, pour les besoins de la communication au sein d'une communauté donnée, est utilisée en plus de la langue maternelle, donc pouvant entrer en concurrence avec elle. Les fonctions respectives de la langue seconde et de la langue maternelle sont en général différenciées car ces deux langues n'ont pas le même statut socio-culturel et politique. Cette inégalité de statut associé au fait que le contenu de l'enseignement d'une langue seconde renvoie aux réalités quotidiennes de l'apprenant, font que l'apprentissage de cette dernière se pose souvent en terme de conflit culturel (phénomène de déculturation et d'acculturation) ; ce qui n'est pas le cas pour l'apprentissage de la langue étrangère dont le contenu des cours renvoie à une civilisation « étrangère » à l'apprenant.

Si le français n'est pas une langue étrangère à Madagascar est-il pour autant une langue seconde ?

La réponse n'est pas simple, car lorsqu'on parle de langue seconde ou de langue étrangère, on se réfère à des situations sociolinguistiques dont l'approche nécessite la prise en considération de facteurs aussi bien linguistiques et sociaux que géographiques et politiques.

Si l'apprentissage du français est inscrit dans les programmes scolaires à Madagascar, et cela depuis l'Éducation de base, c'est parce que non seu-

1. Texte extrait de l'article de M. Rambelo publié dans *Études de Linguistique Appliquée* (page 7-22).

lement cette langue peut être, dans l'orientation politique suivie par le régime actuel, un instrument de développement et de coopération, mais en outre, l'État malgache pour des raisons historiques et politiques, est un État bilingue. En effet, le français contribue, avec le malgache officiel, au fonctionnement de ses institutions. Ainsi que le fait remarquer W. F. Mackey (1976) : « L'État n'est pas bilingue parce que les citoyens le sont ; il est bilingue parce que comme État, il fonctionne dans plus d'une langue ; ceci afin de permettre à ses citoyens de fonctionner dans une seule. Le bilinguisme de l'État n'est donc pas un bilinguisme individuel, c'est un bilinguisme institutionnel. » Et si nous nous référons aux différentes catégories d'États bilingues dégagées par W. F. Mackey, le cas de Madagascar relève de ce qu'il appelle un bilinguisme nationaliste, dans la mesure où cette situation est en principe une « solution transitoire, en vue d'établir la langue nationale comme seule langue officielle. »

Outre sa fonction de langue officielle, le français assure aussi la fonction de langue des relations internationales ainsi que celle de langue d'enseignement dans le second cycle du secondaire et à l'Université ; il est par ailleurs l'outil de travail privilégié dans le monde des affaires (banques, assurances, etc.)

Mais si maintenant, à partir de critères sociaux et géographiques, nous tentons de dégager les groupes francophones à l'intérieur de la communauté linguistique symbolique que constitue le peuple malgache, nous constatons qu'en milieu rural, avec l'absence de tout bain linguistique extra-scolaire, à laquelle s'ajoute l'isolement dû à la détérioration de l'infrastructure routière et à la pénurie chronique des piles électriques indispensables au fonctionnement des postes de radio qui relient le monde rural à l'ensemble du pays, le français est une véritable langue étrangère. Par contre dans les classes possédantes qui vivent dans les grandes villes, qui ont pu jouir d'une éducation en français et dont les enfants ont fait (ou font) des études en France, ou sur place mais dans les lycées français ou dans les établissements privés, souvent confessionnels, réputés pour leur niveau, le statut du français se rapproche beaucoup plus de celui de langue seconde.

Bien qu'intéressante parce qu'elle permet une première approche du statut du français à Madagascar, cette dichotomie langue étrangère/ langue seconde ne nous satisfait donc pas pleinement, compte tenu de sa fonction de différenciation sociale et de son champ fonctionnel (pouvoir, prestige, domination), le français n'est-il pas plutôt, comme il l'est aussi dans d'autres pays africains, anciennes colonies françaises, une langue « spéciale » ?

ANALYSE

C'est presque un lieu commun de souligner combien les apports de la sociolinguistique ont remis en cause nombre de postulats de la linguistique qui pour d'évidentes raisons de pureté scientifique, de rigueur méthodologique ont constitué la langue comme objet d'investigation parfaitement autonome dans son fonctionnement systémique, indépendant de tout contexte situationnel et gommant purement et simplement les interactions sociales complexes établies par et dans le langage. Nous savons un peu mieux ce que parler une langue veut dire, dans une aire géographique politiquement organisée. C'est bien à une analyse de type sociolinguistique que nous convie M. Rambelo, sociolinguistique malgache[1], en étudiant le français comme une des composantes linguistiques de l'État de Madagascar.

1. Quelles sont les fonctions du français à Madagascar ?

M. Rambelo dégage trois fonctions de la langue : une fonction politique (liée au développement intérieur), une fonction d'enseignement et une fonction véhiculaire (liée aux échanges économiques et aux activités de coopération) intra et interlinguistiques.

Les aires d'influence allouées à la France en Afrique par le traité de Berlin en 1885 se sont transformées en aires linguistiques où la prégnance de l'administration coloniale, même si elle n'est pas spontanément encline, dans un premier temps, à diffuser et à enseigner sa langue, restera marquante jusqu'aux indépendances.

On peut comprendre pourquoi, après trente ans d'indépendance, aucun pays africain (sauf la Guinée) n'a remis en cause cet héritage venu d'ailleurs. Les raisons historiques se sont muées en raisons pragmatiques, la fatalité transformée en praxis réaliste. Quelle unité politique naissante aurait récusé, par vague souci d'authenticité encore bien timide, un appareil d'État prêt à l'emploi, véhiculé dans une langue forte parfaitement codifiée dans sa phonologie et sa grammaire, stabilisée dans son lexique ! Des lois, des ordonnances, des documents administratifs, une fiscalité codifiées par l'écrit, directement utilisables, instruments de pouvoir parfaitement mis en place et auxquels les élites africaines sont déjà associées ont dû renforcer les évidentes tendances centralisatrices favorisées à Madagascar par une relative homogénéité linguistique. Le français langue officielle, n'était-ce pas aller dans le sens de l'histoire, même si celle-ci avait commencé par un à-coup grandiose ? On peut imaginer la double force d'un pouvoir fonctionnant dans un bilinguisme institutionnel.

Outre cet instrument d'unification nationale contribuant au fonctionnement des institutions, la langue française est la langue de l'enseignement. Mais il apparaît que l'outil de scolarisation dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire est la langue malgache. Qu'une malgachisation de l'enseignement ait été possible suppose un véhiculaire relativement homogène dont une variété ait été dûment codifiée afin d'être enseignée, événement rarissime en Afrique, et de plus, dans un pays comptant plus d'une dizaine de millions d'habitants. Une telle situation n'a guère d'équivalent ailleurs sur le continent quand on observe l'invraisemblable émiettement linguistique de certains pays privés d'un véhiculaire dominant et affublés d'une multiplicité aussi hétérogène que

1. Auteur du chapitre intitulé « Langue nationale, français et développement, éléments pour une politique d'aménagement linguistique à Madagascar » de l'ouvrage collectif *Langues, économie et développement, tome 2*, publié sous la direction de R. Chaudenson.

chaotique de variétés : 60 langues en Côte d'Ivoire, 230 au Cameroun, 250 au Zaïre... N'y en aurait-il que 4 ou 5, déclarées nationales, comme au Sénégal, quel État en adolescence politique et économique aurait-il pu se permettre une alphabétisation institutionnelle à grande échelle de l'Africain, dans la langue de sa culture, la plupart du temps non graphiée et pas même codifiée ? « Nous ne voulons pas être en retard au rendez-vous de l'an 2000 » clamait L.S. Senghor en justifiant sa politique linguistique d'enseignement du français, langue du colonisateur, face à ceux qui criaient à l'aliénation, parfaitement conscient qu'il était de l'énormité de l'énergie et des moyens financiers requis pour réaliser un enseignement en langue(s) nationale(s) et, de plus, fort inquiet d'une possible balkanisation linguistique de l'Afrique. On ne peut oublier le slogan : « A bas les langues nationales ! » que les manifestants hurlèrent en Guinée lors de la mort de Sékou Touré en 1984, suivi de près par l'adoption, quelque peu euphorique, du français comme langue d'enseignement à tous les niveaux.

Instrument de formation et de développement, le français assure pour l'État malgache la fonction de la langue des relations internationales tandis qu'à l'intérieur il reste l'outil de travail privilégié du monde des affaires. Quelles que soient l'intransigeance et l'étroitesse de leurs nationalismes, leur criante volonté d'authenticité, bien rares sont les États qui se soient privés de cet instrument qui les reliait à une grande nation économiquement intéressante et aux pays « frères » de l'Afrique. Et aujourd'hui, il paraît inconvenant de se demander à qui profite la francophonie des affaires !

Voici énoncées les trois fonctions capitales de la langue française dans l'économie du marché linguistique de Madagascar. Mais, d'après M. Rambelo, l'intention de cet État est d'établir la langue nationale comme seule langue officielle. Nous l'avons dit, l'existence d'un malgache officiel suppose la stabilisation puis la codification d'une variété véhiculaire, sa standardisation, sa généralisation, ce que l'on nomme sa normalisation afin d'en faire une koïné, véhiculaire efficace d'information, de pouvoir, de communication, de décentralisation de la gestion, de formation dans certains secteurs du développement national. La question que l'on peut se poser est celle de la relation de cette variété avec les autres. Dominance ? Symbiose ? Superposition ? Marginalisation ? Assimilation progressive ? Élimination ? La glottophagie n'est-elle pas une donnée de la glottoplitique ?

2. Le français et l'organisation sociale à Madagascar

L'analyse des aspects sociaux et géographiques de la communauté linguistique malgache que dégage M. Rambelo fait émerger deux aspects clés de la réalité linguistique africaine.

a) La réalité linguistique des milieux urbains

La ville africaine brasse, dans une grande hétérogénéité, de nombreuses langues en contact : officielles, véhiculaires, vernaculaires. Les villes sont le siège de l'administration, les lieux des marchés, de l'échange économique, de l'hyperpuissance médiatique et publicitaire écrite, auditive, visuelle. En brousse, au village, où se pérennise le système socio-culturel-économique traditionnel, la langue est ressentie et conservée comme une valeur identitaire. Et quand on dit identitaire, on sait combien l'on est revenu d'une hypothèse remise en cause récemment : une langue = une culture et l'on sait combien, en Afrique, la tribu est une unité culturelle forte, même si l'on parle peu ou prou la variété

vernaculaire de la tribu voisine. C'est par et dans la langue que perdure la famille, l'histoire, la religion, la culture, les rites, l'échange avec le surnaturel, mais l'on ne sait trop, du patrimoine ancestral ou du vernaculaire, lequel préserve et fortifie l'autre.

Il nous paraît que, passer du monde rural à la ville est bien autre chose que d'avoir ou de ne pas avoir de piles électriques pour faire fonctionner son poste de radio. Et l'on peut penser combien l'étiquette un peu hâtive de « groupes francophones en milieu rural » est optimiste, comme l'est d'ailleurs tout autant celle de francophone que l'on accroche à certains pays. Choquerions-nous si nous disions que l'accélération des migrations vers la ville, accentuées dans les pays du Sahel par la sécheresse ravageuse et meurtrière, outre l'extraordinaire brassage multilingue, a dû plus œuvrer pour la francophonie que la réfection de l'infrastructure routière détériorée ou l'envoi massif de piles électriques dans les villages ? Non tant que le contact avec la langue officielle y soit devenu plus étroit, qu'il y ait une immersion plus grande dans l'espace francophone et dans une exposition plus forte à la langue, mais parce que l'effondrement des valeurs identitaires fortement liées à l'espace socio-culturel et économique abandonné, et souvent définitivement, a provoqué une amnésie culturelle et de nouveaux choix linguistiques plus adaptés à une situation de survie.

b) La vérité linguistique des classes prépondérantes

Le deuxième aspect est le choix linguistique des classes possédantes préoccupées de scolariser leurs enfants en français : en France, dans les établissements français du pays ou les établissements privés. Ceci laisse entrevoir que, malgré tous les discours sur la malgachisation, qui n'ont pas dû manquer d'être nombreux et véhéments, les classes dominantes ont naturellement associé la compétence linguistique en français à un pouvoir de classe et vu dans le français l'accès au monde moderne et ses valeurs économiques être le véhicule d'un modèle de société convoité. Ce désir est probablement d'autant plus intense que l'on ne peut oublier le grave isolement de Madagascar dans lequel l'a plongé son flirt avec les idéologies socialistes de l'Est. L'enseignement élitiste recherché, ce n'est pas seulement la recherche d'une compétence linguistique légitimée par les normes scolaires, c'est l'inscription dans l'économie du marché linguistique et l'accès au prestige, au pouvoir, à la domination perpétuée. N'est-ce pas là le passage du bilinguisme à la diglossie, la reconnaissance du statut politique supérieur de la langue française devenant instrument d'action, d'autorité autant qu'objet d'intellection ? La malgachisation à toute force, c'est pour les pauvres, les dominés, les exclus futurs du marché du travail, des métiers modernisants, des emplois créés par les investisseurs étrangers. Quant au malgache officiel, de la capitale, des autres grandes villes, il est fort probable que ce soit une variété H (High) du vernaculaire qui soit à l'honneur, accentuant le clivage urbain / rural, possédants / possédés !

3. Les notions de FLE et de FLS

L'analyse sociolinguistique de M. Rambelo se fait à travers deux notions : français langue étrangère (FLE) et français langue seconde (FLS). Avant de s'interroger sur le caractère opératoire de ces deux notions, essayons de les éclairer.

La notion de FLS, émergée peu à peu des méthodologies du FLE a sensibilisé les pédagogues à la spécificité des apprentissages des publics scolaires africains dont les objectifs, le cadre, les horaires et les conditions d'apprentissage n'ont rien à voir avec les publics, en général adultes, des méthodes de FLE. En effet, le cadre d'apprentissage du

français en Afrique est institutionnel ainsi que le découpage en niveaux d'étude, les objectifs y sont régis par des Instructions officielles, les horaires hebdomadaires, le contenu et la progression par des programmes nationaux. Et surtout, le français est la langue d'enseignement des autres disciplines, donc langue de scolarisation, de formation. Bref, des conditions de fonctionnement qui s'apparentent au français de France, ce qui a pu faire dire à certains esprits pressés ou peu regardants, qu'il n'y avait plus de distinction à faire entre la didactique du français langue maternelle (FLM) et celle du FLS d'Afrique, présupposant par là même l'identité des conditions d'acquisition du natif et du non-natif. Cette attitude peut avoir la vertu de rasséréner les partisans de l'immobilisme tranquille qui peuvent ainsi enseigner sereinement à Djibouti par exemple, comme ils le feraient à Saint-Amand Montrond, avec un égal bonheur !

Nous pensons que cette notion de FLS est peu apte à éclairer la dynamique d'une société de diglossie, peu pertinente dans une analyse sociolinguistique d'autant que nous jugeons assez confuse la remarque suivante : « en milieu rural, le français est une véritable langue étrangère » et cette autre : « dans les classes possédantes... le statut du français se rapproche beaucoup plus de celui de la langue seconde ». Que M. Rambelo ne soit pas satisfait outre mesure du caractère opératoire de cette dichotomie FLS/FLE, nous le concevons d'autant mieux qu'elle a fortement ambiguïsé son essai d'analyse du statut, des fonctions mais aussi des usages de la langue française. Avec des données aussi peu claires ni stables, une démolinguistique aussi fluctuante en Afrique, une typologie des situations linguistiques nous paraît impossible à travers le couple FLE/FLS. Une tentative beaucoup plus fine, beaucoup plus riche est celle de R. Chaudenson qui propose une grille d'analyse des situations linguistiques fondée sur la distinction entre statut et corpus. Le statut réfère au caractère officiel d'une langue, décidé constitutionnellement et à tous les usages institutionnels : administration, justice, enseignement, affaires et médias de communication. Le corpus renvoie à tout ce qui relève de l'usage, des modes d'appropriation de la langue, de la production langagière dans la vie quotidienne, de sa qualité linguistique ; des réglages fins et des systèmes de pondération tentant d'atténuer les inévitables approximations et incertitudes dans un domaine aussi fluctuant.

M. Rambelo trouve mal choisie l'expression « langue étrangère » dans le statut officiel qualifiant la langue française. Nous y voyons, pour ce qui nous concerne, une volonté de démarcation bien légitime et le rappel discret et ferme que le français est bien la langue de l'étranger quel qu'ait été antérieurement le degré de réussite de sa politique d'assimilation. Il va de soi qu'il ne peut y avoir, dans cette expression d'un texte officiel, aucun implicite didactique mais un simple étiquetage soulignant le caractère d'importation de cette variété.

La notion de langue spéciale à laquelle M. Rambelo se résout finalement recouvre bien, dans son impuissance, l'énorme difficulté à dresser une typologie de l'extraordinaire kaléidoscope du plurilinguisme africain. Une trentaine d'États ayant en commun l'usage du français, 2 000 langues, voilà en effet un espace linguistique bien spécial ! Mais si le français n'est pas la langue de l'Africain, pas plus qu'il ne l'a été ni qu'il le sera, on peut voir que l'Afrique parle français, avec nous, malgré nous, et peut même l'écrire avec grand talent. Il ne nous reste plus qu'à œuvrer pour le mieux enseigner.

Ce que je crois par L.S. Senghor

TEXTE N° 18

Dans Ce que je crois, *ouvrage publié en 1988, sorte d'essai consacré à l'étude des notions de négritude, de francité et de civilisation de l'universel, L.S. Senghor cite un extrait du* Rapport Jeanneney, *rédigé en juillet 1963 à la demande du Général de Gaulle et portant sur la politique de coopération avec les pays en voie de développement. Voici cet extrait :*

« La France peut aussi attendre de sa coopération des avantages économiques indirects et un enrichissement culturel... Que la France imprègne d'autres pays de ses modes de pensée, elle tisse des liens dont l'intimité les incitera à lui apporter, à leur tour, le meilleur d'eux-mêmes. La culture française s'est épanouie, au cours des siècles, grâce à des apports étrangers constamment renouvelés. Si les pays qui auront reçu d'elle une initiation à l'esprit scientifique lui font connaître des modes nouveaux d'expression artistique ou des conceptions philosophiques, sociales ou politiques originales, notre civilisation s'en trouvera enrichie. »

Commentaires de L.S. Senghor :

Ce texte est capital. Il l'est d'autant plus que, même parmi les pays latins, il est rare d'entendre, non pas des professeurs ou des écrivains, mais des hommes politiques tenir de tels propos. Sauf au Portugal, où j'ai ouvert précisément, en 1980, un colloque sur le métissage à l'Université d'Évora...

Ce que la France nous a apporté de primordial, d'irremplaçable, plus qu'aucun autre pays d'Europe, c'est l'esprit de méthode et d'organisation, comme j'aime à le dire, ou, pour citer le *Rapport Jeanneney*, un « mode d'expression et une méthode de pensée ». Pour m'en tenir à l'Afrique, celle-ci a, depuis le début du siècle, beaucoup apporté, notamment dans les domaines des arts plastiques, de la musique et de la poésie, sans oublier la danse qu'a renouvelée Maurice Béjart, dont le père, Gaston Berger, était un métis franco-sénégalais. Comme on le sait, Gaston Berger a ajouté, aux quelque quarante pas de la danse classique, d'autres venus des quatre autres continents : d'Afrique naturellement, mais aussi d'Amérique noire comme de l'Inde dravidienne.

C'est dire que, comme dans les pays du Maghreb, qui, dans ce domaine, sont exemplaires, les pays d'Afrique noire, d'Asie et d'Océanie commen-

ceront par choisir, chacun, une ou plusieurs langues originaires pour en faire des langues nationales. Il n'est pas question d'écarter le français, pas même d'en faire une langue étrangère, mais bien une langue officielle ou de communication internationale. C'est le cas du Sénégal, où les six principales langues d'origine authentiquement africaine sont étudiées selon les méthodes scientifiques les plus modernes, soit à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (I.F.A.N.), soit au Centre de Linguistique Appliquée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (C.L.A.D.).

Ainsi justifiée la francophonie, comme un projet de civilisation humaine, il est temps d'en venir à sa réalisation au plein sens du mot, mais d'abord à son organisation structurelle.

ANALYSE

Face à une définition de la coopération proposée par un homme politique épris de culture, ancien ministre du Général de Gaulle, L.S. Senghor réagit à la fois en politicien mais aussi en homme de culture qu'il est lui-même. Cette bivalence qu'on lui a toujours reconnue à l'extérieur de son pays pour la saluer, d'aucuns, au Sénégal, l'ont qualifiée d'équivoque voire même parfois de malhonnête. Quoi qu'il en soit, recul nécessaire de l'homme d'État ou simple manœuvre dilatoire face à l'épineux problème des langues en présence en Afrique et de la montée anarchique des langues vernaculaires, cette dualité est le trait principal de la conception senghorienne de la francophonie, exposée à travers de très nombreux autres textes de l'auteur des *Lettres d'hivernage*, peut-être beaucoup plus connus que celui-ci qui a néanmoins le mérite d'être l'un des derniers écrits sur le sujet par le président poète. Cette approche très personnelle de ce qu'il est convenu désormais d'appeler francophonie - mot programme qui appartient au champ sémantique de la politique - ne développe qu'un seul des aspects du problème qui fait couler tellement d'encre depuis le début des années soixante, époque des indépendances africaines. D'autres documents viendront donc compléter la palette de l'observateur sociolinguiste passionné par le déroulement, parfois inattendu, de ce qu'on pourrait appeler, non sans malice, le feuilleton francophone.

La coopération, selon J.M. Jeanneney, est sentie comme un espace de générosité, un lieu d'échange et de rencontre, mais, en même temps, la conception de l'ancien ministre du Général de Gaulle n'échappe pas au vieux démon français qui a profondément marqué de son empreinte la pratique coloniale : la vieille tentation de l'assimilationnisme soutendue par l'idée force selon laquelle la France est la dépositaire privilégiée de valeurs universelles constituant l'esprit scientifique, dont Elle se charge, parce que c'est sa mission, d'imprégner les autres peuples. Cette condition remplie, une fois reconnue la suprématie de l'esprit cartésien, alors seulement ceux-là pourront participer de la Grande Œuvre commune et faire connaître à leur tour à la France, mère de la Pensée, de nouveaux modes d'expression artistique, de nouvelles conceptions philosophiques, sociales ou même politiques.

C'est à ce prix que l'Afrique et la France seront toutes deux exactes au « rendez-vous du donner et du recevoir », pour parler comme A. Césaire.

1. La conception senghorienne de la francophonie

L.S. Senghor, agrégé de grammaire, poète français, homme politique français, académicien français est un pur produit - parfaitement réussi - du système français et il adhère totalement au postulat de la suprématie française en matière de « mode d'expression et de pensée » puisqu'il est même allé, en d'autres lieux, par exemple à la tribune de l'Assemblée nationale de son propre pays, le 17 mars 1967, jusqu'à définir la francité comme « une nouvelle manière de concevoir et d'agir ».

C'est donc, d'abord, en termes de politique que L.S. Senghor définit la francophonie, en faisant sien le point de vue quelque peu anthropocentriste de J. M. Jeanneney parce qu'en chef d'État qu'il est, il affirme que le Sénégal a « besoin, en ce XX^{e} siècle, d'une manière efficace de concevoir et d'agir, puisque - continue-t-il toujours dans le même discours du 17 mars 1967 - nous voilà au seuil de la société industrielle, au seuil de l'action logique, de l'action dialectique, surtout de l'action efficace ».

C'est de cette conception qu'on peut induire le rôle que L.S. Senghor entend voir jouer en Afrique à la langue française et, par conséquent, aux autres langues avec lesquelles celle-ci est en contact. La distinction qu'il fait entre langue officielle - fonction dévolue au français - et langues nationales est, à ce titre, particulièrement intéressante mais très discutable. En effet, peut-on vraiment parler de langues nationales lorsque la liste de celles-ci, comme ce fut le cas au Sénégal en 1968, est établie par décret selon des critères mystérieux ?[1] Pourquoi réduire à six le chiffre des langues nationales sénégalaises, par exemple, alors que c'est une vingtaine de langues africaines qui sont parlées dans ce pays ? D'autre part, on peut se demander à quoi correspond réellement la notion de langues nationales sur un continent dont le découpage politique, très souvent hérité de l'administration coloniale, n'a rien à voir avec l'idée qu'on se fait ailleurs de la nation. Mais il faut aller plus loin et poser la question du rôle que L.S. Senghor entend voir jouer à ce type de langues. Rien n'en est dit dans le texte extrait de *Ce que je crois*, mais rien n'est dit, non plus, dans les autres grands textes du grand Sénégalais consacrés à la question linguistique en Afrique noire francophone. A ce propos, la comparaison esquissée ici par L.S. Senghor entre les pays du Maghreb et ceux d'Afrique noire ne paraît pas pertinente puisque les situations sociolinguistiques y sont totalement différentes. D'un côté, il existe, au Maroc par exemple, une langue véhiculaire largement majoritaire - c'est l'arabe parlé marocain - relayé par l'arabe littéral - arabe classique - et bientôt l'arabe dit moyen, celui des médias dans la plupart des pays arabes, et de l'autre, c'est-à-dire dans presque tous les pays africains d'Afrique noire, une grande diversité linguistique et des situations caractérisées par leur instabilité. Enfin, l'arabe a derrière lui une longue tradition d'écriture tandis que les langues africaines n'ont été dotées d'alphabets qu'à la fin des années soixante.

Le flou de la position senghorienne est encore accru par sa déclaration relative au caractère non étranger de la langue française. Ce n'est pas sur le plan didactique que se place l'ancien président du Sénégal où, de 1966 à 1980 et sous son égide, le français a été enseigné selon la méthodologie propre à l'enseignement des langues vivantes étran-

1. Décret n° 68-871 du 24 juillet 1968 relatif à la transcription des langues nationales.

gères : utilisation d'une méthode audio-visuelle, recours aux études interférentielles, primauté accordée à l'oral, etc. Il s'agit donc bien d'une prise de position politique touchant à la planification linguistique d'un État en voie de développement et soumis, à ce titre, à des impératifs extérieurs. Au Sénégal, comme dans la plupart des États francophones, le français demeure la seule langue d'enseignement dès la première année de l'école primaire et, de ce fait, occupe dans les programmes d'études la place d'une langue maternelle. C'est son caractère de langue officielle qui induit cette pratique imposée par la loi, même si, dans la réalité, elle subit de très nombreux aménagements. En effet, il n'est pas rare que, dans sa classe, le maître sénégalais, et plus généralement le maître africain, ait recours à la langue maternelle de ses élèves pour les aider à mieux comprendre ce qu'il est chargé de leur transmettre. C'est donc pour des raisons essentiellement politiques que l'Afrique noire francophone, dans son immense majorité, a choisi de faire du français une langue officielle : parce qu'il était la langue de l'ancien colonisateur et que les rapports de force sont toujours les mêmes, trente ans après les indépendances, parce qu'il est, parfois, la langue qui permet d'éviter d'autres conflits susceptibles de remettre en cause des unités nationales souvent très fragiles et, enfin, parce qu'il est une langue de communication internationale. Ce que L.S. Senghor présente dans son texte comme une alternative : langue officielle ou langue de communication, n'est en réalité, qu'une nécessité. C'est aussi parce qu'il est une langue de communication internationale, plus que la plupart des autres langues parlées sur le continent noir, que le français occupe une place privilégiée en Afrique noire francophone. Il faudrait donc, pour être moins ambigu que l'auteur de *Ce que je crois*, parler, comme on le fait au Maroc par exemple, de langue étrangère privilégiée ou de langue seconde.

La francophonie senghorienne, concept plus politique que linguistique se trouve, logiquement, au carrefour « du donner et du recevoir ». Il s'agit donc, comme le dit l'auteur lui-même, d'un projet de civilisation humaine et il n'est pas inutile à l'étude de son propos de rappeler ici que L.S. Senghor est l'un des prestigieux fondateurs de la négritude, cette volonté d'enracinement dans les valeurs de la civilisation nègre, qui n'est pas, aux yeux de cet admirateur de Teilhard de Chardin[1] qu'il demeure toujours, incompatible avec la langue française. Trouvant son expression la plus achevée à travers les structures de la langue de Voltaire, la négritude senghorienne ne se veut pas acculturation mais symbiose, autre maître mot de la pensée politique et culturelle de celui qui fut le père du Sénégal d'aujourd'hui. Cela ne peut se faire sans reléguer, pour l'instant, les langues africaines dans un rôle de second plan. C'est de cette façon qu'il faut interpréter l'affirmation selon laquelle « les six principales langues d'origine authentiquement africaine sont étudiées selon les méthodes scientifiques les plus modernes, soit à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (I.F.A.N.), soit au Centre de Linguistique Appliquée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (C.L.A.D.) ». Quand le président écrivain dit « étudiées » il veut dire « décrites » et non pas « enseignées », malheureusement...[2]

2. La francophonie africaine

Linguistes et sociolinguistes peuvent-ils se satisfaire d'une telle définition de la francophonie ? Assurément pas.

1. C'est à cet écrivain que L.S. Senghor a emprunté sa conception de la « Civilisation de l'Universel ».
2. Alors qu'il était encore président du Sénégal, L.S. Senghor a, un jour, déclaré à l'auteur de ces lignes, que le wolof ne serait enseigné dans les écoles sénégalaises que lorsqu'il aurait fait l'objet d'une vingtaine de thèses de doctorat d'État. Le nombre n'est pas encore atteint...

Reprenant le texte du *Rapport Jeanneney*, on pourrait montrer en quoi la langue française, au cours des années qu'elle a passées et qu'elle continuera de vivre en Afrique, s'est enrichie d'apports étrangers constamment renouvelés. Les nombreuses études consacrées depuis plus de dix ans[1] à la description des pratiques africaines du français permettraient aisément de donner ici un rapide aperçu non seulement des emprunts du français aux diverses langues africaines avec lesquelles il est en contact mais aussi des très nombreuses créations qui font que le français est en train de s'africaniser, c'est-à-dire de devenir la propriété de ceux qui le parlent.

La première spécificité de la francophonie africaine, c'est donc cette espèce de naturalisation de la langue à laquelle se livrent ses locuteurs africains. Mais en rester à une simple description, si fine soit-elle, des usances du français africain, serait largement insuffisant. En effet, depuis quelques années on assiste à l'émergence d'un nouvel univers sémiotique dans le français des Sénégalais, des Ivoiriens, des Camerounais, etc. C'est ainsi, par exemple, qu'à travers l'étude des processus de métaphorisation décelables chez certains écrivains africains[2], on s'aperçoit que la métaphore ne fonctionne pas chez eux comme un simple trope mais qu'elle constitue un véritable mécanisme original de conceptualisation et de création d'un sens nouveau ; elle a donc le pouvoir de construire une réalité - la seule qui soit accessible à tous, c'est-à-dire la réalité linguistique - qui est propre à chaque locuteur tout en participant de la culture dont il est imprégné.

Si l'on accepte l'idée que c'est à travers la langue qu'il parle et qu'il écrit que se construit le sujet, on s'apercevra bien, alors, que l'approche senghorienne de la francophonie correspond à ce que les linguistes d'aujourd'hui tentent d'explorer : le domaine du sens. La francophonie africaine doit se réaliser par la langue qui réunit ceux qui la parlent, par-delà leurs différences de visée, de vision, de conceptualisation du monde. N'était-ce pas ce qu'avait découvert L.S. Senghor, il y a bien longtemps déjà, par une espèce d'intuition géniale qui est le propre du poète, celui à qui les dieux ont accordé le don de la parole, lorsqu'il annonçait l'avènement du « métissage culturel » ?

1. Il faut citer ici, entre autres, *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* publié en 1988 (rédition du texte de 1983), le *Lexique du français du Sénégal* (1979) et *Le français langue africaine*, de Pierre Dumont, publié en 1990.
2. Cf. le mémoire de DEA soutenu en 1990 à Montpellier III par Madame Clarisse Partiot-Decroix, consacré à l'étude des *Processus de métaphorisation chez Ahmadou Kourouma dans « Les Soleils des indépendances »*.

École et choix linguistique : le cas du Cameroun par G. Vigner[1]

TEXTE N° 19

La question linguistique dans les pays africains, on peut le constater aisément, est d'une extraordinaire complexité. On doit tout à la fois appréhender des situations linguistiques particulièrement mouvantes - une redistribution des langues et de leurs zones d'utilisation s'opère à l'heure actuelle sur l'ensemble du continent africain, sous l'effet de déplacements de populations de plus en plus nombreux et de situations de mises en contact inédites au travers de l'urbanisation, ainsi que de contraintes politiques plus larges qui font de la consolidation de l'État-nation un enjeu majeur par rapport à des forces centrifuges toujours présentes -, et en regard situer l'école et sa politique linguistique propre, pour tenter d'appréhender le jeu des contraintes et des interactions.

On peut conclure déjà à la difficulté éprouvée par l'école pour développer une politique de formation véritablement plurilingue. L'institution scolaire a sa logique de développement, ses contraintes propres, ses pesanteurs, qui la situent largement en retrait du champ d'influence et d'intervention politique et social. Système auto-producteur, l'école ne tolère que difficilement les changements radiaux. Tout au plus des infléchissements, très progressivement introduits. Aussi faut-il se défier de toute réforme qui, dans le domaine des politiques linguistiques, voudrait introduire des bouleversements majeurs sans tenir compte des habitudes de fonctionnement de l'école.

Les institutions sont structurellement moins plurilingues que les sociétés et l'école, notamment quand celle-ci relève de systèmes de gestion centralisés, n'échappe pas à la règle. Il est clair que, dans un pays comme le Cameroun, toutes les langues recensées ne peuvent pas entrer à l'école. Des processus de réduction des plurilinguismes sont à l'œuvre, au travers notamment de l'émergence et du développement très rapide des langues véhiculaires. Lorsqu'un nouvel état d'équilibre linguistique aura été atteint, l'école pourra alors, et alors seulement envisager une politique linguistique différente.

En attendant seul peut l'emporter le pragmatisme qui, s'il ne saurait satisfaire tout le monde, permet à l'institution scolaire de fonctionner au

1. Texte extrait d'un article publié dans le numéro spécial du *Français dans le Monde*.

mieux de ses capacités et de ses ressources qui, dans la situation présente (plafonnement, voire diminution des crédits de fonctionnement et d'investissement, forte croissance démographique), restent très limitées.

ANALYSE

G. Vigner, auteur de plusieurs ouvrages de didactique consacrés au FLE[1] et responsable de projets de rénovation pédagogique d'abord au Cameroun puis en Côte d'Ivoire, évoque dans ce texte récent (1991) les difficultés rencontrées partout en Afrique dans la définition et la mise en place de nouvelles politiques linguistiques. Ces difficultés sont dues, selon lui, au flou et à la mouvance des situations linguistiques africaines caractérisées principalement par l'essor démographique et les déplacements de populations, mais aussi à l'incapacité de la plupart des systèmes éducatifs à répondre aux exigences du développement et ceci pour deux raisons. La première tient à l'inadaptation fondamentale de ces systèmes plaqués sur une réalité d'une autre nature que celle pour laquelle ils ont été initialement conçus à l'époque coloniale, la réalité franco-française exportée telle quelle en vertu de la fameuse idéologie assimilationniste. La seconde tient à l'inertie de ces systèmes eux-mêmes, désormais intégrés aux paysages socio-politico-économiques africains, condamnés à vivre et à se développer avec eux et même malgré eux.

Il va de soi que la diversité des situations linguistiques africaines interdit toute généralisation dans ce domaine de réflexion mais il est tout de même possible de dégager les traits pertinents de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'aménagement linguistique.

L'aménagement linguistique, c'est la recherche et l'organisation systématique de la solution à apporter à un problème linguistique quelconque qui se pose à une communauté donnée, généralement plurilingue.

On peut dégager au moins trois volets distincts dans tout aménagement linguistique.

A. Un volet sociolinguistique

C'est le point de départ de toute politique d'aménagement linguistique. Il consiste en la description de la situation sociolinguistique à laquelle se trouve confronté le planificateur. Plusieurs approches sont possibles.

1. Une approche traditionnelle

Elle étudie, classe, décrit, analyse, juge les différents types de facteurs qui constituent la spécificité de telle ou telle situation. Ces éléments peuvent être d'ordre historique, géographique, linguistique ou même sociolinguistique.

Ex. : Pour l'Afrique, on peut se référer aux travaux de W. Bal[2] qui prennent en compte ces facteurs de façon systématique, mais en même temps très fine, parce que ce chercheur

1. Parmi lesquels on peut citer *Didactique fonctionnelle du français*, Paris, Hachette, 1980.
2. « Unité et diversité de la langue française », in *Guide culturel.*

possède une excellente connaissance du terrain sur lequel il a travaillé pendant plusieurs dizaines d'années.

a) Facteur historique

Il prend en compte les différentes modalités d'apparition d'une langue face à une autre, ou à plusieurs autres, dans une situation donnée. Pour ce qui est de l'Afrique, on peut parler de superposition (le français s'est superposé à d'autres langues en assumant des fonctions sociales considérées comme supérieures), mais également d'importation (liée aux déplacements de population), de rayonnement culturel (par l'influence qu'une langue peut exercer sur d'autres) et d'implantation (quand une LE devient la L1 de la majorité de la population, ce qui s'est passé en France par exemple). La plupart du temps, ces quatre phénomènes se combinent au sein de la même communauté.

b) Facteurs géographique et économique

On peut distinguer la continuité territoriale due à un relief géographique facilitant les communications et, par conséquent, les contacts entre les populations, et qui s'oppose à l'isolement. A ce premier élément s'ajoute la plus ou moins grande proximité du centre de rayonnement d'une autre langue et, enfin, le type d'organisation politique et économique régissant les rapports entre les membres de la communauté linguistique et, partant, ceux des locuteurs des langues éventuellement présentes dans la situation considérée. On peut imaginer deux attitudes face à cette organisation : l'acceptation et la résistance. Pour ce qui est de cette dernière, on peut citer comme exemple le cas de la République de Djibouti qui se pose en tant que nation face au monde arabophone et/ou anglophone qui l'entoure, en choisissant le français pour langue officielle[1] et en reléguant l'anglais et l'arabe au rang de langues secondes, occultant complètement, on peut également le signaler au passage, le problème des langues indigènes, ferments possibles de troubles institutionnels et politiques.

c) Facteur linguistique

C'est l'étude des phénomènes de contact de langues, soit d'un point de vue diachronique (substrats, superstrats ou adstrats), soit d'un point de vue synchronique (emprunts, calques, interférences). Cette approche strictement linguistique, qui a connu un succès considérable en Afrique du fait de l'importance accordée à la didactique du FLE fondée sur la linguistique différentielle, peut être complétée par une étude des phénomènes d'ordre psycholinguistique liés au plurilinguisme.

d) Facteur sociolinguistique

Ce dernier aspect de l'approche traditionnelle des situations de langage est constitué par des descriptions statistiques (de l'ordre de la démolinguistique) et des études géolinguistiques, relatives à la répartition des langues en présence entretenant soit des rapports de complémentarité, soit des rapports conflictuels (bilinguisme/diglossie).

Ce genre d'analyse, si fine soit-elle, reste nécessairement sommaire, floue, parfois même impressionniste. Par ailleurs, elle est loin de pouvoir englober toutes les situations possibles puisqu'elle ne prend pas en compte certaines des fonctions dévolues à la langue dans toute communauté, quelle qu'elle soit.

1. En réalité, la République de Djibouti reconnaît deux langues officielles, le français et l'arabe, mais seule la première est utilisée comme véhicule d'enseignement.

2. Une approche moderne

Une approche plus systématique et peut-être plus objective de la question a été proposée par R. Chaudenson dans un document publié par l'A.C.C.T.[1] L'auteur propose, ce qui n'est pas une nouveauté, de distinguer le statut du corpus et, surtout, d'évaluer en fonction du degré de distorsion entre ces deux éléments, caractéristique, selon lui, de la plupart des États d'Afrique noire francophone, l'état général des situations sociolinguistiques africaines. Le statut est de l'ordre de l'institutionnel ; il est donc de la compétence des décideurs et concerne, par exemple, le choix de la langue officielle et celui du système éducatif. Le corpus touche à l'usage et se trouve donc de la compétence des techniciens. Il concerne :

- les problèmes de sélection codique (qui consiste à opérer un choix entre des langues ou des variétés de langues en compétition pour assumer une fonction nationale, et on peut considérer, à ce propos, que la question fondamentale a été posée pour l'Afrique, sinon résolue, par M. Houis[2] il y a plus de vingt ans : comment une langue nationale peut-elle devenir une langue officielle ?) ;
- la standardisation, qui consiste à stabiliser une variété régionale ou sociolinguistique par le choix et le développement d'une norme, l'acceptation d'une variété sélectionnée comme supra-dialectale ;
- la modernisation, qui consiste à faire acquérir de nouvelles fonctions à un code linguistique en vue de traduire une réalité technologique évolutive, c'est-à-dire une extension planifiée du lexique d'une langue pour tenir compte des fonctions additionnelles envisagées pour elle, garantissant la traductabilité avec d'autres langues dans les domaines de la science, de la technique et de la culture. Une illustration de ce type d'aménagement linguistique a été fournie par P. Dumont et C. Mbodj[3] à propos du wolof, langue parlée au Sénégal. Ils distinguent les sources externes puis internes d'enrichissement (emprunts phonologiques, morphologiques, syntaxiques et culturels ; puis procédés de création - morphologiques : affixation, réduplication, alternance, composition - syntaxiques : syntagme complétif et syntagme qualificatif - sémantiques : traduction et image). Les auteurs concluent en constatant que le wolof, comme toutes les autres langues africaines, peut avoir recours non seulement à l'emprunt mais à ses ressources propres pour véhiculer les concepts, les notions et les réalités les plus modernes. Il utilise, pour ce faire, des procédés très productifs, aptes à faciliter la création des néologismes nécessaires au développement des sciences et des techniques contemporaines, pour lequel il n'est donc ni un obstacle, ni un frein.

Si elle est très satisfaisante sur le plan intellectuel, l'approche de R. Chaudenson pèche, en réalité, par une connaissance largement insuffisante du terrain africain et de sa spécifité. Les pondérations que suppose l'évaluation du statut, qui pose néanmoins beaucoup moins de problèmes que celle du corpus, sont par trop subjectives.
Ex. : Dans la liste des moyens de communication de masse envisagés pour la diffusion des langues (presse écrite, radio, télévision, cinéma, édition), certains sont totalement ignorés comme la chanson populaire qui a, on le sait, en Afrique un impact populaire considérable.

1. *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone.*
2. *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement.*
3. « Le wolof, langue de développement, étude des procédés d'enrichissement da la langue wolof », in *La réforme des langues.*

D'autre part, l'évaluation des possibilités professionnelles ouvertes par les langues en présence sur le terrain africain (français et langues nationales) ne peut se faire selon une échelle de valeur qualitative (excellente, bonne, moyenne, nulle), comme le propose R. Chaudenson dans sa grille, mais doit nécessairement se faire en termes d'utilité : le français ou les langues nationales sont-ils indispensables ? utiles ? peu utiles ? très utiles ?

Enfin, la distinction entre langue enseignée et langue d'enseignement, qui fait également partie des données du statut, doit être faite à la fois en regard des instructions officielles, qui fixent, par exemple, le nombre d'heures de français par élève et par niveau, et en fonction de la pratique scolaire pédagogique réelle. Autrement dit, ce n'est pas exclusivement à l'aune de la distorsion entre statut (institution) et corpus (usage) que doit se mesurer une situation sociolinguistique mais également à celle du statut officiel et du statut réel, celui du fonctionnement au quotidien de l'École qui reste une institution très puissante dans le paysage politique des nations africaines. Se développe donc là une zone floue dans laquelle il est très difficile de distinguer aussi nettement que le souhaiterait R. Chaudenson les données qui sont du domaine du statut et celles qui appartiennent à celui du corpus. L'institution, en Afrique peut-être encore plus qu'ailleurs, ne vaut que ce que veulent bien en faire les usagers et méconnaître cet aspect essentiel de la question, quant il s'agit du continent africain, expose le sociolinguiste à de graves erreurs d'appréciation.

Pour ce qui est du corpus, à l'inverse, il semblerait que certains des critères d'évaluation proposés par R. Chaudenson appartiennent plus au domaine de la politique étatique, c'est-à-dire du statut, qu'à celui de l'usage. C'est le cas, par exemple, de la distinction qui est faite entre vernacularisation et véhicularisation et qui pose, implicitement, le problème des rapports entre langue officielle, langue nationale, langue maternelle et langue véhiculaire dans presque tous les pays d'Afrique. Il existe d'autres domaines, en revanche, qui restent extrêmement difficiles à évaluer comme le degré d'exposition ou de production langagière : fort ? moyen ? réduit ? faible ? De telles appréciations ne peuvent être que du domaine de la pure subjectivité et la seule façon d'y voir plus clair serait d'avoir recours à des monographies très précises, selon le schéma proposé par J.C. Corbeil[1], encore que le risque existe de revenir, par ce biais, au type d'études qualifiées précédemment de traditionnelles. Il en est de même des modalités d'appropriation de la langue (ou des langues) divisées - certes à juste titre - entre acquisition et apprentissage mais quasiment impossibles à évaluer sans une diversification des corpus d'enquêtes en milieux scolaires (institutionnels) et non scolaires.

Autrement dit, le volet purement sociolinguistique de l'aménagement linguistique ne peut être ramené à une présentation de type statistique, systématique, presque mécanique. C'est dans la nature même de ce genre d'approche de déborder du strict cadre de la sociolinguistique, science de la variation qui, chacun le sait bien, ne se laisse pas facilement mettre en boîtes. L'approche sociolinguistique ne peut être dissociée - l'Histoire l'a prouvé partout - de l'approche politique et même linguistique comme nous allons essayer de le prouver.

1. Corbeil J. C. Document CIRELFA inédit (à notre connaissance) intitulé *Projet de description des situations sociolinguistiques des pays faisant usage de la langue française.*

B. Un volet politique

Tout projet d'aménagement linguistique comporte nécessairement un volet politique. Mais il faut donner à cet adjectif un sens très large.

La première tâche consiste à définir une véritable politique linguistique concernant les langues en présence. Deux attitudes antinomiques sont envisageables ; on peut, tout d'abord, imposer un choix politique, celui du groupe dominant (politiquement, économiquement, militairement, etc.). La réussite de ce type de politique dépend largement des moyens de coercition dont disposent les décideurs (on peut citer l'exemple de la centralisation linguistique à la française). La seconde attitude, plus démocratique, consiste à définir des objectifs à atteindre, relevant d'un véritable consensus populaire et à proposer une répartition des domaines d'utilisation entre les langues en présence. Cette politique ayant été définie, son application doit se traduire par la mise au point d'une législation précise comprenant un calendrier d'exécution.

De ce point de vue-là, l'Afrique ne semble pas encore prête à mettre en place un tel type de politique. Le seul texte législatif qui existe, dans la plupart des cas, est l'article de la constitution qui a trait à la langue officielle. Pour ce qui est du consensus démocratique dont parle J.C. Corbeil, il ne semble pas, là non plus, que les situations soient toujours très claires. Le plus souvent, aucun texte officiel ne régit le partage des domaines d'utilisation des langues en présence ; seule, la politique éducative des États peut, à ce propos, fournir des indications. Il y a, tout d'abord, les États dans lesquels la totalité de l'enseignement se fait en français (c'est le cas du Sénégal), ceux dans lesquels une partie seulement de l'enseignement se fait en langues nationales, les politiques variant d'un État à l'autre et, parfois, à l'intérieur d'un même État. C'est ainsi qu'au Burundi, pays où une langue africaine, le kirundi, émerge largement, le français, qui n'était enseigné à l'école élémentaire qu'à partir de la troisième année vient, à la suite d'un changement de la politique gouvernementale burundaise, d'être introduit dès la première année, c'est-à-dire en même temps que le kirundi. Cette politique a été décidée pour offrir à tous les élèves burundais, quelle que soit leur origine sociale et ethnique, les mêmes chances face au français qui demeure, comme il l'a toujours été dans le passé, la seule langue de réelle promotion sociale, la seule langue pratiquée dans l'enseignement secondaire et à l'université.

La politique linguistique n'est, en Afrique, presque jamais explicitée dans des textes législatifs officiels ; elle se définit généralement de façon pragmatique, par la pratique des gouvernements qui se sont succédé depuis l'accession aux indépendances. A cet égard, le Cameroun est sans doute le meilleur exemple de cette stratégie du non-dit. Jamais les études sur les langues nationales n'y ont été encouragées - on pourrait même affirmer qu'à certaines périodes ce fut le contraire - et l'on assiste, depuis quelques années, à ce que P. Renaud[1] a appelé une véhicularisation ou à une vernacularisation du français remplaçant parfois les langues camerounaises dans l'usage quotidien des locuteurs. A Meiganga par exemple, au nord du Cameroun, le français joue le rôle d'une langue commune puisqu'on y a recours dans des situations peu conventionnelles. Il existerait même un français commun camerounais avec des variétés propres à cette région

1. Renaud P. « Politogenèse et politique linguistique : le cas du Cameroun », in *Etudes de Linguistique Appliquée*, n° 65, janvier-mars 1987.

particulière. Cette situation est originale par rapport à celle d'autres États, comme la République centrafricaine par exemple, où les locuteurs pratiquent le métissage linguistique mais où la portée sociolinguistique du français demeure réduite à la légitimation catégorielle, les locuteurs du français centrafricain continuant de se situer par rapport à la norme académique française, ce qui - on peut le signaler au passage - contribue à maintenir, sinon à accentuer, le sentiment d'instabilité et d'insécurité linguistique des locuteurs.

Mais il ne faut pas jeter la pierre aux gouvernements africains qui semblent prisonniers d'un cercle vicieux. S'ils sont incapables de définir une politique linguistique claire, c'est qu'ils sont persuadés - et c'est peut-être là l'expression la plus achevée du vrai consensus démocratique même s'il n'est pas exprimé mais profondément ressenti - que leurs populations ne croient pas en leurs langues maternelles tournées vers l'expression du passé, de la poésie traditionnelle, de la vie quotidienne, en un mot, du folklore. Ce sentiment est profondément ancré chez l'Africain moyen qui aspire à la réussite sociale pour ses enfants, mais il n'est pas absent chez les intellectuels qui continuent, quand ils le peuvent, d'envoyer leurs fils poursuivre leurs études en France après avoir confié leur scolarisation primaire et secondaire aux établissements consulaires français. Le mouvement ne cessera que lorsque des initiatives auront été prises pour renverser le courant et changer cette représentation véritablement péjorante des langues africaines qui ne paraissent pas indispensables - car c'est bien en termes d'utilité que doit s'apprécier cette politique - à l'accès à la promotion sociale, économique et même culturelle.

On peut donc conclure, provisoirement, à l'absence d'une politique linguistique explicite en Afrique francophone, ce qui n'exclut pas l'existence d'une volonté politique dont on sait parfois ce qu'elle se veut (cas de Djibouti) mais dont on ignore aussi quelquefois les tenants et les aboutissants. La politique du laisser-faire est sans doute la plus communément répandue.

C. Un volet linguistique

Il est sans doute, et de loin, l'aspect le plus avancé de l'aménagement linguistique en Afrique et se situe donc en amont du volet politique et législatif.

Si l'on se réfère à l'exemple sénégalais, c'est dès 1968 que fut publié le premier décret officiel relatif à la transcription des langues nationales. Cette transcription est conforme aux propositions de la conférence de Bamako, elles-mêmes inspirées des principes scientifiques adoptés par l'International African Institute, qui répondent à des préoccupations à la fois théoriques (un signe pour un phonème) et pratiques (unification des systèmes de transcription de l'Afrique Occidentale, utilisation des lettres de l'alphabet latin, suppression des signes diacritiques). Le projet du Président L.S. Senghor était de s'adapter aux réalités linguistique, sociale, voire politique, de son pays :
« Quand nous disons politique -déclarait-il dans l'exposé des motifs du décret officiel - c'est, naturellement, au sens de la gestion du bien commun pour rendre les citoyens plus prospères et meilleurs. »

Ce décret fut suivi, logiquement, de décrets relatifs à l'orthographe et à la séparation des mots dans deux langues sénégalaises : le wolof et le sérère (décrets n° 75-1025 et

75-1026 du 10 octobre 1975), élaborés par une commission ad hoc nommée par L.S. Senghor, en sa qualité de Président de la République. Le *Rapport de présentation* de ces décrets comporte un paragraphe très éclairant quant à la nature de l'aménagement linguistique tel que le concevait l'ancien chef d'État :
« Mais il nous faut, avant d'aborder les décrets, rappeler quel est le problème et dire comment il se pose. Le problème, encore une fois, est d'apprendre à chaque Sénégalais à lire et à écrire dans sa langue maternelle. C'est en partant de cette expérience concrète que le Président de la République a signalé au Premier Ministre des fautes d'orthographe et de découpage des mots. Ces dernières n'étant, en définitive, que des fautes d'orthographe, c'est avec un problème de grammaire que l'État, dont l'une des charges éminentes est d'enseigner, se voyait confronté. Or, il n'y a encore ni grammaires imprimées, ni seulement dictionnaires modernes de nos langues. Il fallait donc, en attendant, élaborer des règles de découpage des mots, autant que possible simples et claires, c'est-à-dire pratiques, tout en reposant sur des bases scientifiques. Il fallait, en même temps, aider à éviter certaines fautes d'orthographe parmi les plus fréquentes. »

Le Sénégal a franchi une nouvelle étape de sa politique d'aménagement linguistique grâce aux chercheurs du CLAD et de l'IFAN[1] qui viennent de publier un *Dictionnaire wolof-français.*[2] En effet, il s'agit du premier ouvrage de ce genre publié depuis la parution, en 1923, de la nouvelle édition revue et corrigée du dictionnaire de Monseigneur Kobès par le Révérend Père Abiven. Mais, encore une fois, cette initiative n'est pas due à une quelconque planification puisqu'il s'agit d'un ouvrage privé auquel ont collaboré un certain nombre d'universitaires africanistes internationaux (un Belge, un Français et plusieurs Sénégalais). Qu'elle soit publique ou privée importe peu, l'essentiel est que la recherche continue de progresser en Afrique et qu'elle permette d'aboutir à une situation de non-retour, imposant à l'État de prendre ses responsabilités dans le domaine de l'aménagement linguistique. Et force est de constater, aujourd'hui encore, l'absence d'instruments de référence indispensables à la mise en place d'une telle politique, pour ce qui concerne les langues nationales : grammaires pédagogiques, manuels scolaires, instruments pour l'usage de la langue (ou des langues) à la radio et à la télévision, lexiques spécialisés, etc.

D. La spécificité de la situation africaine

Pour être couronnée de succès, une politique d'aménagement linguistique doit être le résultat d'un certain consensus qui est loin d'être atteint partout, au Sénégal en particulier. Les décrets eux-mêmes n'ont cessé d'alimenter une polémique politico-linguistique et les usagers n'ont jamais admis, par exemple, la non-reconnaissance de la gémination consonantique limitée par L.S. Senghor aux seules paires minimales, alors qu'elle fonctionne comme un trait pertinent et, qu'intégrée au système phonologique, elle doit logiquement apparaître dans un alphabet qui prétend correspondre à une description scientifique (de type structural) du wolof. Pour ce qui concerne le découpage des mots, le gouvernement sénégalais reste, aujourd'hui encore, confronté à certains problèmes, comme celui de l'agglutination au déterminé du morphème de détermination. C'est ainsi

1. Centre de Linguistique Appliquée de Dakar et Institut Fondamental d'Afrique Noire.
2. Fal A., Santos R. et Doneux J.L. *Dictionnaire wolof-français,* Karthala, Paris, 1990.

que l'usager continue d'hésiter entre la transcription « Faas u buur » (Le cheval du roi) conforme au décret, et l'autre découpage « Faasu buur », plus fidèle à l'usage courant.

Mais il y a plus grave. Nous restons persuadé, et en cela nous nous séparons de la plupart des spécialistes de l'aménagement linguistique, que tous les travaux linguistiques portant sur les langues africaines resteront lettres mortes tant que la place de ces dernières ne sera pas définie dans la Cité. Autrement dit, et contrairement à l'idée la plus communément admise, une description, même avancée, des langues africaines (bien qu'on soit encore très loin des vingt thèses d'État par langue souhaitées par L.S. Senghor !) ne rend pas nécessairement possible une entreprise d'aménagement linguistique.

Il y a sans doute encore pire ! Confrontée à une situation de type diglossique (français/langues nationales), l'Afrique noire francophone se trouve dans l'obligation de mener à bien simultanément deux politiques complémentaires en matière d'aménagement linguistique : l'une, comme nous venons de le voir, concerne les langues africaines et l'autre, tout aussi nécessaire et urgente, touche au français tel qu'il est utilisé en Afrique. Dans ce domaine, rien n'est fait. Les seules commissions mises en place sont des commissions pédagogiques participant, sur le plan linguistique, d'une idéologie conservatrice. Les principales autorités universitaires africaines, récemment consultées sur le bien-fondé de la prise en compte, dans les programmes scolaires, de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le français d'Afrique, ont émis un avis négatif bien que les travaux des chercheurs concernant cette variété de français soient très avancés et continuent d'être l'objet des nouveaux programmes lancés par l'AUPELF.[1]

La non-prise en compte de l'évolution du français en Afrique, phénomène qui ne se limite pas au seul domaine - au demeurant largement exploité - de l'innovation référentielle (emprunt lexical ou sémantique et calque) est préoccupante. En effet, il y a désormais une pratique médiolectale de la langue française qui n'est plus l'apanage d'une élite et c'est à travers cette pratique moyenne que tout va se jouer. Il faut que soient définis, pour ce français, des processus de standardisation (choix d'une variété de langue française standard africaine, émergence d'une norme locale) tout comme pour les langues africaines. L'Afrique doit donc se dégager d'un double complexe :
- l'infériorisation de ses langues et de ses cultures traditionnelles qui continuent d'être péjorées ;
- l'inféodation à une norme franco-française centralisatrice, impérialiste et coercitive, qui continue d'être la seule référence socialement acceptée.

Existe-t-il des éléments susceptibles de nourrir un certain optimisme quant à l'évolution de la situation linguistique africaine dans les prochaines années ?

Pour ce qui est des langues africaines, nous demeurons pessimiste d'autant que les récents événements politiques survenus en Europe de l'Est vont pousser les États africains à faire des concessions linguistiques, en faveur du français, de façon à continuer de s'attirer les bonnes grâce des bailleurs de fonds traditionnels (la France en particulier) à

1. On pense, évidemment, à l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire,* (IFA) publié par l'AUPELF et l'ACCT en 1983, republié par l'AUPELF-UREF en 1988, et surtout, à la récente décision de l'AUPELF-UREF d'accorder des subventions, dans le cadre de son projet *Étude du français en francophonie*, aux équipes de chercheurs ayant décidé de travailler à une extension de l'*IFA* aux pays qui n'étaient pas concernés jusque-là par cette enquête.

un moment où l'on peut craindre - à juste titre - une réorientation de la politique de la coopération internationale.

Pour ce qui est du français, il faut, parce que c'est le sens de l'histoire, que les politiques linguistiques africaines reconnaissent un phénomène nouveau que nous appellerons ici l'autonomisation du français due à des innovations linguistiques, allant dans le sens d'une adéquation progressive du français aux réalités socio-culturelles africaines, mais aussi à l'avènement d'un nouvel univers sémiotique qui consisterait, comme le déclarait L.S. Senghor dans la préface des *Éthiopiques* à « appeler un chat un chat » et non « à faire pittoresque ».

Une politique d'aménagement linguistique est-elle susceptible de parvenir à un tel résultat ? Nous aurions tendance à répondre négativement à cette question et nous aurions, sur cette question, une attitude non pas résignée mais pragmatique, que nous dicte une longue expérience africaine : il faut laisser le temps au temps.

Francophonie et codéveloppement par J. Tabi-Manga[1]

TEXTE N° 20

La rénovation méthodologique est actuellement nécessaire dans l'enseignement du français en Afrique. Seulement, elle ne saurait se concevoir indépendamment des langues nationales africaines. Pour ma part, cette nouvelle approche devrait être interculturelle. Elle comprendrait deux composantes essentielles : une composante contrastive et une composante communicative ou pragmatique.

En Afrique, les instances dirigeantes semblent oublier que c'est bien la langue maternelle qui permet le véritable décollage intellectuel de l'enfant. C'est elle qui lui donne la possibilité d'articuler sa pensée, de saisir son rapport au monde. Lui refuser de tirer profit de l'acquis du substrat linguistique dans l'apprentissage du français, c'est lui ôter les moyens de répondre au besoin d'expression et de créativité. C'est pourquoi l'enseignement du français doit s'appuyer sur les langues africaines. La solidarité entre le français et les langues africaines observée à ce niveau est nécessairement et logiquement fonctionnelle. L'approche contrastive, en pédagogie du français, éclaire le rôle et l'importance des caractéristiques de la langue maternelle L1 dans l'acquisition des structures de langue étrangère ou seconde L2, par l'identification des aspects et registres interférentiels. La composante contrastive permet d'expliquer la plupart des erreurs et des fautes. [...]

Cependant, la stratégie pédagogique ne saurait être exclusivement contrastive. En effet, la démarche contrastive ne peut expliquer toutes les erreurs et fautes constatées lors de l'acquisition d'une L2. Certains ratés dans l'acquisition de L2 sont dus beaucoup moins à l'analyse des interférences qu'à l'aspect développement universel. Pour certains aspects de l'acquisition, le développement de L2 n'est pas directement fonction de L1. Par ailleurs, la pédagogie du français en Afrique doit instaurer les conditions d'une compétence communicative en français. C'est pourquoi les approches dites communicatives doivent soutenir, appuyer et prolonger la démarche contrastive. Dans cette perspective, les élèves s'efforcent d'éviter de formuler des énoncés neutres et artificiels du genre : « Le ciel est bleu », dans lesquels ils ne sont pas impliqués. Impliquer l'élève africain dans son propre discours, c'est le familiariser à l'emploi d'un certain

1. Ce texte est extrait du chapitre IV, « Francophonie et aménagement linguistique ».

nombre d'actes de paroles tels que : demander un renseignement en français, s'excuser auprès d'un voisin, exprimer son point de vue... Le développement de ces performances communicatives rend nécessairement l'élève africain apte à discerner les registres de la temporalité ; à nuancer et à modaliser son expression compte tenu des conditions d'énonciation de son discours.

La prise en charge de l'interculturel en pédagogie africaine du français permet de manifester les spécificités culturelles des apprenants. Mais la pédagogie interculturelle du français en Afrique ne doit pas seulement nous révéler dans notre africanité ; elle doit contribuer aussi et surtout à notre ouverture, à notre élévation dans la poursuite de l'excellence de la modernité. Un tel projet identifie de façon contrastée les objets de l'interculturel, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques sociales africaines et françaises et en même temps éclaire les discours construits sur ces pratiques.

ANALYSE

Le professeur J. Tabi-Manga, actuel directeur de l'École Normale Supérieure de Yaoundé (Cameroun), est l'un des premiers intellectuels africains de la jeune génération, celle qui est appelée désormais à assurer la relève du pouvoir en Afrique, à oser aborder de front le problème crucial de tous les systèmes éducatifs, à savoir, pour ce qui est de l'Afrique noire francophone, celui de la place respective du français et des langues maternelles dans le développement individuel et collectif. Posant les principes d'une approche interculturelle qu'il ne réduit pas, contrairement à nombre de ses prédécesseurs dans ce domaine, à la définition de spécificités culturelles étroites, il révèle que cette attitude est la seule qui puisse permettre à l'apprenant de s'impliquer dans sa culture sans renoncer à son ouverture et à son élévation dans la poursuite de l'excellence de la modernité. Il ne s'agit pas, on le notera dès le début de notre analyse, de n'importe quelle ouverture sur la modernité mais de celle d'un Africain qui parle à un Africain pour des Africains : « notre » ouverture, dit-il, « notre » élévation. Impliquer l'élève, et plus tard le locuteur africain, dans son propre discours, tel est l'ambitieux dessein de J. Tabi-Manga, nécessaire à la conquête de ce second souffle qu'attendent en vain depuis trop longtemps les systèmes éducatifs d'Afrique noire francophone.

Le chemin à parcourir sera long, difficile et périlleux. Les trois moyens proposés ici, le recours à la langue maternelle, à la méthode contrastive et à l'approche communicative paraissent a priori incompatibles, relevant presque de la quadrature du cercle. N'est-ce-pas, pourtant, en tentant de concilier l'inconciliable, comme elle sait si bien le faire lorsqu'elle se souvient encore qu'elle est terre de dialogue, que l'Afrique pourra se sauver d'une situation aujourd'hui bien compromise, sur le plan éducatif comme sur d'autres ?

1. Le recours à la langue maternelle

Réclamée par J. Dard dès 1817, alors qu'il venait d'être nommé instituteur à l'école mutuelle de Saint-Louis du Sénégal, l'utilisation des langues africaines dans les écoles

d'Afrique reste presque partout un vœu pieux, thème rebattu des litanies gouvernementales. Et quand il a donné lieu à des pratiques pédagogiques, généralement entachées de démagogie et toujours tentées dans la précipitation, elle se traduit le plus souvent par des retournements de situation qui n'ont plus aucun rapport avec des préoccupations d'ordre didactique.

Il va de soi que personne ne met plus en doute aujourd'hui le rôle fondamental que joue la langue maternelle dans ce que J. Tabi-Manga appelle le décollage intellectuel de l'enfant. Ce n'est donc pas en termes psycholinguistiques que doit être posé le problème de l'introduction des langues maternelles dans les programmes d'enseignement mais en termes d'aménagement linguistique. Le premier élément à prendre en considération est la situation sociolinguistique : le cas du sango en Centrafrique n'est pas le même que celui du dioula en Côte d'Ivoire, ni même que celui du wolof au Sénégal. Quels sont, par-delà la diversité de situations mieux connues aujourd'hui que par le passé malgré leur caractère fondamentalement instable, les points communs qui sont à prendre en considération lorsqu'il s'agit d'accélérer les processus d'intégration aux circuits de la communication écrite des langues maternelles ? On peut en citer une demi-douzaine :

- les divers degrés d'exposition des locuteurs aux différentes langues ;
- la nature des rapports (conflictuels ou non) qui se sont instaurés entre les langues en présence ;
- le développement (convergent ou divergent) des langues africaines dites nationales face à l'émergence des nations africaines ;
- l'influence de l'essor urbain sur l'expansion des grandes langues véhiculaires africaines, vecteurs possibles et même privilégiés d'une certaine modernité ;
- les rapports entre langues et démographie ;
- le rôle des langues dans l'appréciation de la catégorisation sociale.

Le deuxième facteur qui conditionne l'utilisation des langues maternelles dans les programmes scolaires demeure le degré d'avancement des études menées sur celles-ci. Sans aller jusqu'à prôner l'attentisme cher à L.S. Senghor, on ne peut admettre le principe selon lequel un locuteur se mue nécessairement en pédagogue lorsqu'il s'agit d'enseigner les langues africaines. Nous avons trop de respect pour celles-ci, et pour les élèves, pour suivre dans cette direction ceux qui veulent encore prouver le mouvement en avançant sur un terrain dont on sait aujourd'hui qu'il est miné. Outre les problèmes nés de l'insuffisante connaissance que l'on a du fonctionnement de certains systèmes linguistiques (on pense en particulier à tout ce qui est du domaine de la morphophonologie et de la tonologie), il ne faut pas oublier toutes les difficultés d'ordre terminologique soulevées depuis de nombreuses années par les spécialistes en planification linguistique : standardisation, codification, instrumentalisation, normalisation, pouvant même aller jusqu'au choix, parfois impossible pour des raisons politiques, d'une variété à enseigner de préférence à telle ou telle autre.

Le troisième élément susceptible de retarder l'introduction des langues maternelles dans les programmes scolaires, et pour longtemps encore, est le retard méthodologique pris dans ce domaine-là aussi par les chercheurs africains. Les études de fréquence qui ont été menées à bien il y a une dizaine d'années par les chercheurs du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), pour construire des progressions dans l'acquisition des lettres en wolof, n'ont pas été poursuivies et les expérimentations ont été purement et simplement abandonnées.

Mais il y a plus grave. On peut, en effet, ne pas partager l'optimisme de J. Tabi-Manga lorsqu'il affirme que l'enseignement du français doit s'appuyer sur les langues africaines. Veut-il signifier par là, comme on le lit souvent, que l'introduction des langues africaines à l'école ne doit être qu'un moyen d'améliorer les performances ultérieures des apprenants en français ? Ce point de vue, qui aurait le mérite du courage et de la clarté, sera sans doute rejeté par l'immense majorité des observateurs et des utilisateurs : sociolinguistes conscients des dangers que représenterait une telle aggravation de la diglossie, pédagogues qui ne sont pas tous ni toujours convaincus des bienfaits de la coexistence linguistique et, enfin, politiciens qui auraient beaucoup de mal à justifier une telle démarche que l'on qualifierait rapidement, et peut-être non sans raison, de néo-coloniale. Que le recours à la langue maternelle finisse par servir le français en libérant son enseignement des préjugés coloniaux dont il est encore parfois entouré dans certains pays (mais ceci semble plus vrai au Maghreb, et en Algérie en particulier, que dans le reste de l'Afrique), c'est une évidence. Mais que, techniquement, l'une serve l'autre en se dévalorisant, c'est totalement inacceptable même si ce n'est pas entièrement faux. Il est des vérités qui ne sont jamais bonnes à dire.

2. Le recours aux méthodes contrastives

Considéré dans les années 60 comme une panacée méthodologique, le recours aux méthodes contrastives a été par la suite violemment rejeté à la suite du fameux mouvement de balancier qui secoue perpétuellement le petit monde de la didactique. La position de J. Tabi-Manga, dans ce contexte parfois agité, est la bonne. Il est encore de nombreux domaines, en particulier celui de l'enseignement de la prononciation, dans lesquels la recherche et l'analyse des interférences, dans un souci de prédictibilité et de correction de la faute, sont réellement indispensables. Les obstacles dus à la possession d'une langue maternelle très différente du français sur le plan phonique lors de l'acquisition de celui-ci en qualité de L2 (étrangère ou seconde) sont très concrets. Le tort des tenants de l'école contrastive a été de généraliser ce qui n'aurait dû être qu'une démarche parmi d'autres dans la construction de leurs édifices méthodologiques aujourd'hui fissurés de toutes parts. On se souvient encore des tableaux comparatifs, d'une inextricable complexité, présentant les différences et les ressemblances entre des systèmes morphosyntaxiques réunis par le hasard de l'histoire et des contacts linguistiques. Condamnée sans appel dans les années 80, l'interférence revient discrètement sur la scène à travers certaines nouvelles méthodes africaines pour lesquelles ont été dégagées au préalable les difficultés phoniques propres à de grands ensembles linguistiques de façon à pouvoir réutiliser, en les aménageant, les principes et les techniques bien éprouvés de l'approche verbo-tonale.

Mais ce que J. Tabi-Manga ne dit pas assez clairement, c'est que la méthode contrastive s'inscrit généralement, sauf pour ce qui est des dernières expérimentations africaines auxquelles il vient d'être fait référence et qui feront l'objet d'une rapide présentation particulière ci-après, dans un cadre structuraliste extraordinairement rigide transformant le maître en robot et l'outil pédagogique en carcan. Ce type de démarche se situe idéologiquement à l'encontre du troisième procédé préconisé par l'auteur de *Francophonie et codéveloppement* et c'est ce qui fait tout l'intérêt et l'originalité de sa proposition.

3. Le recours à l'approche communicative

Quelle que soit la méthodologie proposée, c'est toujours la maîtrise parfaite du français, généralement langue officielle, et toujours langue étrangère (ou seconde) qui reste l'objectif de toutes les méthodes d'enseignement à partir de leçons et d'exercices ayant trait à la phonétique, aux structures grammaticales, au lexique, aux actes de langage, autant d'éléments qui permettent à l'apprenant de faire face à toutes les situations dans lesquelles le français lui est utile et/ou nécessaire. C'est donc bien, et J. Tabi-Manga a parfaitement raison de le faire, dans une perspective communicative que doit être abordée la nouvelle didactique du français en Afrique, destinée à fournir aux élèves une véritable compétence de communication, c'est-à-dire la capacité d'atteindre à une réelle libération linguistique et langagière. Toutes les méthodes doivent s'articuler autour de deux phases distinctes mais complémentaires, la première axée sur la compréhension, l'appropriation et l'imprégnation, la seconde sur l'exploitation et la production. La première phase comporte l'audition, l'explication, la répétition et éventuellement la mémorisation des documents utilisés comme points de départ de la méthode : généralement un dialogue, surtout en début d'apprentissage, mais éventuellement une image, une situation vécue, scolaire ou autre.

La phase de production doit aboutir à une libération de l'expression en dehors des situations pédagogiques initialement présentées. Elle doit s'appuyer sur des techniques bien connues comme celle du jeu qui vise à l'acquisition d'une compétence linguistique, celle du jeu de rôles qui vise à l'acquisition d'une compétence de communication puisqu'elle suppose l'utilisation d'un embryon de scénario dans une situation sociale et enfin celle de la simulation, jeu de rôles plus complexe où les personnages à incarner entretiennent entre eux des rapports nécessités par la situation mais laissant leur part à l'imaginaire et à l'imprévu, destinée à la libération, à l'individualisation de la parole.

Nous sommes bien loin, ici, des principes plutôt rigides des méthodes structuro-globales qui privilégient le linguistique par rapport au communicatif au point que l'on a dit souvent que les deux points de vue étaient inconciliables. On les trouve pourtant réunis sous la plume de J. Tabi-Manga qui propose d'avoir recours à des procédés participant de chacune des deux approches quasiment antinomiques. C'est donc un vrai défi aux lois de la pesanteur didactique que lance le Professeur Tabi-Manga, tout à fait conscient du caractère paradoxal et même provocant de son attitude. Et pourtant, on est en droit de se demander aujourd'hui si cette proposition, faite en 1989, n'avait pas un caractère prémonitoire. En effet, c'est dans le sens d'un passage en douceur d'une méthodologie structuro-globale pure et dure, celle de la méthode *Pour Parler Français*[1] longtemps en usage au Sénégal avant d'être appliquée à Djibouti, à une approche communicative que travaille actuellement dans ce pays une équipe locale animée par P. Dumont et M. Verdelhan, respectivement professeurs à Montpellier III et à l'IUFM de Montpellier. Les résultats définitifs de cette expérimentation très prudente ne sont pas encore connus ; mais on a tout lieu de croire qu'ils seront positifs. Sans vouloir faire œuvre originale à tout prix, ce qui serait de nature à nous interdire le terme d'expérimentation et à le remplacer par celui de sensibilisation, les instigateurs de ce projet, soutenu par le ministère de la Coopération et du Développement et les autorités djiboutiennes, sont apparemment en train de réussir à

1. *Pour Parler Français*, méthode de français, Paris, EDICEF, 1967-1978.

concilier l'inconciliable : obtenir que l'élève djiboutien s'implique dans son discours français en s'appuyant partiellement sur les pratiques pédagogiques locales traditionnelles fondées sur une conception de la rigueur proche de la rigidité, tout en prenant largement en compte les données du vécu linguistique et social de l'apprenant. N'est-ce pas déjà franchir le premier pas vers cet interculturel que J. Tabi-Manga appelle de tous ses vœux ?

Entretien avec R. Boudjedra *(Diagonales)*[1]

TEXTE N° 21

Diagonales
On parle beaucoup de francophonie depuis quelque temps. En tant qu'écrivain algérien de langue arabe maintenant, que pensez-vous de ce concept ?

Rachid Boudjedra
On m'a souvent reproché, depuis que je suis passé à l'arabe, d'avoir trahi la langue française. Je voudrais ici dire toute ma reconnaissance, mon admiration, et ma passion pour cette langue, comme d'ailleurs pour toutes les autres langues que je connais. Je n'ai jamais remis en question la langue française en tant que telle, mais le concept politique de francophonie m'apparaît comme une forme de néo-colonialisme. En essayant de prolonger par la francophonie l'influence autrefois conférée par les armes, on joue un très mauvais tour au français. Depuis quelque temps, la francophonie est devenue très agressive sur le terrain, et elle va créer, elle crée déjà des réactions en chaîne, qui sont très hostiles. C'est pourquoi il est important de bien différencier la francophonie, philosophie politique néo-coloniale, du français, langue de culture et de civilisation.

En Algérie, le français n'était enseigné qu'à une centaine de milliers d'élèves au moment de l'indépendance. Six millions de jeunes l'apprennent aujourd'hui. Ces chiffres se passent de commentaires.

Mais la défense du français passe aussi par la reconnaissance des autres langues. Il ne faut pas laisser le chauvinisme l'emporter et donner à croire que le français est le seul véhicule de la modernité et du progrès : toute langue peut véhiculer ce qu'on veut ! Il faudrait plutôt, pour que le français se développe d'une façon honnête, que la France se mette à respecter, à diffuser, à faire apprendre à ses enfants les langues qui ont été jusqu'ici méprisées, voire bafouées. La langue arabe reste ignorée des Français alors que vivent en France quelque trois millions d'arabophones. Je trouve cela aberrant. Il est temps qu'on cesse de faire deux poids deux mesures.

ANALYSE

C'est après avoir écrit six romans en français, le premier d'entre eux, *La répudiation*, ayant été publié en 1969, que l'écrivain algérien R. Boudjedra prend, en 1981, la décision

1. Entretien mené par Claude Revil.

de continuer à n'écrire qu'en arabe. Sans revenir sur les motivations d'un choix personnel qui le pousse à utiliser sa langue maternelle comme instrument privilégié de sa propre violence libératrice, décision que l'on peut sans doute attribuer en grande partie à l'impulsion individuelle d'un écrivain qui s'est toujours illustré par la brutalité de la remise en cause de tous les tabous sociaux algériens à laquelle il se livre dans tous ses ouvrages, il est intéressant d'analyser comment juge la francophonie quelqu'un qui déclare s'en être écarté délibérément. Ce n'est donc pas en termes de trahison (par rapport à qui ? par rapport à quoi ?) qu'il faut interpréter cette prise de position mais en toute objectivité, à la manière d'un sociolinguiste interpellé non par une banale alternance codique, même pratiquée à l'échelle d'une œuvre entière, ce qui serait déjà singulier, mais par un changement de code définitif, total et absolu, apparemment initié par une réelle et profonde volonté expressive et non par une politique autoritaire éventuellement dictée par un État tout puissant. Il ne s'agit pas, non plus, d'un phénomène d'inspiration politique, au sens le plus ordinaire du terme, dont la nature toujours circonstancielle nuirait à l'authenticité d'une telle attitude. En effet, le cas de R. Boudjedra, parfaitement libre de continuer à écrire en français s'il l'avait voulu, n'a rien à voir, par exemple, avec celui des écrivains turcs soumis à la planification linguistique imposée par Mustafa Kemal au début du siècle, et c'est en cela qu'il est particulièrement intéressant.

Il y a tout d'abord chez lui, comme chez beaucoup de ses concitoyens algériens, une espèce d'attirance irraisonnée pour toutes les langues. Au « je voudrais ici dire toute ma reconnaissance, mon admiration et ma passion pour cette langue, [le français] comme d'ailleurs pour toutes les autres langues que je connais » de R. Boudjedra, correspond le merveilleux cri de Malika Mokeddem : « Comme j'aurais aimé les connaître toutes, les langues, et de leurs riches libations m'enivrer le gosier et l'esprit, et du piédestal de leur savoir étreindre et embrasser les enchaînements du monde »

1. Francophonie, concept néo-colonialiste

Comme beaucoup d'intellectuels africains originaires de pays anciennement soumis à la tutelle coloniale française, R. Boudjedra remet en cause ce qu'il nomme le concept politique de francophonie qu'il assimile à une forme de néo-colonialisme. Ce refus du terme lui-même est sans doute dû à son origine géolinguistique et géopolitique. On se souvient, en effet, qu'il a été proposé dans un contexte particulier, juste après les indépendances africaines, par des chefs d'États beaucoup plus conservateurs que ceux qui présidèrent, par la suite, aux destinées de l'Algérie nouvellement indépendante, pays à la situation politique, linguistique et sociolinguistique totalement différente, il est vrai, de celle de ses voisins du Maghreb ou des autres pays d'Afrique noire francophone. C'est L.S. Senghor, aujourd'hui membre de l'Académie française, c'est H. Bourguiba, le père de la laïcisation en Tunisie, c'est H. Diori, chassé du pouvoir par un coup d'État en 1974, qui sont les initiateurs de ce mot-programme lié dans la mémoire collective au grand projet de communauté francophone, de Commonwealth à la française, imaginé par le Général de Gaulle, évidemment aux antipodes de la politique algérienne d'après 1962. Car c'est en Algérien que raisonne R. Boudjedra et il a tort d'assimiler la situation de son pays à celle d'autres pour lesquels la francophonie n'est pas nécessairement la nouvelle mainmise de l'impérialisme français mais peut-être, comme au Cameroun par exemple, le ciment obligé de la politogenèse d'une nation. Affirmer que la francophonie est devenue agressive est une manière un peu épidermique de présenter la réalité mais qui n'est pas dénuée de tout fondement. La France et ses principaux partenaires francophones, le

Québec en particulier, ont multiplié les initiatives, qui n'ont pas toujours eu le succès escompté, pour défendre le français. Et tout le monde sait bien que la meilleure défense, surtout lorsqu'on se sent en état de faiblesse (ce qui est le cas du français face à l'anglais ou à d'autres langues dans un certain nombre de situations linguistiques comme celle du Québec par exemple), c'est l'attaque tous azimuts, d'où l'emploi de l'adjectif « agressif » relevé sous la plume - ou plutôt ici sur la langue - de R. Boudjedra. Quels sont les principaux indices de la présence de la langue française sur tous les fronts ?

Il y eut tout d'abord, à la fin des années cinquante, la création de véritables machines de guerre linguistiques, comme le BELC et le CREDIF, ce qui fait dire à J. Roy (de l'université Laval à Québec), dans *Didactologie et phonétique appropriative* :
« Le CREDIF, créé en 1958, cachait, sous ses lettres flamboyantes, un véritable bureau de propagande linguistique et culturelle. Les méthodes audio-visuelles des années soixante porteront, en ce qui a trait à la langue française tout au moins, la marque de ce colonialisme particulier... »
Et l'on ne peut qu'être frappé par la similitude de cette réaction d'un chercheur québécois avec celle qui est exprimée par R. Boudjedra dans l'entretien accordé à C. Revil.

Le deuxième indice de la combativité francophone fut la multiplication, beaucoup plus récente, des institutions nationales et internationales ayant en charge la défense et la diffusion de la langue française : AUPELF, UREF, A.C.C.T., sommets francophones, pour ne citer que celles-ci. Entre temps, les centres de recherche précédemment cités, surtout celui de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, avaient doté les méthodologues d'une arme longtemps invincible, le *Français fondamental*, qui fut à l'origine de la plupart des méthodes lancées sur le marché de 1960 à 1970.

« Même les universités canadiennes, continue de se plaindre amèrement mais non sans humour J. Roy, adopteront les méthodes du CREDIF reconnaissant ainsi le dirigisme d'un Monsieur Thibaut qui façonnait, en un coup de baguette parisienne, les francophiles anglais d'Amérique à son image et à sa ressemblance. Dès lors, nous n'aurions pas dû être surpris de la volonté exprimée de nos étudiants de n'apprendre rien d'autre que le français parisien et de voir leur mine déconfite à la nouvelle que leur professeur, québécois d'origine, risquait de leur apprendre un dialecte indigne de la langue de Molière ! »

C'est par une aide accrue à l'édition, en particulier dans tous les pays d'Afrique noire francophone, que le ministère de la Coopération favorisa la diffusion de ces méthodes qui étaient loin d'être mauvaises. Mais il ne fut pas le seul. Le même dynamisme caractérisa la politique culturelle et linguistique du ministère des Affaires Étrangères qui se dota d'une direction du français et qui permit, par l'octroi de subsides et le détachement d'un plus grand nombre de fonctionnaires de l'Éducation nationale, un développement sans précédent des Alliances françaises dans le monde entier. On ne signalera enfin que pour mémoire, vu son manque de moyens actuel mais peut-être momentané, la création, en 1986, du secrétariat d'État à la Francophonie, confié tout d'abord à une Antillaise puis à un historien populaire membre de l'Académie française, l'un et l'autre choisis en fonction de ce qu'ils représentaient en France et hors de France, beaucoup plus que pour leur compétence dans le domaine particulier. C'est dire l'importance accordée par les gouvernements français successifs, quelle que soit leur couleur politique, au problème de la francophonie.

Le dernier indice de la vitalité de l'action menée en faveur de la langue française fut la mise en place d'une politique systématique de formation par l'organisation de stages, la création de filières universitaires spécialisées (licence et maîtrise de FLE) et le recours à une technologie de plus en plus sophistiquée.

2. L'abolition des conflits

Que certains aient donc assimilé, en Afrique comme en France, le développement de la francophonie à un principe d'action politique, c'est indéniable mais généraliser serait abusif. Que l'importance quantitative et qualitative des moyens accordés par la France, en particulier, souvent dans le cadre d'une coopération bilatérale dont on connaît le déséquilibre, ait été de nature à provoquer un courant d'hostilité à l'égard du français de la part de certains, c'est encore indéniable, surtout au lendemain des indépendances lorsque, dans la plupart des pays africains, on mit beaucoup d'espoir dans le développement et la promotion des langues nationales. Que, d'une façon générale, les situations diglossiques coloniales aient perduré au-delà des indépendances, c'est sûr. Mais parler aujourd'hui de réactions en chaîne très hostiles paraît tout à fait exagéré à partir du moment où est admis de plus en plus le principe d'une francophonie plurielle au sein de laquelle chaque locuteur, chaque usager de la langue française, a droit à sa différence et où l'appropriation du français se traduit non seulement par une réalité linguistique foisonnante mais aussi, sur le plan institutionnel, par la prise en compte de l'émergence de normes endogènes. En Algérie même, les nombreux mouvements de protestation qui ont accompagné le projet d'arabisation total des universités, orchestrés par ceux-là même qui en approuvent le principe à long terme, donnent tort à R. Boudjedra. On peut très bien être un partisan convaincu de l'arabisation et prôner, parallèlement, le droit à un enseignement plénier du français, dégagé de toutes les suspicions qui continuent de s'attacher à cette langue. On peut même se demander si l'arabisation n'est pas la condition sine qua non de la libération de l'enseignement du/en français.

La distinction que fait R. Boudjedra entre la francophonie, philosophie politique néo-coloniale, et le français, langue de culture et de civilisation, repose sur un malentendu très répandu. Tout d'abord, il faut dire qu'il n'existe pas de langue qui ne soit pas de culture et de civilisation et, de ce point de vue-là, le français n'est pas une langue différente des autres, c'est-à-dire au-dessus des autres. Elle n'est ni plus ni moins « culturelle » que l'arabe, l'italien, l'anglais ou l'espagnol. Poser ce principe fondamental, comme le fait ici sur le mode implicite l'auteur de *L'insolation* (1972), c'est aider ceux qui combattent, et ils sont heureusement de plus en nombreux, la conception hégémonique de la culture française que partagent certains défenseurs à tous crins de la langue de l'Académie, la plus excellente entre toutes, comme on disait au XVII^e^ siècle. Mais il serait aussi illusoire de ramener une langue à sa culture et à la civilisation qu'elle représente, comme le souhaite ici R. Boudjedra, que de la couper, comme on a tenté de le faire par ailleurs en Algérie, de ses racines culturelles. Une langue, qu'on le veuille ou non, surtout dans un contexte historique aussi lourd que celui qui est constitué par les relations franco-africaines, ne peut être lavée des connotations politiques qu'elle véhicule par-delà les données socioculturelles qu'elle exprime. Autrement dit, le français ne sera jamais une langue étrangère en Algérie, comme dans tout le reste de l'ancien Empire colonial français, ne serait-ce que parce que la culture et la civilisation de la France sont imprégnées à tout jamais de culture arabo-négro-africaine.

La solution ne réside pas nécessairement dans l'adoption plus ou moins sereine d'une idéologie de rattrapage, libérée à tout prix de l'ancien maître, comme celle que semble préconiser R. Boudjedra. Elle est dans le courage qu'il y a à considérer la situation en face. Les jeunes Algériens qui, aujourd'hui, apprennent (mal) le français en Algérie (manuels déficients, coefficients au baccalauréat très dévalorisants, classes surchargées, insuffisante formation des maîtres) ne l'apprennent pas pour la culture et la civilisation

françaises. Ils l'apprennent tout simplement pour le savoir et pour maîtriser un système linguistique susceptible de leur procurer une chance supplémentaire de réussir dans le monde de demain. Ils apprennent le français parce que c'est un véhicule de communication international, non seulement au Maghreb, où il a sa place à côté de l'arabe pour des raisons politiques et parfois même culturelles, mais dans le reste du continent africain et dans toute l'Europe en gestation.

Mais ceci ne signifie pas, contrairement à ce que semble croire R. Boudjedra, qu'il faille faire de l'enseignement du français une condition obligée d'ouverture à la modernité. C'est là une conception complètement dépassée. Il apparaît de plus en plus évident qu'aujourd'hui toutes les stratégies de développement mises en place avec quelque chance de succès prennent en compte non seulement des valeurs traditionnelles mais aussi des modes de fonctionnement sociaux et politiques fort différents de ceux du monde occidental traditionnellement véhiculés par la langue française. R. Boudjedra se fait l'écho d'une conception de la coopération qui a malheureusement fait la preuve de son inefficacité. S'agissant par exemple du développement économique, dont la langue n'est qu'un vecteur, le sociologue G. Balandier constate, dans *Afrique ambiguë* :
« Quand nous privons le Noir des moyens d'expression qui lui appartiennent en propre, nous lui faisons subir la plus lourde des contraintes. Il n'était pas préparé à un système d'économie comptable, ni à être projeté dans des entreprises où il devient une force de travail anonyme, quand la marque personnelle est un trait majeur de la civilisation noire. »

Cette marque personnelle n'est pas la caractéristique exclusive de la civilisation noire ; elle appartient à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, quelles que soient les situations de langage dans lesquelles ils se trouvent, ont adopté le français à un titre ou à un autre. C'est la leçon que nous devons tirer de la nouvelle conception de la francophonie qui domine désormais. Le point de vue de Boudjedra pèche, comme celui des défenseurs purs et durs de la langue française, ceux que l'on pourrait appeler les croisés de la francophonie, par un excès d'ethnocentrisme. Juste et justifié il y a encore une dizaine d'années, il est aujourd'hui complètement obsolète.

Entretien avec A. Kourouma (*Diagonales*)[1]

TEXTE N° 22

Diagonales
Un des facteurs qui ont favorisé le succès des *Soleils*[2], au-delà de l'intérêt de l'histoire et de l'originalité du personnage, c'est son style. Le premier, vous avez osé malmener avec une certaine brutalité le français canonique jusque-là pieusement respecté dans la littérature négro-africaine. Comment caractérisez-vous votre manière d'écrire ?

Ahmadou Kourouma
Par ma formation, je ne suis pas littéraire mais mathématicien ; aussi me suis-je toujours senti libre, tranquille et à l'aise vis-à-vis du français. Je n'ai pas eu peur de transgresser.

Ce que j'ai compris intuitivement, c'est que, si je faisais parler mon héros en français classique, il ne m'apparaissait pas correspondre à ce que je voulais : la façon dont il pensait, élaborait et classait ses concepts, tout cela ne venait pas. La succession des mots français, les connotations qu'ils portent me gênaient, m'empêchaient de faire sortir Fama. Il me fallait m'approcher d'une façon d'aborder les idées qui corresponde au rythme de la phrase malinké. Si Fama s'exprimait en français classique, cela donnait une fade traduction de ce qu'il pensait ; en revanche, si les mots se suivaient dans la succession malinké, si je pliais le français à la structure de notre langue avec le respect de ses proverbes et de ses images, alors le personnage apparaissait dans sa plénitude.

Diagonales
Votre intervention se borne-t-elle à un simple travail de traduction ?

Ahmadou Kourouma
Non. Mon style n'est pas une traduction mot à mot. Ne faire que traduire serait trop facile ; or ce que je fais réclame beaucoup de temps et de peine ; il m'est arrivé de réfléchir une journée entière à une phrase jusqu'à ce qu'elle coule, jusqu'à ce qu'elle trouve la forme exacte qui convienne. Il ne s'agit pas de traduire mais de bien saisir un sens, un rythme, une façon de percevoir et d'exprimer... et de rendre tout cela en français. Prenez les proverbes : un proverbe malinké littéralement traduit sous sa forme originale ne frappe pas, ne dit rien.

1. Entretien mené par Michèle Zalessky.
2. *Les Soleils des indépendances*, Ahmadou Kourouma.

Diagonales
Estimez-vous que, dans l'usage littéraire, on a tous les droits vis-à-vis d'une langue ?

Ahmadou Kourouma
En tant que directeur de société, si je recevais d'un collaborateur un rapport rédigé dans le style des *Soleils*, j'avoue que j'en serais surpris. Mais la littérature est autre chose : elle autorise à aller jusqu'où l'on veut dans l'usage de la langue dans la mesure où la compréhension est assurée. La seule limite imposée à l'écrivain tient donc à la compréhension ; dans cette limite, il est libre de bousculer les codifications et de tordre la langue.

Au demeurant, il faut que les lecteurs trouvent dans la littérature autre chose que ce qu'ils lisent tous les jours dans l'exercice de leur vie professionnelle : elle doit leur donner un plaisir et leur permettre de rêver. La poésie et les recherches littéraires semblables aux miennes les aident à se retrouver eux-mêmes. Beaucoup d'Africains, même éloignés du contexte malinké, se reconnaissent dans mon roman et s'amusent de s'y retrouver chez eux. J'assigne deux finalités à la langue : elle est un moyen de communiquer, de transmettre des messages, elle est aussi un moyen de se retrouver soi-même.

Diagonales
On dit que la langue française est aujourd'hui fille de l'Afrique, ne serait-ce que par le nombre des locuteurs qui seront les siens dans quelques décennies. Comment jugez-vous le français en tant qu'héritage historique, chance ou malchance pour cette partie de l'Afrique ?

Ahmadou Kourouma
Je crois que la langue est une donnée. Je suis malinké et je me trouve dans un pays francophone : je n'ai pas choisi.

Les politiques coloniales française et anglaise ont différé du tout au tout en matière linguistique. La colonisation française visait l'unité centralisée autour de la langue française, ce qui supposait l'abandon des langues indigènes, la finalité ultime étant que tout le monde devienne citoyen français. Nous avons donc été tout de suite en possession d'une langue internationale que nous avons conservée, ce qui ne nous a pas empêché par la suite de développer nos langues nationales, parfois avec difficulté.

Les nations qui développent leurs langues nationales sont obligées d'opter en même temps pour une langue de communication internationale : en Éthiopie, l'anglais concurrence actuellement le français encore bien présent il y a une génération ; dans les anciennes colonies portugaises, le français gagne sur le portugais ; le Japonais et même les Chinois qui, pourtant, possèdent une langue et une littérature millénaires, doivent user aujourd'hui de l'anglais...

Les Africains, ayant adopté le français, doivent maintenant l'adapter et le changer pour s'y trouver à l'aise, ils y introduiront des mots, des expres-

sions, une syntaxe, un rythme nouveaux. Quand on a des habits, on s'essaie toujours à les coudre pour qu'ils moulent bien, c'est ce que vont faire et font déjà les Africains du français. Si on parle de moi, c'est parce que je suis l'un des initiateurs de ce mouvement.

La francophonie intègre maintenant beaucoup de néologismes originaires d'Afrique, tient compte de notre usage du français comme le prouvent ces dictionnaires du français d'Afrique, ces dictionnaires pour la francophonie, etc., que je vois paraître de plus en plus nombreux. Pour nous, cela est très important : le fait d'entrer dans ces dictionnaires confère une légitimité à notre usage de la langue et nous libère en quelque sorte. Considérez le cas du portugais et de l'espagnol et voyez combien l'usage que font les Latino-américains de ces langues leur a permis de se développer et de se générer.

ANALYSE

Au fil de cet excellent entretien, mené par M. Zalessky dans le numéro 7 de la revue *Diagonales*, A. Kourouma, l'auteur du célèbre roman *Les Soleils des indépendances* (1968), donne la pleine mesure de son talent et de la maturité de sa réflexion socio-politique en livrant sa propre conception de la francophonie qu'il considère comme une donnée incontournable de la réalité politique et linguistique africaine, née des conditions historiques que nous connaissons. C'est au détriment des langues nationales, dans la logique de la politique coloniale d'assimilation et de centralisation, que le français s'est répandu en Afrique. Réaliste, l'auteur fait état des efforts fournis, mais aussi des difficultés rencontrées par la plupart des États africains dans la mise en place d'une politique de développement des langues locales : choix d'un alphabet, découpage des mots dans la phrase (orthographe), sélection d'une variété porteuse de la norme scolaire et académique, moyens à mettre en œuvre pour la régionalisation de l'enseignement, réticences des parents d'élèves, absence de manuels pédagogiques de valeur, etc.

Mais c'est d'abord par rapport au français de France que se situe A. Kourouma en tant que locuteur et qu'écrivain. Si son français n'est pas le même que celui des Français, c'est qu'il correspond à un univers conceptuel différent, à une expérience du monde autre que celle véhiculée par le français canonique qu'il qualifie de classique. A quelles difficultés se heurte le locuteur non natif du français même lorsque, comme l'auteur, il est amené à un moment ou à un autre de sa vie et de son expérience à faire de cette langue un usage plénier ? Tout d'abord à des difficultés qui touchent à la perception de la réalité telle qu'elle est exprimée par le signe français, supposant un rapport particulier entre signifiant et signifié, une conceptualisation spécifique. Il s'agit, ici, de tout ce qui concerne le découpage linguistique du réel, différent d'une culture et donc d'une langue à l'autre. Le deuxième écueil auquel se heurte le locuteur étranger, et encore plus lorsqu'il est écrivain, est celui de l'organisation des champs sémantiques qui peut différer totalement non seulement d'une langue à l'autre mais aussi d'une pratique à l'autre de la même langue, ce qui sera l'une des caractéristiques du français des écrivains africains de langue française que représente ici A. Kourouma. La dernière difficulté rencontrée dans l'appréhension de la signification des signifiants est constituée par les conditions sociolinguistiques dans les-

quelles s'emploient les signes considérés, ce qui suppose l'intervention de facteurs extra-linguistiques, contrairement à ce qui se produit pour les deux premiers cas envisagés ici. Quelles sont les manifestations linguistiques de ces difficultés, ou plus simplement de ces différences, de conceptualisation recensées par A. Kourouma dans sa réponse à M. Zalessky ?

1. L'appropriation du français par ses locuteurs africains

La première de ces manifestations est constituée par l'utilisation particulière de valeurs surajoutées au signifié et le jeu inhabituel (pour un usager natif français) des connotations. Mais il s'agit bien ici, en priorité, de connotations dont le signifié est de même nature que celui de la dénotation, c'est-à-dire qui appartiennent à l'univers socio-culturel spontané du locuteur africain. Elles consistent à doter le sémème de traits sémantiques supplémentaires non marqués appartenant à l'ensemble des locuteurs concernés et fonctionnant comme des indices d'identification. *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*[1] a proposé une première description de ce type de phénomènes extrêmement fréquents dans tous les corpus analysés, tant écrits, littéraires ou non, qu'oraux. C'est le cas de « charlatan », qui perd sa valeur péjorative en français d'Afrique, de « démerder » qui change de registre, et de « gouvernance », réactivé et intégré au discours de référence de la langue administrative.

La deuxième manifestation linguistique de la spécificité du locuteur-écrivain africain soulignée par A. Kourouma est due, selon lui, aux changements apportés à la syntaxe du français et plus particulièrement à la modification de la succession des mots. Une bonne illustration de ce phénomène est fournie par F. Jouannet dans l'avant-propos de son ouvrage sur *Le français au Rwanda* où il étudie le cas d'une cinquantaine de composés. Pour une trentaine d'entre eux, l'ordre des composants est conforme à la syntaxe du français, déterminé-déterminant, qu'il s'agisse des structures Nom + Préposition + Nom (dans laquelle le second nom est en complémentation avec le premier) ou Nom + Adjectif. L'influence française est évidente dans les termes manifestement forgés par les Européens : « bassin de natation », « plaine de jeu », « standing de vie », « bière de banane », « couple mixte », « langue officielle », « levée de deuil », etc. L'attestation d'un ordre syntagmatique inverse, déterminant-déterminé, pourrait être une marque du caractère allogène du mode de formation, si l'on considère l'ordre de détermination comme fondamental : « courte-manche », « gros-mot », « grand-frère », « deuxième bureau », « double vacation ». Dans le même ordre d'idée, on pourrait se poser la question du caractère allogène ou non de la composition nominale Nom + Nom dans laquelle la relation de détermination du premier composant par le second s'effectue avec ellipse de la préposition de jonction ordinairement actualisée : « boy-chauffeur », « lampe-torche », « aujourd'hui-soir », « radio-trottoir ».

C'est à juste titre que A. Kourouma fait du rythme la troisième caractéristique de ce français qui, seul, lui permet d'exprimer ce qu'il veut parce que c'est **son** français. En effet, qu'il soit malinké ou wolof, peul ou bamiléké, bambara ou lingala, le rythme domine et anime tous les arts négro-africains, même le récit. C'est peut-être à L.S. Senghor, encore une fois, que revient le mérite d'avoir souligné avant tous les autres le rôle du rythme dans la parole africaine transcrite en français en le comparant à celui qu'il joue en Europe :

1. AUPELF et l'A.C.C.T.

« Mais alors qu'en Europe, le rythme, basé sur les répétitions et les parallélismes, provoque un ralentissement, un mouvement statique, en Afrique noire, tout au contraire, répétitions et parallélismes sont coupés d'asymétries. On sent que la répétition ne peut se prolonger indéfiniment, que la rupture approche, c'est-à-dire le dénouement, comme dans le cas d'une porte contre laquelle s'acharne un bélier. »[1]

C'est à propos de *L'os*, un conte publié pour la première fois en 1947 par l'écrivain sénégalais B. Biop[2], que L.S. Senghor se livre à une analyse très pertinente du rythme africain qui émerge dans un texte français au point de produire des effets saisissants :

« Et, ça tombe ! Ça tombe !
Et pourquoi ça ne tomberait-il pas ?
Ça tombe !
Quoi !
Mais tout !
Tout tombe !
Tout tombe !
Mais tout tombe !
Et les soufflets, curieux, d'interroger :
Où ?
Où ?
Où ?
Vers la tombe. »

Ici, le rythme, conjointement à l'harmonie imitative, aide à percevoir, tour à tour, « les coups sourds du marteau et les soupirs brefs des outres en peau de chèvre », sans parler, ajoute L.S. Senghor, « du rapprochement insolite des homonymes « tombe » (verbe) et « tombe » (substantif) ». Mais ailleurs, le rythme réinventé en français par le créateur africain va provoquer des effets comiques :

« Serait-on à l'agonie, que l'on doit toujours répondre, lorsque l'on a su un peu vivre, que l'on est en paix, en paix seulement, « Djâme rek ! »[3] ; le corps souffrirait-il de dix et sept maux, que la maison est en paix, en paix seulement, « Djâme rek ! » ; n'y aurait-il rien à manger et les femmes s'y disputeraient-elles de l'aube au crépuscule et bouderaient-elles du crépuscule à l'aurore. »

Cette transposition du rythme de la parole africaine dans le discours français, quel qu'il soit, pose en réalité le problème de la traduction. A. Kourouma se défend de n'être qu'un traducteur même si sa phrase prend parfois des allures apparemment étranges pour un lecteur ou un auditeur non averti. Et il a raison. Le halo qui vient nimber son expression n'est pas dû aux mots qu'il emploie mais à la musique de sa phrase, c'est-à-dire à son rythme. On ne peut s'empêcher de penser à ce propos à l'expérience vécue par ce traducteur roumain de C. Baudelaire qui, aux prises avec les difficultés que lui posait la comparaison contenue dans l'un des premiers vers de « La Beauté », « comme un rêve de pierre », la rendit par un génial « comme une pierre de rêve » et ce jour-là, raconte-t-il, « j'ai entendu la voix de C. Baudelaire qui me disait » : « Ça y est ! ». Traduction ? Certainement pas. Alors il ne peut s'agir que d'une réinterprétation, c'est-à-dire d'une création ou d'une recréation et, toujours, d'une appropriation.

---

1. *Liberté 1, négritude et humanisme* de L.S. Senghor dans le chapitre intitulé « D'Amadou Koumba à Birago Diop » qui est constitué par le texte de la préface rédigée par l'ancien chef d'État aux *Nouveaux contes d'Amadou Koumba.*
2. Birago Diop est en particulier l'auteur des *Contes d'Amadou Koumba* (1947), des *Nouveaux contes d'Amadou Koumba* (1958) et de *Contes et lavanes* (1963).
3. Salutation wolof traditionnelle et obligée que l'on pourrait traduire par « La paix seulement ! ».

La dernière des manifestations linguistiques recensées par A. Kourouma, très révélatrice des difficultés de conceptualisation auxquelles il fait référence dans son texte, est due aux modifications survenant dans l'univers rhétorique de l'écrivain négro-africain par rapport aux habitudes des écrivains français dans ce domaine. Par-delà les différences de vision et d'expression personnelles qui caractérisent chaque auteur et sans lesquelles le style n'existerait pas, il est évident que certains procédés rhétoriques récurrents ont une valeur hautement culturelle. C'est ainsi que le nombre très important des métaphores présentes dans *Les Soleils des indépendances* est déjà révélateur d'une manière de penser, d'être au monde avant même d'être une manière d'écrire. On peut citer, à titre d'exemples, les nombreuses métaphores d'origine animale ou végétale utilisées par l'auteur pour désigner les parties du corps humain : « des oreilles de chauve-souris », « ses longues jambes d'échassier », « ses canines de panthère », « le maintien sec d'un arbrisseau d'harmattan », « sa taille de fromager », etc. On perçoit bien, à travers tous ces exemples, que le langage est le lieu où le sensible et le sens s'articulent, par des mécanismes d'association culturellement spécifiques. Ici, la métaphore n'est plus un simple effet rhétorique, elle est l'expression directe de ce que voit A. Kourouma et sa manière de voir, sa vision du monde ou, mieux, son expérience du monde sensible, sont conditionnées par son cadre. Là encore, la question de la place et du rôle de la traduction dans l'œuvre littéraire pourrait être soulevée s'il était prouvé que l'écrivain n'était que le prisonnier, ou tout au plus l'interprète, de son environnement. En réalité, il s'agit bien de tout autre chose : le locuteur africain, et a fortiori lorsqu'il est écrivain, utilise la métaphore comme un lieu privilégié de communication interculturelle. C'est le lieu du langage où transparaît le plus profondément l'univers de l'autre. La métaphore, comme sans doute bien d'autres procédés rhétoriques (mais ceci reste à démontrer pour ce qui est du français d'Afrique), participe du mécanisme créateur de la polysémie et permet donc d'envisager les perspectives d'une évolution cohérente du français en Afrique.

2. Le poids de la norme

On aura donc bien compris que A. Kourouma, sans doute parce qu'il n'est pas un locuteur ordinaire du français (c'est le privilège de l'écrivain), nous livre de la langue et, partant, de la francophonie, une conception très riche d'enseignements pour l'avenir. Il n'y voit pas simplement un instrument de communication, quand bien même serait-elle internationale, plus ou moins bien adapté aux besoins et aux réalités qui constituent l'environnement dans lequel elle est appelée à fonctionner ; c'est là une conception aujourd'hui complètement dépassée même si elle a constitué une étape obligée, et particulièrement importante, de la description des variétés de français parlées et comprises en Afrique et, plus généralement, en France et hors de France. Il y voit aussi un moyen de se retrouver soi-même, quelle que soit l'origine linguistique du locuteur qui impose à l'instrument qu'il s'est approprié son propre moule énonciatif. Dans ces conditions, on comprendra aussi et on partagera toutes les critiques que l'on a adressées à l'encontre de l'usage du terme d'instrument. L'image du vêtement, utilisée par A. Kourouma au cours de son entretien avec M. Zalessky paraît beaucoup plus significative.

« Quand on a des habits, on s'essaie toujours à les coudre (= à les « confectionner » en français de France !) pour qu'ils moulent bien, c'est ce que vont faire et font déjà les Africains du français. »

Cette appropriation (qui est une espèce de mise aux mesures des locuteurs) suppose une décomplexation totale des utilisateurs du français et A. Kourouma a raison de se considérer comme l'un des initiateurs de ce mouvement puisqu'il est l'un des premiers à

avoir revendiqué, en toute connaissance de cause, son droit à la différence. On ne pourrait en dire autant de tous les écrivains négro-africains de sa génération qui n'ont pas toujours pu surmonter les pièges de l'aliénation en pratiquant parfois une langue de bois insupportable, celle de l'hypercorrection.

L'attitude courageuse de A. Kourouma n'est cependant pas totalement exempte de frilosité. C'est sans doute à un reste de sentiment d'insécurité qu'il faut attribuer le besoin de légitimité qui apparaît très nettement dans le dernier paragraphe de sa déclaration à la journaliste de *Diagonales*. Pourfendeur du français classique, l'auteur tente de justifier son coup d'éclat en se réclamant des dictionnaires qui accueillent désormais ce qu'il est convenu d'appeler des africanismes. Qu'en est-il exactement ? A. Rey, le rédacteur en chef du *Petit Robert*, admet dans la préface de ce dictionnaire que « la description du français hors de France dépasse de loin les objectifs et les possibilités d'un ouvrage réalisé à Paris ». Il ajoute même que :
« La normalisation du français, langue maternelle, parlé au Québec, en Belgique ou en Suisse, celle du français, langue officielle ou véhiculaire utilisée au Maghreb, en Afrique noire, etc. relève à l'évidence des instances souveraines des divers États. »

Pour ce qui est des pays dans lesquels le français n'est pas une langue maternelle, il admet que la question reste ouverte mais que « des valeurs propres aux cultures africaines, exprimées en français, ont été retenues. » Il ne s'agit, en réalité, que d'un léger saupoudrage n'obéissant à aucun critère de sélection fiable. Mais pourrait-il en être autrement dans l'état d'avancement actuel de la lexicographie du français en Afrique ? En revanche, il existe de nombeux lexiques consacrés aux différentes variétés du français parlé et écrit dans de nombreux États africains francophones. Le plus connu d'entre eux est *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. C'est un ouvrage colossal, couvrant la description lexicale du français dans une douzaine de pays d'Afrique mais qui ne peut en aucun cas être considéré comme un dictionnaire. C'est dire qu'il n'a aucun pouvoir de légitimation que seules pourrait lui conférer les diverses instances politiques et administratives auxquelles A. Rey faisait allusion dans sa préface. Il s'agit exclusivement, dans cet *Inventaire*, de répertorier les usages lexicaux les plus fréquents du français en Afrique, relevés dans une perspective purement descriptive. Ce travail, comme tous ceux qui lui ressemblent et qui sont en cours de gestation dans la plupart des États francophones, peut servir de base à l'élaboration d'un dictionnaire général du français en Afrique ou à la rédaction de lexiques régionaux du français réalisés dans une perspective didactique. Seuls ces ouvrages auront un réel pouvoir de légitimation. En attendant, et c'est heureux, la parole reste à des hommes courageux et intelligents comme A. Kourouma.

Le français langue seconde par J. P. Cuq[1]

TEXTE N° 23

Le français langue maternelle ou seconde apparaît comme une série de variétés régionales que l'on peut décrire sociologiquement et linguistiquement, et qui, quoique différant entre elles, permettent tout de même à leurs utilisateurs une intercompréhension convenable.

Synchroniquement, une unité systématique se dégage tout de même de ces variantes dont les limites peuvent être celles que représentent les créoles, qui sont intuitivement reconnus comme apparentés par les locuteurs francophones mais ne permettent plus l'intercompréhension.

C'est ce système abstrait et idéal, doué d'une dynamique évolutive, mais jamais parfaitement représenté chez aucun locuteur ou groupe de locuteurs que l'on peut appeler la langue française.

Parmi les justifications que l'on donne habituellement à l'utilisation du français par tant de peuples différents, la notion de lingua franca, c'est-à-dire de langue véhiculaire internationale, occupe une place de choix. On observe donc une certaine contradiction entre la dynamique naturelle de la langue, qui est de se diversifier sur chaque aire géographique, et celle de la francophonie, qui est au contraire de rassembler autour d'un outil linguistique commun. Il nous semble donc nécessaire de plaider pour l'adoption d'une norme francophone internationale qui tiendrait davantage compte des particularités des français régionaux de France ou d'ailleurs. Le lexique trouverait tout particulièrement avantage à s'enrichir des créations des francophones de langue maternelle ou seconde, qui sont conformes aux structures morphologiques du français.

Du point de vue didactique, l'adoption d'une norme francophone amenuiserait le sentiment d'insécurité linguistique et contribuerait sans doute à atténuer l'impression que la variété dominante du français est encore celle de l'ancien colonisateur. Les variétés régionales ne devraient pas être rejetées pour autant, bien au contraire : plutôt que de les chasser comme des barbarismes, il s'agirait de montrer aux apprenants les situations où elles trouvent leur légitimité et celles où il convient d'adopter une norme plus largement admise. C'est cette tâche qui nous paraît être au premier rang de celles qui incombent à l'enseignant de français langue seconde.

1. Texte situé à la page 88.

ANALYSE

Si l'on se réfère à l'ouvrage d'où est extrait ce texte, dû à J. P. Cuq, maître de conférences à Grenoble III, la notion de français langue seconde (FLS) appartient tout autant à la didactique qu'à la sociolinguistique. En effet, après avoir souligné que l'une des caractéristiques du monde francophone était son hétérogénéité, l'auteur propose de concevoir le FLS au sein de la francophonie : « Si le FLS - dit-il - ne recouvre pas tous les cas d'utilisation du français, dont l'ensemble constitue la francophonie, il en formera de plus en plus le groupe le plus important. » Il exclut de cette notion de FLS les francophones individuels, ceux pour qui l'apprentissage du français ne résulte pas d'une nécessité ou d'une habitude nationale : ceux-là appartiendraient à la sphère du français langue étrangère (FLE).

1. De la didactique à la sociolinguistique

Tout le texte porte la marque de cette dualité entre les préoccupations du didacticien et celles du sociolinguiste qui, tour à tour, traversent la pensée de J. P. Cuq. L'objectif du premier consiste à favoriser l'intercompréhension du plus grand nombre possible de locuteurs au sein de la même communauté linguistique. Le danger qu'il redoute le plus est ce qu'on a désigné depuis plus de trente ans sous le terme de « créolisation » pour désigner toutes les déviations susceptibles de faire perdre au français son caractère de langue internationale. Ce n'est donc pas un hasard si J. P. Cuq, aujourd'hui, fait référence aux créoles, limites extrêmes de l'acceptable en matière de norme, limite en deçà de laquelle le didacticien étouffera son jumeau sociolinguiste. Le terme de « créolisation » fut, en son temps, condamné par des hommes de talent comme M. Houis[1] qui refusait de l'assimiler à « pidginisation », considérant que les créoles étaient des langues à part entière et que « créolisation » ne devait pas connaître une extension plus dévalorisante que « francisation » ou « anglicisation ». Associant implicitement le créole à une pratique corrompue du français, et par conséquent condamnable du point de vue de la didactique, J. P. Cuq commet peut-être la même erreur que nombre de ses prédécesseurs.

Le sociolinguiste, au contraire du didacticien, va avoir à connaître d'exigences scientifiques contradictoires. Il y a, tout d'abord, la prise en compte d'une conception traditionnelle de la francophonie qui se veut unificatrice, c'est-à-dire nécessairement contraignante et conservatrice. Il y a, ensuite, la prise en considération de la tendance naturelle de toutes les langues, et le français n'échappe pas à la règle générale, à évoluer sous la pression des éléments et des événements extérieurs : progrès de la technologie, contacts entre peuples et cultures d'origine très diverse, etc., tout ce qui constitue la dynamique naturelle des langues. Il y a, enfin, la constatation de l'existence de la variation, en tant que phénomène central de l'approche sociolinguistique désormais traditionnelle.

C'est après avoir lui-même fait l'expérience de ce tissu de contradictions, internes ou externes, que J. P. Cuq propose une solution destinée à faciliter la tâche de l'enseignant de FLS. C'est donc dans cet esprit qu'il prône l'adoption d'une norme francophone internationale. Comment la définit-il ?

1. *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire.*

Tout d'abord par l'acceptation de particularismes lexicaux régionaux dont les inventaires sont maintenant répandus dans le monde entier, en Afrique et ailleurs[1].

Mais J. P. Cuq ne va pas plus loin. Il exige en effet, implicitement, que ces emprunts et néologismes soient conformes aux structures morphologiques du français.

Cette prise de position n'est pas nouvelle. C'est en effet celle que l'on retrouve chez la plupart des didacticiens, praticiens et méthodologues, qui se préoccupent depuis plus de trente années de la rénovation de l'enseignement du français en Afrique. Voici ce qu'on peut déjà lire à la page 252 de l'ouvrage intitulé *Le français et les langues africaines au Sénégal*[2] :
« Le deuxième principe consiste à affirmer la nécessité de préserver les schémas fondamentaux du fonctionnement de la langue française. Tous les observateurs et membres éventuels de la future commission de normalisation semblent unanimes pour faire preuve d'une grande rigueur syntaxique afin d'éviter la désarticulation du système linguistique de la langue française au Sénégal, voie ouverte vers les abîmes de la créolisation et de la pidginisation. Ce principe général doit être maintenu sans que pour autant soit négligée l'étude des mécanismes de création lexicale auxquels a recours le français du Sénégal. L'étude de ces mécanismes (dérivation, composition, abrégement, etc.) présente un double avantage :
- faire prendre conscience aux apprenants des règles de formation lexicale qui sont les mêmes pour l'ensemble de la langue française, qu'il s'agisse du français central ou d'un français régional comme celui du Sénégal ;
- éliminer, en fonction de ces règles, les formes jugées apparemment agrammaticales, c'est-à-dire aboutir, de facto, à établir un modèle théorique de compétence sans que celui-ci soit encore explicité comme le souhaitait J. C. Corbeil[3]. »

Continuer, en 1992, de s'en tenir à la stricte conformité au modèle morphosyntaxique français en matière de norme ne saurait suffire pour apporter une solution à l'important problème soulevé dans ce texte par J. P. Cuq. Même dans ce domaine, de nombreux chercheurs ont exploré les mécanismes de déviation morphosyntaxique du FLS. On pense en particulier à M. Daff qui travaille plus particulièrement sur le français du Sénégal auquel il est en train de consacrer une thèse de doctorat d'État. Dans un récent article consacré aux régionalismes africains du français et à la description syntaxique des formes variantes[4], il écrit :
« L'un des aspects du français d'Afrique qui frappe l'attention de l'observateur est celui des écarts par rapport au français de France, particulièrement des classes cultivées de Paris.
Ce qui semble aller de soi pour les autres langues (anglais, portugais, espagnol, allemand), c'est-à-dire la possibilité de prendre des visages particuliers en fonction du milieu culturel d'accueil, devient anormal voir inacceptable pour le français, probablement à cause de son caractère fortement centralisé. C'est pourquoi, dans les ouvrages traditionnels, c'est en termes d'erreurs ou d'interférences, (notion négativement vécue) que sont

1. On peut citer par exemple *Les mots de la francophonie* de L. Depecker qui est une agréable synthèse des travaux scientifiques consacrés au français d'Afrique, du Canada, de Louisiane, de Belgique, de Suisse romande, etc.
2. *Le français et les langues africaines au Sénégal*, par P. Dumont.
3. Il est fait référence ici à la notion de « norme construite », telle que la conçoit le sociolinguiste québécois J. C. Corbeil, fondée sur l'élaboration d'un modèle théorique.
4. « Interférences, régionalismes et description du français d'Afrique » par M. Daff.

présentés les « belgicismes », les « africanismes », erreurs par rapport au français standard, interférences avec les langues dominantes dans ces espaces linguistiquement francophones.

On conviendra dans cette étude de faire la différence entre formes variantes, résultant soit d'une régulation intrasystémique, soit d'une marginalisation provenant de la censure de la norme en vigueur et formes spécifiquement régionales.

Les écarts de langage provenant d'un niveau de langue particulier, familier, populaire, argotique, qu'on retrouve peu ou prou dans toutes les régions linguistiquement françaises, ne constituent pas des régionalismes mais des particularités du français commun au niveau populaire, familier, argotique, disons des sociolectes.

Beatens Beardsmore, dans un ouvrage intitulé *Le français régional de Bruxelles*, cite un belgicisme discutable avec comme argument à l'appui l'influence du flamand :

« Je suis amie avec elle : il nous semble qu'à Bruxelles l'influence flamande dans ces emplois de « avec » au lieu de « de » ne soit pas douteux. »

Il s'agit plutôt d'une structure marginalisée par la norme parce qu'il est difficile d'obtenir autre chose avec une suite syntagmatique comme celle-ci en français de France.

En revanche, l'emploi régional de « avec » se retrouve dans le français du Sénégal :

La clé est avec Moussa.

(être avec = se trouver entre les mains de)

Mu ngi ag moon = c'est lui qui l'a

Vous avez votre carte avec vous ?

L'emploi de « avec » dans ces exemples serait normé si nous avions les structures suivantes :

N (+ pers.) est avec N (+ pers.)

Vous avez (N + pers.) avec vous.

A la place du trait (+ per.), le sens régional tend à substituer le trait (_ pers.). La structure :

La clé est avec Moussa

est analogique à :

Fatou est avec Moussa.

Pour définir le régionalisme, nous ferons nôtre cette proposition de Tuaillon[1] :

« Un régionalisme linguistique est un écart de langage (phonétique, grammatical, lexical) qui oppose une partie de l'espace français au reste du domaine linguistique et, plus précisément, à la fraction du domaine linguistique dont fait partie la capitale du pays, car l'aire linguistique qui comprend Paris est de toute façon qualitativement majoritaire. »

A partir de cette définition, certaines constructions verbales du français d'Afrique, considérées comme « particularismes » peuvent être analysées à juste titre comme des régionalismes parce qu'étant des variantes géographiquement marquées. »

2. Norme internationale francophone : le rêve impossible

Il n'est donc plus question, aujourd'hui, de reléguer ce type d'écart morphosyntaxique au rang d'une simple faute comme aurait tendance à la proposer J. P. Cuq dans son texte. Mais, ce faisant, l'auteur de l'ouvrage, *Le français langue seconde,* se fonde sur une comparaison implicite avec les formes normées du français central auxquelles il accorde une véritable suprématie. Or, si l'on considère ces nouvelles constructions, pour nous en tenir

1. Tuaillon G., *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français, les régionalismes du français de Vourey, village dauphinois.*

ici aux exemples fournis par M. Daff dans son article, il faut les définir comme des particularités régionales du français d'Afrique et non comme des déviations fautives parce que non conformes aux habitudes grammaticales franco-françaises. Contrairement au sentiment couramment répandu depuis une dizaine d'années à la suite du relatif succès remporté par les nombreux relevés d'africanismes auxquels il a été procédé, le français d'Afrique n'est pas une simple affaire de lexique. Il ne faut plus rester au stade de l'interférence mais accepter l'idée que les particularismes syntaxiques relevés ici et là (déprononinalisation, ajout d'une valence avec ou sans préposition, dérivation, suppression d'une valence[1], etc.) font désormais partie intégrante du français régional africain. Ceci suppose qu'on commence à les décrire sans préjugés parce qu'ils répondent aux besoins de la communauté africaine dans ses échanges en français.

Mais d'autres lacunes, peut-être plus graves encore, sont à relever dans la définition que donne J. P. Cuq de la norme francophone internationale. Elles concernent toutes des omissions qui contribuent au flou de la notion elle-même. Qu'en est-il, par exemple, des idées ou des propositions de l'auteur quant à l'aspect phonétique de cette norme ? Va-t-on prendre en considération les prononciations locales mais conserver le garde-fou du sacro-saint écart phonologique qui est toujours de nature à entraver l'intercompréhension à laquelle se réfère J. P. Cuq ? Quelle position adopter face au problème de l'autonomisation phonologique du français d'Afrique qui pose l'existence de phonèmes nouveaux comme le /x/ de *xala[2] ou de *xessal[3], ou de séquences tout à fait inhabituelles en français de France comme la prénasalisée /mb/ de *mbantamaré ou *mbapattes[4] ?

Par ailleurs, comment va pouvoir être définie cette norme internationale face aux pratiques sociales en usage dans tel ou tel pays ? Il faut, en effet, prendre conscience que la nouvelle mission du français en Afrique consiste à permettre l'engagement du locuteur africain dans sa parole. Il faut donc éviter de tomber dans le travers qui consisterait à hiérarchiser les normes (en accordant évidemment une primauté implicite à cette norme internationale) mais, au contraire, donner accès à la diversité des usages sans oublier que, pour beaucoup de locuteurs africains, le français demeure, et pour longtemps encore, un instrument de catégorisation sociale. Nous voici donc au cœur de la contradiction essentielle au concept de francophonie africaine, que ne résoudra aucune barrière normative, de quelque nature qu'elle soit : l'usage africain se définit par deux pôles très éloignés l'un de l'autre mais qui appartiennent au même continuum, la conceptualisation d'une part et la pratique basilectale de l'autre, ce que d'aucuns nomment la valeur d'usage et la valeur d'échange comme dans l'exemple suivant où l'on se trouve en présence d'un fonctionnement sémiotique endogène parfaitement acceptable puisqu'il reflète une conceptualisation particulière et non un usage défaillant, c'est-à-dire une production spécifiquement africaine de sens :

« Les ménagères s'éloignaient de la pénurie. »

Rien, sur le plan linguistique, ne peut être reproché à cette phrase. C'est donc sur le plan du fonctionnement social qu'il faut chercher l'écart. En quoi consiste-t-il ? A consi-

1. La terminologie grammaticale utilisée ici est celle du G.A.R.S. (Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe) animé par C. Blanche-Benveniste. C'est ainsi que la valence est constituée par les éléments régis qui caractérisent le sens et la construction minimale du verbe.

2. Le *xala (où le [x] est à prononcer comme la jota espagnole, désigne une impuissance sexuelle due à des pratiques magiques. C'est, en outre, le titre d'un film célèbre de Sembene Ousmane, le réalisateur sénégalais.

3. Désigne, en français du Sénégal, parfois sous l'orhographe *khessal, une pratique qui consiste à éclaircir la couleur de la peau par application de certains produits.

4. Le *mbantamaré désigne un arbuste et les *mbapattes des séances de lutte entre amateurs. Ces deux termes appartiennent, comme les précédents, au vocabulaire du français du Sénégal.

dérer les ménagères comme une catégorie sociale, ce qui est parfaitement inconcevable ailleurs qu'en Afrique. Aucune norme, même internationale, ne permettra de résoudre ce type de problème.

La proposition de J. P. Cuq ne prend pas davantage en compte les problèmes d'ordre sémantique soulevés par un usage étranger de la langue française. Quelle norme internationale permettra de légiférer en matière de champs sémantiques ? On assiste, en effet, en français d'Afrique, à une véritable réorganisation de la langue dans ce domaine au point que l'on puisse parler aujourd'hui d'une autre vision du monde véhiculée par les locuteurs africains du français : les couleurs, les systèmes de parenté, les termes d'adresse, le vocabulaire de la fête, celui du sexe, de la prostitution, de l'habitat, des parties du corps, de l'agriculture, etc. ne sont pas du tout organisés comme ceux du français de France, ni comme celui du français de Belgique ou du Canada. L'adoption d'une norme internationale, par trop réductrice, serait peut-être le meilleur moyen de porter un coup fatal à cette belle vitalité qui caractérise le français hors de ses frontières originelles.

C'est sans doute du côté des interférences culturelles qu'il faut chercher l'explication première aux difficultés auxquelles se heurtent tous ceux qui, comme J. P. Cuq, sont à la recherche d'une solution universelle obéissant à une logique de type cartésien. S'agissant du rôle, de la place et de la nature du français en Afrique, il faut prendre en compte, du fait de la différence de statut accordé à la parole dans les sociétés occidentales et africaines, une autre distribution des fonctions du langage dans les sociétés à tradition orale où, par exemple, la fonction phatique joue un rôle beaucoup plus important que dans les autres, et qui dépasse largement le seul discours oral.

Dans ces conditions, on est en droit de se demander si cette norme francophone internationale, à condition qu'elle existe un jour, serait de nature à apaiser le sentiment d'insécurité linguistique dont souffre généralement le locuteur africain et que J. P. Cuq a bien raison de vouloir combattre. La réponse est malheureusement négative. Pourquoi ?

Tout d'abord parce que cette norme, tout comme la norme académique actuellement en usage dans les systèmes éducatifs africains, est trop éloignée des pratiques langagières africaines quotidiennes. Ensuite, parce qu'elle continuera d'être imposée de l'extérieur avec toute la puissance de légitimation que lui conférera son caractère international, dévalorisant par là-même toutes les pratiques locales qui ont encore tant de mal à se tailler un droit de cité. Enfin, parce qu'une norme internationale est par nature inadaptée aux situations locales auxquelles doit faire face une langue véhiculaire comme l'est le français en Afrique.

Refuser cette norme internationale n'équivaut pas à baisser les bras face aux coups de boutoir de la pidginisation mais nous pensons qu'il faut accepter de courir le risque de la régionalisation du français en Afrique tout en donnant aux systèmes éducatifs en place les moyens de conserver au français sa fonction de langue interafricaine et internationale. Pourquoi les exemples de l'espagnol ou de l'anglais qui se sont répandus aux quatre coins de la terre sans que l'on ait besoin de disserter à perte de vue sur l'hispanophonie ou l'anglophonie ne seraient-ils pas bons à suivre ? Les défenseurs actuels de la francophonie universelle ne seraient-ils pas les derniers héritiers de la politique coloniale de la France, culturelle et linguistique, même lorsque leurs bons sentiments ne sont pas à mettre en doute ? Le français serait-il si fragile qu'il faille sans cesse le défendre contre toutes les atteintes de ses locuteurs étrangers ?

L'indispensable coexistence avec les langues africaines, par M. Ngalasso

TEXTE N° 24

En Afrique, le français est une langue parlée (et écrite) avec plus ou moins d'aisance et de maîtrise, épousant, comme cela est normal pour des locuteurs non natifs, des sons, des mots, des accents et des rythmes étrangers dus à l'influence des langues maternelles.

Comment gérer la pluralité des langues, et notamment la coexistence du français et des langues africaines ? Comment créer un espace culturel et éducatif équilibré où les langues nationales trouvent leur juste place ? Comment rentabiliser au maximum l'enseignement d'une langue non maternelle, appelée à jouer un rôle considérable en tant que langue de travail, sans porter atteinte au développement des cultures nationales portées par les langues africaines ?

Dans les années à venir, les progrès de la langue française en Afrique dépendront de sa capacité à jouer un rôle décisif, non seulement comme moyen de communication national, international et interafricain, mais aussi et surtout comme vecteur réel de développement dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie, de l'économie et de la vie sociale ; ils dépendront également de l'accueil que les francophones du Nord réserveront aux productions littéraires, artistiques et scientifiques en provenance des pays du Sud. Il faut instaurer un dialogue des cultures, et d'abord un dialogue des langues, dans des conditions à la fois réalistes et acceptables, en évitant la diffusion à sens unique, appauvrissante pour tous. Au-delà des discours et des « grand-messes » francophones, la véritable coopération entre les peuples trouve son fondement dans le respect mutuel, l'échange, la solidarité agissante.

La francophonie est un concept chargé d'ambiguïtés, et c'est à juste titre que l'on se demande si elle est un simple effet de mode, donc éphémère, ou si, au contraire, elle traduit une aspiration profonde, un mouvement du cœur et de l'intelligence appelé à durer, donc susceptible de changer véritablement la vie des peuples parlant français, entièrement ou partiellement, en termes de progrès économique et social. Est-elle un cadre ou un carcan ? Pour mieux comprendre la nature de l'interrogation, du moins en ce qui concerne le continent africain, préoccupé de son développement mais craignant toujours pour son identité culturelle fortement fragilisée par des décennies d'occupation étrangère, il est sans doute utile de ne perdre de vue

ni les conditions historiques ayant permis l'implantation de la langue française ni le contexte social et psychologique dans lequel elle évolue aujourd'hui.

La relation de l'Afrique à la langue française est récente (environ un siècle) mais déjà complexe et problématique. Héritage de l'ordre colonial, le français est la langue officielle d'une vingtaine d'États, c'est-à-dire la langue de l'administration, de la justice, de la grande presse et de l'enseignement à tous les niveaux. Ce n'est pas une langue étrangère ordinaire car, pour beaucoup, elle constitue le moyen le plus sûr d'accès au savoir et au pouvoir, donc d'ascension sociale. Langue dominante juridiquement mais minoritaire sociologiquement (puisque parlée par moins de 10 % de la population), elle pose au pédagogue un problème sérieux : doit-elle être utilisée comme véhicule exclusif de l'enseignement, surtout dans les premières années de l'enseignement ? Langue non ethnique, elle se présente, dans les situations plurilingues qui sont la règle dans les États africains, comme un facteur possible d'unification nationale. De là, à la fois, sa puissance et sa fragilité, son incontestable prestige et son incroyable impopularité. De là, aussi, cette attitude apparemment contradictoire des Africains à son égard, mélange feutré d'attirance et de méfiance, voire d'amour et de haine.

De son origine coloniale et de son prestige passé, le français a gardé quelques attributs caractéristiques : un vague esprit de domination et un grain d'intolérance entretenus, depuis Rivarol, par la certitude de sa supériorité intrinsèque sur les autres langues, notamment celles du tiers-monde, et, malgré quelques expériences africaines - pas toujours heureuses - en matière de politique linguistique, le sentiment de sa pérennité sur le continent noir. L'exploitation, consciente ou inconsciente, de ces mythes et préjugés est à l'origine de nombreuses querelles autour de la francophonie ; elle n'a pas rendu facile une solution juste et raisonnable du problème linguistique dans nombre d'États africains, pas plus qu'elle n'a favorisé, là ou ailleurs, une expansion spectaculaire de la langue française. Il est vrai cependant que, passé le temps de la défiance et de la suspicion réciproques, on en est arrivé aujourd'hui à une vision plus équilibrée des rapports entre les cultures et les langues à l'intérieur même de la francophonie : la diversité culturelle et le droit des gens à la langue, à commencer par la langue maternelle, sont enfin reconnus comme une des bases raisonnables du dialogue entre les peuples.

On s'aperçoit, du même coup, qu'il est vain de vouloir justifier la place du français en Afrique par l'argument du nombre et de la qualité des langues locales dont certaines, comme le kiswahili, le hausa, le lingala, le sango ou le wolof, s'affirment, face aux langues de grande expansion mondiale, comme des moyens majeurs de communication, en particulier dans les milieux urbains. Ce qui paraît le plus intéressant à analyser, c'est sans doute

moins la complexité objective des situations linguistiques africaines que la manière dont celles-ci sont gérées par les États, dans l'exercice de leur souveraineté, eu égard aux intérêts de leurs peuples respectifs. Au demeurant rien ne prouve que l'utilisation d'une langue unique, fût-elle une langue mondiale, si elle favorise la cohésion nationale, soit une garantie de démocratie ou, tout simplement, de transparence de l'État.

Le français en Afrique est-il une langue étrangère ou une langue seconde ? C'est une autre fausse querelle. Disons qu'il est l'une et pas toujours l'autre ; que, dans tous les cas, et c'est la seule chose qui importe vraiment du point de vue de sa didactique, il est une langue non maternelle pour la grande majorité de ceux qui l'apprennent, presque exclusivement par le canal de l'école. Cela devrait suffire à fonder son enseignement sur une méthodologie appropriée et conséquente, qui tienne compte des besoins réels plutôt que supposés des usagers africains.

Existe-t-il un « français africain » ? Évidemment non, si on la conçoit comme une langue ou une variété de langue spécifique et uniformément distribuée sur l'ensemble d'un continent caractérisé par une extrême diversité géographique, culturelle et donc linguistique. Le français pratiqué en Afrique n'est pas une langue à part, car il ne possède ni l'autonomie ni l'autochtonie suffisantes pour le distinguer ou le séparer du français général. Il n'est pas davantage à confondre avec la variété pidginisée, corrompue, produite exclusivement par des non-lettrés, appelée en Europe « petit-nègre », en Afrique « petit-français », qui se développe totalement en marge de la norme du français commun.

ANALYSE

Linguiste africain et africaniste d'origine zaïroise, M. Ngalasso, professeur à l'université de Bordeaux III, est l'un des rares intellectuels africains, impliqué depuis de nombreuses années dans l'aventure francophone[1], à avoir réussi à dégager avec un sens admirable de l'objectivité et de la mesure le caractère très particulier du rôle, du statut et de la nature même du français en Afrique.

1. Puissance fragile et prestige impopulaire

Colosse aux pieds d'argile, la langue de Voltaire le frappe à la fois par sa puissance et sa fragilité, son prestige et son impopularité, autant de caractères contradictoires et pourtant tellement vrais pour qui connaît bien les diverses situations de langage en Afrique. A quoi est due cette perpétuelle dualité ? Tout d'abord aux conditions historiques dans

1. C'est ainsi, par exemple, qu'il a participé aux sept Tables Rondes des Centres, Départements et Instituts de Linguistique Appliquée d'Afrique Noire, organisées par l'AUPEF entre 1974 et 1987.

lesquelles la langue française a été introduite en Afrique : langue du colonisateur, elle a été imposée à des populations très diverses soumises à un carcan politique, militaire et économique extrêmement contraignant. Au départ, ce ne fut donc pas en termes de coexistence que se définirent les relations entre langues en présence mais bien en termes de rapports de force : d'un côté la langue d'un pouvoir d'origine étrangère, le français, de l'autre les langues, voire les dialectes, des populations asservies. Comment peut-on, dans ces conditions, ne pas entièrement donner raison à M. Ngalasso lorsqu'il allie le prestige à l'impopularité ? Prestige d'une langue de vainqueurs, véhicule d'une technologie aux pouvoirs magiques, impopularité d'un outil difficile à maîtriser mais que l'on destine néanmoins à remplacer tous ceux qui l'ont précédé. Ce clivage historique entre langues africaines et langue française, mal vécu par les intellectuels comme M. Ngalasso, lui-même écartelé entre son attachement à sa culture africaine et son goût pour la langue et la culture françaises, aggravé par le poids institutionnel de l'administration coloniale, a éclaté au grand jour lors des indépendances.

C'est bien à un constat de rupture, d'échec, de conflit autant linguistique que culturel qu'il faut donc se résoudre dans un premier temps. A ce sentiment de malaise que l'on a face à ce prestige impopulaire vient s'ajouter une seconde impression, tout aussi difficile à vivre, c'est celle de puissance fragile. Pourquoi a-t-on, soudain, la certitude que M. Ngalasso perçoit la réalité linguistique avec une douloureuse acuité ? Parce que force est de constater que malgré toutes les déclarations officielles, toutes les « grand-messes » auxquelles il est souvent donné d'assister depuis plus de trente ans aux sociolinguistes du domaine africain francophone, le français reste et demeure la langue d'une élite, d'une infime partie des populations d'Afrique. Face aux problèmes posés par le développement dans des domaines aussi importants que l'éducation, la technologie, l'économie et l'organisation sociale, que peut apporter le français à l'Afrique ? Pas grand chose dans les conditions actuelles de son fonctionnement et ceci se pose de plus en plus en termes de coût. M. Ngalasso a parfaitement raison d'insister sur la nécessité qu'il y a à rentabiliser l'enseignement du français. A quoi peuvent servir les sommes colossales (plus de 30 % des budgets nationaux dans la plupart des cas) englouties depuis plus de trente ans dans les systèmes éducatifs africains, en rénovation permanente et toujours en crise, si elles ne permettent pas un meilleur développement ? S'est-on déjà sérieusement interrogé sur la disproportion de plus en plus importante entre les énormes efforts consacrés par les États, y compris la France, et les résultats atteints ou même l'utilité pratique du français pour un meilleur devenir de l'homme africain ? C'est bien en termes de rentabilité qu'il faut poser ce problème.

2. La recherche d'un équilibre

Malgré ce double handicap de la langue française (impopularité et fragilité), qu'il dénonce ici avec force, et peut-être même grâce à lui, M. Ngalasso continue de nourrir le rêve impossible de l'équilibre et de la convivialité. Au temps de la défiance et de la suspicion réciproques, c'est-à-dire entre français et langues nationales, aurait succédé celui du respect des langues et des cultures africaines. Ce changement se manifesterait par la reconnaissance du droit à l'existence des langues nationales face au français. On peut signaler à ce propos que M. Ngalasso a longuement insisté dans d'autres textes, légèrement postérieurs à celui-ci, comme l'article publié en 1990 dans le n° 2 de la revue *Les langues modernes*, sur la notion de droit linguistique.

« Le droit à la langue, affirme-t-il dans cet article, est inconstestablement un des droits essentiels de l'homme. Qui nierait que la pratique d'une langue soit l'un des attributs les

plus naturels et les plus nécessaires qui soient donnés à l'homme dans sa dimension à la fois sociale et psychologique ? C'est par la langue, mieux que par tout autre moyen langagier (geste, mimique, etc.), que l'homme communique, s'exprime, rêve et crée. Le droit à la langue va bien au-delà du droit à la parole, qui en est une forme d'actualisation et appartient à la catégorie des inviolables. »

Et, plus loin, M. Ngalasso de préciser sa pensée :

« Les droits linguistiques des individus peuvent être résumés ainsi :

1. Tout individu a le droit de vivre et de s'épanouir dans sa langue maternelle.
2. Tout citoyen a le droit d'accéder à la langue officielle ou à l'une des langues officielles de son pays.
3. Chacun a le droit d'apprendre librement n'importe quelle langue étrangère. »

Droit à la langue et développement harmonieux d'un nouvel équilibre social vont donc de pair, selon M. Ngalasso, et ceci s'inscrit dans son texte en réaction brutale contre les arguments de nombreux auteurs pour qui le français est le gage d'avenir des constructions nationales africaines, d'une part face à la pluralité, d'aucuns diraient à la balkanisation, linguistique africaine et d'autre part face à l'incurie politique des Africains, le français étant, évidemment, la langue de la démocratie.

Cette place privilégiée accordée au droit dans le domaine linguistique ne semble pas de nature, en Afrique moins qu'ailleurs, à régler de façon durable, et surtout constructive, le problème des langues sur le continent.

3. Français langue étrangère ou seconde ?

C'est par son refus de faire la distinction entre FLE et FLS que M. Ngalasso prête d'abord le flanc à la critique, celle du sociolinguiste mais également celle du didacticien. En effet, dans tous les États qui constituent l'Afrique noire francophone, et principalement pour des raisons historiques fort bien suggérées par l'auteur dès le début de son article, on ne peut parler de FLE à propos du français à partir du moment où continue de peser très fort sur ses usagers le poids de l'institution présente dans tous les rouages, publics et privés, de l'État. Quand il neutralise la distinction FLE/FLS, M. Ngalasso insiste sur le fait que le français, quel que soit son statut, n'est presque jamais la langue maternelle des élèves. Il accorde donc la primauté à l'aspect didactique de la question mais son point de vue n'est pas acceptable d'un point de vue sociolinguistique.

En effet, reconnaître le caractère second du français en Afrique, ce serait accepter de prendre en compte l'héritage colonial, sous toutes ses formes intangibles, tandis que le nier en se limitant à l'affirmation du caractère étranger de cette langue, ce serait adopter un point de vue plus radical, proche de ce que M. Houis dénommait l'intégrationnisme[1], attitude qui ne semble pas correspondre à la réalité sociale, politique et même linguistique de la partie francophone du continent africain. Qu'on le veuille ou non, le français n'est pas une langue étrangère à l'Afrique ni en Afrique, la preuve en étant fournie par le côté passionné, sinon passionnel, des débats qui le concernent sur le terrain. Neutraliser la distinction FLE/FLS équivaut encore à s'exposer à des erreurs de stratégie méthodologique et peut donc être lourd de conséquences didactiques. En effet, le caractère second du français, si on a la sagesse et le réalisme de le reconnaître partout où il existe parce qu'il correspond à une réalité linguistique, infère des pratiques pédagogiques différentes de celles qui président à l'enseignement-apprentissage d'une simple langue étrangère.

1. Dans le rapport intitulé *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement*, signé avec R. Bole Richard.

C'est, en particulier, par la prise en compte du fait francophone, tel qu'il se manifeste à travers le vécu linguistique, et peut-être même déjà culturel, des apprenants africains, que va se traduire l'avènement de cette « méthodologie appliquée » que M. Ngalasso appelle de tous ses vœux mais qu'il se garde bien de définir. C'est par exemple en rétablissant la bonne vieille leçon d'élocution à partir d'un support modernisé, comme la bande dessinée relayée dans certaines méthodes par l'affiche murale, que le maître parviendra à intéresser davantage les apprenants qui lui sont confiés en les faisant parler sur un thème avant de leur imposer, sous forme de dialogue ou de tout autre moyen de départ d'une leçon de langage, un contenu linguistique (phonique, grammatical et lexical) dont tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'il demeure indispensable, passage obligé de toute acquisition réelle d'une compétence de communication. Mais cette libération de l'expression, préalable aux traditionnelles phases de présentation, d'exploitation et même - pourquoi ne pas avoir le courage de l'admettre ? - de fixation et de mémorisation, passe nécessairement par le recours au vécu linguistique de l'apprenant que seul lui permet le caractère second du français en Afrique : emprunts de sa langue maternelle au français et phénomènes d'aller-retour entre langue d'accueil et langue étrangère, recours à l'environnement socioculturel francophone (quand il existe) à partir des enseignes, des panneaux indicateurs ou publicitaires, des cartes de restaurant affichées à l'extérieur des établissements, des cinémas, des émissions de radio et de télévision, etc.

Ne pas reconnaître la différence qui existe entre FLE et FLS, c'est aussi, sur le plan sociolinguistique, ignorer que parallèlement au cadre institutionnel dans lequel évoluent les élèves africains auxquels fait implicitement référence M. Ngalasso, il existe d'autres lieux, partout en Afrique, où l'on peut être amené à apprendre et à utiliser le français : la rue, les hôtels, les aéroports, les ports, les boutiques, etc. Pour beaucoup d'usagers, le français est donc bien devenu une langue seconde de plus en plus nécessaire à un nouveau type d'organisation sociale. On assiste même, dans certaines situations particulières, au développement de variétés de français jusque-là parfaitement inconnues en Afrique. C'est ainsi qu'au Sénégal, autour de la dizaine d'hôtels qui ont été récemment ouverts sur la Petite Côte, à une centaine de kilomètres au sud de Dakar, est apparu un français que l'on pourrait qualifier de « club-méditerranéo-lectal », parlé par des locuteurs masculins entre 12 et 25 ans, n'ayant pas ou peu fréquenté l'école, mais dotés néanmoins d'un parler français très alerte, proche, sur le plan de la prononciation, de la norme parisienne populaire et remarquable par le caractère branché de son lexique en même temps que par les nombreuses marques de fossilisation qu'il porte : expressions figées détournées de leur sens et employées hors de propos (Ex. : « Il ne faut pas mettre le feu au lac » pour « Il ne faut pas attacher une plus grande importance que cela à telle ou telle question », phrase entendue à plusieurs reprises, trop souvent pour qu'on puisse l'attribuer à une pratique idiosyncrasique), thèmes récurrents (solidarité entre les peuples et les cultures, plaidoyer contre le racisme), stratégies interactives répétitives (appel au sentiment de culpabilité qui est censé être éprouvé par le touriste français en vacances dans un pays pendant si longtemps asservi par la France, sous-développement et chômage), etc.

4. La troisième voie

Le refus du français africain affirmé brutalement par M. Ngalasso dans cet article est dû sans doute à une analyse beaucoup trop floue de la vraie nature du français : « Existe-t-il un "français africain" ? [les guillemets sont de l'auteur] Évidemment non, [continue-t-il] si on la conçoit comme une langue ou une variété de langue spécifique et uniformément distribuée sur l'ensemble d'un continent caractérisé par une extrême diversité géographique, culturelle et donc linguistique. »

Contrairement à ce qui est dit ici, il existe bien un français d'Afrique qui paraît être le seul trait d'union possible entre les langues et les cultures en présence sur le continent africain. Ce n'est ni en termes d'aménagement linguistique, ni en termes de politique linguistique que sera résolu le problème des rapports entre les peuples pour des raisons que M. Ngalasso a bien fait ressortir au début de son article :
- les conditions historiques de l'implantation du français sur le continent africain ;
- le fait que le français, d'une certaine manière, accentue pour ceux qui n'y ont pas accès, les processus de paupérisation et de sous-développement ;
- les mauvais résultats d'une politique scolaire qui ne parvient à couvrir qu'une petite partie des populations africaines puisque les taux de scolarisation sont en baisse par rapport à ceux de l'accroissement démographique.

Les missions officielles confiées au français ne sont pas près de parvenir à surmonter ces trois obstacles mais la situation est en train de se débloquer toute seule. En effet, se développe un français autonome et autochtone qui se distingue et se sépare du français général sans pour autant, comme semble le craindre M. Ngalasso, se confondre avec « une variété pidginisée, corrompue ». Celle-là existe bien dans tel ou tel quartier d'Abidjan ou de Kinshasa mais il ne s'agit déjà plus d'un français puisqu'il se veut un moyen d'expression spécifique obéissant à une contre-norme et relevant d'une volonté identitaire particulière, plus sociale que culturelle. En revanche, le français d'Afrique, tel que le pratiquent les écrivains comme A. Kourouma et beaucoup d'autres encore, est l'expression la plus achevée de cette symbiose dont rêve M. Ngalasso dès le premier paragraphe de son article lorsqu'il parle du français « épousant des sons, des mots, des accents et des rythmes étrangers. » Ce n'est donc pas exclusivement en termes de droit, contrairement à ce qu'a pu laisser croire trop longtemps une sociolinguistique africaine fondée généralement sur une approche descriptive des situations de langage, mais en termes de sentiments linguistiques que se pose l'avenir : ceux que le locuteur africain entretient avec la langue française et qui pourraient bien, un jour, se traduire par un mariage que semble pressentir M. Nglasso. Cette attitude ambiguë (encore que le mariage soit d'abord une institution sociale avant d'être un acte d'amour !) est commune à la plupart des intellectuels africains, et plus particulièrement aux sociolinguistes de terrain, victimes d'une double contradiction :
- celle de la fascination-irritation exercée par la langue française, mélange de haine et d'amour qui fait les grandes passions. Et pourquoi la linguistique échapperait-elle à cette vicissitude ?
- celle d'une analyse sociolinguistique de type descriptiste fondée sur de grands concepts comme ceux de développement, d'identité culturelle, de droit à la langue, de gestion sociale, mais qui ne fonctionnent pas toujours selon les mêmes lois sous toutes les latitudes. En effet, au cœur des situations linguistiques africaines se trouve l'usager qui refusera à tout jamais de se laisser enfermé dans un moule qui n'est pas le sien.

Les caractères universels que certains veulent donc reconnaître au français, non pas tant parce qu'ils y croient mais parce qu'ils sont bien commodes pour établir des lois générales, ne sont pas acceptables et M. Ngalasso a raison de les refuser. Pour lui, intellectuel africain, les valeurs ainsi attribuées à la langue française ne sont que mythes et préjugés : ni véhicule obligé de la démocratie, ni ciment indispensable à toutes les unités nationales africaines, le français fait néanmoins partie des réalités africaines.

Mais parviendra-t-on toujours pour autant à le défendre, si tant est qu'on en ait envie et qu'il en ait besoin, en l'acceptant et en le rejetant tout à la fois comme semble le faire ici M. Ngalasso ? Certainement pas. Le développement à venir des États africains doit-il

se concevoir en français ou dans les langues nationales ? Il faut apporter des réponses claires et définitives à des questions aussi simples et fondamentales.

Vouloir, selon des principes cartésiens, respecter scrupuleusement les langues et les cultures en présence n'est pas réaliste. En Afrique, comme dans le reste du monde, l'avenir est au métissage : la langue française se fera africaine ou bien elle se défera. Pour aller plus loin dans cette direction, il ne faut pas en rester à l'expression de vérités trop générales mais tenter de découvrir les points de rencontre de prédilection de l'Afrique et du français : le temps des « grand-messes » est terminé, c'est M. Ngalasso qui le dit, celui des trop beaux discours également.

Conclusion[1]

Jamais une notion, élevée par certains au rang d'un véritable concept, n'aura fait couler autant d'encre que celle de francophonie. Tout le monde s'en est emparé : écrivains, poètes, hommes politiques, académiciens, philosophes, linguistes, sociolinguistes, et chacun donne l'impression de tirer la couverture à soi. Il est difficile à l'observateur, noyé sous une énorme masse bibliographique, comme celle du présent volume, à la mesure, il est vrai de la vitalité universelle du fait francophone, de s'y retrouver et de remettre un peu d'ordre dans ce flot apparemment incoercible d'idées, de conceptions, d'idéologies, de préoccupations, d'intérêts, voire même de stratégies politico-culturelles.

1. Le mythe francophone

Il y a tout d'abord un courant qu'on pourrait qualifier d'idéaliste, visant à faire de la francophonie une véritable philosophie fondée sur une représentation littéraire, ou pseudo-littéraire, de la langue française, langue de Descartes et de Voltaire érigée par Rivarol, étonnamment présent sur la scène sociolinguistique d'aujourd'hui[2], en un véritable bastion des valeurs occidentales nées en France et diffusées à partir de son sol entre les *Serments de Strasbourg* et le siècle des Lumières : élégance, pureté, clarté, sobriété, précision.

Cet idéalisme va jusqu'à poser l'existence de valeurs morales prêtées à la langue française et à la francophonie en général, l'espace francophone regroupant des hommes attachés aux mêmes idéaux de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité, pour qui le respect de la langue est presque un impératif moral puisqu'on a même été jusqu'à parler de la probité de la langue française, ainsi humanisée, et du sens de l'humain qu'elle porte en elle-même, par nature pourrait-on dire. De là à pratiquer un amalgame entre ce que d'aucuns appellent l'esprit français, fait pour eux de liberté, de tolérance, d'expression et de respect des droits de l'homme, etc. et la francophonie, concept mou, il n'y a qu'un pas allègrement franchi par de nombreux chantres de la langue française.

Ces valeurs morales confinent au sentiment religieux et l'on est allé jusqu'à voir dans la langue française, en quelque sorte sacralisée, mais ce n'est pas la seule langue ainsi traitée, le moyen privilégié, absolu, d'accéder au divin. C'est ainsi que J. Guitton, rapportant une parole du pape Paul VI et la reprenant totalement à son compte, affirme que seule la langue française « permet la magistrature de

1. Le texte de cette conclusion est une version remaniée de l'article intitulé « Francophonie, francophonies » publié dans le n° 85 de *Langue française* (février 1990).
2. Les éditions ARLEA (Paris) viennent de republier (avril 1991) le discours sur *L'universalité de la langue française*, présenté par J. Dutourd, de l'Académie française.

l'essentiel ». Langue au pouvoir véritablement charismatique, le français doit être respecté, voire révéré. Il faut dire qu'avant J. Guitton, l'abbé Grégoire, républicain s'il en fut, parlait des « reliques barbares » pour fustiger les emprunts faits par le français aux autres langues.

Mais là où certains voient dans la langue française un instrument religieux et sacré, d'autres parlent de pouvoir magique. Les uns et les autres participent de la même idéologie. Langue au pouvoir mystérieux, au sens chrétien du terme, ou magique pour les païens, la langue française ne peut être que dominatrice, parce que c'est celle de Dieu ou de l'Inaccessible, de l'au-delà des mots. Le français, langue incantatoire, se doit donc d'être protégé, d'où l'abondance des métaphores guerrières utilisées par ceux qui, tels des croisés, mènent la guerre sainte de sa défense, comme Madame L. Michaux-Chevry, député de la Guadeloupe, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de la Francophonie en 1986, qui s'écriait dans sa préface au *Florilège de la langue française et de la francophonie* publié par X. Deniau[1] :
« Depuis les marches de l'empire Inca des « Fils du soleil » jusqu'aux rives tourmentées du Tonkin et de la Cochinchine, de la valeureuse Acadie à l'antique Phénicie, mère d'un si courageux Liban, en passant par la Louisiane, fille de Cavelier de La Salle et de Louis XIV, et par la douce Oubangui-Chari, voisine du royaume de Tekrour aux portes de Saint-Louis du Sénégal, l'âme de la francophonie sera le lien indestructible d'un passé glorieux et d'un avenir dynamique. Tel est mon combat, tel est mon but. »

Peu à peu s'est donc construit un véritable mythe fondé non sur des valeurs - le mot n'est pas trop fort - purement linguistiques ou communicationnelles, mais sur des valeurs morales ou, plus généralement, idéologiques.

2. L'idéologie francophone

Mais la dérive francophone ne s'est pas arrêtée là. Par-delà la valeur philosophique et morale qu'ils ont accordée à la langue française, certains sont allés jusqu'à faire de l'usage du français un principe d'action politique.

« Je crois à l'avenir de la langue française parce que je crois à l'avenir de la France » s'écrie S. Farandjis[2], Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie dans une véritable profession de foi idéologique. Bien avant lui, c'est L.S. Senghor, père de l'indépendance du Sénégal, qui fut pendant vingt ans le ciment de la nation sénégalaise, qui érige l'utilisation obligée du français en principe de morale et d'action politiques. C'est ainsi qu'il faut lire ce texte fameux qui ne laisse pas de surprendre aujourd'hui, discours du 17 mars 1967 prononcé à la tribune de l'Assemblée nationale sénégalaise lors de la création de la section

1. *Florilège de la langue française et de la francophonie.*
2. *Textes et propos sur la francophonie.*

sénégalaise de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française (A.I.P.L.F.) :
« La francité n'est certes pas une nouvelle manière de penser ; elle est une nouvelle manière de concevoir et d'agir, puisque nous voilà au seuil de la société industrielle : au seuil de l'action logique, de l'action dialectique, surtout de l'action efficace. »

Langue d'un idéalisme sans frontières, mystère révélé aux seuls détenteurs de la foi francophone ou du dernier mythe païen que se forge une humanité balbutiant, en français évidemment, principe d'action politique, le français est élevé au rang d'une véritable religion avec ses exigences, ses prêtres, et, bien sûr, ses dogmes. On entre en francophonie comme on entre en religion.

Mais toute religion s'appuie sur la tradition et le français n'échappe pas à la règle. Son histoire s'est construite autour de quelques dates aussi célèbres que celle de la bataille de Marignan. C'est 842 et les *Serments de Strasbourg*, l'entrée de la langue française en politique, c'est en 1537 et l'ordonnance de Villers-Cotterets, c'est 1549 et *La Défense et Illustration de la langue française*, c'est 1635 et la fondation de l'Académie française chargée de « travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente, et capable de traiter les arts et sciences. » Cette tradition aura ses chantres, en France et hors de France : Rivarol et Senghor... et connaîtra un éclat confondu désormais avec celui de la France, à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.

C'est encore à S. Farandjis, Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, que l'on doit l'une des analyses les plus oniriques de la langue française, « le plus prestigieux des outils intellectuels de l'humanité ». Cette représentation toute traditionnelle est faite d'équilibre et de rationalité, c'est Versailles sans les grandes eaux mais avec le souffle du classicisme triomphant le plus orthodoxe mais aussi le plus dogmatique. On y retrouve la richesse et la variété des racines, l'équilibre entre voyelles et consonnes, la rationalité linéaire de l'enchaînement sujet-verbe-complément, l'originalité des nasales et du e muet, l'abstraction des concepts, la précision et la distinction des notions bien marquées, la richesse des modes et des temps.

Cette vision ethnocentriste de la langue française relève de la plus pure tradition grammaticale en vogue au XVII^e^ siècle, d'autant plus dangereuse qu'elle se donne les allures d'une analyse qui se veut scientifique, touchant à la phonétique, à la morphosyntaxe, à la sémantique et même à l'étymologie et à la structuration des temps.

3. Les risques de la francophonie-tradition

Cette approche ne peut plus être de mise aujourd'hui. Que la langue française soit porteuse d'une tradition séculaire reconnue par tous et que l'esprit français,

fait tout à la fois de rationalité et de syncrétisme, se soit diffusé à travers toute l'Europe et même le monde entier, il ne viendra à personne la tentation de le nier, mais penser que la langue soit l'expression privilégiée et peut-être ultime de ces qualités proprement françaises nous paraît aujourd'hui inacceptable. En quoi l'équilibre des voyelles et des consonnes peut-il être considéré comme un élément d'excellence ? Et que dire de l'évolution que connaît le système vocalique du français contemporain ? La neutralisation des timbres intermédiaires en position finale, la disparition de l'opposition entre le [a] antérieur et le [ɑ] postérieur, la confusion des deux nasales [ɛ̃] et [œ̃], la centralisation du [ø], etc. qui sont autant d'éléments caractéristiques, et reconnus par tous les spécialistes, du français d'aujourd'hui, sont-ils autant de raisons de remettre en question la capacité de rationalité de la langue française ? Certes non, et pourtant qu'en est-il du bel équilibre voyelles/consonnes ? On pourrait faire la même démonstration pour chacun des grands domaines ou chacune des catégories du discours inventoriées par le type d'analyse auquel se livre, mais avec lui bien d'autres, le Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie. Pour ce qui est, par exemple, de la richesse des modes et des temps, que dire de la disparition, tout au moins à l'oral, du passé simple, de l'apparition du passé surcomposé, du non-respect normal (c'est-à-dire conforme à la norme définie comme l'usage du plus grand nombre) de la fameuse concordance des temps ?

Cette représentation traditionnelle de la langue française peut même se retourner contre le dessein avoué de ceux qui la véhiculent, à savoir l'expansion tous azimuts de cet idiome inégalable. En effet, faire du français la langue de la tradition, c'est contribuer très souvent à en donner une image très archaïsante. C'est ce qu'on retrouve chez L.S. Senghor quand il crée, ou quand il réactive « gouvernance », chez les journalistes du *Soleil*, le quotidien national sénégalais, quand ils réhabilitent les termes d'adresse « Dame » et « Sieur » tombés ailleurs en désuétude depuis plus de 200 ans. La tradition assimile francophonie à français littéraire, seule forme noble de la langue. Mais qu'est-ce que le français littéraire ? C'est la norme de référence, sinon le sociolecte, de la bourgeoisie parisienne cultivée, norme érigée en véritable rite initiatique, rôle tenu aujourd'hui en France par l'épreuve anticipée de français du baccalauréat. En définitive, cette conception-tradition finit par se traduire par un amalgame abusif entre normal et normatif, dans le sens, évidemment, de la coercition.

4. Les croisés de la francophonie

A cette conception symbolique est liée, idéologiquement, la conscience, chez beaucoup de soi-disant puristes, que le français est en danger de mort et qu'il faut donc le défendre, comme l'affirme cet éditorial de la revue DLF (10, 1971) cité par C. Desirat et T. Horde dans leur ouvrage sur *La langue française au xx^e siècle*[1].

1. *La langue française au xx^e siècle,* par C. Désirat et T. Horde, Paris, Bordas, 1976.

« Le combat va reprendre autour de la langue française, magnifique édifice, fait d'un amour séculaire de la raison et de la beauté, que l'on veut maintenant démolir pour construire à sa place une tour de Babel ultra-moderne. »

Cette conception traditionnaliste de la francophonie est donc héritée directement du siècle des Lumières qui avait une exigence d'universalité caractéristique mais, en plus, comme en témoigne encore la citation du DLF qu'on vient de faire, elle s'accompagne d'une volonté d'unité ou d'unification hégémonique qui est loin aujourd'hui d'avoir perdu de sa vigueur, comme le démontre le récent discours, analysé dans notre ouvrage, prononcé par M. Debré à l'occasion de sa réception à l'Académie française :
« A cet ensemble d'actions [et parmi ces actions est citée la force de dissuasion] un complément est nécessaire, où votre responsabilité, Messieurs, est importante, l'unité de la culture et d'abord, l'unité de la langue. Ainsi est la France, sa culture et sa langue sont l'expression de son existence... La tâche de l'Académie est de ce fait toute tracée : d'abord garantir sa qualité et rappeler les exigences de l'orthographe et de la syntaxe ; ensuite, faire en sorte que l'unité de la langue serve la qualité de la culture... »

Cette conception-tradition amène ceux qui la professent à considérer la langue française comme un patrimoine, un héritage à protéger et par conséquent est à la source d'une rigidité conservatrice, d'un immobilisme qui fait que les Français, utilisateurs privilégiés de la langue française, n'osent pas, en matière de langue, innover la conscience tranquille. La France continue, comme à l'époque du moyen français, d'être le champ de bataille privilégié des novateurs et des conservateurs et ce n'est pas bon pour l'avenir du français : l'image projetée par l'action artistique et culturelle de la France est encore trop souvent celle d'une civilisation vieillissante dont la connaissance est réservée à une élite.

Le conservatisme linguistique n'est pas sans écho politique et l'on sait les ravages qu'a pu commettre, en Afrique en particulier, la politique de l'assimilation. La péjoration des langues africaines n'a pas été accompagnée d'une véritable politique de scolarisation en français qui, si elle avait été menée à son terme, aurait pu trouver dans sa réussite sa justification sinon sa nécessité. Mais il n'en fut rien. Langue de la civilisation de l'universel, le français, durant toute la période coloniale - mais n'en est-il pas encore de même aujourd'hui ? - est demeuré l'apanage d'une élite. D'une façon très intéressante, le problème de l'enseignement du français, en France et hors de France, a toujours donné lieu à des prises de position politiques et l'on se souvient encore de la tempête déclenchée sur toute la scène politique française par la parution, en 1951, des premières enquêtes sur le français qu'on appelait « élémentaire » avant de le qualifier de « fondamental ». *Le Figaro* du 17 novembre 1951 publie un article de G. Duhamel, « Le chemin de la difficulté », dans lequel l'auteur affirme « qu'apprendre le français, c'est posséder une langue parfaite pour les relations humaines, intellectuelles, diploma-

tiques ou commerciales. » C'est aussi, poursuit-il, « se former l'esprit par l'effet d'une gymnastique ardue. » Faliciter l'acquisition-apprentissage du français en employant des moyens modernes comme le *Français fondamental*, c'est donc déroger, « le français basique, conclut G. Duhamel, n'aurait pas plus d'intérêt que le football basique ou le bridge basique. »

Le grammairien R. Georgin qui publie un article dans *Carrefour* le 21 novembre 1951, se fait l'écho des mêmes inquiétudes, des mêmes réticences, pour ne pas dire de la même opposition aux projets en gestation. « Une commission - donne-t-il en titre à son article - va choisir 1 000 mots usuels sur les 40 000 du *Larousse*. Connaissez-vous le Basic French ? » Pour R. Georgin, le français dit fondamental ne peut donner naissance qu'au petit nègre ; l'article était accompagné d'un dessin représentant une famille africaine nue, un os dans le nez de chaque personnage, et le père déclarait : « y en a fiston primier prix de langue française, y en a savoir tout dire avec un seul mot en cinq petites lettres ». Le risque dénoncé par R. Georgin dans son article est que cette langue simplifiée, pour l'usage extérieur, c'est-à-dire non hexagonal, « ne s'infiltrât un jour dans la métropole et n'y prît racine... » !

5. Le français, langue multiple

Nous voici bel et bien au cœur du problème. Toutes les prises de position des non-linguistes convergent vers un seul et même but : la sauvegarde frileuse de la langue française conduisant à une espèce de malthusianisme linguistique de plus en plus répandu à l'intérieur comme à l'extérieur de l'hexagone. Ce point de vue paraît aujourd'hui extrêmement dangereux. En effet, pour que vive le français, il faut qu'il soit pour celui qui le parle l'expression possible de son identité, quelle que soit l'origine de ce locuteur. Réduire la norme du français à sa dimension hexagonale, c'est le rendre totalement inapte à l'expression identitaire de chacun, c'est donc le condamner à très court terme à n'être qu'une langue parlée par un relativement petit nombre de locuteurs - et la bataille de chiffres que se livrent actuellement à ce sujet les observateurs de la francophonie paraît aussi vaine que dérisoire - à n'être qu'une langue de culture, et non une langue de communication, c'est-à-dire une langue morte.

Les travaux menés par les linguistes depuis plus de dix ans, tant en France que hors de France, sur les variétés régionales du français et ses particularismes lexicaux accréditent de plus en plus l'idée que le français est une langue multiple et ont balayé la vieille idée selon laquelle ces particularismes ne seraient que du folklore.

« Nous sommes les locataires de la langue française. Nous payons régulièrement notre loyer. Mieux même : nous contribuons aux travaux d'aménagement dans la baraque. Nous sommes en partance pour une aventure de « copropriation ». Je tirerais mon chapeau aux Français qui apprendraient le kongo ou le teke. Des langues sont mortes faute de locataires, hélas.

La francophonie, c'est le courage qu'auront les Français de savoir que des hommes font l'amour avec leur langue. Toute langue est le premier lieu d'exercice de la liberté. La liberté fait la promotion de la différence, en naturalisant la ressemblance. Le XXI[e] siècle sera peut-être celui de la différence et de sa promotion. Moi, je suis un tout petit champion du monde de la différence bien aimée et bien gérée. »
s'écrie Sony Labou Tansi dans l'entretien accordé à M. Zalessky et reproduit dans le n° 9 de la revue *Diagonales* (janvier 1989).

L'AUPELF et l'A.C.C.T. ont publié en 1983 un *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* qui a été récemment réédité par l'UREF. Cet ouvrage, qui est le fruit d'un long et fructueux travail d'équipe (une quinzaine de chercheurs y ont collaboré pendant une dizaine d'années) ne porte que sur le lexique mais ne doit pas être confondu avec un dictionnaire en ce sens qu'il n'a aucun pouvoir de légitimation sur l'usage du français en Afrique. Cet inventaire constitue surtout une somme colossale des usages du français sur le continent, dans sa partie francophone, et décrit une réalité linguistique désormais incontournable mais appréhendée dans une perspective non normative. Ces particularismes ne sont pas sélectionnés selon des critères tels que la conformité au « bon usage » ou en fonction du principe d'intercompréhension au niveau de la francophonie internationale - d'aucuns auraient dit de l'universalité de la langue française - mais en ce qu'ils constituent des écarts par rapport à l'usage du français central ou français standard. Ils ont été regroupés selon une catégorisation que l'équipe de recherche a formulée en quatre points :
- particularités lexématiques : formations nouvelles (ex. *essencerie*) ou emprunts (ex. *daba*) ;
- particularités sémantiques : transferts de sens (ex. *brin* pour *allumette* ou *homme de loi* pour *arbitre*), restrictions de sens (ex. *européen* pour *français*), extensions de sens (ex. *fonctionnel* pour *qui est en mesure de fonctionner*), métaphorisations (ex. *guerrier* pour *mauvais garçon* ou *boule de neige* pour *chou-fleur*) ;
- particularités grammaticales : changements de catégorie (ex. *émaillé* pour *un plat en tôle émaillée*), changements de construction (ex. *préparer* pour *savoir faire la cuisine*) ;
- particularités tenant à des différences de connotation (ex. *richard* pour *riche*, *bureaucrate* pour *employé de bureau*, *charlatan* pour *devin et guérisseur*).

6. Le droit à la différence

Mais le français d'Afrique - s'il existe - pas plus que celui du Canada et de Belgique ne peut être présenté sous la forme d'un simple relevé de particularismes lexicaux. C'est à travers leur propre visée que les locuteurs, quels qu'ils soient, de la langue française l'utilisent et se l'approprient. On doit donc passer, comme le suggère N. Gueunier dans *Le français d'aujourd'hui* (juin 1987) d'une conception

différentielle fondée implicitement sur une hiérarchisation des usages accordant la primauté à la norme hexagonale, à une vision globale de la langue française révélatrice d'une énonciation spécifique africaine, belge, canadienne, parisienne, méridionale, etc.

Cette visée originale, caractéristique de l'appropriation de la langue française par ses différents usagers n'est peut-être, parfois, qu'un fait d'ordre connotatif, mais on ne peut le reléguer au rang d'un acte de parole individuel, comme on le ferait d'une simple faute. Il y a une espèce de halo qui nimbe les mots français dans leurs usages divers - sénégalais, ivoiriens, togolais, québécois, etc. - et qui doit être soumis à un travail d'explicitation qui ne peut être confié au seul lexicographe. Il faut, certes, envisager l'élaboration de dictionnaires généraux de la langue française qui ne soit pas un simple travail de saupoudrage accordant un strapontin à tel ou tel régionalisme jugé mieux formé ou plus utile que tel autre, mais il faut également se pencher sur tous les mécanismes d'appropriation du français par tous ses locuteurs, faisant de celui-ci une langue réellement polyphonique, un espace linguistique pluriel à l'intérieur même du système. La langue française doit revendiquer comme une force, comme une marque de sa vitalité populaire cette multiplicité essentielle, ce caractère fondamentalement kaléidoscopique de sa nature. Cette polyphonie interne ne se manifeste pas seulement par l'apparition d'emprunts ou de néologismes mais par celle d'autres marques sous-jacentes beaucoup plus profondes et donc plus difficiles à déceler. Un cas typique de cette plasticité salutaire de la langue française nous est fourni par la réappropriation de certains champs sémantiques à laquelle se livrent naturellement de nombreux usagers du français, africains particulièrement. A ce propos, il est tout à fait intéressant de noter que parmi tous les observateurs-censeurs de la langue française, aucun n'a jamais véritablement abordé cet aspect du problème. L.S. Senghor est peut-être le seul à avoir eu l'intuition de cette métamorphose interne, à la fois chance et défi de la francophonie de demain. Pour l'ancien président du Sénégal, s'approprier la langue française, c'est y introduire des termes nouveaux[1] mais aussi des rythmes nouveaux, des images jamais vues, de nouvelles manières de penser et de sentir. Or, tout ceci suppose une réorganisation de la langue qui ne se bornera pas à de simples enrichissements lexicaux. Il s'agit, en réalité, de proclamer à travers la langue française son attachement à une culture et à des traditions qui ne sont pas nécessairement celles de la France. Voilà la chance de la francophonie, voilà le défi que tous les francophones doivent relever ensemble.

C'est ainsi qu'on peut constater, en exploitant l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, que le français en Afrique présente des exemples très intéressants de réappropriation de champs sémantiques. C'est le cas, par exemple, du mot « bouche ». En français, il désigne d'abord, chez les

1. « Nous sommes pour une langue française, mais avec des variantes, plus exactement des enrichissements lexicaux », déclare-t-il dans sa préface au *Lexique du français du Sénégal* de J. Blonde, P. Dumont, D. Gontier.

humains, la cavité buccale et il entre en opposition, dans cet emploi, avec les termes « bec » et « gueule » réservés aux animaux. On note toutefois que pour certains d'entre eux (bêtes de somme, grenouilles et quelques poissons) c'est également le mot « bouche » qui est utilisé. A partir de cet emploi premier, issu du latin, on assiste à une extension sémantique permettant à « bouche » de désigner les lèvres exclusivement (avoir la bouche en cœur) et toujours par extension, n'importe quelle sorte d'orifice (bouche d'égoût, bouche d'aération, etc.). On note également des emplois métonymiques de « bouche » dans le sens d'être humain (bouche à nourrir), plus ou moins gourmand (faire la fine bouche), la bouche étant le siège du goût (avoir l'eau à la bouche). Le terme « bouche » n'est qu'accessoirement retenu comme symbole de la parole dans des expressions populaires comme « ouvrir la bouche » ou encore « avoir l'insulte à la bouche ». Dans ce sens, c'est plutôt sur la bivalence du mot « langue » que joue le français : avaler sa langue, être mauvaise langue, prendre langue, donner sa langue au chat, etc.

La situation se présente tout à fait différemment en français d'Afrique où l'on assiste à une véritable réorganisation du champ sémantique de « bouche » à partir de deux valeurs fondamentales : la parole et l'autorité. La bouche, en français d'Afrique comme dans beaucoup de langues africaines, symbolise la parole et l'autorité qui émane de celle-ci, caractéristiques de l'être humain. Exemples :

« être bouche à bouche » : être face à face
« parler en bouche à bouche » : s'exprimer de vive voix

La bouche symbolise à la fois la parole, l'autorité et l'être humain dans ses relations sociales, comme le prouvent les exemples suivants :

a. La parole

• *son rythme*

« avoir la bouche chaude » : parler vite
« avoir la bouche lente » : être lent à répondre
« avoir une grande bouche » : être bavard
« diminuer sa bouche » : se taire

• *sa qualité*

« avoir la bouche qui marche beaucoup » : avoir la langue bien pendue
« avoir la bouche sucrée » : être beau parleur
« avoir une mauvaise bouche » : être mauvaise langue

b. L'autorité

« nier la bouche de quelqu'un » : refuser d'obéir
« recevoir la bouche de quelqu'un » : accepter d'obéir
« respecter la bouche de quelqu'un » : accepter d'obéir
« sa bouche est bonne » : il a raison

c. Les relations sociales

« garder sa bouche chez soi »	: ne pas se mêler des affaires des autres
« serrer sa bouche »	: nier
« mettre sa bouche dans les affaires de quelqu'un »	: se mêler des affaires de quelqu'un
« donner sa bouche »	: souhaiter bonne chance
« chercher la bouche de quelqu'un »	: le provoquer, le mettre en colère

La bouche, en français d'Afrique, symbolise donc non seulement la parole et l'autorité que confère sur les autres la maîtrise de celle-ci mais également l'ensemble des relations sociales fondées sur la communication verbale. Rien de tel dans l'usage central du mot « bouche » qui reste soit concret, soit péjoratif dans ses emplois métonymiques. On assiste là, par le biais de la langue populaire, la plupart des expressions citées ici étant des calques de langues africaines maternelles utilisés par des locuteurs non lettrés ou peu lettrés, à une véritable appropriation de la langue française par les africains.

Nous sommes ici confrontés à l'un des aspects les moins connus et les plus paradoxaux du français en Afrique, ce côté populaire révélé à travers ce qu'on pourrait appeler une pluralité interne, une diversité née des usages populaires se manifestant, par exemple, par une grande richesse synonymique dans des domaines traditionnellement bien représentés dans les langues populaires : 10 termes pour désigner le membre viril, 6 verbes pour l'acte d'amour, 23 pour la fille de joie, la maîtresse, la petite amie mais aussi la fête, l'ambiance, la beuverie, etc.

7. De la complémentarité à la convivialité

Ce français multiple qui se développe à partir de ses propres ressources (dérivation, suffixation, métaphore, métonymie) n'est pas la langue d'une élite, ni celle du pouvoir, ni celle de la sacro-sainte promotion sociale ; c'est devenu l'idiome véhiculaire d'un grand nombre de locuteurs africains comme l'ont bien montré P. Renaud pour le Cameroun ou M. Diki-Kidiri[1] pour la Centrafrique. On est même allé jusqu'à parler d'un FPI[2] à Abidjan (le français Moussa), d'usage courant même s'il est exclusivement réservé à la pratique orale de la langue, ou même parfois à ce que d'aucuns nomment sa pratique dialectale, c'est-à-dire celle qui appartient aux locuteurs non lettrés du français. Le français diversifié dans ses emplois (langue de l'école mais aussi de la rue et du discours quotidien) est en train de devenir pluriel dans ses usages et sa pratique et c'est sa véritable chance d'avenir d'autant plus qu'il tire ses ressources de ses propres structures. Désormais, on peut réellement parler de français polymorphe, d'une « francopolyphonie » se développant pour ainsi dire naturellement, c'est-à-dire en dehors de

1. Cf. Le numéro 65 des *Études de Linguistique Appliquée* consacré aux politiques linguistiques (1987).
2. Français populaire ivoirien.

l'institution scolaire. Il ne faut pas oublier à ce propos qu'en Afrique francophone le taux réel de scolarisation dépasse rarement 30 % même si les chiffres officiels sont toujours beaucoup plus optimistes.

Mais la francophonie africaine trouve également sa richesse et son originalité à l'extérieur même de la langue. On doit d'abord la définir en fonction des autres langues avec lesquelles le français est en contact. Tout a été dit sur les rapports entre la langue de Voltaire et celles, ravalées au rang de dialectes, sinon de patois, des pays colonisés par la France. Beaucoup ont dénoncé, parfois avec talent, cette politique du refus de la langue africaine, génératrice du phénomène d'acculturation qui a connu, en particulier dans le domaine littéraire, le succès que l'on sait. Mais, peu à peu, les conflits se sont déplacés et l'on entend parler aujourd'hui de complémentarité : L.S. Senghor parlait même de symbiose, expression la plus synthétique du dialogue des cultures. Le terme même de complémentarité doit être manié avec précaution parce qu'il n'exclut pas toute idée de hiérarchie à la source des situations diglossiques, de type conflictuel, qui continuent de prévaloir dans de nombreux pays d'Afrique. Les chercheurs africains ne sont pas totalement innocents et ils ont contribué à aggraver les conséquences de conflit larvé ou exprimé, selon les époques, entre français et langues nationales. Comment ? En cessant trop tôt ou trop vite de croire aux possibilités offertes par leurs propres langues. Combien de chercheurs africains consacrèrent-ils leur thèse de doctorat à l'étude d'une langue africaine entre 1960 et 1975 ? Vraiment très peu. Mais il y a plus grave. C'est le fait que même chez les chercheurs (linguistes, sociologues et ethnologues) qui ont étudié des langues africaines, ces études ont manqué de dynamisme vital ; elles ont été conçues comme des opérations de sauvegarde d'un patrimoine qu'on sentait menacé par l'avènement du développement technologique qui ne pouvait se faire qu'en français alors que cette idée est aujourd'hui remise en question par la plupart des spécialistes : linguistes, économistes, ingénieurs, etc.

En matière de développement, et c'est d'abord sous cet angle qu'il faut envisager l'avenir de la francophonie, à la complémentarité on préférera donc la notion de convivialité impliquant que les langues africaines et le français participent réellement du même espace culturel, économique, social, industriel voire même politique : l'espace francophone multilingue qui doit se construire par la mise en place de programmes d'éducation et de formation prenant en compte la diversité des situations de langage et intégrant les exigences du dialogue des cultures imposé par un contexte multiculturel incontournable : respect et maîtrise des langues maternelles, acquisition d'une langue française à la fois langue d'accès à la modernité et, simultanément ou non selon les cas, langue de communication.

8. Français et développement

Cet espace francophone représente la seule véritable perspective d'avenir de la langue française en Afrique, comme dans le reste du monde. Au sein de cet

espace, le français et les langues nationales vont naturellement prendre leur place grâce à :

- la définition et l'application de politiques linguistiques cohérentes mais tenant compte de la spécificité et de la dynamique des diverses situations linguistiques ;
- la définition d'une véritable complémentarité français-langues nationales excluant toute idée de hiérarchisation entre celles-ci et celle-là et posant les bases d'une véritable interculturalité fondée sur :
  - l'appropriation linguistique de la langue française par ses usagers ;
  - le respect et la maîtrise des langues nationales ;
  - la prise en compte du multilinguisme dans la mise en place du processus de développement culturel, économique, social voire même identitaire ;
  - l'émergence d'une conscience francophone solidaire.

Le multilinguisme ainsi reconnu, canalisé, ne doit plus être senti comme un frein au développement mais comme un véritable défi à relever, chaque langue participant à sa manière aux processus de développement en cours. Cette nouvelle conception conduit d'autre part à accorder toute l'importance qu'elle mérite à l'étude des variations linguistiques, pour le français comme pour les langues nationales. Ceci conduira à :

- une nécessaire décomplexation des usagers de la langue française en Afrique surtout mais aussi partout ailleurs ;
- l'émergence d'une norme locale qui n'aboutirait pas à la pratique d'un français au rabais et qui éviterait l'écueil de la balkanisation ;
- la découverte, à travers l'étude de ces variations au caractère constant, de stratégies naturelles d'apprentissage ou d'acquisition des langues, ce qui permettrait une amélioration considérable des instruments didactiques actuellement en usage en Afrique comme dans le reste du monde.

Les États devront nécessairement définir les limites de cette naturalisation de la langue française et surtout les modalités d'intervention sur la langue (création de commissions de normalisation, poursuite des enquêtes menées sous l'égide de l'AUPELF-UREF sur le lexique des particularités lexicales du français en Afrique noire, etc.).

Il s'agira également de prendre en compte une autre donnée très importante de la réalité linguistique, à savoir le développement des langues, français et langues nationales, en dehors de l'institution scolaire qui est loin de toucher l'ensemble de la population. La reconnaissance du droit à la langue doit s'inscrire naturellement dans la politique des États mais doit également être intégrée aux processus mis en place pour le développement économique du tiers-monde : la dynamique des langues doit faire l'objet d'observations régulières, méthodiques, scientifiques et l'on doit poursuivre et élargir l'action entreprise dans ce domaine en Afrique par l'A.C.C.T. en créant des observatoires des langues, dotés de moyens d'analyse efficaces et éprouvés comme la Grille d'analyse des situations linguis-

tiques de l'espace francophone[1] proposée par R. Chaudenson dans le cadre du réseau LAFDEF[2] soutenu par le ministère de la Coopération et du Développement.

Pourquoi tant insister sur cette francophonie plurielle qui est en train de voir le jour en Afrique francophone, continent qui fut pendant trop longtemps la terre d'un conservatisme linguistique[3] étroit et pointilleux ? Parce que cette prise de conscience va permettre de mieux entrevoir, à travers l'exemple africain, et de mieux résoudre les problèmes qui se posent au français dans le monde de demain qui est déjà celui d'aujourd'hui. A l'intérieur même de l'Europe, comme on apprend à le faire à l'intérieur de l'Afrique, il faut que soit respecté le principe de l'égalité des langues sans que l'une d'entre elles s'arroge un quelconque monopole, ni l'anglais celui de la communication, ni le français celui de la culture. Nous autres francophones d'Afrique avons appris que la guerre des langues ne pouvait connaître de vainqueurs et que seules les langues, et par-delà les langues les processus de développement, avaient tout à perdre dans ce type de conflit. Il n'est donc pas question de livrer un combat d'arrière-garde contre la langue anglaise, perdu d'avance ; mais il faut au contraire défendre le principe de la dynamique des langues, reflétant la diversité culturelle qui fait la richesse de l'Europe.

Au moment où tout le monde s'interroge sur les implications politiques, économiques et sociales de l'ouverture des frontières à l'horizon de 1993, il est surprenant qu'aucune instance politique n'ait sérieusement abordé le problème de l'Europe linguistique. La notion d'espace francophone multilingue devrait permettre de faire progresser la réflexion dans ce domaine. Pas plus dans le contexte européen que dans le reste du monde, la francophonie ne doit être un simple patrimoine à sauvegarder mais au contraire, un espace d'échanges très libre, des connaissances, des progrès scientifiques, des créations littéraires, artistiques et audiovisuelles. Elle doit également être diverse.

Pénétrant de plain-pied dans l'Europe de demain, la France ne doit pas faire fi de cette diversité et peut-être même imposer au reste de la Communauté sa dimension linguistique africaine. Faire reconnaître le fait linguistique africain par l'ensemble de la Communauté, s'est signifier solennellement à l'Afrique qu'elle n'est pas la laissée pour compte de l'union européenne. Les apports africains à la

1. Proposition *pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone.*
2. Langues Africaines, Français et Développement.
3. Dans son « Essai sur les errements du roman négro-africain francophone », paru en 1981 dans la *Revue de littérature et d'esthétique négro-africaine* (Abidjan, ILENA), Kouamé s'écriait en parlant du roman de A. Kourouma, *Les Soleils des indépendances* : « L'essai de Kourouma, chef-d'œuvre assez original, nous en convenons, présente cependant des limites. Son roman est un amalgame de français classique et de français « malinkéisé ». Son entreprise tient plutôt du « défoulement linguistique ». Nous éprouvons du plaisir à lire ce français mais nous ne saurions l'accepter dans les copies de nos élèves ou de nos étudiants. »

langue française, tout comme les apports canadiens et autres, sont là pour attester la capacité d'invention de la langue française et, par là-même, la vigueur et la créativité de ceux qui l'ont reçue en dépôt. C'est à un homme politique québécois qu'il faut laisser conclure à ce propos : « Accentuons le rôle du français comme langue d'invention. Assurons sa présence dans les secteurs de pointe, mettons-le au service d'une véritable et authentique coopération en vue du développement de nos peuples et de l'éclosion de la culture francophone de demain. Ce sera la meilleure façon de pourvoir à sa permanence comme lieu de rassemblement. »

Ceci doit et peut se faire dans contexte européen.

Il faut donc se débarrasser des représentations les plus traditionnelles de la langue française, l'assimilant trop généralement à une simple langue de culture.

Il faut accepter l'idée d'un espace francophone multilingue ou polyphonique, selon le point de vue que l'on veut adopter. Multilingue parce que partout où il est utilisé, le français est en contact avec d'autres langues. Presque partout il occupe, au moins sur le plan de son statut, une position privilégiée que nous devons nous attacher à préserver et à consolider là où elle est menacée en tirant toutes les leçons de la complémentarité - ou mieux de la convivialité - qu'il entretient avec ces autres langues, que celles-ci soient européennes ou africaines. Plus de protectionnisme frileux mais une ouverture libéralisante se traduisant par une politique linguistique plus généreuse de la France (en particulier dans le domaine de l'enseignement), une politique culturelle plus dynamique. Polyphone, de l'intérieur, parce qu'il faut accepter l'idée que le français peut s'enrichir au contact d'autres langues mais pour que cette hybridation n'aboutisse pas à une pure et simple assimilation de la langue française à telle ou telle autre langue, ce qui équivaudrait à un acte de décès de notre langue, il faut donc que cette hybridation soit codifiée, stabilisée, normée. Il faut accepter l'idée qu'au-delà des mots, le français a une fonction structurante mais que celle-ci ne se traduit pas de la même façon chez tous ses locuteurs. Le français peut être l'expression de cultures autres que françaises : c'est un signe de vitalité, pas un facteur de désintégration comme on l'entend dire trop souvent. Le français est une langue qui peut se parler à plusieurs voix.

De tout cela doit émerger une stratégie globale de diffusion de la langue française dans le monde, adaptée à chaque situation de langage appréhendée sous tous ses angles : politique, culturel, linguistique, économique et social.

Bibliographie

ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER, *Actes du colloques du 20-21 février 1989, État et perspectives de la francophonie dans le monde*, Paris, Académie des Sciences d'outre-mer, 1990.

A.C.C.T. (Agence de Coopération Culturelle et Technique), *Langues africaines et enseignement du français. Innovations et expériences,* Paris, A.C.C.T., 1988.

A.E.L.I.A. (Association d'Études Linguistiques Interculturelles Africaines), C.L.A.D. (Centre de Linguistique Appliquée de Dakar), C.D.S.H. (Centre de Documentation Sciences Humaines du CNRS), *Pour une éducation et un enseignement africains, contribution bibliographique*, Paris, A.C.C.T., AUPELF, 1980.

AUSTIN J.L., *How to do things with words* (1962), traduction française : *Quand dire c'est faire*, Paris, Éd. du Seuil, 1970.

AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française, relayée aujourd'hui par l'UREF, Université des Réseaux d'Expression Francophone), *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Montréal, AUPELF et A.C.C.T., 1983. Réédité par l'UREF en 1988, Paris, Hachette-Edicef.

AUTREMENT, *Dakar, Abidjan, Lagos, Douala, Kinshasa, capitales de la couleur*, numéro hors série, n° 9, Paris, octobre 1984.

BAL W., « Particularités actuelles du français d'Afrique centrale », Lubumbashi, C.E.L.T.A. (Centre de Linguistique Théorique et Appliquée de l'Université Nationale du Zaïre), *Bulletin d'information n° 7*, janvier 1974.

BAL W., « Unité et diversité de la langue française », *Guide culturel*, Paris, Hachette, 1977.

BAL W., « Quelques données et réflexions à propos du français en Afrique noire », Bruxelles, *Bulletin de l'Académie royale de langue et littérature françaises*, 1981.

BAL W., « Réflexions sur l'acceptabilité des particularités lexicales du français en Afrique noire, dans la perspective d'une exploitation pédagogique de l'*IFA* (*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*), Communication à la VI^e^ Table ronde des centres, départements et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire, Cotonou, 24-31 mars 1984.

BALANDIER G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire,* Paris, PUF, 1955.

BALANDIER G., *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, 1957.

BAMGBOSE A., *Enseignement et langue maternelle en Afrique occidentale*, Paris, Les Presses de l'U.N.E.S.C.O., 1976.

BANQUE MONDIALE, *Education in Sub-Saharian Africa*, Paris, 1988, (Renseignements : 64, avenue d'Iéna, 75008 Paris. Il existe une traduction française de ce rapport disponible à cette adresse).

BAYLON C., *Sociolinguistique*, Paris, Nathan Université, 1991.

BEATENS BREADSMORE H., *Le français régional de Bruxelles*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1971.

BEAUCÉ (de) T., Entretien avec D. Bombardier, Paris, *Le Point,* n° 762, 27 avril 1987.

BEAUCÉ (de) T., *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*, Paris, Gallimard, 1988.

BEDARD E., MAURAIS J. (sous la direction de), *La norme linguistique*, Québec-Paris, Conseil de la langue français et Le Robert, Coll. « L'ordre des mots », 1983.

BELLONCLE G., *La question éducative en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1984.

BERNABÉ J., « L'espace littéraire antillais », Paris, *La linguistique*, n° 18, 1982.

BERNSTEIN B., *Langage et classes sociales,* Paris Éditions de Minuit, 1975 (1e édition : Class, Codes and Control, vol. I, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1971).

BESSE H., « Langue maternelle, seconde, étrangère », Paris, *Le Français aujourd'hui*, n° 78, 1987.

BLACHÈRE J.C., « Pour une étude de la francographie africaine », Montpellier, *Travaux de Didactique du FLE*, n° 25, juillet 1990.

BLANCHE-BENVENISTE C., *Le français parlé, études grammaticales,* Paris, Éditions du C.N.R.S., 1990.

BLANCHE-BENVENISTE C., JEANJEAN C., *Le français parlé, transcription et édition*, Paris INaLF (Institut National de la Langue Française, Centre National de la Recherche Scientifique), Didier Érudition, 1987.

BLONDÉ J., DUMONT P., GONTIER D., *Lexique du français du Sénégal*, Paris, EDICEF-Hachette, 1979.

BONNARD H., « Francophonie africaine », Paris, *L'Information grammaticale*, n° 21, mars 1984.

BONNARD H., « Francophonie maghrébine », Paris, *L'Information grammaticale*, n° 26, juin 1985.

BONNARD H., « Francophonie africaine II », Paris, *L'Information grammaticale*, n° 40, janvier 1989.

BOUDJEDRA R., Entretien avec C. Revil, Paris, *Diagonales*, n° 2, juillet 1987.

BOUQUIAUX L., THOMAS J., *Enquête et description des langues à tradition orale.* Tome I : *L'enquête de terrain et l'analyse grammaticale.* Tome II : *Approche linguistique (Questionnaires grammaticaux et phrases).* Tome III : *Approche thématique (Questionnaire technique et Guides thématiques)*, Paris, S.E.L.A.F. (Société d'Étude Linguistiques et Anthropologiques de France, 5, rue de Marseille, 75010 Paris), 1976.

BOURDIEU P., *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

BOYER H., *Éléments de sociolinguistique*, Paris, Dunod, 1991.

BOYER H., DUMONT P. (sous la direction de), « Politiques linguistiques (étude de cas) » dans le n° 65 des *Études de Linguistique Appliquée*, Paris, Didier Érudition, janvier-mars 1987.

BROGLIE (de) G., *Le français, pour qu'il vive*, Paris, Gallimard, 1986.

CALAME-GRIAULE G., *Ethnologie et langage. La parole chez les Dogons.* Paris, Gallimard, 1965.

CALVET L.J., *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot, 1974.

CALVET L.J., *Les langues véhiculaires*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1981.

CALVET L.J., *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot, 1987.

CANU G., « Le français langue seconde en Afrique noire », Paris, *Le Français moderne*, n° 3, juillet 1979.

CAPELLE J., *L'éducation en Afrique à la veille des indépendances (1946-1958)*, Paris, Karthala, 1990.

CAPRILE J.P. (sous la direction de), 1. *Démographie linguistique : approche quantitative*, 2. *La situation au Tchad : approche globale au niveau national*, 3. *La création lexicale spontanée en Afrique centrale par emprunt au français*, 4. *L'expansion des langues africaines : peul, sango, kikongo, ciluba, swahili*, Paris, LACITO (Laboratoire de langues et civilisations à tradition orale [LP 3-121 du C.N.R.S.]), 1978 à 1982.

CARAYOL M., *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris, Nathan, 1985.

CELLARD J., REY A., *Dictionnaire du français non conventionnel*, Paris, Hachette, 1980.

CHAMPION J., *Les langues africaines et la francophonie. Essai d'une pédagogie du français en Afrique noire par une analyse typologique des fautes*, Paris, Mouton, 1974.

CHAUDENSON R. (sous la direction de), *Les parlers créoles*, n° 37 de *Langue française*, Paris, Larousse, février 1978.

CHAUDENSON R., *Langues, économie et développement,* tome 2, Aix-en Provence, Langues et Développement, 1991.

CHAUDENSON R., *Les créoles français*, Paris, Nathan, 1979.

CHAUDENSON R., *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone,* Paris, Aix-en-Provence, A.C.C.T. et Institut d'Études Créoles et Francophones de l'Université de Provence, 1988.

CHAUDENSON R., *1989, vers une révolution francophone ?*, Paris, L'Harmattan, 1989.

CHAUDENSON R., *La francophonie : représentations, réalités, perspectives,* Aix-en-Provence, Langues et Développement, 1991.

CHAUDENSON R., ROBILLARD (de) D., *Langues, économie et développement*, tome 1, Aix-en-Provence, Langues et Développement, 1989.

CHERVEL A., *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1977.

C.I.L.F. (Conseil International de la Langue Française), *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française*, colloque de Dakar, 23-26 mars 1976, Paris, C.I.L.F., 1977.

C.I.L.F., *La solidarité entre le français et les langues du Tiers Monde pour le développement (9-10 décembre 1987)*, Paris, C.I.L.F., 1988.

COUEZ M., WAMBACH M., *Français et langues nationales, convergences pédagogiques*, Paris, A.C.C.T., 1986.

COIANIZ A., *L'enseignement de la grammaire française aux étrangers*, Montpellier, C.F.P. (Centre de Formation Pédagogique des professeurs étrangers de l'Université Paul Valéry), Montpellier III, 1983.

COIANIZ A., *Grammaire du FLE* (Français Langue Étrangère), Montpellier, C.F.P. Montpellier III, 1988.

COMITÉ D'ORGANISATION DU SOMMET DE QUÉBEC, *Actes de la deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*, Québec, 2, 3 et 4 septembre 1987, Québec, Les Éditions de la Liberté, 1988.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Troisième Sommet de la Francophonie*, Paris, Mermon, 1989.

CONFEMEN (Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale des pays d'expression française), *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs, bilan et inventaire,* Paris, Champion, 1986.

CORBEIL J.C., *L'aménagement linguistique du Québec,* Montréal, Guérin, 1980.

CORBEIL J.C., *Le « français régional » en question,* Paris, C.I.R.E.L.F.A. (Conseil International de Recherche et d'Étude en Linguistique Fondamentale et Appliquée, organisme rattaché à l'A.C.C.T) novembre 1983. Publié dans *Langues et cultures. Mélanges offerts à Willy Bal, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain,* 9, 3-4 : 31-44.

CORBEIL J.C. et alii, *Les industries de la langue : un domaine à la recherche de lui-même,* Québec, Conseil de la langue française, 1990.

COSTE D. et alii, *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945, matériaux pour une histoire,* Paris, Hatier, 1984.

CUQ J.P., *Le français langue seconde,* Paris, Hachette, coll. F, 1991.

DAFF M., « Interférences, régionalismes et description du français d'Afrique », Dakar, *Réalités africaines et langue française,* 1988.

DAFF M., « Présentation de la situation du français au Sénégal à travers la grille d'évaluation des situations de francophonie élaborée par R. Chaudenson (1988) », Montpellier, *Travaux de Didactique du FLE,* n° 25, 1991.

DAGENAIS G., *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada,* Boucherville, Les Éditions françaises, 1984.

DEBRÉ M., *Discours de réception à l'Académie française,* Paris, Palais de l'Institut, Imprimerie nationale, 19 juin 1989.

DEMOUGIN P., « Rapports entre décideurs et formateurs : analyse et exploitation d'Instructions officielles. Le cas du Maroc. », Montpellier, *Travaux de Didactique du FLE,* n° 25, 1991.

DENIAU X., *La francophonie,* Paris, PUF, Que sais-je ?, 1983.

DENIAU X., *Florilège de la langue française et de la francophonie,* Paris, Éditions Richelieu-Senghor, 1988.

DEPECKER L., *Les mots de la francophonie,* Paris, Belin, 1988.

DESCHAMPS-WENEZOUI M., *Le français, le sango et les autres langues centrafricaines : enquête sociolinguistique au quartier Boy-Rabe de Bangui,* Paris, S.E.L.A.F. (Société d'Études Linguistiques et Anthropologiques de France), 1981.

DESMARCHAIS R., « Notre langue », *Amérique française,* vol. 7, n° 1, Montréal, septembre-novembre 1948.

DIOP B., *Les contes d'Amadou Koumba,* Paris, Présence africaine, 1947.

DIOP B., *Les nouveaux contes d'Amadou Koumba,* Paris, Présence africaine, 1958.

DIOP B., *Leurres et lueurs*, Paris, Présence africaine, 1960.

DIOP B., *Contes et lavanes*, Paris, Présence africaine, 1963.

DOPPAGNE A., *Les régionalismes du français,* Paris-Gembloux, Duculot, 1978.

DOPPAGNE A., *Belgicismes de bon aloi*, Bruxelles, Office du bon langage, 1979.

DUBUC R., BOULANGER J.C., *Lexique usuel des régionalismes québécois. Principes méthodologiques et cadre lexicographique*, Québec, Conseil et Office de la Langue Française, 1981.

DUCHESNE A., LEGUAY T., *L'obsolète, dictionnaire des mots perdus*, Paris, Larousse, 1988.

DUCROT O., *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972.

DUMONT P., *Le français et les langues africaines au Sénégal*, préface de L.S. Senghor, Paris, Karthala, 1983.

DUMONT P., *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?*, Paris, L'Harmattan, 1986.

DUMONT P., *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan, 1990.

DUMONT P., « Francophonie, francophonies », Paris, *Langue française*, Larousse, n° 85, février 1990.

DUMONT P., MBODJ C., *La réforme des langues : le wolof, langue de développement,* Büsk Verlag Hambourg, Fodor et Hagège Éd. pages 449-461.

DUMONT R., *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Le Seuil, 1966.

DUMONT R., MOTTIN M.F., *L'Afrique étranglée*, Paris, Le Seuil, 1980.

DUPONCHEL L., « Vers un dictionnaire du français d'Afrique noire », Lubumbashi, C.E.L.T.A. (Centre de Linguistique Théorique et Appliquée de l'Université Nationale du Zaïre), *Bulletin d'information n° 5*, septembre 1973.

DUPONCHEL L., « Le français d'Afrique noire, mythe ou réalité ? Problèmes de délimitation et de description, Abidjan, *Annales de l'Université*, série H, 1974.

ELUERD R., *La pragmatique linguistique*, Paris, Nathan, 1985.

ERNY P., *L'enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, Payot, 1972.

FAIK S., « Conception et utilisation d'une fiche d'enquête pour la recherche sur les africanismes », Lubumbashi, C.E.L.T.A. (Centre de Linguistique Théorique et Appliquée de l'Université Nationale du Zaïre), *Bulletin d'information n° 8,* 1974.

FARANDJIS S., *Textes et propos sur la francophonie*, préface de L.S. Senghor, Paris, Éditions Richelieu-Shengor, 1986.

FÉRAL (de) C., « Norme endogène du français au Cameroun », Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes*, n° 12, avril 1991.

FEVE G., *Le français scolaire en Algérie. Pour une nouvelle approche des systèmes d'aprentissage*, Alger, O.P.U. (Office des Presses Universitaires), 1985.

FLAHAULT F., *La parole intermédiaire*, préface de R. Barthes, Paris, Éd. du Seuil, 1978.

FREI H., *La grammaire des fautes*, Genève-Paris, Slatkine Reprints, 1982 (1° édition : 1929).

GARMADI J., *La sociolinguistique*, Paris, PUF, coll. « Le linguiste », 1981.

GERBAULT J., « Modes d'appropriation langagière en République Centrafricaine », Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes*, n° 11, juin 1990.

GRANDGUILLAUME G., *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1983.

GRIOLET P., *Cajins et Créoles en Louisiane*, Paris, Payot, 1986.

GRIOLET P., *Mots de Louisiane*, Acta Universitatis Gothoburgensis (L'Harmattan diffusion), Paris, 1986.

GUEUNIER N., GENOUVRIER E., KHOMSI A., *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion, 1978.

GUILLOU M., LITTARDI A., *La francophonie s'éveille*, Paris, Berger-Levrault, 1988.

GUIRAUD P., *Le français populaire*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1965.

GUMPERZ J.J., *Sociolinguistique interactionnelle,* une approche interprétative, Paris, L'Harmattan, 1989. (1° édition : *Discourse Strategies*, Cambridge University Press, 1982 et *Language and Social Identity*, Cambridge University Press, 1982).

GUMPERZ J.J., HYMES D. (sous la direction de), *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1974.

HAGÈGE C., *L'homme de paroles*, Paris, Fayard, 1985.

HAGÈGE C., *Le français et les siècles*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1987.

HALAOUI N., « L'expression du manding dans le français d'un roman africain », (Il s'agit, dans cet article, du roman de A. KOUROUMA, *Les soleils des indépendances*), Paris, *Bulletin de l'observatoire du français contemporain en Afrique noire*, C.N.R.S., n° 5, 1984.

HALAOUI N., « La reproduction du rythme dans la traduction française de la littérature orale africaine », Paris, *Bulletin du réseau des observatoires du français contemporain en Afrique noire,* C.N.R.S., Didier-Érudition, n° 7, 1987-1988.

HATTIGER J.L., *Morphosyntaxe du groupe nominal dans un corpus de français populaire d'Abidjan*, Strasbourg, Thèse de III[e] cycle, 1981.

HATTIGER J.L., SIMARD Y., « Deux exemples de transformation du français contemporain : le français populaire d'Abidjan et le français populaire de Montréal », Paris, *Bulletin de l'observatoire du français contemporain*, Institut National de la Langue Française, C.N.R.S., n° 4, 1983.

HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE, *État de la francophonie dans le monde, Rapport 1985*, Paris, La Documentation française, 1986.

HOUIS M., *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1971.

HOUIS M., BOLE RICHARD R., *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement,* Paris, UNESCO et A.C.C.T., 1977.

HYMES D., *Pidginization and Creolization of Languages*, Cambridge, University Press, 1971.

JOUANNET F., *Le français au Rwanda*, enquête lexicale, préface de P. IMBS, Paris, S.E.L.A.F. (Société d'Études Linguistiques et Anthropologiques de France), 1984.

JOUANNET F. et alii, *Langues, économie et Développement,* tome 2, Aix-en-Provence, 1989.

JUNEAU M., POIRIER C., « Le TLFQ (Trésor de la Langue Française au Québec) : une approche d'un vocabulaire régional », Québec, *Langue française au Québec*, vol. 3, P.U.L. (Presses de l'Université Laval), 1979.

KEMPF B., MUDIMBE V. Y., « Langue et développement », *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française*, Paris, C.I.L.F. (Conseil International de la Langue Française), 1977.

KERBRAT-ORECCHIONI C., *La connotation*, Lyon, Presses Universitaires, 1977.

KERBRAT-ORECCHIONI C., *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980.

KERBRAT-ORECCHIONI C., *Les interactions verbales*, T. 1, Paris, Armand Colin, 1990.

KOUROUMA A., Entretien avec M. Zalessky, Paris, *Diagonales*, n° 7, juillet 1988.

KOUROUMA A., *Les Soleils des indépendances*, Paris, Le Seuil, 1968.

LABOU TANSI S., Entretien avec M. Zalessky, Paris, *Diagonales*, n° 9, avril 1989.

LABOV W., *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976 (1° édition : *Sociolinguistic Patterns,* University of Pennsylvania Press, 1972).

LAFAGE S., *Français écrit et français parlé en pays éwé (Sud-Togo)*, Nice, Thèse de III[e] cycle, 1976.

LAFAGE S., « Rôle et importance du français populaire dans le continuum langues africaines/français de Côte d'Ivoire », Paris, *Le Français moderne*, numéro spécial sur le français en Afrique noire, n° 3, juin 1979.

LAFAGE S., « Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980) », Paris, *Bulletin de l'observatoire du français en Afrique noire,* C.N.R.S., n° 6, Didier-Érudition, 1985.

LANLY A., *Le français d'Afrique du nord,* Paris, PUF, 1962 et Paris-Montréal, Bordas, 1970.

LEFEBVRE H., *Le langage et la société*, Paris, Gallimard, 1966.

LÉGER J.M., *La francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Nathan, 1987.

LE PAGE R.B., *The National Language Question, Linguistic Problems of Newly Independent States*, London, Institute of Race Relations, Oxford University Press, 1964.

LUTHI J.J., VIATTE A., ZANARIRI G., *Dictionnaire général de la francophonie*, Paris, Le Touzey et Ané, 1986.

MAKOUTA-MBOUKOU J.P., *Le français en Afrique noire*, Paris-Bruxelles-Montréal, Bordas, 1973.

MANESSY G., « Programme d'enquête linguistique », Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes*, n° 1, novembre 1974.

MANESSY G., « Pidgin et créole ; pidginisation et créolisation », Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes,* n° 2, mai 1975.

MANESSY G., « Le français en Afrique noire : faits et hypothèses » in *Le français hors de France*, Paris, Champion, 1979.

MANESSY G., WALD P., *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies,* Paris, L'Harmattan, 1979.

MANESSY G., WALD P., *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan, 1984.

MANESSY G. et alii, « Registres linguistiques et évolution socioculturelle : phénomènes linguistiques, ethnolinguistiques et psychosociaux (créolisation, pidginisation et mutation de registres), Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes*, n° 5, décembre 1978.

MARTIN J.P., *Description lexicale du français parlé en Vallée d'Aoste*, Mons, Musumeci Éditeur, 1984.

MARTINET A., *Éléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin, 1960.

MARTINET A. (sous la direction de), *Le langage*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1968.

MAUGEY A., *La francophonie en direct*, Tome 1, *L'espace politique et culturel*, Tome 2, *L'espace économique*, Documentation du Conseil de la langue française, Québec, Les Publications du Québec, 1987.

MAUGEY A., *Vers l'entente francophone*, Montréal, Office de la langue française, 1989.

MAUNY R., « Les éléments du vocabulaire africain dans la langue française : emprunts faits par le français parlé dans l'Ouest africain aux langues locales », Lubumbashi, C.E.L.T.A. (Centre de Linguistique Théorique et Appliquée de l'Université Nationale du Zaïre), *Bulletin d'information n° 7*, janvier 1974.

MAURAIS J. (sous la direction de), *Politique et aménagement linguistiques*, Québec-Paris, Conseil de la langue française et Le Robert, coll. « L'ordre des mots », 1987.

MERLE P., *Dictionnaire du français branché*, Paris, Le Seuil, 1986.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, *Actes de la conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (17-19 février 1986)*, Paris, La Documentation française, 1986.

MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT, *Rapport de synthèse du groupe de réflexion sur les langues nationales et la politique du français (Afrique francophone, Caraïbes, Océan indien)* destiné à M. J.P. Cot, Paris, février 1982.

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, *Rapport de synthèse du séminaire « Situation et perspectives du français en Afrique francophone »*, Paris, septembre 1983.

MONNERIE A., *Le français au présent*, Paris, Didier/Hatier, 1987.

MOSCATO M. et WITTWER J., *La psychologie du langage*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1978.

MOUMOUNI A., *L'éducation en Afrique*, Paris, Maspéro, coll.« Les textes à l'appui », 1967.

NACRO I., *Plurilinguisme et éducation en Afrique : approche sociolinguistique de la situation en Haute-Volta*, Paris, Thèse de III^e^ cycle (Paris V), 1984.

NACRO I., « Note sur la langue française au Burkina Faso », Paris, *Bulletin du réseau des observatoires du français contemporain en Afrique noire*, C.N.R.S., Didier-Érudition, n° 7, 1987-1988.

NGALASSO M.M., « Vivre le français en Afrique. Mais quel français ? », *Dialogues et culture*, n° 27, « Pratiques interculturelles et enseignement du français », Paris-Montréal, FIPLF (Fédération Internationale des Professeurs de Langue Française), 1985.

NGALASSO M.M., « La polyfrancophonie africaine », Communication au XVIII^e^ *Congrès international de linguistique et phililogie romanes*, Trèves, 1986.

NGALASSO M.M., « État des langues et langues de l'État au Zaïre », *Politique africaine*, 23, « Des langues et des États », Paris, Karthala, 1986.

NGALASSO M.M., « L'indispensable coexistence avec les langues africaines », Paris, *Le Monde diplomatique*, décembre 1988.

NGALASSO M.M., « Les droits linguistiques et collectifs », *Les langues modernes*, n° 2, 1990 (Secrétariat A.P.L.V., 19, rue de la Glacière, 75013 Paris).

NGALASSO M.M., « Pour une didactique comparative du français et des langues africaines en contexte scolaire », *Le français pour demain*, n° 34, « Dialogues et cultures, actes du VII[e] congrès mondial, Thessalonique 1988, Paris FIPF 1990.

NGALASSO M.M., « Les mutations de la francophonie, *Année africaine 1987-1988*, Bordeaux, Centre d'Étude d'Afrique noire (CEAN), Institut d'Études politiques, 1990.

NTAHOMBAYE P. (sous la direction de), *L'enseignement des langues nationales et du français en Afrique francophone : expérience du Burundi*, Bujumbura, ANADIL, 1989.

PERRET P., *Le petit Perret illustré par l'exemple*, Paris, J.C. Lattès, 1982.

PICOCHE J., MARCHELLO-NIZIA C., *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, coll. « Université », 1989.

PIDOUX E., *Le langage des Romands*, Lausanne, Ensemble, 1984.

POIRIER P., *Glossaire acadien,* Moncton, Université de Moncton, 1977.

POMPILIUS P., *La langue française en Haïti*, Paris, Université de Paris, 1961.

PORCHER L., *Enseigner, diffuser le français : une profession*, Paris, Alliance française-Hachette, 1987.

POUTIGNAT P., « Événement de langage, situation sociolinguistique et validité des interprétations », Nice, *Bulletin du centre des études des plurilinguismes*, n° 12, avril 1991.

POUTIGNAT P., WALD P., « Sur le cadre d'analyse sociolinguistique : définitions et délimitations de la *speech community* », Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes,* n° 1, novembre 1974.

QUEFFÉLEC A., *Dictionnaire des particularités du français au Niger*, Dakar, C.L.A.D. (Centre de Linguistique Appliquée de Dakar), 1978.

QUEFFÉLEC A., JOUANNET F. et alii, *Inventaire des particularités lexicales du français au Mali*, Paris, A.E.L.I.A. (Association d'Études Linguistiques Interculturelles Africaines, Paris, 192 bd Saint-Germain, 75007), C.N.R.S. (Centre National de la Recherche Scientifique, U.R.L. 9 [Nice]), 1992.

QUEFFÉLEC A., NIANGOUNA A., *Le français au Congo (RPC)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1990.

RABEMANANJARA J., Entretien avec F. Ploquin, Paris, *Diagonales*, n° 14, 1990.

RAMBELO M., « Réflexions sur la situation linguistique à Madagascar », Paris, *Études de Linguistique Appliquée*, n° 65, janvier-mars 1987.

RENARD R., PÉRAYA D. (sous la direction de), *Langues africaines et langues d'enseignement*, Paris, Didier Érudition, 1986.

RENOU G., « La coopération par projet ou les affres du changement », Paris, *Géopolitique africaine, L'implosion des systèmes d'enseignement*, février 1988.

RIVAROL A., *Discours sur l'universalité de la langue française*, Paris, Arléa, 1991 (1° édition : 1783).

ROBILLARD (de) D. et alii, *Aménagement linguistique et développement dans l'espace francophone : bibliographie sélective*, Aix-en-Provence, Langues et Développement, 1989.

ROY J., *Didactologie et phonétique appropriative*, New York, Bern, Frankfurt am Main, Paris, Peter Lang, 1989.

ROY J.L., *La francophonie, l'émergence d'une alliance ?*, Montréal, Hurtubise (Diffusion par Hatier) HMH, 1989.

SALON A., *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, Nathan, 1983.

SANNI A.M., *Description du français populaire ivoirien*, Paris, Thèse de doctorat (Paris VIII), 1980.

SAPIR E., *Le langage, introduction à l'étude de la parole* (Trad. S. Guillemin), Paris, Payot, 1953, Édition originale : New York, 1921.

SAUSSURE (de) F., *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1916.

SENGHOR L.S., « Le français, langue de culture », Paris, *Esprit*, n° 11, 1962.

SENGHOR L.S., *Liberté 1, négritude et humanisme*, Paris, Le Seuil, 1964.

SENGHOR L.S., *Liberté 2, nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Le Seuil, 1971.

SENGHOR L.S., *Liberté 3, négritude et civilisation de l'universel*, Paris, Le Seuil, 1977.

SENGHOR L.S., *Liberté 4, socialisme et planification*, Paris, Le Seuil, 1983.

SENGHOR L.S., *Ce que je crois*, Paris, Grasset, 1988.

SESEP N., « Pour une approche d'une variable du plurilinguisme : la conjonction du français et du lingala dans le discours spontané », Nice, *Bulletin du centre d'études des plurilinguismes,* n° 2, mai 1975.

SESEP N., *Le métissage français-lingala au Zaïre. Essai d'analyse différentielle et sociolinguistique de la communication bilingue*, Nice, Thèse de III[e] cycle, 1978.

SOW A.I., *Langues et politiques de langues en Afrique noire*, Paris, Nubia-U.N.E.S.C.O., 1977.

TABI-MANGA J., *Francophonie et codéveloppement*, Paris, C.I.L.F., 1989.

TÉTU M., *La francophonie, histoire, problématique, perspectives*, Paris, Hachette, 1988.

TUAILLON G., *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français, les régionalismes du français de Vourey, village dauphinois,* Paris, Klincksieck, 1983.

VALDMAN A., « Variation linguistique et norme pédagogique dans l'enseignement du français langue seconde », Paris, *Bulletin de la F.I.P.F.* (Fédération Internationale des Professeurs de Français), 12-13, 2e semestre 1975, 1er semestre 1976. Valdman A., *Le Créole : structure, statut et origine,* Paris, Klincksieck, 1978.

VALDMAN A. (sous la direction de, avec la collaboration de R. Chaudenson et G. Manessy), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 1979.

VENDRYES J., *Le langage*, Paris, La Renaissance du livre, 1923.

VERMES G., BOUTET J. (sous la direction de), *France, pays multilingue,* 2 tomes ; Tome 1, *Les langues en France, un enjeu historique et social* ; Tome 2, *Pratiques des langues en France*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1987.

VIGNER G., « École et choix linguistiques : le cas du Cameroun », Paris, *Le Français dans le Monde*, numéro spécial, coll. « Recherches et applications », *Vers le plurilinguisme, école et politique linguistique*, février-mars 1991.

WALD P. et alii, *Continuité et discontinuité sociolinguistiques. Hypothèse pour une recherche sur le français en Afrique noire,* Nice, I.D.E.R.I.C. et C.E.P. (Institut d'Études et de Recherches Interethniques et Interculturelles et Centre d'Études des Plurilinguismes), 1973.

WALD P. et alii, *Le changement linguistique, facteurs internes et externes,* Nice, C.E.P., 1981.

WALTER H., *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988.

WHORF B.J., *Linguistique et anthropologie. Les origines de la sémiologie*. Paris, Denoël-Gonthier, 1969.

ZAHAN D., *La dialectique du verbe chez les Bambara*, Dijon, Imprimerie Darantière, 1963.

Du même auteur

Le français et les langues africaines au Sénégal, préface de L.S. Senghor, Paris, Karthala, 1983

L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?, Paris, L'Harmattan, 1986.

Le français langue africaine, Paris, L'Harmattan, 1990.

En collaboration

Pour parler français, méthode de langage et de lecture, Paris, Edicef, 1967.

Lexique du français du Sénégal, Paris, NEA-Edicef, 1979.

Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, Montréal, AUPELF-ACCT, 1983 et Paris, AUPELF-EDICEF, 1988.

Examen de français pour l'Université, 3 vol., Paris, Hachette, 1990.

Imprimé en France par l'Imprimerie Carlo Descamps à Condé-sur-l'Escaut - n° d'impression. 7686
Dépôt légal. n° 1438-11/92 59/4367/5 - collection n° 48 - édition n° 01

Universités Francophones

UREF

Prospectives francophones est une série de la collection **Universités francophones** de l'UREF dans laquelle paraissent des ouvrages portant sur les problèmes de l'université, de la recherche, des langues, de la science dans la francophonie d'aujourd'hui.

La langue française a-t-elle encore un avenir ? Qu'entend-on par francophonie, mot-concept si difficile à définir et pourtant tellement galvaudé ? Peut-on encore parler de francophonie en Afrique et ailleurs ? **La francophonie par les textes** est un ouvrage ambitieux qui se propose de répondre à toutes ces questions en se fondant non sur des idées reçues mais sur des témoignages fondamentaux rigoureusement analysés par un universitaire. Des linguistes, des philosophes, des écrivains et des hommes politiques se sont intéressés à la question des rapports entre langue et société. Ils sont ici sollicités pour éclairer le lecteur sur une situation très complexe : celle de la langue française, hier, aujourd'hui et même demain, en France et hors de France. Par la nouveauté de son approche méthodologique et la richesse des informations qu'il apporte, cet ouvrage devrait permettre de se faire une idée plus juste du rôle, du statut et du devenir du français dans le monde.

Auteur de plusieurs ouvrages de sociolinguistique appliquée au domaine africain, mais aussi de nombreux articles consacrés à la francophonie en France et hors de France, Pierre Dumont est actuellement professeur à l'université de Montpellier III où il dirige l'Institut des Étudiants Étrangers.

France, DOM-TOM, Europe occidentale, Amérique du Nord et Japon : 120 FF • Autres pays : 60 FF (prix préférentiel UREF)

Imprimé en France S.S.Q.I. - PARIS

9 782850 697890

I.S.S.N. 0993-3948

Diffusion HACHETTE EDICEF ou ELLIPSES selon pays

59/4367/5